
UNIVERSITY OF ST. MICHAEL'S COLLEGE
3 1761 01886439 7







LA

THÉOLOGIE AFFECTIVE

OU

SAINT THOMAS

D'AQUIN

Médité en vue de la

PRÉDICATION

par LOUIS BAIL

Docteur en Théologie

NOUVELLE ÉDITION

REVUE ET ANNOTÉE AVEC LE PLUS GRAND SOIN, MISE EN FRANÇAIS MODERNE ET EN HARMONIE AVEC LES PLUS RÉCENTES DÉCISIONS DE L'ÉGLISE ET LES DERNIÈRES DÉCOUVERTES DE LA SCIENCE

par M. l'Abbé BOUGAL

Docteur en Théologie et en Droit canonique

TOME CINQUIÈME

Des trois Vertus théologales : la Foi, l'Espérance et la Charité (suite).

Des Quatre Vertus cardinales.

MONTRÉJEAU

(Haute-Garonne)

LIBRAIRIE J.-M. SOUBIRON, ÉDITEUR



LA
THÉOLOGIE AFFECTIVE
OU
SAINT THOMAS D'AQUIN
EN MÉDITATIONS

PERMIS D'IMPRIMER

Toulouse, le 1er décembre 1904.

E. F. TOUZET,

v. g.

Ce volume a été déposé conformément aux lois en décembre 1904.

THÉOLOGIE AFFECTIVE

OU

SAINT THOMAS D'AQUIN

Médité en vue de la

PRÉDICATION

par LOUIS BAIL
Docteur en Théologie

NOUVELLE ÉDITION

REVUE ET ANNOTÉE AVEC LE PLUS GRAND SOIN, MISE EN FRANÇAIS MODERNE
ET EN HARMONIE
AVEC LES PLUS RÉCENTES DÉCISIONS DE L'ÉGLISE
ET LES DERNIÈRES DÉCOUVERTES DE LA SCIENCE

par M. l'Abbé BOUGAL
Docteur en Théologie et en Droit canonique

TOME CINQUIÈME

Des trois Vertus théologales : la Foi,
l'Espérance et la Charité (suite).

Des Quatre Vertus cardinales.

MONTRÉJEAU
(Haute-Garonne)

LIBRAIRIE J.-M. SOUBIRON, ÉDITEUR

LA

THÉOLOGIE AFFECTIVE

OU

SAINT THOMAS

EN MÉDITATIONS

Secunda secundæ juxta Sanctum Thomam (suite)

SECOND TRAITÉ (SUITE)

Des trois Vertus théologales, la Foi, l'Espérance et la Charité (suite)

IIIe MÉDITATION

DE L'OBJET FORMEL DE LA FOI, QUI EST LA RÉVÉLATION [1]

SOMMAIRE

La Révélation était nécessaire — Dieu parle aux hommes de diverses manières — Il y a une règle pour distinguer les vraies Révélations de Dieu.

I

Considérez, qu'étant donné la fin pour laquelle Dieu a créé les hommes, et qui consiste à le connaître, à le servir, à l'aimer et à le

1. Il est de foi que le motif formel de la Foi est l'autorité de Dieu, l'auteur de la révélation (Conc. du Vat. sess. III, can. III, 2). Le fait de la révélation n'est tout au plus que l'objet formel *partiel* de la Foi.

glorifier éternellement, la Révélation, c'est-à-dire l'enseignement direct des hommes par Dieu est nécessaire. En effet, pour arriver à cette fin et pour atteindre ce but, l'homme devait s'élever au-dessus des choses terrestres, il devait diriger son esprit et son cœur vers des choses plus hautes que tout ce qu'il peut découvrir soit par ses sens, soit par sa raison naturelle. Or une semblable connaissance ne pouvait lui venir dans l'état de la vie présente que de la Révélation. La Révélation lui était donc nécessaire (1).

D'abord, les actes de la vertu de religion, par lesquels l'homme rend à Dieu le culte qui lui est dû, doivent être surnaturels, parce qu'il faut qu'ils soient proportionnés à la fin surnaturelle à laquelle ils conduisent, c'est-à-dire à la béatitude. Or l'homme livré à ses seules forces, sans aucune lumière d'en haut, ne peut connaître quels sont ces actes surnaturels qu'il doit faire. Son aveuglement est si grand, les ténèbres de son esprit sont

1. Le Concile du Vatican définit que la Révélation divine est possible (Const. Dei Filius, chap. 3, can. 2) : « *Si quelqu'un dit qu'il est impossible ou qu'il n'est pas* « *utile que l'homme soit instruit par la révélation divine* « *sur Dieu et sur le culte à lui rendre ; qu'il soit ana-* « *thème.* » De plus, dans le chapitre 2e, après avoir parlé de la connaissance que la Révélation nous donne des vérités naturelles, il en affirme la nécessité absolue pour l'homme destiné à une fin surnaturelle : « *Toutefois, ce* « *n'est pas là une raison pour affirmer que la révélation* « *est nécessaire d'une nécessité absolue, mais elle est* « *nécessaire parce que Dieu, dans son infinie bonté, a* « *destiné l'homme à une fin surnaturelle, c'est-à-dire à*

si épaisses qu'il ne peut discerner de lui-même quel est le culte qu'il doit rendre à son souverain Monarque et par quel genre de sacrifice il doit l'adorer, le remercier et l'apaiser. Les païens sont une preuve de cette vérité. Ils ont voulu honorer Dieu selon leur propre jugement et de la manière qu'ils se sont imaginé être la bonne, et ils ont commis ainsi des extravagances inouïes, ils sont tombés dans de monstrueuses erreurs en fait du culte divin. Et cependant le point le plus important de la vie humaine n'est-ce pas de servir Dieu à son gré et de la manière qui lui est agréable ? Il faut donc que l'homme reçoive sur ce point les ordres de Dieu auxquels il devra se conformer. D'où nécessité de la Révélation.

De plus il faut que la connaissance des vérités qui sont la règle de l'homme dans ses actes religieux, et qui lui donnent des sentiments convenables de la grandeur de Dieu et de l'honneur qui

« *participer aux biens divins qui dépassent absolument la* « *portée de l'intelligence humaine,* CAR NI L'ŒIL N'A VU, NI « L'OREILLE N'A ENTENDU, NI LE CŒUR DE L'HOMME N'A SENTI « CE QUE DIEU A PRÉPARÉ A CEUX QUI L'AIMENT. » En dernier lieu, le Concile définit que le progrès de la raison humaine ne supprimera jamais la nécessité de la Révélation : « *Si quelqu'un dit que l'homme ne peut pas être* « *élevé divinement à une connaissance et à une perfection* « *qui dépasse sa nature, mais qu'il peut et doit par lui-* « *même arriver enfin par un progrès continu à la posses-* « *sion complète du vrai et du bien* ; *qu'il soit anathème !* » (Const. DEI FILIUS, ch. 2, can. 3.) C'est la condamnation du rationalisme.

lui est dû, soit la connaissance la plus certaine que l'on puisse imaginer, L'homme en effet doit préférer Dieu à toutes les créatures, il doit faire passer les œuvres qui regardent son service avant toutes sortes d'intérêts, avant ses richesses, avant son honneur, avant même sa propre vie qu'il ne doit pas craindre de perdre dans les plus affreux tourments, plutôt que de manquer aux devoirs de toute créature envers son Créateur. Or il serait bien dur pour l'homme d'être obligé de sacrifier tous les biens de ce monde et d'endurer tous les maux de cette vie pour remplir une obligation dont il n'aurait qu'une connaissance douteuse et incertaine, une connaissance qui n'excluerait pas toute possibilité d'erreur. Il fallait donc que la connaissance qu'il a de ces devoirs fût infaillible, comme la donne la Foi. Or aucune certitude ne peut égaler celle que donne la parole de Dieu ou la Révélation; car Dieu étant la Vérité suprême, ne peut rien révéler que de très véritable excluant tout doute et tout soupçon de mensonge. Donc, puisque l'homme devait avoir une certitude parfaite dans son adhésion à certaines vérités, il fallait que la Révélation divine intervînt. Reconnaissons par conséquent que Dieu est la source de la science qu'a l'homme de ses devoirs religieux.

Il y a, il est vrai, certaines vérités qui peuvent être connues par la raison, comme l'existence de la vérité, de l'Etre divin, la toute-puissance, la sagesse, la justice de Dieu, la création du monde et d'autres encore. Néanmoins, il était nécessaire que l'homme connût aussi par la Révélation ce

qui ne surpasse pas sa raison (1). La Révélation en effet, lui procure l'avantage d'en être instruit de meilleure heure qu'il ne le serait par un cours de philosophie, au terme duquel il aurait tout au plus une connaissance imparfaite de Dieu. Ainsi la Foi lui abrège merveilleusement la voie qui conduit à la science des choses divines. De plus, comme la connaissance des mystères doit être universelle et commune à tous les hommes, il fallait, pour que ce but fût atteint, que ces mystères fussent enseignés à l'homme par la Révélation. Chacun, en effet, pourvu qu'il soit humble, peut s'instruire par cette voie plus facilement que par la voie de la science, à l'acquisition de laquelle beaucoup sont inhabiles, soit à cause de la faiblesse de leur esprit, soit à cause des occupations imposées par la nécessité de soutenir leur vie, soit enfin à cause de la délicatesse de leur complexion, qui se refuse aux fatigues de l'étude. En dernier lieu, la Révélation est nécessaire pour donner une plus grande certitude à notre adhésion aux vérités naturelles. La raison humaine se trompe très souvent quand elle veut connaître Dieu ; elle se trompe même dans des questions beaucoup moins élevées, comme le prouvent tant d'erreurs commises par les philosophes dans les sciences purement naturelles. Afin donc que la connaissance de Dieu fût certaine et indubitable chez l'homme, il fallait que les vérités qui se rapportent à Dieu fussent propo-

1. S. Thom. I. II. quœst. 2. art. 42.

sées comme enseignées par Dieu qui ne peut mentir (1).

Reconnaissons donc l'obligation que nous avons à Dieu pour n'avoir pas dédaigné de nous parler lui-même et de nous instruire par la Révélation des mystères de notre Foi. « *Ne marchez plus*,

1. « *Quant aux choses divines qui par elles-mêmes ne* « *sont point inaccessibles à notre raison, c'est bien à la* « *divine révélation que nous devons, dans l'état présent* « *de l'humanité, de pouvoir tous facilement les connaître* « *avec une certitude inébranlable et sans aucun mélange* « *d'erreur.* » (Conc. du Vat. Const. *Dei Filius*, ch. 2.) Il ne s'agit point ici d'une nécessité absolue, car l'impuissance de l'homme à connaître les vérités religieuses de l'ordre naturel n'est pas une impuissance physique qui consiste dans un défaut de proportion entre la faculté et l'acte qu'on exige d'elle, mais une impuissance *morale*, c'est-à-dire provenant de difficultés d'ordre moral qui empêchent la faculté d'agir. C'est ce qui ressort également de l'enseignement du Concile du Vatican. Il déclare que « *par les choses créées, la lu-* « *mière naturelle de la raison peut connaître avec certi-* « *tude Dieu, principe et fin de toutes choses.* » Mais si l'homme était dans un état d'impuissance physique, il ne serait point vrai de dire qu'il *peut* connaître Dieu ; de même que si la Révélation était absolument nécessaire pour connaître Dieu, Dieu ne pourrait être connu par la raison naturelle et par la voie des êtres créés, contrairement à ce qu'affirme le Concile après saint Paul : « *Les perfections invisibles de Dieu sont devenues* « *visibles depuis la création du monde par la connais-* « *sance que ses ouvrages nous donnent de lui.* » (Const. *Dei Filius*, ch. 2.) C'est la condamnation du Traditionnalisme.

« dit le grand Apôtre, *comme les Gentils dans* « *la vanité de leurs sens, avec un esprit enve-* « *loppé de ténèbres.* » (Eph. 4.) Humilions notre âme, rejetons loin de nous toute présomption et toute curiosité, qu'il nous suffise pour croire, de savoir que Dieu l'a dit. Je m'élève donc, jusqu'à vous, ô mon Dieu, qui êtes le principe et la source de nos connaissances les plus certaines. C'est en vain que nous cherchons hors de vous la science du salut ; car « *où se trouve la sagesse ?* « *ce n'est pas chez ceux qui vivent mollement.* « *L'abîme dit : elle n'est pas en moi, et la mer* « *elle aussi dit: elle n'est pas en moi.* » (Job. 38). C'est en vous, ô Père des lumières, que réside la sagesse, le conseil et l'intelligence. « *Dans le ciel* « *est Dieu, qui révèle les mystères.* » (Dan. 2.) — « *Je vous bénis, ô mon Père, d'avoir caché ces* « *choses aux sages et aux prudents du monde et* « *de les avoir révélées aux petits.* » (Matt. 11.) Je vous adore donc comme le Roi de la vraie sagesse, comme celui de qui nous devons attendre les lumières et les révélations, qui nous dirigent vers notre fin dernière.

II

Dieu parle aux hommes et leur révèle les vérités de la Foi de plusieurs manières différentes. « *Dieu*, dit saint Paul, *ayant jadis parlé à* « *nos pères par les prophètes, à plusieurs re-* « *prises, et de plusieurs manières, nous a* « *parlé dans ces derniers temps par son* « *Fils.* » (Héb. 1.) Dieu (1) révèle premièrement

1. Vide D. Thom. I. II. quœst. 173.

certaines vérités aux hommes par la parole, en faisant retentir une voix ; c'est ainsi qu'il parla à Abraham quand il lui dit : « *Ne frappe pas l'en-* « *fant* » (Gen. 12) ; c'est ainsi qu'il parla au baptême de Jésus-Christ et à sa transfiguration, quand il l'appela « *son Fils bien-aimé* ». Quelquefois sa parole est tout intérieure chez l'homme qu'il dispose de telle sorte qu'une voix semble se faire entendre dans son âme. D'autres fois Dieu se sert d'une créature du ciel ou de la terre pour faire connaître à l'homme ses volontés, par le moyen d'une voix sensible ou d'une écriture qu'il peut lire ; c'est ainsi qu'il parlait à Adam par l'entremise d'un ange ; c'est ainsi qu'il parle aux hommes par la bouche de ses messagers, c'est-à-dire des prophètes, ou encore par les livres de la sainte Ecriture qui sont des lettres que le Dieu tout-puissant adresse à sa créature.

Dieu fait des révélations par les visions, quand l'homme n'entend aucune voix qui s'adresse à lui, mais aperçoit seulement certaines figures ou certains symboles qui lui apprennent ce qui est ou ce qui doit arriver ; c'est ainsi que Pharaon vit sept vaches grasses et autant de vaches maigres, qui lui représentaient, les premières, sept années de fertilité, et les secondes, sept années de disette. Il y a trois sortes de visions. Les unes sont purement intellectuelles ; c'est ce qui a lieu quand Dieu éclaire l'esprit par l'infusion d'espèces et de lumières qui lui font concevoir quelque vérité merveilleuse ; c'est de cette manière, croit-on, que saint Paul fut ravi jusqu'au troisième ciel, pour y apprendre des secrets qu'il n'est pas possible de

raconter (I. Cor. 12). D'autres s'accomplissent dans l'imagination, quand cette faculté reçoit des espèces représentant des choses corporelles et comme certaines peintures intérieures qui n'ont point de réalité en dehors de l'imagination ; c'est ainsi que Jérémie vit une chaudière en feu qui signifiait l'embrasement de Jérusalem. (Jér. 1.) Enfin il y a les visions réelles : celles-là ont lieu quand l'homme voit hors de lui et perçoit par ses sens des figures qui lui représentent ce que Dieu veut lui révéler ; ainsi Balthasar vit pendant son festin une main qui écrivait sur le mur. (Dan. 2.)

Dieu fait encore des révélations aux hommes dans les songes ; à ce moment où les sens extérieurs sont assoupis et ne risquent point d'être distraits par les objets extérieurs, il lui fait voir dans le silence et le calme ce qu'il veut lui faire connaître ; c'est ainsi qu'Adam endormi au paradis terrestre connut en songe, sous la figure de son mariage avec Eve, le mystère de l'union du Verbe avec l'humanité ; c'est de cette même façon que Jacob vit cette échelle mystérieuse, qui touchait par une extrémité le ciel et par l'autre la terre et sur laquelle les anges montaient et descendaient.

Dieu révèle encore certaines vérités aux hommes dans l'extase ; quand ils sont enflammés d'amour pour les choses divines, Dieu suspend momentanément l'action des sens extérieurs, afin que l'âme soit capable de s'appliquer sans distraction à considérer les choses divines. Quand l'âme se trouve dans cet état, Dieu lui montre certaines vérités sous diverses figures et sous divers symbo-

les ; c'est par ce moyen qu'il révéla à saint Jean l'Evangéliste, les mystères contenus dans l'Apocalypse. D'autres fois, Dieu fait entrevoir à l'âme comme dans un éclair un amour et des splendeurs inconnus. L'âme s'attend après un tel début à voir paraître quelque chose de grand ; mais brusquement cette splendeur cesse et l'âme revient à elle avec des sentiments nouveaux sur les perfections de Dieu et sur ses ravissantes beautés. Si cette splendeur dure assez longtemps, la volonté s'élance vers Dieu qui se manifeste par cette lumière ; elle éprouve une joie si vive de sa présence qu'elle ne peut la contenir et qu'elle se voit contrainte de faire éclater au dehors les preuves sensibles de son amour et de la visite que Dieu lui fait.

De toutes ces manières Dieu a révélé aux hommes les mystères de la Foi ; il a révélé un mystère de telle manière, un autre mystère de telle autre manière ; l'un a été révélé à tel prophète, l'autre à tel autre ; une vérité a été révélée à une époque, une autre à une époque différente. Toutefois la plus excellente manière dont Dieu nous a parlé, a consisté à envoyer du ciel sur la terre son Fils unique, pour nous enseigner de sa bouche humaine les vérités divines. Dieu a dit lui-même de son Fils : « *Je l'ai donné comme docteur et précep-* « *teur aux Gentils*. (Is. 55.) Et l'Evangile dit : « *qu'ouvrant la bouche, il les enseignait* ». (Matt. 5.) Saint Paul préfère les révélations faites par Jésus-Christ à toutes celles qui ont précédé ; car les prophètes avaient peu de lumières en comparaison de lui, qui a pénétré les abîmes de la

sagesse divine et en qui sont renfermés tous les trésors de la science de Dieu. Aussi nul n'a révélé au monde autant de vérités que lui, nul n'en a enseigné d'aussi sublimes.

Je dois donc une grande reconnaissance à Dieu, pour avoir daigné parler aux hommes et s'abaisser jusqu'à s'entretenir avec eux de la seule manière dont ils étaient capables de le comprendre. On s'étonne parfois de voir un grand personnage s'abaisser à causer avec un enfant, et lui parler dans un langage où il puisse le comprendre ; combien plus devons-nous être émerveillés en voyant celui qui est plus haut que les cieux et que le soleil, devant qui les Séraphins sont glacés de respect et d'effroi, descendre jusqu'à parler à de misérables mortels, de tant de manières différentes et dans des langages si divers. O Seigneur, mon Dieu, que toutes les créatures vous louent, qu'elles vous rendent grâces éternellement pour toutes les paroles, les révélations, les visions, les extases, et les instructions que vous avez données aux Prophètes, aux Evangélistes et aux Apôtres. Oh ! Seigneur, je vous remercie plus spécialement d'avoir envoyé votre Fils même et votre Sagesse incréée, incarnée pour nous. Merci de nous l'avoir donnée pour nous révéler les merveilles de votre loi et tant de motifs de consolation qu'elle nous fournit. Y a-t-il au monde une gloire comparable à celle d'être enseignés par le Fils de Dieu en personne ? « *Oh ! que vos paroles sont douces à mon* « *palais, plus douces que le miel à ma bouche.* » (Ps. 118.)

III

Considérez qu'il y a une certaine règle qui permet de connaître quelles sont les vraies révélations de Dieu, et un juge à qui il appartient de trancher les difficultés qui peuvent naître sur la question de savoir si une telle révélation est divine ou si elle est supposée. L'existence de cette règle et de ce Juge se démontre par la nécessité qu'en ont les hommes. Sans eux nous serions exposés à toutes sortes d'erreurs et au danger presque inévitable de prendre le faux pour le vrai, les inventions des hommes et des démons pour des paroles du ciel et d'absurdes mensonges pour des vérités qu'il ne serait pas permis d'examiner ni de révoquer en doute. N'a-t-on pas vu souvent de faux prophètes donner leurs rêveries pour des vérités puisées à la source même de la Sagesse. Aussi Jésus-Christ dit-il : « *Prenez garde aux faux* « *Prophètes.* » (Matt. 7.) Un hypocrite ou une dévote à la tête légère et remplie de vent, voudra faire croire qu'elle a reçu dans sa prière d'importantes communications de la part de Dieu et qu'elle a appris de lui des secrets particuliers. « *Satan*, dit saint Paul, *se transfigure en ange* « *de lumière.* » (II, Cor. 11.) Il apparaît quelquefois revêtu des dehors des anges fidèles et sous ce travestissement il trompe les âmes simples. Les hérétiques enfin font les zélés pour la gloire de Dieu et sous prétexte de réformer les abus, en introduisent de nouveaux. Ils prétendent être les seuls à bien entendre les Saintes Ecritures, ils déclarent que comme de vrais enfants ils reconnaissent la voix de leur Père et que comme de

bonnes brebis ils reconnaissent la voix de leur Pasteur. Tout cela jetterait dans d'indicibles perplexités les âmes qui ont soif de la vérité, si elles n'étaient pas éclairées et fortifiées par ailleurs, et si Dieu ne leur avait donné une règle sûre en même temps qu'un Juge impartial et incorruptible pour démêler la vérité au milieu de tant de pièges.

C'est pourquoi Dieu a songé à son Eglise, il n'a pas abandonné les âmes dans une si pressante nécessité. Entendez-le dire : « *Qu'ai-je pu faire* « *de plus pour ma vigne que je n'ai fait ?* — « *Je ne vous laisserai pas orphelins ; je prierai* « *mon Père, afin qu'il vous envoie un autre* « *Paraclet et qu'il demeure toujours avec* « *vous.* » (Jean 14.) Dieu a assez prouvé sa Providence envers les hommes dans les œuvres de la Création et de la Rédemption, en accomplissant des choses prodigieuses, pour que rien de ce qui est nécessaire ne leur manquât. Or c'est une nécessité pour l'œuvre de la Rédemption, qu'il y ait une règle de Foi et un juge qui tranche les litiges religieux. Il faut donc croire que la Providence de Dieu, qui gouverne tout suavement et qui ne fait jamais défaut à personne dans les choses nécessaires, sera venue opportunément au secours des hommes dans ce besoin. Saint Augustin (1) a dit sur ce sujet : Si la Providence de Dieu ne préside pas aux choses humaines, nous n'avons que faire de nous mettre en peine de la Religion. Mais si les créatures de toute espèce et l'instinct de notre conscience proclament l'existence de

1. *De utilitate credendi*, c. 16.

cette Providence, il ne faut pas désespérer qu'il n'y ait quelque part une autorité établie par Dieu, au moyen de laquelle nous puissions nous élever comme par degrés jusqu'à lui. Enfin Dieu a soin de la vie de nos corps mortels, il a mis au monde des créatures innombrables avec l'intention de les faire subsister, aussi longtemps que leur nature l'exige. Dans ce but les cieux roulent sans cesse sur nos têtes et nous envoient des influences salutaires ; la terre est toujours féconde de mille manières et après avoir enfanté pendant tant de siècles, elle n'est pas devenue stérile ; les bêtes mêmes, êtres sans raison, savent, par un instinct que leur a donné cette Providence qui ne dédaigne aucune créature, discerner les aliments salutaires de ceux qui leur sont nuisibles : elles distinguent les herbes vénéneuses et n'y touchent point. A plus forte raison ce grand Créateur aura soin de la vie de nos âmes immortelles et leur fonrnira tout ce qui peut contribuer à leur bien et à leur perfection. Mais la Foi est la base et le fondement de la vie spirituelle en même temps que la Religion en est la roue maîtresse. Il faut donc croire que Dieu, dans sa providence, aura pris soin spécialement de la Foi et de la Religion des hommes, qu'il aura pris tous les moyens pour la rendre acceptable par les hommes et qu'il aura établi entre autres choses une règle sûre pour leur permettre de discerner les vraies révélations (1).

1. Les critères positifs de la révélation sont de deux sortes : les critères *intrinsèques*, tels que la sublimité, la beauté et les harmonies de la doctrine qui se donne

Courage donc, âme immortelle et créée pour une immortalité bienheureuse ! ne te désole pas au milieu de tant de ténèbres et de nuages qui se sont formés pour te cacher la vraie Foi et la vraie Religion. Dieu qui daigne prendre soin des moucherons ne t'a pas oubliée après t'avoir aimée jusqu'à la mort. Celui qui t'a donné la clarté du soleil pour diriger tes pas sur les sentiers de la terre, t'a aussi donné une autorité pour te régler dans ta Foi et pour te bien diriger dans les voies

comme révélée ; ce genre de preuve n'est à la portée que des esprits cultivés et a aussi l'inconvénient d'être trop subjectif ; et les critères *extrinsèques*. Ceux-ci consistent dans des faits sensibles qui sont à la portée de toutes les intelligences ; ils se ramènent tous aux miracles et aux prophéties. « *Pour que la soumission « de notre foi fût en parfaite conformité avec la raison, « Dieu a voulu joindre aux secours intérieurs du Saint-« Esprit les preuves extérieures de sa révélation, à savoir « les faits divins, et principalement les miracles et les « prophéties qui, en montrant avec évidence la toute-puis-« sance et la science infinie de Dieu, sont les signes de la « divine révélation ; signes très certains et appropriés à « toutes les intelligences. C'est pourquoi Moïse et les « prophètes, et principalement Notre-Seigneur Jésus-« Christ, ont fait en grand nombre les miracles les plus « manifestes et des prophéties ; et nous lisons des Apô-« tres* : « EUX, ÉTANT PARTIS, PRÊCHÈRENT PARTOUT, LE SEI-« GNEUR COOPÉRANT AVEC EUX ET CONFIRMANT LEUR PAROLE « PAR LES MIRACLES DONT ELLE ÉTAIT ACCOMPAGNÉE. » *Et il est encore écrit* : « NOUS AVONS LES ORACLES DES PROPHÈTES, « DONT LA CERTITUDE EST ENCORE MIEUX ÉTABLIE, SUR LES-« QUELS VOUS FAITES BIEN D'ARRÊTER LES YEUX COMME SUR UN « FLAMBEAU QUI LUIT DANS UN LIEU OBSCUR. »

de l'éternité. Ne te désespère pas comme si c'était pour toi une chose impossible de reconnaître, au milieu d'une si grande variété de sectes et d'opinions, la véritable Religion, la seule dans laquelle tu puisses honorer et servir Dieu comme il convient. Si sa justice t'oblige à embrasser la vraie Foi sous peine d'être condamnée au feu éternel, il faut qu'elle t'ait fourni les moyens de la reconnaître. Je vous bénis d'avoir agi ainsi à notre égard, ô mon Dieu, et je vous prie de me faire connaître cette règle infaillible ; je m'y conformerai selon votre désir et j'assurerai ma Foi.

IVe MÉDITATION

DE LA RÈGLE DE FOI ET DU JUGE DES CONTROVERSES RELIGIEUSES

SOMMAIRE

La règle de Foi ne saurait être : 1) *ni le jugement particulier de chaque homme ;* 2) *ni l'Ecriture Sainte toute seule. — Le juge en dernier ressort des controverses sur la Foi, c'est l'Eglise représentée par un Concile général.*

I

CONSIDÉREZ que la règle qui nous permet de reconnaître les révélations divines et le juge qui doit trancher toutes les difficultés qui

peuvent se présenter à ce sujet, ne sauraient être le jugement particulier de chaque homme, ni les inspirations secrètes que chacun peut prétendre avoir reçues de Dieu. En voici la raison : cette règle ou ce juge doit être capable d'éclaircir toutes les questions et d'en offrir la solution intelligible pour tous les esprits, comme aussi de pacifier toutes les querelles auxquelles peuvent donner lieu ces questions religieuses. Or, bien loin de pouvoir espérer que le jugement privé d'un homme ou ses inspirations particulières puissent jamais produire un si heureux effet, tout au contraire rien n'est mieux fait pour accroître les difficultés et pour augmenter les dissensions. Les hommes en effet diffèrent autant les uns des autres par l'esprit et par le jugement que par le visage. Si donc il est permis à chacun de suivre son propre jugement, il est certain que les discussions religieuses ne se termineront jamais, que l'unité de la Foi sera détruite et que les schismes s'éterniseront. La plupart des hommes croyant avoir le cerveau aussi sain et le jugement aussi droit que les autres, il s'en trouvera peu qui consentiront à céder, et dès lors il y aura presque autant de religions que d'opinions et autant d'opinions que de têtes. Tout au moins les partis se multiplieront à l'infini et au gré de ceux qui refuseront de soumettre leur esprit à celui d'autrui. On verra tel personnage inventer plusieurs religions chaque année, chaque mois, peut-être chaque jour, selon les caprices de son esprit, car dit le Sage : « *Le sot change comme* « *la lune.* » (Eccles. 47.) Tel article qu'il croira une année lui paraîtra une absurdité l'année suivante.

Nous devons porter le même jugement sur les inspirations secrètes que chacun s'imaginera avoir reçues du Saint-Esprit. S'il faut que tous les fidèles les admettent sans autre garantie que celle de leur parole, quelles extravagances et quelles absurdités les esprits vains et ambitieux ne s'efforceront-ils pas d'accréditer et de faire passer pour révélation de Dieu ? Il sera donc permis de faire passer les rêveries et les illusions de son esprit, pour des vérités venues du ciel. Quel désordre n'en résulterait-il pas dans le monde ? Qu'aura-t-on à répondre à un hérétique qui donnera pour toute raison que telle vérité lui a été suggérée intérieurement par le Saint-Esprit ? Comment pourra-t-on remettre dans le droit chemin un esprit dévoyé, qui refusera de se soumettre à aucune loi, quand il allèguera pour sa défense que l'Esprit de Dieu le dirige et lui inspire de vivre ainsi ? Est-il admissible que Dieu ait bâti son Eglise sur un fondement si chancelant et qu'il ait donné à des âmes immortelles, pour les conduire à l'éternité, une règle si peu sûre ? Qui pourrait échapper aux pièges de Satan, si dans les questions religieuses il fallait s'en rapporter au jugement personnel de celui-ci ou de celui-là qui vient à nous sans autorité et sans aucune mission de Jésus-Christ ?

Combien il est plus raisonnable de croire que Dieu a pourvu son Eglise d'une autorité moins contestable ? En réalité il a établi une hiérarchie, afin qu'il ne fût pas permis à chaque homme d'avancer une doctrine quelconque de sa propre autorité. « *Jésus-Christ*, dit saint Paul, *en mon-*

« *tant au ciel, a établi les uns apôtres, les autres* « *prophètes, d'autres pasteurs et docteurs, pour* « *la consommation des saints, afin que nous* « *ne ressemblions pas à de petits enfants flot-* « *tants et emportés par le vent de toute sorte de* « *doctrine.* » (Eph. 3.) Ce n'est pas tout de courir et de prêcher, il faut être légitimement envoyé, il faut prouver sa mission, sous peine de passer pour un fourbe (1). Nous sommes avertis de ne pas écouter les prophètes qui parlent selon leur propre esprit et sans être envoyés. « *Malheur aux* « *prophètes qui disent* : *Voici ce que Dieu a dit,* « *alors que je n'ai rien dit et ne leur ai point* « *parlé!* » (Ezéch. 13.) — « *Personne*, dit saint « Paul, *ne s'attribue à lui-même cet honneur,* « *mais celui qui est appelé comme Aaron ; car* « *celui-là n'est pas approuvé qui se recommande*

1. Si Dieu donnait à certains hommes une mission extraordinaire, d'où résulterait pour tous les autres hommes l'obligation sous peine de damnation de croire à leur parole et d'obéir à leurs commandements, il les accréditerait auprès du genre humain par des miracles. Luther lui-même l'admettait, quand il écrivait au sujet de Münzer : « *S'il dit qu'il est envoyé par Dieu et par* « *son Esprit, comme jadis les Apôtres, qu'il le prouve par* « *des prodiges et des miracles, car lorsque Dieu veut* « *changer le cours ordinaire des choses, il ne manque* « *jamais de faire en même temps des miracles.* » (LETTRE AU SÉNAT DE MULHOUSE). Or, Erasme disait des Luthériens (DIATR. DE LIB. ARB.) : « *Nul d'entre eux n'a pas* « *même encore pu guérir un cheval boîteux.* » — L'hypothèse d'une mission extraordinaire, ayant pour but de suppléer l'Eglise défaillante n'est pas d'ailleurs admissi-

« *lui-même, mais celui qui est accrédité par* « *Dieu.* » (Héb. 5 — I Cor. 10.)

Je concluerai de ce point que je dois bien me garder de suivre comme règle de ma Foi mon propre instinct ou mon propre jugement. Je ne suis pas digne d'avoir des entretiens particuliers avec Dieu, ni de jouir de sa familiarité, ni de recevoir de sa part des révélations m'indiquant une nouvelle manière de me conduire. Il faut donc que je renonce à mes propres opinions, pour me soumettre à un Juge qui ait le droit de me commander.

II

Considérez encore que l'Ecriture sainte toute seule ne saurait tenir lieu de règle et de juge pour terminer les différends en matière de religion et trancher les difficultés de la Foi. En voici la raison : il appartient au juge de prononcer son

ble, puisque Jésus-Christ a chargé les Apôtres ou leurs successeurs d'enseigner *toutes les nations*, leur promettant d'être avec eux *tous les jours, jusqu'à la consommation des siècles.* Au sujet de la mission extraordinaire dont fut investi saint Paul par Jésus-Christ lui-même, il importe de noter que précisément parce que ce fait eut lieu après l'Ascension du Sauveur, c'est-à-dire à une époque où l'Eglise était déjà fondée par les Apôtres et enseignée par eux, 1)Saint Paul reçut l'ordre d'aller trouver les Apôtres ou ceux qui avaient reçu des Apôtres leur mission ; 2) qu'il se concerta avec eux avant de prêcher l'Evangile ; 3) qu'il soumit aux Apôtres à Jérusalem la la question des prescriptions de la loi mosaïque qui avait été soulevée à Antioche.

arrêt sur le différend qui lui est soumis, de telle façon qu'il soit compris par les deux parties contestantes ; c'est une condition essentielle pour qu'elles s'y soumettent et en s'y soumettant mettent fin à leur querelle. Or, l'Ecriture sainte ne prononce pas sur les points contestés en matière de religion et de Foi, des arrêts tels que tout le monde puisse les bien comprendre. Aussi voyons-nous que ceux qui en appellent à la sainte Ecriture comme à l'unique juge, ne mettent jamais fin à leurs querelles et à leurs discussions, qu'il faut renoncer à tout espoir de les voir se mettre d'accord. Nous en avons un exemple depuis quelques années dans les discussions engagées entre les Luthériens d'une part et les Calvinistes de l'autre, puis entre les diverses branches d'hérétiques qui sont sorties de ces deux troncs ; ils persévèrent toujours dans leurs diverses opinions, en même temps qu'ils protestent qu'ils veulent s'en rapporter à la sainte Ecriture seule.

On peut en effet, considérer la sainte Ecriture ou selon l'écorce de la lettre, ou selon la moëlle du sens caché sous la lettre. Considérée sous le premier rapport, l'Ecriture sainte, loin de retirer par son jugement les orgueilleux de l'erreur, les y fait tomber souvent. « *La lettre tue*, dit saint « Paul, *et l'esprit vivifie.* » (II Cor. 3.) Saint Augustin (1) déclare que l'Ecriture sainte qui nourrit les cœurs pieux, trouble les cœurs pervers. C'est parce qu'ils s'arrêtent à l'écorce de la lettre, sans en pénétrer le sens, que les Juifs périssent

1. Tract. 20, *in Joannem.*

dans leur infidélité. Les hérétiques ont fait de même : ils ont été déçus par la surface de la lettre sur laquelle ils ont glissé et fait des faux pas. L'Ecriture sainte considérée de la seconde manière est le plus souvent obscure et peut rarement se passer d'un interprète. Aussi a-t-elle besoin d'être expliquée ou par la tradition, ou par l'autorité de l'Eglise. Loin de pouvoir servir de juge, elle a elle-même besoin d'un juge qui déclare quel est son vrai sens (1).

1. Voici sur ce point l'enseignement très précis du Concile du Vatican. 1) La règle de Foi *éloignée* est la parole de Dieu, soit *écrite* sous l'inspiration du Saint-Esprit, soit transmise *de vive voix*. « *Cette révélation* « *surnaturelle, selon la foi de l'Eglise universelle, foi* « *déclarée par le saint Concile de Trente, est contenue* « *dans des livres et dans les traditions non écrites que les* « *Apôtres ont reçues de la bouche de Jésus-Christ, ou* « *que les Apôtres eux-mêmes, sous la dictée de l'Esprit-* « *Saint, ont transmises comme de main en main, et qui* « *sont parvenues jusqu'à nous.* » (Conc. du Vat. Const. Dei Filius, ch. 2). 2) La règle de Foi *prochaine* est l'autorité de l'Eglise que Jésus-Christ a dotée dans ce but du privilège de l'infaillibilité. En conséquence l'Eglise *a)* a reçu le dépôt de la révélation pour nous le transmettre intact. Ces livres « *écrits sous l'inspiration du* « *Saint-Esprit et qui ont Dieu pour auteur, ont été confiés* « *comme tels à l'Eglise.* » (Loc. cit.) ; *b)* C'est à l'Eglise qu'il appartient de déclarer avec certitude quels sont les livres canoniques et quelles sont les traditions divines. « *Afin de pouvoir satisfaire à l'obligation d'embrasser la* « *foi véritable, comme aussi d'y persévérer constamment,* « *Dieu par son Fils unique, a institué l'Eglise et il l'a* « *marquée au front des marques visibles de son institu-*

Secondement, il y a une multitude de questions concernant la Foi dont l'Ecriture sainte ne dit

« *tion, afin que tous puissent reconnaître en elle la gar-* « *dienne et la maîtresse de la parole révélée.* » (Conc. du Vat. loc. cit. ch. 3.), Puis, après avoir dit que dans ce but Dieu l'a entourée des motifs de crédibilité, le Concile ajoute : « *De là vient qu'elle est elle-même comme* « *le signe élevé parmi les nations, et qu'elle invite à venir* « *à elle ceux qui n'ont pas encore cru, et qu'elle rend ses* « *enfants certains que la foi qu'ils professent repose sur* « *le fondement le plus sacré* » *c);* C'est à l'Eglise qu'il appartient d'interpréter authentiquement les saintes Ecritures. « *Et parce que certains hommes exposent dans* « *un mauvais sens les choses que le saint Concile de* « *Trente, pour tenir en bride les esprits pétulants, a sai-* « *nement décrétées sur l'interprétation des divines Ecri-* « *tures, nous, renouvelant le même décret, déclarons que* « *sa pensée est que, dans les choses de la foi et des mœurs* « *qui regardent l'édification de la doctrine chrétienne, on* « *doit tenir pour le vrai sens de la sainte Ecriture celui* « *qu'a tenu et que tient la sainte mère l'Eglise, à qui il* « *appartient de juger du vrai sens et de l'interprétation* « *des saintes Ecritures.* » (Conc. du Vat. loc. cit. ch. 2). — A noter qu'il n'y a aucun *cercle vicieux* à prouver l'inspiration des Livres saints par le témoignage de l'Eglise, comme si en même temps nous demandions aux saintes Ecritures la preuve de l'autorité de l'Eglise. L'autorité de l'Eglise peut se prouver indépendamment des saintes Ecritures, par les motifs de crédibilité dont Dieu « *l'a marquée au front* » dit le Concile du Vatican (Const. Dei Filius, ch. 3) « *et qui sont les preuves visibles* « *de son institution ;* » elle peut aussi se démontrer par *quelques-uns* seulement des livres inspirés, par exemple par les Evangiles dont l'authenticité et l'intégrité peuvent être établies par la critique historique.

pas même un mot ; telle est la question de savoir combien il existe de Livres canoniques et s'ils sont parvenus jusqu'à nous dans leur intégrité ; combien il y a de sacrements ; si l'exorcisme est permis ainsi que les autres cérémonies du baptême en usage dans l'Eglise ; s'il faut conférer de nouveau le baptême à ceux qui l'ont reçu une première fois des mains d'un hérétique ; s'il est permis de sanctifier le dimanche à la place du sabbat ; quel remède on appliquait aux femmes pour les délivrer du péché originel, à l'époque où le baptême n'était pas encore institué ; quel est enfin l'auteur du Symbole des Apôtres. Toutes ces questions et plusieurs autres ne peuvent être tranchées par l'Ecriture sainte, qui garde sur elles un profond silence. Il faut donc recourir à un autre juge plus universel.

De plus, la sainte Ecriture n'a pas existé depuis le commencement du monde. Les premiers Livres n'ont été écrits par Moïse que deux mille quatre cent et tant d'années après la création du monde. Saint Jude cite bien le Livre du patriarche Enoch, qui fut le septième homme après Adam ; mais personne ne nous garantit que ce Livre comprit tous les articles de Foi et tout ce qui se rapporte à la religion ; d'ailleurs, quoi qu'il en soit, il n'aurait été composé que six cents ans après la création du monde, suivant le calcul des Hébreux et douze cents ans après seulement, selon le calcul des Septante. Le monde aurait donc vécu six cents ans et peut-être douze cents ans sans Ecriture inspirée. Et cependant pendant ce temps des difficultés sur la religion ont pu s'élever parmi les

fils d'Adam ; ils ont eu besoin d'un juge qui ne pouvait être l'Ecriture sainte.

Enfin, si l'Ecriture Sainte est seule la règle et le juge qui tranche les questions religieuses, est-ce l'Ecriture Sainte en hébreu, ou en chaldaïque, ou en syriaque, ou en grec, ou en latin, ou en langue vulgaire ? Si nous adoptons les textes primitifs, le peuple ne les comprend pas et par suite ces textes ne peuvent servir de règle pour lui. Si nous adoptons pour le convaincre la version en langue vulgaire, il doute avec raison que ce soit la parole de Dieu ; car ni Moïse, ni les Prophètes, ni Jésus-Christ, ni les Apôtres n'ont écrit en français ou en allemand. Aussi les hérétiques français ne peuvent se flatter de lire dans le Nouveau Testament la parole de Jésus-Christ, puisqu'il est certain que Jésus-Christ ne prononça jamais les mots français qui s'y trouvent. Ce sont donc les paroles d'un homme qu'ils lisent, d'un homme qui a pu mal traduire et à qui dans tous les cas aucune promesse d'infaillibilité n'a été faite. Dès lors ils ne suivent qu'une règle incertaine, et comme le texte est souvent altéré, il n'ont qu'un juge corrompu (1).

1. Ce droit d'interprétation privée de l'Ecrirure Sainte conduit fatalement au rationalisme qui est la grande et en un sens l'unique erreur de notre siècle. Le rationalisme consiste essentiellement à affirmer que la raison est l'unique règle de ce que l'homme doit croire ou faire. Or qu'a fait Luther ? au nom du droit d'interprétation privée en qualité de *critique*, il a décidé souverainement quels étaient les Livres Saints qui devaient faire partie du canon ; en qualité *d'exégète*, il a décidé quel était le vrai sens des Saintes Ecritures ; et en qua-

Mais alors, dira quelqu'un, de quelle utilité est la Sainte Ecriture? Certes elle est d'une grande utilité. Car, dit saint Paul, « *toute Ecriture divi-* « *nement inspirée est utile* (il ne dit pas suffi- « sante) *pour enseigner* » (II, Tim. 3.) C'est une loi qui si elle est bien interprétée par le juge légitime, nous donne la paix après nos querelles. C'est une équerre, qui, si elle est bien appliquée par l'architecte, sert à élever l'édifice spirituel, car elle nous fournit les maximes fondamentales de la Religion, et interprétée par le Saint-Esprit, elle nous permet d'en pénétrer les mystères, comme aussi d'en déduire toutes les conclusions légitimes. Elle est comme le trésor des vérités célestes, notre arme défensive contre les assauts de nos

lité de *théologien*, il a établi certaines thèses, telles que la justification par la foi seule ou le serf arbitre. Dès ce jour était né le rationalisme sous sa triple forme, critique, exégétique et théologique. Le Concile du Vatican nous montre ce principe de la libre interprétation des Saintes Ecritures aboutissant non seulement au rationalisme, mais en dernier lieu à la négation absolue de toute religion même naturelle et de toute morale. « *Personne en effet ne l'ignore; les hérésies proscrites* « *par les Pères de Trente, en rejetant le magistère de* « *l'Eglise et en laissant au jugement de chaque particulier* « *les choses qui regardent la religion, se sont peu à peu* « *divisées en beaucoup de sectes, lesquelles, à force de se* « *déchirer et de se combattre, ont affaibli en plusieurs* « *toute foi au Christ. C'est pourquoi les livres sacrés* « *eux-mêmes, que ces sectes assuraient d'abord être la* « *source unique et le seul juge de la doctrine chrétienne,* « *ne tardèrent pas à n'être plus tenus pour divins. Que*

ennemis, notre consolation enfin dans les angoisses de cette vie. C'est pourquoi nous avons eu raison, tout en soutenant qu'elle ne suffirait pas à éclaircir tous nos doutes, d'affirmer qu'elle est néanmoins très utile.

Cette considération m'apprendra à ne point chanceler dans ma Foi, en voyant les hérétiques alléguer les passages de l'Ecriture Sainte, car puisqu'elle n'est point la règle de la Foi, ce n'est pas à elle que doit rester le dernier mot. Je me souviendrai de ce que dit saint Pierre sur les Epîtres de saint Paul ; à savoir, qu'il y a « *certai-* « *nes choses difficiles que les hommes pervers et* « *inconstants détournent de leur sens, comme* « *d'ailleurs lorsqu'il s'agit des autres Ecritures*

« *disons-nous ? ils furent relégués au rang des fables et* « *des mythes. Alors est née et s'est répandue malheureu-* « *sement au loin dans le monde cette doctrine du rationa-* « *lisme et du naturalisme, qui, s'attaquant par tous les* « *moyens à la religion chrétienne parce qu'elle est une* « *institution surnaturelle, s'efforce avec une ardeur* « *extrême, d'arracher de l'esprit humain, de la vie et des* « *mœurs des peuples, le Christ notre seul Seigneur et* « *Sauveur, et d'établir ce qu'ils appellent le règne de la* « *raison pure ou de la nature. Or, après que l'on eut* « *ainsi délaissé et rejeté la religion chrétienne, après* « *qu'on eut nié Dieu et son Christ, un grand nombre* « *d'intelligences sont tombées enfin dans l'abîme du pan-* « *théisme, du matérialisme et de l'athéisme et voici qu'al-* « *lant jusqu'à nier leur nature raisonnable et toute règle* « *du juste et du bien, ils s'efforcent de détruire les fonde-* « *ments mêmes de la société.* » (Conc. du Vat. Const. Dei Filius.)

« *et cela pour leur propre ruine et pour leur* « *perdition.* » (II, Pierre 3.) Je n'oublierai pas que, lorsque les hérétiques allèguent l'Ecriture, ils imitent Satan, le père du mensonge, qui voulant tenter le Fils de Dieu et l'engageant à se précipiter du haut du temple, mit en avant l'Ecriture; « *car*, disait-il, *il est écrit :* IL A CHARGÉ SES ANGES « DE VEILLER SUR TOI ET ILS TE PORTERONT DANS « LEURS MAINS. » (Matt. 4.) Il faut, dit saint Vincent de Lérins (1), bien réfléchir sur l'enseignement qui ressort de ce passage de l'Evangile, afin que, lorsque nous entendrons alléguer contre la Foi catholique les paroles des Prophètes et des Apôtres, nous ne doutions pas que c'est le démon qui parle par leur bouche. Car de même qu'alors le chef parlait au Chef (c'est-à-dire Lucifer à Jésus-Christ), ainsi aujourd'hui les membres parlent aux memhres, je veux dire les membres du démon aux membres de Jésus-Christ, les traîtres aux chrétiens fidèles, les apostats aux religieux, les hérétiques enfin aux catholiques. Que disent-ils ? Si tu es le fils de Dieu et si tu veux entrer en possession de son héritage, laisse-toi tomber des hauteurs de la doctrine et de la tradition de cette Eglise sublime qu'on croit être le temple de Dieu. Et si quelqu'un insiste et dit à l'hérétique : Comment prouves-tu que je dois abandonner l'antique et universelle Foi de l'Eglise catholique ? il répond aussitôt : C'est écrit. Et immédiatement le voilà qui cite des passages de la Loi, des Psaumes, des Prophètes et des Apôtres qui interprétés d'une

1. *Commonitorium*, c. 27.

manière nouvelle et fausse, précipitent l'âme malheureuse dans l'affreux abîme de l'hérésie. Leurs erreurs, dit le même écrivain (1), répandent une odeur si fétide, que s'ils les proféraient simplement, elles ne plairaient à personne ; aussi les imprègnent-ils de parfums et emmiellent-ils leur venin des paroles divines.

III

Considérez que le juge suprême et la règle infaillible dans les controverses sur les questions de Foi, c'est l'Eglise représentée par un Concile général qui est composé du Souverain Pontife et des évêques (2). Cette vérité est démontrée par

1. *Commonitorium*, c. 35.

2. Depuis le Concile du Vatican, il est nécessaire d'adopter une formule différente et de dire que le Juge suprême des questions de Foi est le Souverain Pontife, soit seul, soit à la tête d'un Concile. Le Concile du Vatican (Const. PASTOR ŒTERNUS, ch. III) a défini la primauté du Pontife romain : « *Si quelqu'un dit que le Pontife romain n'a que la charge d'inspection et de direction,* « *et non le plein et suprême pouvoir de juridiction sur* « *l'Eglise universelle, non seulement dans les choses qui* « *concernent la foi et les mœurs, mais aussi dans celles* « *qui appartiennent à la discipline et au gouvernement de* « *l'Eglise répandue dans tout l'univers ; ou qu'il a seulement la principale part et non la plénitude de ce pouvoir* « *suprême, ou que ce pouvoir qui lui appartient n'est pas* « *ordinaire et immédiat, soit sur toutes les Eglises et sur* « *chacune d'elles, soit sur tous les pasteurs et sur tous les* « *fidèles et sur chacun d'eux, qu'il soit anathème !* » Le même Concile explique dans les termes suivants la na-

l'Ecriture sainte, par les Pères, par la raison, par la tradition et par l'histoire.

Isaïe dit de l'Eglise : « *Le peuple qui refusera « de t'obéir, périra.* » (ch. 60.) Jésus-Christ n'a-t-il pas dit : « *S'il n'écoute pas l'Eglise, qu'il soit « pour vous comme un publicain ?* » (Matt. 18.) — « *Celui qui vous écoute, m'écoute ; celui qui « vous méprise, me méprise.* (Luc 10.) Saint Paul n'appelle-t-il pas l'Eglise « *la colonne et la base « de la vérité ?* » (I, Tim. 3).

ture de ce pouvoir suprême (loc. cit.) « *Nous enseignons « et nous déclarons que l'Eglise romaine, par l'institution « divine, a la principauté de pouvoir ordinaire sur toutes « les autres Eglises, et que ce pouvoir de juridiction du « Pontife romain, vraiment épiscopal, est immédiat ; que « les pasteurs et les fidèles, chacun et tous, quels que « soient leur rite et leur rang, lui sont assujettis par le « devoir de la subordination hiérarchique et d'une vraie « obéissance, non seulement dans les choses qui concernent « la foi et les mœurs, mais aussi dans celles qui appar- « tiennent à la discipline et au gouvernement de l'Eglise « répandue dans tout l'univers ; de sorte que, gardant « l'unité soit de communion, soit de profession d'une « même foi avec le Souverain Pontife, l'Eglise du Christ « est un seul troupeau sous un seul pasteur suprême. « Telle est la doctrine de la vérité catholique dont nul ne « peut dévier sans perdre la foi et le salut.* » Il est à noter que par ce texte est résolue dans le sens de l'affirmative la question qui fut posée pour la première fois à l'époque du Concile de Pise, à savoir si le Pape est supérieur au Concile puisqu'il est dit que « *les pasteurs et les fidè- « les, chacun et* TOUS, *quels que soient leur rite et leur « rang, lui sont assujettis par le devoir de la subordina- « tion hiérarchique et d'une vraie obéissance.* » L'unique

Saint Cyprien (1) déclare que celui-là ne peut pas avoir Dieu pour Père, qui ne reconnaît pas l'Eglise pour sa mère.

La raison à son tour veut qu'il en soit ainsi. Dieu a coutume d'enseigner les petits par les plus grands ; c'est ainsi qu'il a créé les hiérarchies des anges, où les plus élevés se font les docteurs des autres et les illuminent de diverses manières. La même règle s'applique aux hommes ; ceux qui

raison de revendiquer pour le Concile l'autorité suprême, serait qu'il représente toute l'Eglise. Or 1) les évêques réunis sans le Chef de l'Eglise, ne représentent pas toute l'Eglise, mais l'Eglise moins sa partie principale et essentielle. Et 2) en admettant même qu'ils représentent toute l'Eglise, ils ne pourraient revendiquer à ce titre l'autorité suprême que dans le cas où Jésus-Christ aurait conféré cette autorité à l'Eglise directement et non à Pierre. Or c'est à Pierre qu'elle a été d'abord et directement conférée : « *Tu es Pierre et sur* « *cette Pierre je bâtirai mon Eglise...* (Matt. XVI.) *Je te* « *donnerai les clefs du royaume des cieux.* » (Ibid.) — Les Conciles œcuméniques ne sont pas absolument nécessaires, puisque en dehors d'eux se trouve dans l'Eglise un pouvoir qui tranche souverainement toutes les questions de Foi et de discipline ; mais ils sont parfois d'une grande utilité et même nécessaires pour faire produire à la sentence de l'autorité suprême tous ses effets, soit à cause des débats auxquels ils donnent lieu, soit à cause de la solennité et de l'autorité extrinsèque qui s'attache à ces assemblées, soit à cause du consentement de toute l'Eglise qu'on ne peut s'empêcher de voir dans toutes leurs décisions.

1. *De unitate Ecclesiæ.*

sont au premier rang dans l'Eglise, ses chefs et ses princes sont chargés d'enseigner les autres, et ceux-ci doivent recevoir d'eux les instructions nécessaires à leur salut. C'est dans ce but que Jésus-Christ a établi des Pasteurs et des Docteurs dans son Eglise ; il a voulu qu'aux uns incombât le devoir d'enseigner, et aux autres l'obligation d'adhérer à cet enseignement. Quand ces Pasteurs sont assemblés, il les assiste d'une manière toute particulière pour les préserver de l'erreur et pour les empêcher de définir aucune proposition fausse ou mensongère. C'est pourquoi il a dit à ses Apôtres, et dans leur personne, à leurs successeurs : « *Ce que vous aurez lié sur la terre, sera* « *lié dans les cieux.* » (Matt. 18.) — « *Le Saint-* « *Esprit que mon Père vous enverra en mon nom,* « *vous enseignera toutes choses et vous fera* « *ressouvenir de tout ce que je vous ai dit.* » (Jean, 14.) « *Allez, enseignez toutes les nations,* « *prêchez l'Evangile à toute créature. Voici que* « *je suis avec vous jusqu'à la fin des siècles.* » (Matt. 28.) En vertu de cette assistance les Pasteurs de l'Eglise rassemblés autour de leur chef, qui est le Pape, ne sauraient se tromper dans leurs définitions et les âmes peuvent les admettre en toute sûreté.

Voici maintenant quelle a toujours été la pratique de l'Eglise : dès qu'un doute a été soulevé sur une question touchant à la religion, les Pasteurs de l'Eglise se sont rassemblés dans un Concile général et tout ce qui a été arrêté dans ce Concile, a été tenu pour un article de Foi, en même temps ceux qui y ont été condamnés, ont

été considérés comme hérétiques. A peine les Apôtres avaient-ils commencé de prêcher, qu'un doute survint : fallait-il observer les cérémonies prescrites par la Loi Mosaïque ? Ceux qui contestaient sur ce point allèrent à Jérusalem, pour demander aux Apôtres de trancher le litige. Les Apôtres s'assemblèrent et après avoir invoqué le Saint-Esprit, ils résolurent la difficulté. « *Il a* « *semblé bon au Saint-Esprit et à nous* » (Act. 15), lisons-nous dans leur sentence.

Trois cents ans plus tard, Arius désolait l'Eglise, semant partout son erreur qui consistait à dire que Jésus-Christ était une excellente créature, mais qu'il n'était pas l'égal de Dieu. Le premier Concile général de Nicée s'assembla et proclama que Jésus-Christ était Dieu. Quand l'hérétique Macédonius nia la divinité du Saint-Esprit, ce point de doctrine fut résolu par l'Eglise au premier Concile de Constantinople. Quand Nestorius soutint qu'il y avait deux personnes en Jésus-Christ, et que la sainte Vierge ne devait pas être appelée la Mère de Dieu, le débat fut vidé par l'Eglise assemblée à Ephèse. Quand l'abbé Eutychès persuada à un certain nombre d'âmes que la nature humaine s'était fondue dans la nature divine en Jésus-Christ, et que par conséquent il n'y avait en lui qu'une seule nature, c'est encore l'Eglise qui, assemblée à Chalcédoine, trancha la question. Ainsi, dans tous les siècles et toutes les fois que les hérétiques ont avancé des nouveautés, l'Eglise a prononcé sa sentence dans les Conciles. Et à notre époque, l'Eglise n'a-t-elle pas, au Concile de

Trente, condamné les erreurs de Luther et de Calvin ?

Telle était également la coutume de la synagogue, chez les Juifs. Y avait-il un point obscur dans la Loi et dans les questions qui touchaient à la Religion ou au service de Dieu ? il était prescrit de recourir aux prêtres et de se conformer à ce qu'ils décideraient. « *Tu ne te détourneras ni à* « *droite ni à gauche. Celui qui, s'enflant d'or-* « *gueil, ne voudra point obéir au commande-* « *ment du Pontife, qui, en ce temps-là, sera le* « *ministre du Seigneur votre Dieu, ni à l'arrêt* « *du juge, sera puni de mort.* » (Deut. 17.)

Les procès civils qui ont lieu à l'occasion d'une contestation relative à la possession des biens terrestres, sont des exemples frappants de la nécessité d'une autorité pour trancher les questions litigieuses. Ceux qui contestent ont bien pour les éclairer le Droit écrit, les Ordonnances du royaume et les Coutumes locales, et cependant le plus souvent tout cela ne suffit pas pour terminer les procès. L'un apporte un texte du Droit en sa faveur, l'autre en cite un autre. Que faut-il donc pour mettre finalement un terme à la discussion ? Il faut qu'un juge vivant examine qui a droit et qu'il prononce son arrêt dans une Cour souveraine assemblée. Ainsi, quand il s'agit des controverses spirituelles, on a bien l'Ecriture et la tradition, mais comme chacun allègue ces moyens en faveur de sa cause, il est nécessaire qu'il y ait une Cour souveraine qui dans l'Eglise s'appelle un Concile et qui est présidée par le Souverain Pontife, comme représentant et vicaire de Jésus-Christ.

Quand le Concile a porté sa sentence, il ne reste plus qu'à obéir. D'ailleurs il n'y a plus d'autre moyen pour découvrir la vérité, car tout a été scruté, l'Ecriture Sainte, la tradition, les Pères et toutes les raisons imaginables. Les plus savants Docteurs ont été appelés à discuter et à résoudre les difficultés. Ceux qui sont dans l'erreur ont été cités à comparaître, pour faire connaître leurs raisons. Que peut faire de plus l'Eglise pour découvrir la vérité ? Aussi, de même que Dieu ne manque pas de donner sa grâce à ceux qui font tout ce qui est en leur pouvoir pour l'obtenir, il ne manque pas non plus selon sa promesse, d'éclairer l'Eglise, qui fait tous ses efforts pour connaître ses volontés.

C'est ainsi que l'Eglise représentée par un Concile général est le Juge de la Foi ; ses décrets sont des arrêts définitifs inspirés par Dieu (1), et

1. L'Eglise n'est pas proprement inspirée, mais *assistée* par Dieu. « *Le Saint-Esprit n'a pas en effet été promis* « *aux successeurs de Pierre pour les mettre en état, grâce* « *à ses révélations, d'annoncer une nouvelle doctrine,* « *mais pour leur permettre par son assistance de garder* « *saintement et d'exposer fidèlement les révélations trans-* « *mises par les Apôtres, c'est-à-dire le dépôt de la foi.* » (Conc. du Vat. Const. *Pastor æternus*, ch. 4.) — « *L'inspiration*, dit Marchini (De div. et can. S. Script. « par. 1, art. 5) *est une impulsion et une direction spé-* « *ciale par laquelle l'Esprit-Saint excite l'homme à écrire,* « *et gouverne l'intelligence et la pensée de celui qui écrit,* « *de manière à l'empêcher de commettre aucune erreur et* « *à lui faire écrire ce que Dieu veut.* » L'inspiration renferme donc quatre éléments : 1) *une impulsion* qui

qui mettent fin à toute discussion. Les âmes doivent s'en tenir là ; elles doivent remettre entre ses mains l'affaire de leur salut et de leur Foi, comme Jésus-Christ de son côté lui a communiqué son esprit et l'intelligence de ses paroles.

Je reconnaîtrai donc l'Eglise comme Juge de toutes les controverses religieuses, je considérerai comme article de Foi ce qu'elle aura défini en condamnant l'erreur. Je bénirai ceux qu'elle aura bénis, je maudirai ceux qu'elle aura maudits. Que l'enfer vomisse donc toute sa malice par la bouche des hérétiques, qu'il soulève sous forme de tempêtes des opinions opposées, je sais à qui avoir recours et à quel jugement je dois obéir : c'est à

détermine efficacement la volonté à écrire ; 2) *une illumination* de l'intelligence ayant pour but de lui faire concevoir tout ce que Dieu veut faire écrire et rien que cela ; 3) *une direction* par laquelle Dieu veille à ce que l'auteur inspiré n'omette rien de ce que Dieu veut qu'il consigne par écrit et à ce qu'il n'y ajoute rien ; 4) *une assistance* qui fait que l'écrivain n'emploie pour traduire les pensées divines que des mots qui les expriment avec une fidélité infaillible. Les écrivains sacrés ont reçu le don de l'inspiration ; ils n'ont été qu'un instrument dont Dieu s'est servi pour exprimer ses propres pensées ; aussi leurs livres sont-ils appelés des livres *divins*, Dieu en étant le véritable auteur. L'infaillibilité de l'Eglise et du Souverain Pontife résulte d'un don beaucoup moins parfait, que nous pouvons définir ainsi : une assistance surnaturelle de Dieu, en Jésus-Christ et par l'Esprit-Saint, en vertu de laquelle l'Eglise enseignante et le Pontife romain sont préservés de toute erreur, quand ils définissent une doctrine qui touche à la foi ou aux mœurs.

celui de saint Pierre, à celui de l'Eglise. D'un côté, dit saint Jérôme (1), les Ariens frémissent de rage, soutenus par toutes les puissances du monde; de l'autre, l'Eglise divisée en trois camps, veut m'attirer à elle. Alors je crie : à moi ! à moi ! quiconque est attaché à la chaire de Pierre, est avec moi. Je dirai moi aussi dans ce siècle : Les Luthériens veulent m'entraîner dans leur parti, les Calvinistes veulent de leur côté m'attirer à eux, d'autres encore, libertins ou hérétiques, veulent me persuader qu'ils ont découvert la vérité. Je crierai : A moi ceux qui sont unis à la chaire de saint Pierre, à l'Eglise catholique, apostolique et romaine ! C'est avec elle que je veux être en union jusqu'à la mort, c'est à elle que je veux obéir jusqu'à mon dernier soupir. Je n'accepte d'autres articles de Foi que ceux qu'elle m'impose. Je veux l'avoir pour Mère sur la terre, afin que Jésus-Christ soit mon Père dans le ciel. Ici-bas je me soumettrai à son jugement, afin de ne pas être condamné au jugement de Dieu. Dieu m'a commandé de lui obéir, il m'a assuré que les portes de l'enfer ne prévaudraient jamais contre elle, qu'elle est ma conductrice dans la voie du salut et la règle de ma foi. Loin de moi tout ce qui lui est opposé. En vivant conformément à ses enseignements, je suis en sûreté contre l'erreur, en l'écoutant, j'écoute Jésus-Christ même qui la gouverne et l'assiste.

1. Epist. *ad Damasum.*

Ve MÉDITATION

LA VÉRITABLE ÉGLISE EST INFAILLIBLE ET CETTE ÉGLISE N'EST AUTRE QUE L'ÉGLISE ROMAINE

SOMMAIRE

L'Eglise réunie en un Concile général est infaillible. — L'Eglise qui est infaillible est celle qui est unie au Pape, évêque de Rome. — Hors de l'Eglise romaine il n'y a point de salut.

I

Considérez que l'Eglise réunie en un Concile général est infaillible dans ses jugements, c'est-à-dire qu'elle ne peut pas se tromper (1). En voici la raison : elle est enseignée par le Saint-Esprit qui se sert d'elle comme d'un organe pour nous parler. Dieu la dirige et l'assiste, afin qu'elle ne marche pas dans les ténèbres de l'erreur, mais dans la lumière de la vérité. C'est pourquoi saint

1. L'Eglise n'est pas seulement infaillible quand elle est assemblée en un Concile, elle l'est même quand elle est dispersée dans le monde entier, car Jésus-Christ en lui promettant l'infaillibilité ne fit aucune distinction entre les pasteurs rassemblés et les pasteurs dispersés.

Paul dit qu'elle est « *la colonne et le firmament* « *de la vérité.* » (I Tim. 1) ; la colonne inébranlable, le firmament qui ne tombe jamais, pas plus que celui qui s'étend sur nos têtes. « *Le Saint-Esprit,* « dit Jésus-Christ, *que le Père vous enverra en* « *mon nom, vous enseignera toutes choses et* « *vous fera ressouvenir de tout ce que je vous ai* « *appris.* » (Jean, 14.) « *Ce n'est pas vous qui par-* « *lez, mais c'est l'Esprit de votre Père qui parle* « *en vous.* » (Matt. 10.) Aussi Dieu oblige-t-il toutes les âmes à obéir à l'Eglise et à soumettre leur jugement au sien, quand elle définit les mystères de de la Foi. « *Le peuple et le royaume qui ne t'obéi-* « *ront pas, périront.* » (Is. 60.) — « *Qui vous* « *écoute, m'écoute.* » (Luc. 10.) Or Dieu ne peut dans aucun cas nous obliger à suivre une règle fautive et sujette à l'erreur, car alors c'est lui qui par son commandement serait la cause de notre perte, et nous pourrions dire qu'il nous a trompés ; sanglant reproche que nous ne serons jamais en droit de lui adresser. Donc, puisque les jugements de l'Eglise sont toujours vrais, quiconque lui obéit a la certitude d'être dans la vraie Foi (1).

1. C'est l'enseignement du Concile du Vatican, quand il déclare que le Pontife romain jouit pleinement « *de* « *cette infaillibilité dont le divin Rédempteur a voulu que* « *son Eglise fut pourvue quand elle définit une doctrine* « *concernant la foi ou les mœurs.* » (Const. PASTOR ŒTERNUS, ch. 4.) Ces paroles semblent indiquer les deux sujets en qui réside l'infaillibilité : le Souverain Pontife d'abord et secondement l'Eglise. Le corps des évêques, soit assemblé en Concile, soit en dehors de tout Concile, jouit de la prérogative de l'infaillibilité, à la condition

Les dissidents ne peuvent accepter sans regimber ce solide argument. Ils nous opposent ce texte : « *Tout homme est menteur.* » (Ps. 115.) Ils prétendent qu'il est certain que chaque Eglise et chaque évêque en particulier peuvent se tromper et que dès lors s'ils sont assemblés, ils pourront se tromper tous ensemble. Ils disent enfin que la véritable Eglise de Jésus-Christ, fondée par les Apôtres, n'a conservé la doctrine dans sa pureté

expresse d'être uni au Souverain Pontife qui est le Chef de ce corps. Le corps des évêques séparé du Chef visible de l'Eglise ne jouit point de l'infaillibilité, car toutes les fois que Jésus-Christ a promis cette prérogative, il s'est adressé au collège apostolique uni à Pierre et jamais aux Apôtres en particulier. « *Quoiqu'un Con-* « *cile*, dit Bellarmin, (DE CONC. ET ECC. l. 2, ch. 19), « NE PUISSE *sans le Pape* DÉFINIR AUCUN NOUVEAU DOGME DE « DE FOI, *cependant en temps de schisme il peut indiquer* « *quel est le vrai Pape, et donner à l'Eglise un vrai Pas-* « *teur, quand elle n'en a pas ou quand il est douteux ;* « *c'est ce que fit légitimement le Concile de Constance.* » Les deux sujets en qui réside l'infaillibilité, l'Eglise et le Pape, ne sont donc pas absolument distincts; c'est d'une part le Souverain Pontife seul, et de l'autre le corps des pasteurs qui ne se conçoit pas sans son Chef, le Souverain Pontife. — Ajoutons que le privilège de l'infaillibilité est chez le Souverain Pontife un privilège *personnel*, non pas en ce sens qu'il est attaché à sa personne privée, mais en ce sens qu'il lui appartient en propre comme la primauté dont il n'est qu'une conséquence, qu'il ne peut être communiqué à d'autres et que le Souverain Pontife n'a besoin, pour en faire usage, ni du concours ni de l'aide de personne (Ballerinus, DE VI ET RAT. PRIM. cap. 3, propos. 3).

que durant les quatre ou cinq premiers siècles, qu'après ce temps elle est tombée dans l'erreur, jusqu'à l'époque où Luther et Calvin, ayant reconnu qu'elle faisait fausse route, se sont mis en devoir de la redresser et de la réformer. De même que par antipéristase, les contraires agissant sur leurs contraires en augmentent l'action, comme nous le constatons lorsqu'il s'agit de la chaleur que le froid rend plus vive par réaction; ainsi ces objections loin de détruire la vérité de ce que nous avons avancé, vont servir à mieux l'établir. Tout homme est menteur, dites-vous. Vous l'êtes donc vous aussi qui apportez cette affirmation. Mais parlons plus sérieusement. Oui, j'accorde que tout homme est menteur, s'il est abandonné à lui-même, mais non pas s'il est guidé et assisté par le Saint-Esprit. Ainsi Moïse et les Apôtres n'ont pas été menteurs, parce que le Saint-Esprit les dirigeait. Il faut en dire autant du Souverain Pontife et des prélats réunis en Concile, pour résoudre une question de Foi, ils ne sont pas menteurs, parce que le Saint-Esprit les assiste (1). Quoique chaque prélat pris séparément puisse se tromper, il n'en est pas moins vrai que quand ils sont réunis ils ne peuvent être vaincus par les puissances de l'enfer. Ainsi, dans une armée qui serait invincible, chaque soldat pris à part, ou même chaque compagnie

1. Tout homme est sujet à l'erreur de son propre fond et naturellement. Mais l'infaillibilité que nous devons reconnaître à l'Eglise est une infaillibilité surnaturelle et communiquée par Dieu qui seul est infaillible par nature.

peut être vaincue, mais tous les soldats réunis et formant un corps d'armée ne sauraient l'être. C'est encore comme ce faisceau de flèches qu'un père montrait à ses enfants ; en les prenant l'une après l'autre rien de plus facile que de les rompre, mais les rompre toutes ensemble, c'était impossible. C'est pourquoi on calomnie la véritable Eglise de de Jésus-Christ, quand on ose dire qu'elle s'est trompée et que sa Foi a défailli. L'Epouse de Jésus-Christ, dit saint Cyprien (1), est chaste et pudique, elle ne peut pas ne pas être fidèle à son Epoux. Et en effet, qu'ils nous fixent un peu l'époque où l'Eglise a failli ; qu'ils nous disent sous quel Pape, sous quel Empereur, dans quel siècle. Ici ils imitent les vieillards impudiques qui accusèrent faussement la chaste Suzanne. Quand Daniel les interrogea chacun à part et leur demanda sous quel arbre Suzanne avait failli, l'un répondit sous un cerisier, l'autre sous un prunier. A ces témoignages qui ne s'accordaient pas on reconnut qu'ils l'accusaient méchamment et que Suzanne était innocente. Ainsi font les dissidents de notre époque. L'Eglise a erré, disent-ils ; mais quand ? C'était sous tel Pape, dit l'un, sous tel autre, dit un second ; cela s'est fait peu à peu et insensiblement, dit un troisième. Ah ! les faux accusateurs ! Suzanne est chaste, l'Epouse de Jésus-Christ ne peut errer. « *Ne crains pas*, lui « dit son Dieu par la bouche d'Isaïe, *tu ne seras « pas confondue et tu n'auras pas à rougir ; les « montagnes seront ébranlées et les collines*

1. *De unitate Eccl.*

« *trembleront, mais ma miséricorde veillera tou-* « *jours sur toi. Aucune des embûches dressées* « *contre toi ne réussira et tu condamneras* « *toute langue qui te résistera.* » (Ch. 54.) Enfin Jésus-Christ a dit : « *Tu es Pierre, et sur cette* « *pierre je bâtirai mon Eglise et les portes de* « *l'enfer ne prévaudront jamais contre elle.* » (Matt. 18) (1).

1. Ce texte que cite le Concile du Vatican ne prouve pas seulement l'infaillibilité de l'Eglise, mais il suffirait à lui seul à établir de la manière la plus péremptoire l'infaillibilité du Souverain Pontife. 1) Jésus-Christ fait de Pierre le *fondement* de son Eglise ; c'est donc lui qui donnera toute sa solidité à cet édifice spirituel qui est avant tout l'édifice de la Foi. Or comment cette Foi de l'Eglise serait-elle ferme et inébranlable, si Pierre et ses successeurs qui sont chargés de la lui enseigner, pouvaient se tromper? 2) Jésus-Christ déclare dans ce texte que Pierre sera le principe d'où naîtra l'unité dans l'Eglise, puisqu'il en sera le fondement. Or l'unité essentielle à l'Eglise, c'est l'unité de Foi. — Pierre sera pour l'Eglise un fondement si solide que « *les portes de l'enfer ne prévaudront jamais contre elle.* » Donc grâce à Pierre, jamais l'erreur en matière de foi ne s'implantera dans l'Eglise. Pierre, Docteur de l'Eglise, est donc infaillible.

Le Concile du Vatican (cap. 4, Const. *Pastor æternus)* a défini solennellement cette vérité. Il déclare tout d'abord que l'infaillibilité du Pontife romain est une conséquence nécessaire de sa Primauté ; il cite d'abord comme preuve les témoignages du IVe Concile de Constantinople, du IIe Concile de Lyon et du Concile de Florence et il déclare que ces deux paroles du Christ : « *Tu es Pierre...* » et cette autre : « *Pais mes agneaux,* »

Si l'Eglise est, comme nous venons de le voir, infaillible, quel cas ne devons-nous pas faire de ses jugements et de ses décrets ? Combien nous devons croire fermement tout ce qu'elle a défini dans tous les temps, et spécialement dans le dernier Concile qui a été convoqué pour condamner les erreurs de ces derniers siècles ? O Jésus, auteur de la Foi, je crois avec une Foi inébranlable tout ce que croit notre sainte Mère, l'Eglise, et tout ce qu'elle déclare devoir être cru. Je voudrais donner ma vie pour ce point de doctrine. O Seigneur ! vous êtes la Vérité souveraine, il est impossible que vous révéliez rien de faux à votre Eglise ; voilà un autre article que je signerais également de mon sang. Ce sont donc des vérités

démontrent à la fois la Primauté et l'infaillibilité de saint Pierre. Il affirme ensuite la *nécessité* de définir solennellement cette vérité et en dernier lieu il la définit en ces termes : « *C'est pourquoi, nous attachant « fidèlement à la tradition qui remonte à l'origine de la « foi chrétienne, pour la gloire du Dieu, notre Sauveur, « pour l'exaltation de la religion catholique et le salut des « peuples chrétiens, nous enseignons et définissons, sacro « approbante Concilio, que c'est un dogme divinement « révélé : Que le Pontife romain, lorsqu'il parle ex « cathedra, c'est-à-dire lorsque remplissant la charge de « pasteur et de docteur de tous les chrétiens, en vertu de « sa suprême autorité apostolique, il définit qu'une doc« trine sur la foi ou les mœurs doit être tenue pour vraie « par l'Eglise universelle, jouit pleinement, par l'assis« tance divine qui lui a été promise dans la personne du « bienheureux Pierre, de cette inffailibilité dont le divin « Rédempteur a voulu que son Eglise fût pourvue quand*

absolument certaines que toutes ces propositions que vous avez définies relativement à la Grâce, à la Justification, aux Sacrements, au Sacrifice de la Messe, au Purgatoire et aux autres points de doctrine contestés par ces misérables hérétiques. J'adhère à toutes ces propositions et je les tiens pour des vérités que vous avez révélées à l'Eglise. Ainsi, Seigneur, après avoir enseigné le monde entier par vos Apôtres et vos disciples, vous continuez à l'enseigner par les pasteurs de l'Eglise qui succèdent aux Apôtres, et quiconque les écoute, vous écoute vous-même. Je veux donc, Seigneur, écouter toujours la voix de votre Eglise, comme votre propre voix.

« elle définit sa doctrine touchant la foi ou les mœurs ;
« et par conséquent, que de telles définitions du Pontife
« romain sont irréformables par elles-mêmes, et non en
« vertu du consentement de l'Eglise. »

D'après cette définition, le Pape jouit de l'infaillibilité, qui est une grâce *gratis data* donnée en vue du bien public de l'Eglise et compatible chez celui qui la reçoit avec l'état de péché, mais il ne jouit pas de l'impeccabilité, qui est une Grâce *gratum faciens.* — Cette infaillibilité consiste dans l'*assistance* du Saint-Eprit, et non pas dans une révélation, ni même dans une inspiration (Conc. du Vat. Const. PASTOR ŒTERNUS, ch. 4). — Il n'en jouit que lorsqu'il parle *ex cathedra.* A cet effet quatre conditions sont requises par le Concile : 1) qu'il parle comme Docteur et Pasteur suprême ; 2) qu'il enseigne une des vérités en vue desquelles l'infaillibilité a été promise à l'Eglise ; 3) qu'il porte une sentence définitive avec l'intention visible de l'imposer ; 4) qu'il l'impose à l'Eglise universelle.

II

Cette Eglise infaillible dans ses jugements est celle qui est unie et soumise au Pape, qui est le Chef souverain de l'Eglise, le Vicaire de Jésus-Christ et le successeur de saint Pierre et dont le siège est à Rome. Cette vérité découle de la première, et voici comment elle se prouve. La véritable Eglise de Jésus-Christ est infaillible, elle ne peut errer ni défaillir ; par conséquent la véritable Eglise ne peut être que celle qui a toujours subsisté depuis Jésus-Christ jusqu'à nos jours. Or nulle autre Eglise que celle qui reconnaît le Pontife romain pour son Chef visible, n'a subsisté depuis Jésus-Christ jusqu'à nos jours. L'Eglise judaïque tout d'abord a cessé d'exister à la mort de Jésus-Christ, qui était le terme fixé par les prophéties. L'Eglise de Mahomet ou des Turcs n'a pas toujours existé, elle ne date que de six cents ans après Jésus-Christ, époque où ce faux prophète la fonda. Les Eglises établies par les anciens hérétiques ont péri. Quant aux Eglises fondées par Luther et Calvin, ce sont des Eglises toutes nouvelles, qui ne datent que de l'époque de leur révolte, car il leur est impossible de montrer dans chaque siècle des pasteurs et des fidèles de leur Eglise. Concluons donc que, puisque seule l'Eglise romaine s'est conservée depuis Jésus-Christ, seule elle est la véritable Eglise de Jésus-Christ.

Nous pouvons aboutir d'une manière plus frappante encore à la même conclusion en considérant les marques et les qualités que la raison nous dit

devoir appartenir à l'Eglise qui plaît à Dieu et qu'il a fondée lui-même pour en recevoir le culte qui lui est dû. Une telle Eglise doit premièrement être sainte et pure dans tout ce qu'elle enseigne, ne recommander rien que de vertueux, ne blâmer rien que de vicieux. Il est impossible en effet que Dieu ait fondé une Eglise qui enseignerait des choses contraires soit à la raison, soit aux bonnes mœurs. Secondement, il faut que cette Eglise nous offre l'exemple d'une grande perfection de vie et d'une intime union avec Dieu ; car Dieu n'a pu fonder son Eglise qu'en lui assignant pour but de purifier les âmes, de les illuminer et de les perfectionner et par ce moyen, de les préparer à entrer en possession du paradis où ne doit être admis que ce qui est absolument pur. Par conséquent, la véritable Eglise doit élever les âmes à une sublime perfection. Troisièmement, cette Eglise doit être une, c'est-à-dire qu'elle doit avoir en elle le moyen de conserver l'union et la paix entre tous ses membres. Conviendrait-il en effet à une Eglise établie par Dieu d'être partagée en mille fractions et d'être privée de tout moyen de s'unir ? Ainsi donc, comme les hommes ont naturellement des esprits différents et inclinés à des objets différents, la véritable Eglise doit avoir un Chef suprême, à qui seront unis tous les membres et qui par son autorité pourra faire de tous les fidèles un seul corps. Quatrièmement, cette Eglise doit être bien ordonnée, car tout ce qui vient de Dieu est ordonné et jamais la confusion ne lui a plu. Le bon ordre doit être constant dans cette Eglise qui se compose de toute sorte de sujets, de

grands et de petits, de riches et de pauvres, de savants et d'ignorants, d'hommes et de femmes et où il y a une multitude de fonctions à remplir. Cinquièmement, nous devons admettre que puisque Dieu, ne faisant acception de personne, aime tous les peuples de la terre comme étant ses créatures et comme étant capables de partager sa gloire, la véritable Eglise doit être catholique, c'est-à-dire répandue dans le monde entier, afin de faire participer toutes les nations au vrai bonheur. Sixièmement, comme la sainteté est l'objet de la haine des méchants, nous devons croire que la véritable Eglise de Jésus-Christ sera celle qui aura subi le plus de persécutions. En septième lieu, puisque la véritable Eglise sert Dieu, procure sa gloire et l'honore sur cette terre, nous devons estimer que Dieu ne manquera pas de lui accorder des grâces particulières, des dons et des faveurs extraordinaires dont les autres Eglises ne seront pas favorisées. Telles sont les qualités, sans compter les autres, que nous devons estimer devoir se rencontrer dans la véritable Eglise de Dieu.

Or, toutes ces qualités conviennent parfaitement à l'Eglise catholique, qui obéit au Pape dont le siège est à Rome. Elle est *sainte* en effet dans sa doctrine et dans sa morale ; elle enseigne toutes les vertus et fait naître dans l'âme de ceux qui l'écoutent le mépris et l'horreur de tous les vices. Si parmi ses enfants il s'en trouve qui, à cause de la fragilité humaine, mènent une vie corrompue, ce n'est pas à elle qu'il faut l'imputer, mais à l'abus qu'ils font de leur propre liberté et à leur

propre malice. Elle excite les âmes à acquérir une très sublime perfection et possède dans ce but divers sacrements, dont les uns posent le fondement de la vie spirituelle et les autres le faîte. Elle a également divers offices qui obligent à une sainteté éminente et divers Ordres religieux dans lesquels on voit des hommes et des femmes pratiquer une très grande perfection et mener une vie très pure, eu égard à l'infirmité humaine (1). L'Eglise romaine est *une* et possède le moyen de conserver son unité. Ce moyen consiste dans l'obéissance à un seul Pasteur, que tous ses vrais enfants honorent profondément et dont l'autorité suffit pour terminer tous leurs débats ; c'est ainsi que l'union des membres avec le chef produit

1. « *Sans parler des héros chrétiens des premiers siècles,* « *où trouvera-t-on en dehors de l'Eglise* (romaine), *des* « *hommes qu'on puisse placer à côté des Benoît, des* « *Thomas d'Aquin, des François d'Assise, des Domi-* « *nique, des François de Sales, des Ignace de Loyola, des* « *François-Xavier, des Vincent de Paul, des Elisabeth de* « *Hongrie, des Thérèse, et d'une infinité d'autres? Outre* « *ces saints nombreux de tous les siècles, élevés sur les* « *autels, qui n'ont eu d'autre foi que celle de l'Eglise* « *romaine, et qu'elle seule a le droit de revendiquer* « *comme ses enfants, il est un nombre infini de membres* « *de cette Eglise qui se sont sanctifiés par des vertus non* « *moins solides, bien que cachées aux yeux des hommes.* « *Aujourd'hui encore, au milieu de la corruption du* « *monde, il se fait, sous le même souffle divin, autant de* « *bonnes œuvres et d'actes de vertu que dans les siècles* « *précédents.* » (COURS D'APOLOGÉT. CHRÉT. par le P. Devivier, 16e édit., p. 271.)

l'union des membres entre eux (1). Dans cette Eglise tout est bien ordonné ; la hiérarchie y représente et y honore celle des anges dans le ciel. Le Pape est au sommet comme tenant la place de Jésus-Christ. A ses côtés sont les cardinaux qui forment son conseil ; ils représentent les Apôtres au moment où ils allaient quitter la Judée, ils demeurent auprès du Souverain Pontife et l'accompagnent fidèlement. Au-dessous du Pape, les archevêques et les évêques représentent les mêmes Apôtres quand ils se furent dispersés dans les diverses contrées du monde pour y arborer la croix. Au-dessous des évêques sont les pasteurs et les curés qui travaillent d'une manière immé-

1. L'Eglise romaine possède un *principe* qui *maintient* nécessairement l'unité la plus parfaite, soit de croyance, soit de gouvernement ; c'est la primauté du Pontife romain définie par le Concile de Florence et par le Concile du Vatican (Const. PASTOR ŒTERNUS, ch. 3) et l'infaillibilité du Pontife romain, qui découle de la primauté et qu'a définie le même Concile du Vatican. (Const. PASTOR ŒTERNUS, ch. 4.) Il y a mieux encore : la primauté de Pierre et des Pontifes romains successeurs de Pierre une fois démontrée, il est certain que l'Eglise romaine est la véritable Eglise de Jésus-Christ, car de la primauté découlent ces caractères propres et permanents qui sont les notes de la véritable Eglise. Nous avons à la fois dans le Pontife romain, la succession *apostolique*, le principe de l'*unité de foi*, l'unité de religion, et le principe de *catholicité* formelle. Aussi saint Cyprien a-t-il vu dans la primauté du Saint-Siège, le moyen le plus facile et le plus court, de démontrer que l'Eglise romaine est la véritable Eglise de Jésus-Christ. (DE UNITATE ECCLESIŒ.)

diate au salut de chaque âme en particulier. Au-dessous d'eux sont encore les diacres et enfin tout le peuple chrétien. Aussi cet ordre admirable a fait comparer l'Eglise à « *une armée rangée en* « *bataille* » (Cant. 6) et prête à combattre. Continuons. L'Eglise romaine *s'étend à tous les peuples de la terre ;* aujourd'hui encore elle poursuit ses conquêtes dans des pays nouveaux, afin de réparer les pertes que lui infligent les hérésies. Elle a en effet à subir divers genres de persécution. L'enfer a juré sa ruine ; il excite au-dehors toutes sortes de tempêtes et la combat sans relâche. Les empereurs païens ont les premiers mis en jeu toutes les forces du plus grand Empire du monde, pour l'écraser dans son berceau ; mais ce fut en vain. Puis sont venus les hérétiques pleins de rage, n'ayant qu'un seul but : renverser cette Eglise ; ils ressemblaient aux renards de Samson qui avaient la tête tournée les uns d'un côté, les autres de l'autre, mais qui tous avaient cela de commun qu'ils portaient attachés à la queue des brandons destinés à mettre tout en feu. Puis sont venus les Turcs qui ne furent pas moins cruels pour elle que les empereurs païens. Aujourd'hui les nouveaux hérétiques n'ont rien tant à cœur que de triompher de celle qui a toujours vaincu ses ennemis soit par ses conquêtes, soit par ses souffrances. En dernier lieu, cette Eglise romaine reçoit de Dieu des faveurs signalées et extraordinaires, telles que le don de prophétie et le don des miracles ; on voit chez elle à toutes les époques des personnes

d'une sainteté éminente qui font de vraies prophéties et des œuvres miraculeuses (1).

1. « *N'oublions pas que les miracles des premiers temps « gardent leur force probante pour nous, puisqu'ils repo- « sent sur des témoignages certains.* » Pour ce qui regarde les temps modernes, « *nul n'ignore avec quelle « sévérité extrême procède, sous la direction du Pontife « suprême, la sacrée congrégation des Rites, dans les « causes de canonisation et l'examen des miracles. Et « cependant que de miracles ont été authentiquement « approuvés dans les derniers siècles ! Citons entre « autres ceux de saint François-Xavier, de saint Joseph « de Cupertino, de saint Philippe de Néri, de saint « François de Sales. Le savant Pape Benoît XIV, dans « les appendices de son grand ouvrage sur la canonisa- « tion des saints, rapporte les miracles éclatants de quel- « ques-uns d'entre eux, de sainte Elisabeth de Portugal, « de saint Pie V, de saint André d'Avellin, de saint Félix « de Cantalice, de sainte Catherine de Bologne, etc. Les «* ACTA SANCTORUM, *gigantesque monument élevé à la gloire « des saints par les Jésuites Bollandistes, suffiraient « abondamment à prouver la continuité de ce témoignage « divin en faveur de l'Eglise catholique.* (COURS D'APOLOGÉT. CHRÉT. par le P. Devivier, 16e édit. page 272.) Le XIXe et le XXe siècles ont eu aussi leurs miracles. Citons ceux qui sont dus à l'intercession de saint Jean-Baptiste de la Salle, tout récemment canonisé, ceux que nous lisons dans la vie du vénérable curé d'Ars et les trois miracles déclarés authentiques par la Sacrée congrégation des Rites en vue d'une prochaine béatification de ce grand serviteur de Dieu ; enfin les innombrables miracles accomplis à Lourdes et constatés avec des précautions minutieuses (Voir ÉTUDES RELIG. de Déc. 1890 et de Janv. 1891, LES GRANDES GUÉRISONS DE LOURDES, du Docteur Boissarie, et la brochure du Docteur Van Hoesten-

Toutes ces marques lui conviennent exclusivement et les autres religions ne sauraient y prétendre. Concluons donc que c'est elle qui est la véritable Eglise de Jésus-Christ (1). C'est même

berghe, intitulée : Récit et Étude d'une Guérison subite de fracture (Brux. 1900.) — Voici d'après le Concile du Vatican (Const. de Fide Cathol. cap. III) quelle est la valeur probante des miracles : « *Dieu a voulu ajouter* « *aux secours intérieurs de l'Esprit saint des preuves extérieures de sa révélation, à savoir des faits divins, et surtout les miracles et les prophéties, lesquels montrant* « *avec évidence la toute puissance et la science infinie de* « *Dieu, nous donnent, de la révélation divine, des signes* « très certains et appropriés a l'intelligence de tous. »

1. Les quatre marques auxquelles nous devons reconnaître la véritable Eglise et que seule l'Eglise romaine possède, constituent des motifs suffisants de crédibilité et prouvent, indépendamment du fait de l'institution positive par Jésus-Christ, que la religion chrétienne est divinement révélée et qu'elle est l'unique vraie religion. « Dieu, *par son Fils unique, a institué* « *l'Eglise, et il l'a marquée au front des marques visibles* « *de son institution, afin que tous puissent reconnaître* « *en elle la gardienne et la maîtresse de la parole révélée.* « *Et en effet, ce n'est qu'à la seule Eglise catholique* « *qu'appartiennent tous ces caractères si nombreux et si* « *admirables que la divine Providence a disposés pour* « *rendre évidente la crédibilité de la foi chrétienne. Il y* « *a plus : l'Eglise, grâce à sa prodigieuse propagation, à* « *sa sainteté incomparable, à sa fécondité inépuisable* « *pour toutes sortes de biens, grâce à son unité catholique et à son invincible stabilité, l'Eglise est par elle-même un grand et perpétuel motif de crédibilité et un* « *irréfragable témoignage de sa divine mission.* » (Conc.

une vérité si certaine que nous devons la croire comme article de Foi. Car si nous disons dans le Symbole que nous croyons à l'Eglise, nous ne devons pas entendre par là une Eglise vague, invisible, indéterminée, mais expressément l'Eglise qui vit sous nos yeux, unie au Saint-Siège apostolique et soumise au successeur de saint Pierre (1).

Comme tous les bons catholiques, je trouverai dans cette considération un sujet de joie et de consolation. Quelle pensée consolante en effet que de songer que la véritable Eglise de Jésus-Christ ne peut se tromper, qu'elle ne s'est jamais trompée jusqu'à ce jour et qu'elle ne se trompera jamais ! Je suis donc en toute sécurité, quand je crois ce qu'elle professe publiquement dans tous les pays du monde. Or cette Eglise est l'Eglise romaine, à laquelle j'appartiens, et dans laquelle je désire vivre et mourir. Combien n'est-il pas plus raisonnable de la suivre plutôt que cette troupe d'hérétiques et de nouveaux venus, qui se sont donné pour mission de troubler l'Eglise, sous prétexte de la réformer, comme l'avaient

du Vat. Const. Dei Filius, ch. 3.) En réalité la note de la *sainteté* comprend les miracles ; or l'*unité* est un vrai miracle dans l'ordre moral, car on n'a jamais vu et on ne verra jamais, étant donné la nature de l'esprit humain, une institution purement humaine grouper un si grand nombre d'intelligences entièrement soumises à l'autorité doctrinale d'un Chef visible unique. *L'apostolicité* et *la catholicité* se ramènent à la conservation et à la propagation de la religion chrétienne.

1. Suarez, disp. 9. sect. 9.

déjà fait d'autres novateurs dans les siècles précédents ? N'est-ce pas manquer de sens, ou du moins en faire un bien mauvais usage, si l'on en a, que de leur confier ce que l'on a de plus précieux, je veux dire le salut de son âme ? Admettons, comme ils se le persuadent faussement, que la véritable Eglise de Jésus-Christ soit tombée dans l'erreur après plusieurs siècles et que la chute ait eu lieu insensiblement, sur quelle sécurité peuvent-ils compter dans leur Eglise ? Accordons-leur qu'ils sont bien dans la véritable Eglise de Jésus-Christ, ne pourra-t-elle pas errer de nouveau, comme ils assurent qu'elle l'a déjà fait ? Ils pourront donc être trompés en y demeurant. Et puisque la chute se produit insensiblement, savent-ils si déjà elle n'est pas tombée dans l'erreur ? Quelle certitude pourront-ils avoir au sujet de leur salut et de leur éternité ? O Seigneur, mon Dieu ! ayez pitié de leurs âmes abusées, et faites-moi la grâce de demeurer inébranlablement fidèle à votre Eglise ; car « *je n'ai demandé qu'une* « *seule chose au Seigneur et je la rechercherai* « *uniquement : c'est d'habiter dans la maison* « *du Seigneur tous les jours de ma vie.* » (Ps. 26.) Qu'aucun malheur ne me sépare jamais de la communion de l'Eglise, et qu'aucune fausse doctrine ne réussisse à m'arracher la Foi et l'amour que j'ai pour elle ! (1).

1. Turrecremata, *in hunc Psalm.*

III

Considérez qu'il n'y a point de salut hors de cette Eglise catholique, apostolique et romaine (1). C'est le sens de ces paroles d'Isaïe prophétisant les grandeurs de l'Eglise : « *Le peuple et le « royaume qui ne t'obéiront pas périront.* » (Is. 60.) Car bien que certains entendent ces paroles des calamités temporelles qui arrivent à la plupart de ceux qui refusent d'embrasser la Foi de Jésus-Christ, et de la ruine des royaumes impies, néanmoins il est bien plus naturel de les

1. Voici sur ce point la doctrine de l'Eglise souvent peu comprise. Pie IX déclare (Alloc. SINGULARI QUADAM, 9 déc. 1854) « *que c'est une vérité de foi que personne ne « peut se sauver hors de l'Eglise Apostolique Romaine, « que cette Eglise est l'arche unique du salut, que celui « qui n'y sera pas entré, périra dans le déluge.* » Le Syllabus a condamné les deux propositions suivantes : « *Les hommes peuvent trouver dans la pratique de n'im- « porte quelle religion la voie du salut éternel et parvenir « au salut éternel.* » (XVI[a]) — « *Il est tout au moins per- « mis d'avoir bon espoir au sujet du salut de tous ceux « qui ne font point partie de la véritable Eglise du « Christ.* » (XVII[a].) — Mais aussitôt après avoir affirmé qu'il n'y a pas de salut hors de l'Eglise Romaine, Pie IX ajoute : « *Néanmoins il faut aussi considérer comme une « vérité certaine que ceux qui sont dans une ignorance « invincible au sujet de la vraie religion, ne sont nulle- « ment coupables de ce chef aux yeux du Seigneur. Et « maintenant qui se croira assez habile pour tracer les « limites de cette ignorance, limites variables selon les « peuples, les régions, le génie des différents peuples et « selon tant d'autres choses ?* » (Alloc. *Singulari quadam.*)

entendre de la désolation éternelle dans laquelle périront les ennemis de Jésus-Christ et de son Eglise. Le grand saint Cyrille interprétant ce texte d'Isaïe, nous dit : Les infidèles, et tous ceux qui ne participent ni aux sacrements, ni au salut qui nous vient par Jésus-Christ, qu'ils soient grands et illustres ou qu'ils soient petits et obscurs, tomberont au fond de l'enfer et dans le lac de la mort, car ils mourront dans leurs péchés (1). Aussi l'Eglise est-elle comparée à l'arche de Noé, à la vigne, au corps humain, à l'arbre, à la fontaine et à une épouse qui a un époux fidèle. Tous ceux qui, à l'époque du déluge, ne se trouvèrent pas dans l'arche de Noé, furent engloutis par

1. Il ne faut entendre cette sentence de condamnation que des infidèles *positifs*, c'est-à-dire de ceux qui ont apostasié ou de ceux qui ont repoussé la foi, quand elle leur a été suffisamment proposée. Quant aux infidèles *négatifs*, c'est-à-dire à ceux qui n'ont jamais entendu parler de la Révélation chrétienne ni de l'Eglise et qui se trouvent dans une ignorance invincible, ils peuvent se sauver 1) sans la réception des sacrements de Baptême et de Pénitence ; 2) sans adhérer à l'Eglise et sans en faire partie ; 3) sans même connaître et croire d'une manière explicite les deux dogmes de la Sainte-Trinité et de l'Incarnation. Ces divers moyens de salut ne sont nécessaires que de nécessité de précepte et par conséquent ne sont pas absolument nécessaires dans le cas d'ignorance invincible. La seule chose nécessaire pour le salut à tout adulte, toujours et d'une manière absolue, ou comme dit l'Ecole, de nécessité de moyen, c'est l'*acte* de foi *stricte* et *explicite* à l'existence de Dieu et à une rémunération surnaturelle.

les flots ; de même quiconque n'est pas dans l'arche de l'Eglise, périra (1). Seuls les ouvriers qui avaient travaillé à la vigne du Seigneur reçurent du père de famille le salaire d'un denier ; pareillement, il n'y aura que ceux qui travaillent à la vigne de l'Eglise qui obtiendront le salaire éternel. Les membres retranchés du corps n'ont plus de vie ; ainsi les hommes séparés de l'Eglise de Jésus-Christ ne sont plus animés ni vivifiés par son Esprit. Le rameau coupé se flétrit, le ruisseau qui n'a plus de communication avec la source, tarit ; ainsi en est-il des hommes qui ne sont pas en communion avec l'Eglise. Enfin un époux fidèle n'a d'enfants que de son épouse; dans le cas contraire, il serait adultère ; Jésus-Christ n'adopte d'enfants spirituels que par l'intermédiaire de son Epouse, qui est l'Eglise.

La raison en est que Dieu a statué d'une façon irrévocable de ne donner son paradis qu'aux hommes qui obéiront à ses commandements, de même qu'il n'a donné sa gloire qu'aux anges qui se sont humiliés en se soumettant à ses volontés. « *Il est* « *devenu*, dit saint Paul, *l'auteur du salut éter-* « *nel pour tous ceux qui lui obéissent.* » (Héb. 5.) Or les commandements de Dieu sont ceux qui constituent la véritable religion ; ce sont d'abord les commandements relatifs à la Foi, qui nous obligent à croire, nous donnent et nous inspirent les sentiments qu'il nous convient d'avoir en face des grandeurs divines ; ce sont les commandements relatifs à notre vie morale, qui nous impo-

1. Saint Cyprien, *de unitate Ecclesiæ.*

sent la pratique à l'égard de Dieu et des hommes de tout ce qui est conforme à la nature et à la raison ; ce sont enfin les commandements relatifs aux sacrements, que nous devons recevoir, parce qu'ils sont les canaux de la grâce et les remèdes du péché. Or ces commandements ne sont pas observés par ceux qui sont hors de l'Eglise ; même ceux parmi les hérétiques qui s'estiment les plus religieux et les plus zélés observateurs des lois divines, violent un grand nombre de ces prescriptions. Ils ne croient que ce qu'ils s'imaginent capricieusement découvrir dans l'Ecriture et non ce qui s'y trouve réellement. S'agit-il de l'observation des préceptes moraux, ils ne peuvent nier qu'ils ne soient en révolte contre les chefs spirituels dont Jésus-Chrit a dit : « *Celui qui vous écoute, m'é-* « *coute, celui qui vous méprise, me méprise.* » (Luc. 10.) En dernier lieu, ils profanent de diverses manières les Sacrements, ils en nient et en suppriment la plupart. Les Juifs infidèles sont encore plus éloignés de l'observation de ces commandements. Seule l'Eglise s'y soumet; par conséquent il n'y a qu'elle seule, dans laquelle on puisse se sauver.

Quelle obligation n'ai-je pas à Dieu pour m'avoir fait naître dans cette Eglise, où l'on peut attendre l'éternité bienheureuse à laquelle il faut renoncer partout ailleurs ? Oh ! quelle reconnaissance les royaumes ne doivent-ils pas à Dieu, pour leur vocation à la Foi et leur union avec l'Eglise de Jésus-Christ, hors de laquelle il n'y a que ténèbres, qu'erreurs et que l'attente d'une fin malheureuse ? O France, bénis Dieu de t'avoir fait

annoncer la vraie Religion et de t'avoir accordé la grâce de l'embrasser! « *Il n'a pas traité ainsi* « *toutes les nations et il ne leur a point mani-* « *festé ses jugements.* » (Ps. 149.) C'est un bienfait, ô mon Dieu, que vous nous avez accordé dès les premiers temps de l'Eglise et que vous nous avez continué jusqu'à ce jour; auparavant la France était une pépinière de damnés. Si nous n'étions catholiques que depuis peu d'années, notre reconnaissance serait plus vive, et parce que c'est un bienfait ancien, il nous semble que nous vous en sommes moins redevables et vos miséricordes nous laissent insensibles. Le monde ne vous doit-il pas une plus grande reconnaissance à cause du soleil que vous lui avez donné, il y a plus de cinq mille ans, que si cet astre n'éclairait la terre que depuis cinq jours et qu'auparavant nous eussions vécu dans les ténèbres? O mon âme, quand un bienfait date de longtemps, il n'est pour cela que plus grand et plus signalé et il nous oblige à une plus grande reconnaissance. Rien de plus vrai, ô mon Dieu, je le reconnais maintenant. Loue ton Dieu, ô mon âme, de ce que depuis tant de siècles l'Eglise est florissante en France! O Jésus, continuez-lui toujours ce bienfait! Accordez-lui toujours la faveur d'être incorporée à votre Eglise, de ne jamais se séparer sous quelque prétexte que ce soit, de son Chef visible, le Souverain Pontife, votre Vicaire et votre lieutenant sur la terre. Faites, Seigneur, que les hérésies prennent fin et que les âmes ne soient plus dupées par l'erreur.

VIe MÉDITATION

LES VÉRITÉS DE LA FOI MÉRITENT D'ÊTRE CRUES A CAUSE DES MOTIFS DE CRÉDIBILITÉ

SOMMAIRE

Premier motif de crédibilité : la Personne, la doctrine, les œuvres et la vie de Jésus-Christ. — Second motif de crédibilité : les grandeurs de l'Eglise romaine. — Troisième motif de crédibilité : la sainteté de la doctrine chrétienne.

I

Considérez que les vérités de la Foi méritent d'être crues de tout homme sage et prudent, premièrement à cause de Jésus-Christ, fondateur de la Religion chrétienne. En effet, si nous considérons bien ses qualités, ses œuvres et sa doctrine, si nous examinons sagement toutes les circonstances de sa vie et de sa mort, quand bien même nous n'accorderions pas plus d'autorité aux Evangiles, qu'aux Histoires de Tacite et de Tite-Live (et comment un homme sage pourrait-il la leur refuser, alors que tant d'hommes illustres les ont acceptés comme des Livres divins ?) ; il y a tout lieu de croire qu'une doctrine proposée par un tel personnage est toute céleste et toute divine

et quelle mérite d'être admise par tous. En réalité, une doctrine est digne d'être admise par tous, quand celui qui la propose apparaît revêtu de puissance, de sagesse et de probité. S'il a la puissance en effet, il ne mentira jamais par crainte ; s'il a la sagesse, il ne trompera personne par ignorance ; s'il a la probité, il ne trompera personne sciemment et par malice. Or Jésus-Christ a été puissant en œuvres et en paroles ; il est apparu au monde comme le Maître suprême de la nature. Avec quelle autorité ne commandait-il pas aux démons de sortir des corps des possédés, à la mort de rendre ceux dont elle avait fait sa proie, aux flots de la mer et à la tempête de calmer leur fureur. Par une simple parole il a guéri toutes sortes de maladies et accompli des œuvres tellement admirables qu'elles ont jeté dans la stupeur ses ennemis eux-mêmes, qui n'ont point osé les nier, mais qui ont dit : « *Que faisons-nous ? cet* « *homme accomplit beaucoup de miracles ; si* « *nous le laissons faire, tout le monde croira en lui.* » (Jean 11.) Et Jésus-Christ a fait ces miracles (1) avec la plus grande facilité pendant sa vie,

1. Pour bien voir la force probante des miracles de Jésus-Christ, il faut observer qu'il les a donnés comme autant de preuves de sa mission divine : 1) d'une manière implicite d'abord, car il ne cessait de faire des miracles et en même temps il ne cessait d'affirmer qu'il était l'envoyé de Dieu ; 2) d'une manière formelle et spéciale : *a)* aux disciples de Jean-Baptiste qui l'interrogent sur sa mission, il donne pour toute réponse les miracles qu'il opère sous leurs yeux : « *Des aveugles* « *voient, des morts ressuscitent.* » (Luc. V.) ; *b)* aux

et après sa mort il en a fait encore par ses disciples. Ceux qui simplement ont cru en lui ont fait en son nom et pour prouver la vérité de sa doctrine, des œuvres encore plus étonnantes que celles qu'il accomplissait lui-même quand il était sur cette terre, comme on le voit par les guérisons miraculeuses qu'accomplissait l'ombre du corps de saint Pierre et par d'autres guérisons non moins prodigieuses (Act. 5) (1).

Pharisiens qui lui demandent un miracle comme preuve de sa mission, il annonce le miracle futur de sa résurrection (Matt. XII) ; *c*) aux Juifs qui lui disent avec mauvaise foi : « *Si vous êtes le Christ, dites-nous le clai-* « *rement* », il répond : « *Les œuvres que je fais au nom* « *de mon Père rendent témoignage de ce que je suis.* » Puis affirmant, non plus sa mission divine, mais la divinité de sa personne, il dit : « *Si je ne fais pas les œuvres de* « *mon Père, ne me croyez pas. Mais si je les fais, et si* « *vous ne voulez pas croire à ma parole, croyez à mes* « *œuvres, afin que vous connaissiez et que vous croyez que* « *mon Père est en moi, et que je suis en mon Père.* » (Jean X.) ; *d)* au moment où il va ressusciter Lazare il donne formellement ce miracle comme preuve de sa mission divine : « *afin qu'ils croient que vous m'avez* « *envoyé.* » (Jean XI.)

1. Voici quelques-uns des miracles accomplis par les Apôtres et les disciples de Jésus-Christ : la guérison du boîteux à la porte du temple (Act. III) et celle du paralytique (ch. IX) ; les guérisons opérées par l'ombre seule de saint Pierre (ch. V) ; la délivrance miraculeuse de plusieurs Apôtres emprisonnés (ch. V) ; la délivrance de saint Pierre seul (ch. XII) ; les nombreux miracles opérés par saint Paul à Ephèse et ailleurs, même par le seul attouchement de ses linges (ch. XIX) ;

Quant à la sagesse de Jésus, elle est incomparable. Combien sa doctrine est sublime ! Et par ses réparties n'a-t-il pas prouvé que nul au monde n'avait autant d'esprit que lui ? N'a-t-il pas toujours échappé avec une admirable habileté à toutes les embûches que ses ennemis, jaloux de le surprendre dans ses paroles, lui dressaient ? A peine âgé de douze ans, il ravit d'admiration les Docteurs par les grandes questions qu'il leur pose, et quand, à l'âge de trente ans, il voulut prêcher en public, il arrachait à ses auditeurs stupéfaits ce cri : « *Jamais homme n'a parlé comme cet* « *homme.* » (Luc 7) (1).

la résurrection d'un enfant à Troas (ch. XX), enfin les deux miracles accomplis dans la personne des Apôtres, dont le premier comprend la descente du Saint-Esprit sous la forme de langues de feu, le don des langues accordé aux Apôtres et la transformation complète des Apôtres, vrai miracle moral ; le second est celui par lequel saint Paul fut converti. — Il est à noter que ces miracles étaient la réalisation d'une prophétie faite par Jésus-Christ : « *En vérité, en vérité, je vous le dis, celui* « *qui croit en moi fera aussi lui-même les œuvres que je* « *fais, et il en fera de plus grandes encore.* » (Jean XIV ; Marc. XVI.)

1. Cette preuve qui est basée sur l'enseignement doctrinal de Jésus-Christ, n'a pas une valeur absolument probante et ne forme pas à elle seule une démonstration complète, mais elle offre l'avantage d'être facile à comprendre et de faire une vive impression sur la plupart des esprits. Elle se résume ainsi : la doctrine de Jésus-Christ, qu'il s'agisse du dogme, de la morale ou du culte, est manifestement *surhumaine*, elle le

Sa probité n'a pas brillé d'un moins vif éclat aux yeux des hommes. Ses nombreux ennemis occupés à épier toutes ses actions, n'ont jamais pu le convaincre d'une seule faute. Aussi comme la vertu est hardie et que rien ne donne autant d'assurance qu'une bonne conscience, il disait en face à ceux qui le détestaient : « *Qui de vous me « convaincra de péché ?* » (Jean 8) (1).

Ce qui prouve d'une manière plus évidente encore que Jésus-Christ mérite d'être cru, c'est qu'il a affirmé lui-même qu'il est le Fils de Dieu par nature et qu'il a permis qu'on lui rendît un culte de latrie, c'est-à-dire un culte qui n'est dû qu'à Dieu. Nous sommes donc en présence de cette alternative : ou bien (chose horrible

paraîtra encore davantage à ceux qui tiendront compte des circonstances dans lesquelles elle a été annoncée au monde. Or une telle doctrine ne peut venir que de Dieu, donc Jésus-Christ est Dieu ou tout au moins l'envoyé de Dieu.

1. Même remarque sur cette preuve que sur la preuve précédente ; prise en elle-même, elle n'a pas une force probante absolue. Voici cette preuve : « *Il suffit de lire « l'Evangile pour être convaincu que* TOUTES *les vertus se « sont trouvées réunies en Jésus-Christ* A UN DEGRÉ DIVIN, « *et dans un* SI JUSTE ÉQUILIBRE, *que leur merveilleux « ensemble a fait de sa personne le type, l'*IDÉAL MÊME DE « LA PERFECTION. » (Devivier, COURS D'APOL.) Les deux grands ennemis de sa divinité, Strauss et Renan, n'ont pu s'empêcher de dire, le premier : « *Jamais il ne sera « possible de s'élever au-dessus du Christ, ni de concevoir « quelqu'un qui lui soit même égal ;* » le second : « *Jésus-Christ ne sera jamais dépassé.* »

à entendre !) il a commis un crime affreux et a affiché un orgueil inouï, en prenant le titre de Fils de Dieu auquel il n'avait aucun droit, ou bien il a dit la vérité. La première hypothèse est inadmissible, car il fut saint et irrépréhensible dans toutes ses œuvres. Il faut donc confesser qu'il a dit la vérité et que toute sa doctrine est exempte de mensonge ou d'erreur. Le Docteur séraphique (1) développe avec force cet argument : Si, dit-il, Jésus-Christ n'eût pas été Dieu, alors qu'il s'attribuait ce titre, il eût été le plus orgueilleux des hommes. Mais comment lui, si orgueilleux, aurait-il pu souffrir avec tant de patience et de douceur ? Cependant il a subi la mort avec une patience et un calme admirable. Concluons donc qu'il n'a pas été orgueilleux mais humble, et dans ce cas, lui, qui a affirmé qu'il était Dieu, a dit vrai. De plus, s'il n'eût pas été Dieu, et s'il eût voulu néanmoins se faire prendre pour le Fils de Dieu, sage et avisé comme il l'était, il aurait éloigné de lui tout ce qui annonçait la faiblesse et l'infirmité ; il n'aurait laissé voir à personne qu'il avait faim, qu'il avait soif, qu'il redoutait la mort. Ce qu'il aurait montré, c'eût été uniquement ce qu'il y avait de grand et de magnifique en lui, ce qui était de nature à entretenir les hommes dans la pensée qu'il était Dieu. Or, il a agi tout autrement. Lui qui connaissait l'heure de sa mort, est allé au-devant de ses ennemis, lui qui pouvait les éviter s'il l'eût voulu, s'est jeté volontairement entre leurs mains. Par conséquent, ou bien il a

1. *Stim. amor.* part. 1, cap. 6.

manqué de sagesse dans la conduite de sa vie, ou bien il avait la certitude que l'ignominie de sa mort ne lui ravirait pas la réputation d'être Dieu. La première supposition est inadmissible, car sa sagesse fut parfaite et prodigieuse. Donc il était convaincu que sa mort ne l'empêcherait pas d'être reconnu comme Dieu, et c'est ce qui est arrivé, puisque tous les vrais chrétiens l'adorent.

Je croirai donc fermement, ô admirable Jésus, que la Foi chrétienne est la vraie Foi, parce que c'est vous-même qui l'avez annoncée et qu'il n'est pas possible que ce que vous, si puissant, si saint et si sage, avez enseigné, ne soit pas absolument sincère et vrai. J'admets la Foi, parce qu'elle est confirmée par vos œuvres miraculeuses ; « *car* « *personne ne peut accomplir de tels miracles*, « *s'il n'est de Dieu. Qui a jamais entendu* « *dire que quelqu'un ait ouvert les yeux à un* « *aveugle-né ?* » (Jean 9.) Je l'admets, parce que vous êtes saint, doux et humble de cœur et par conséquent très éloigné de vous attribuer ce qui ne vous serait pas dû. Je l'admets à cause de votre sagesse et à cause de la mort que vous avez volontairement subie, après avoir fait éclater tant de traits de sagesse. O mon Sauveur, « *vos témoi-* « *gnages sont très dignes d'être crus.* » (Ps. 92.)

II

Considérez comme second motif de crédibilité, les grandeurs de l'Eglise romaine (1), en prenant

1. Rappelons l'enseignement du Concile du Vatican (Const. Dei Filius, cap. III.) Après avoir dit qu'à l'Eglise

pour terme de comparaison un royaume de la terre glorieux et florissant (1). Pour qu'un royaume soit tel, il faut qu'il ait été fondé conformément à la justice, sans fraude et sans violence, que cette fondation remonte à une haute antiquité ; il faut qu'il soit grand et étendu, qu'il renferme un nombre considérable d'ordres et d'offices ; qu'il soit bien uni et bien en paix au dedans comme au dehors ; que les richesses y abondent ; qu'il soit fort et invincible en face de ses ennemis ; qu'il soit régi par de bonnes et justes lois ; qu'il soit composé de personnes nobles et de braves citoyens ; qu'il excelle en belles actions et en grandes œuvres ; il faut enfin qu'il ait un roi très noble et très puissant et qu'il doive toujours durer.

Or toutes ces conditions se trouvent réalisées dans l'Eglise romaine, qui a pour chef le Souverain Pontife dont le siège est à Rome. Elle a été fondée par douze Apôtres, par douze saints ; à force de prières, de prédications, de bons exemples et de miracles, ils ont gagné le cœur des peuples

catholique seule « *appartiennent tous ces caractères si* « *nombreux et si admirables que la divine Providence a* « *disposés pour rendre évidente la crédibilité de la foi* « *chrétienne* », il ajoute : « *Il y a plus : l'Eglise, grâce* « *à sa prodigieuse propagation, à sa sainteté incompa-* « *rable, à sa fécondité inépuisable pour toutes sortes de* « *biens, grâce à son unité catholique et à son invincible* « *stabilité, l'Eglise est par elle-même un grand et perpé-* « *tuel motif de crédibilité et un irréfragable témoignage* « *de sa divine mission.* »

1. Card. Turrecremata ; *Summa de Eccl.* l. I. c. 34.

qui se sont soumis à eux librement et sans contrainte. Sa fondation date de seize cent et tant d'années. Comme étendue, elle embrasse les quatre parties du monde ; jamais les aigles romaines n'ont été si loin dans leur vol, jamais Rome n'a subjugué par ses armes autant de peuples que la prédication de l'Evangile et la Foi n'en ont conquis dans toutes les parties de l'univers (1). On remarque aussi un ordre admirable dans la multitude et la diversité de ses Princes, de ses Gouverneurs et de ses officiers ; elle a en effet une hiérarchie sacrée à l'imitation de la hiérarchie des anges. Au sommet se trouve le Souverain Pontife ; au-dessous de lui, dans l'ordre que leur assigne leur titre, les Evêques, les Prêtres, les Diacres et les autres ministres sacrés. Au dedans l'Eglise est unie par le lien de la Foi et de

1. L'établissement de l'Eglise constitue un *miracle de l'ordre moral*, c'est-à-dire une dérogation telle aux lois de la nature libre de l'homme, ou à ce qu'on appelle la *loi de l'histoire*, qu'elle est inexplicable sans une intervention directe et extraordinaire de Dieu. Or c'est un fait indéniable que le christianisme absolument inconnu avant la quinzième année du règne de Tibère, remplissait le monde connu moins de trois cents ans plus tard. Une propagation aussi rapide et aussi universelle est *hors de proportion* avec les *moyens* mis en œuvre, surtout si l'on tient compte des principales circonstances de cette propagation : 1) de ce qu'étaient les prédicateurs du christianisme ; 2) de la doctrine qu'ils prêchaient ; 3) du but qu'ils prétendaient atteindre ; 4) du temps où le christianisme parut ; 5) des persécutions violentes qui l'assaillirent dès sa naissance.

l'amour réciproque et ce qui rend le lien de la Foi infrangible c'est l'obligation imposée à tous d'admettre ce qu'un Chef unique a décidé. Quant à ceux qui sont hors de son sein, l'Eglise a la paix avec eux, tout au moins de cœur et d'affection, parce qu'elle souhaite ardemment à tous les peuples du monde le bien suprême, et qu'elle voudrait pouvoir les élever jusqu'à la béatitude éternelle. C'est ainsi que si elle n'a pas avec eux la paix de fait, elle l'a du moins de cœur et de désir (1). L'Eglise abonde en richesses temporelles et spirituelles, au moyen desquelles elle pourvoit aux nécessités du corps et de l'âme de ceux qui ont recours à elle. Isaïe le lui avait prédit : « *Vous* « *serez nourrie à la mamelle des rois* » (ch. 60), c'est-à-dire de leurs biens temporels et des offrandes qui vous viendront de la piété des peuples (2). Ses trésors, ce sont les sacrements, sources inépuisables, ce sont aussi ses innombrables Docteurs qui sont des sources de science intarissables.

L'Eglise est un royaume fort et invincible, parce que le bras de Dieu la soutient et au besoin combat pour elle ; à tel point que toutes les puissances de la terre qui, liguées contre elle, l'ont attaquée de toute sorte et l'ont cruellement persécuté, n'ont abouti qu'à se ruiner elles-mêmes d'une façon lamentable ; et il en sera ainsi de tous ceux qui s'élèveront contre elle dans tous les siècles. Que sont devenus tant d'empereurs et de rois, qui employaient tout leur pouvoir à la détruire ? Ils ont

1. Turrecremata, *ibid.*

2. D. Cyrillus Alexand. *in hunc locum.*

péri misérablement. Que sont devenus tant d'hérétiques orgueilleux et irrités contre elle, les Ebionites, les Ariens, les Nestoriens, les Pélagiens, les Manichéens, les Donatistes et tant d'autres, dont le sort nous permet de préjuger ce qui arrivera bientôt aux Luthériens et aux Calvinistes, qui procèdent de la même manière et qui n'ont pas pour vaincre l'Eglise des armes plus redoutables que les hérétiques des premiers temps? Enfin il est écrit que « *les portes de l'enfer ne prévaudront pas* « *contre elle.* » (Matt. 16.) Il n'est pas au pouvoir des démons de renverser ce que Dieu soutient par une providence toute spéciale (1). L'Eglise est encore régie par de très justes ordonnances; ses ordonnances en effet ne sont autres que les ordonnances de Dieu, auxquelles sont venues s'ajouter celles des Apôtres et de leurs successeurs inspirées

1. Autre miracle de l'ordre moral : la conservation de l'Eglise, malgré les attaques terribles et incessantes qui ont été dirigées contre elle. Depuis l'an 64 où éclata la persécution de Néron, jusqu'à la Révolution qui au XVIIIe siècle dresse les échafauds et porte une main sacrilège sur le vicaire de Jésus-Christ, aucun genre de persécution ne lui a été épargné ; elle a triomphé du glaive qui frappe à coups redoublés pendant trois siècles, des schismes et des hérésies, des invasions des barbares, du mahométisme, de la tyrannie des rois et des empereurs qui se paraient du titre de protecteurs de l'Eglise, de l'apostasie d'une foule de peuples chrétiens, du grand schisme d'Occident, du protestantisme, du philosophisme. « *L'Eglise peut être* « *attaquée,* avait déjà dit saint Augustin, *elle ne peut être* « *vaincue.* »

par le Saint-Esprit; l'Evangile de Jésus-Christ, voilà son code. Elle a pour base la doctrine des Apôtres. Quant aux peuples qui composent l'Eglise, ils sont très nobles. Que de princes et que de princesses n'a-t-elle pas comptées parmi ses sujets dans tous les siècles ? Mais laissons de côté cette noblesse temporelle et constatons que c'est dans son sein que se trouvent les plus saints et les plus vertueux des hommes, car c'est chez elle seulement que sont les enfants de Dieu et les prédestinés ; tous ceux qui à l'heure de la mort se trouvent hors de l'Eglise, sont réprouvés.

Si nous voulions parler des œuvres admirables de l'Eglise et de ses hauts faits, il nous faudrait tout un volume (1). Combien ont été héroïques dans leurs combats ses martyrs et ses Vierges délicates qui ont vaincu par leur fermeté les plus cruels tyrans ? (2) Combien sont admirables les

1. Stapleton, *De magnit. Rom. Eccl.* l. 2.

2. Les Martyrs rendent en faveur de la divinité de la religion chrétienne un *témoignage* décisif, si l'on considère toutes les circonstances dont ce témoignage a été entouré et qui sont : 1) le nombre très considérable des martyrs ; 2) la diversité des conditions ; 3) la barbarie inouïe des supplices ; 4) la manière admirable dont ils les supportaient ; 5) les miracles qui ont eu lieu à l'occasion de leur supplice ; 6) les heureux fruits de leur mort, notamment d'innombrables conversions à la foi chrétienne. Ce témoignage est à la fois divin et humain : *divin*, parce qu'une telle constance n'est pas dans la nature et constitue un vrai *miracle de l'ordre moral*, accompli en faveur de la divinité de la religion chrétienne ; *humain*, parce que tant de martyrs ont attesté par leur mort

ouvrages des Pères et des Docteurs de l'Eglise? Quels glorieux travaux n'a pas entrepris l'Eglise romaine pour propager la Foi en tout lieu et convertir les nations les plus éloignées ! Combien de secours temporels et spirituels n'a-t-elle pas envoyés aux Eglises d'Orient et d'Afrique, pour les conserver ? Avec quelle énergie n'a-t-elle pas résisté aux redoutables armées des Turcs ?

L'Eglise a de plus pour chef invisible Jésus-Christ, le Roi des rois et le Monarque des monarques ; elle a pour chef visible les Souverains Pontifes qui se succèdent sur le siège de saint Pierre.

Enfin elle durera jusqu'à la fin du monde, où elle sera transportée glorieusement de la terre au ciel et où de militante elle deviendra triomphante (1).

le fait de la révélation chrétienne et tous les faits sensibles qui l'appuient, tels que la vie et la mort surhumaines de Jésus-Christ, ses miracles, sa résurrection, son ascension, la descente du Saint-Esprit, les miracles des Apôtres et les miracles dont eux-mêmes avaient été témoins. Une telle attestation suppose une conviction bien profonde à l'égard de ces faits. « *Je crois volontiers*, a dit « Pascal, *des histoires dont les témoins se font égorger.* »

1. Jésus-Christ a conféré à son Eglise la prérogative de l'*indéfectibilité*, qui consiste en ce qu'elle est assurée de durer jusqu'à la fin du monde avec ses éléments constitutifs (ses membres, ses chefs, son organisme), avec ses propriétés essentielles (l'unité, la sainteté, etc.) avec ses divines prérogatives (l'autorité et l'infaillibilité). La promesse de Jésus-Christ est formelle : « *Et* « *moi je te dis : tu es Pierre et sur cette pierre je bâtirai*

Toutes ces grandeurs prouvent que l'Eglise n'est pas l'œuvre des hommes, mais l'œuvre de Dieu. On se tromperait si on la considérait comme une institution fondée et conservée par des moyens humains. En réalité, elle est une société que Dieu fait vivre alors qu'elle semble avoir tout contre elle, et qu'il fait régner au milieu de ses ennemis, pour le salut des élus.

J'admirerai ces prérogatives si remarquables de l'Eglise et je rendrai à Dieu des actions de grâces à ce sujet. Ces considérations affermiront ma Foi. Qu'y a-t-il en effet de semblable dans les autres religions? Dans quel état est le Judaïsme aujourd'hui? Par quelles injustices et quelle cruauté le Mahométisme ne s'est-il pas établi? Enfin qu'y a-t-il de plus nouveau, de plus grossier et de plus absurde que le règne de l'hérésie? Ah! c'est qu'il n'y a qu'une seule Eglise. « *O Cité de Dieu, on a dit* « *de toi des choses merveilleuses.* » (Ps. 16.) Donc, conclut saint Augustin (1), puisque nous voyons dans l'Eglise d'une manière si évidente la pro-

« *mon Eglise et les portes de l'enfer ne prévaudront pas* « *contre elle.* » (Matt. XVI.) — « *Voici que je suis avec* « *vous* (chargés d'enseigner et de baptiser) *jusqu'à la fin* « *des siècles.* » (Matt. XXVIII.) — « *Je prierai mon Père,* « *et il vous enverra un autre Paraclet, qui demeurera* « *éternellement avec vous.* » (Jean. XIV.) — Si l'Eglise pouvait un jour défaillir, c'en serait fait dès maintenant de son autorité, elle deviendrait impuissante à l'exercer, parce que tout réfractaire aurait le droit de dire qu'elle a défailli et qu'elle ne peut plus dès lors exiger ni qu'on la croie, ni qu'on lui obéisse.

1. *De utilit. cred.* cap. 17.

tection toute spéciale de Dieu, un si grand progrès et un si grand fruit, craindrons-nous d'entrer dans le giron de cette Eglise, qui, au témoignage même du genre humain, est revêtue d'une autorité hors de pair, qui descend des Apôtres par la succession de ses Evêques ? de cette Eglise enfin contre laquelle se sont brisées les attaques impuissantes des hérétiques, qui furent condamnés tantôt par la voix du peuple, tantôt par les sentences solennelles des Conciles, tantôt enfin par la majesté des miracles ? Ne vouloir pas lui accorder la primauté, qu'est-ce autre chose sinon un acte de suprême impiété et de folle arrogance ? Résister à une telle autorité, n'est-ce point se montrer ingrat envers Dieu qui par elle vient à notre secours ?

II

Considérez une nouvelle qualité de la Foi qui la rend souverainement digne d'être acceptée. La doctrine qu'elle nous enseigne est sainte et pure ; elle défend non seulement toute sorte de péché, mais même toute pensée et tout désirs criminels ; elle les condamne et les punit, afin, dit le Théologien (1), d'attaquer le mal dans sa source et de l'empêcher de produire ses funestes effets. Elle enseigne aussi toutes les vertus, mais elle veut que Dieu soit aimé par dessus toutes choses et que nous ayons une horreur extrême pour le péché. Ainsi ceux qui lui obéissent parfaitement, sont saints et ornés de toutes les vertus ; s'il leur arrive de tomber dans quelque faute, — car il est

1. Nazianz. *Orat.* 3.

très difficile de les éviter toutes dans ce monde, — l'Eglise leur offre des remèdes qui les purifient sans retard.

La doctrine que la Foi nous enseigne est très haute et très sublime. Elle ne nous apprend sur Dieu rien que de très digne de sa grandeur et aussi de très conforme à l'amour qu'il a pour ses créatures. Elle n'avance rien sur les choses éternelles qui suppose quelque imperfection en Dieu ; tout ce qu'elle en dit est si beau, si sublime, si bien en harmonie avec une majesté infinie, que celui qui parvient à comprendre pleinement toutes ces vérités, goûte une joie éternelle et même dans cette vie les joies les plus vraies et les plus pures délices consistent à les méditer. Il en est de même de ce qui concerne les mystères du Verbe incarné, tout y est admirable, de sorte que seule la Religion chrétienne est céleste, elle qui orne notre esprit de si belles connaissances, dans le but d'exciter notre volonté au respect et à la reconnaissance envers Dieu, qui gouverne admirablement toutes les affaires humaines. Saint Augustin (1) dit au sujet de ce qui est contenu dans l'Ancien Testament : Je prends à témoin ma conscience et Dieu qui habite dans les âmes pures, que nulle part je n'ai trouvé autant de sagesse, de chasteté et de sentiments religieux que dans ces Livres. Il n'en dirait pas moins de ceux du Nouveau Testament puisqu'il affirme (2) que tout, jusqu'à un point, y correspond à l'Ancien Testament. Après

1. *De utilit. cred.* c. 5.

2. Ibid.

cela, il ne reste plus qu'à conclure; de deux choses l'une : ou bien il n'y a pas de Religion sur la terre, et Dieu n'a jamais inspiré aux hommes la pensée de lui rendre le culte qui lui appartient, affirmation à laquelle les athées seuls peuvent souscrire ; ou bien la Religion chrétienne est la seule véritable, car il n'y en a point d'autre dont l'enseignement soit si conforme à la raison et à la grandeur divine. Des peuples infidèles (1) ont jugé qu'elle était digne d'être embrassée pour ce seul motif, qu'elle propose à notre Foi des vérités qui dépassent notre capacité naturelle. Ils ont fait en eux-mêmes ce raisonnement : puisque la Foi achemine les hommes vers une fin surnaturelle, il est nécessaire qu'elle aussi soit élevée au-dessus de la nature et qu'elle propose des mystères qui ne peuvent être dignes de Dieu qu'à la condition de dépasser toutes nos facultés.

A ces considérations il convient d'en ajouter une autre sur la manière dont la Foi s'est propagée et s'est étendue dans le monde. Pour peu qu'on y réfléchisse, il est impossible de ne pas voir un coup du ciel et un trait de la puissance divine dans ce fait, qu'une Religion qui impose aux hommes certains préceptes en opposition absolue avec ses penchants naturels, s'est néanmoins propagée en moins de rien dans le monde entier, semblable au soleil qui en un instant envoie ses rayons d'une extrémité du monde à l'autre. Douze Apôtres, sans richesses, sans puis-

1. Les peuples du Congo, en Afrique ; voir le *Livre des Etats et Empires*.

sance et sans crédit aux yeux du monde, ont fait la loi à l'univers, malgré les empereurs et les rois de la terre qui ont mis en jeu toutes leurs forces pour les anéantir, ils ont arboré la croix et planté la Foi chrétienne, cette Foi qui a vécu jusqu'à ce jour et qui durera jusqu'à la fin du monde.

Il faut bien avouer qu'ils avaient pour les soutenir Dieu lui-même, qui choisit les faibles pour confondre les forts, et il faut en arriver à cette dernière conséquence que la doctrine des Apôtres vient de Dieu. Si les Apôtres eussent été de grands orateurs, on aurait dit qu'ils avaient subjugé les cœurs par le prestige de leur éloquence ; s'ils avaient été d'illustres capitaines à la tête de puissantes armées, on aurait attribué à la terreur les progrès accomplis par la religion qu'ils prêchaient ; mais puisqu'ils n'ont rien été de tout cela, il n'y a qu'une chose à dire, c'est que Dieu est l'auteur de cette merveille. Aussi les Apôtres ont-ils peu écrit, peu parlé même, mais ils ont accompli de grandes choses et fait de grands miracles ; ils ont guéri les malades, délivré les possédés, ressuscité les morts, et par ces œuvres qui faisaient du bien aux peuples, ils se sont rendus aimables, en même temps qu'ils rendaient leur doctrine digne d'être crue. C'est ainsi que la Foi a été implantée divinement dans le monde. Nierez-vous ces miracles? Dans ce cas, dit saint Augustin (1), vous êtes contraints d'admettre le plus grand de tous les

1. *De Civit. Dei.* l. 22. cap. 5.

miracles, à savoir celui de tout l'univers embrassant une doctrine que ne confirme aucun fait miraculeux.

Je m'affermirai donc dans la Foi, puisqu'elle ne me propose rien que de saint, de vertueux et de très digne de la majesté de Dieu. Oh ! Seigneur, nous avons toutes les raisons de croire qu'elle vient de vous cette doctrine si pure, si exempte de tout vice et de la moindre imperfection, qui ne dit rien de vous qui ne soit très digne de votre infinie grandeur et qui à cause de cela même a été admise par le monde entier. Hélas ! les hommes sont trop bornés et trop vicieux pour imaginer une doctrine si parfaite et si bien en harmonie avec vos grandeurs. Les démons sont trop pervers, pour enseigner aux hommes des vérités si utiles et de si admirables vertus, et d'autre part de simples créatures sont trop impuissantes pour les faire accepter par tant de peuples. Vous seul, Seigneur, pouvez être l'auteur d'une semblable doctrine. Aussi je la reçois comme procédant des trésors de votre sagesse infinie et comme autorisée par les œuvres de votre puissance. Je veux dire avec un saint personnage (1) : Les mystères de notre Foi ont été divinement révélés à nos pères et ils ont été confirmés par de si grands et de si admirables prodiges que c'est une folie d'en douter le moins du monde. Ah ! si les Juifs et les païens voulaient bien considérer avec quelle sécurité nous aurons le droit de nous présenter au jugement de Dieu. Ne pourrons-

1. Richard de Saint Victor, *de Trin.* l. I. cap. 2.

nous pas dire en toute confiance : Seigneur, si nous avons fait erreur, c'est par vous que nous avons été trompés, car ces vérités ont été confirmées par tant de miracles et par tant de prodiges, qu'ils n'ont pu être accomplis que par vous. Il est incontestable qu'elles nous ont été enseignées par des personnes d'une éminente sainteté qui nous en ont donné des preuves authentiques et péremptoires, car vous-même leur prêtiez votre concours et confirmiez leur parole par des miracles. Je m'écrierai donc encore une fois : « *Vos* « *témoignages sont infiniment dignes d'être* « *crus.* ». (Ps. 72.)

VII[e] MÉDITATION

AUTRE MOTIF DE FOI EN TOUTE HYPOTHÈSE IL EST PLUS AVANTAGEUX DE CROIRE QUE DE NE PAS CROIRE

SOMMAIRE

Il est plus avantageux pour nous de croire que de ne pas croire — 1) *ce que la Foi nous enseigne sur Dieu* — 2) *ce qu'elle nous enseigne sur le prochain et sur nous-mêmes* — 3) *surtout ce qu'elle nous apprend sur Jésus-Christ.*

I

Considérez un nouveau motif qui doit engager tout homme prudent à embrasser la Foi chrétienne. Voici ce motif : en supposant par impossible que les articles de Foi qui sont absolument certains, soient douteux, même dans cette hypothèse il serait plus avantageux pour l'homme de croire que de ne pas croire. C'est la pensée de Sénèque le philosophe (1) qui écrit à son ami Lucilius : Examine ce que tu espères et ce que tu crains, et dans le cas où il y a doute, choisis le parti le plus

1. Epist. 13.

favorable, crois ce que tu aimes mieux, c'est-à-dire ce qui t'est le plus avantageux. Depuis Sénèque, un sublime Théologien (1) a exposé plus au long ce motif et nous a inspiré le désir d'en faire mention dans ce traité, afin de fortifier ceux qui chancellent dans la Foi. Considérez donc que l'objet de la Foi comprend trois chefs principaux, à savoir : Dieu, les hommes et le Dieu-Homme, Jésus-Christ.

Premièrement, il est plus avantageux de croire ce que la Foi nous enseigne sur Dieu, que de ne pas le croire. Que croyons-nous sur Dieu ? son existence, son unité, la Trinité des personnes, sa Providence, ses perfections infinies. Or, il est plus utile à l'homme et plus consolant pour lui de vivre dans cette croyance que de la rejeter. Si en effet Dieu existe, comme il existe indubitablement, il y a donc un Etre infini et souverain qui préside à tout l'univers, il y a dans le monde un bien souverain. Et ne vaut-il pas mieux que le monde possède un tel bien, qu'il ait un tel principe, que s'il en était privé ? L'esprit humain qui croit que Dieu existe, lui consacre son amour, s'assujettit à lui, s'élève jusqu'à lui et met en lui son espérance. Celui qui croit que Dieu n'existe pas, ne considère plus que la créature, qui est au-dessous de lui, s'attache à elle seule, n'espère qu'en elle et de la sorte demeure l'esclave d'un être chétif qui lui est inférieur en dignité ; dès lors il ne peut rien accomplir de grand ni de généreux, il n'aboutit qu'au déshonneur et à la confusion. Que les athées pèsent bien

1. Raymondus, *Lib. creatur.* t. VI et seq. Tolos.

ce raisonnement : ceux qui croient en Dieu, n'auront dans aucun cas à le regretter, qu'il y ait un Dieu ou qu'il n'y en ait pas. Mais s'il y en a un en réalité, les athées sont perdus, parce qu'ils ont méconnu le Prince du monde et ne lui ont rendu aucun devoir. Qu'ils prennent garde et qu'ils tremblent en pensant à l'heure de la mort et au jugement qui la suit.

Quant à l'unité de Dieu, il est plus avantageux pour l'homme sage d'y croire. Si Dieu est unique, tout lui appartient, tout dépend de lui, l'homme n'a qu'un seul Maître à servir ; s'il a gagné ses bonnes grâces, il a tout gagné. S'il y avait plusieurs Dieux, ils seraient moins parfaits, le monde n'en serait pas mieux gouverné et l'homme ne saurait quel est celui à qui il doit s'efforcer de plaire, quel est celui qu'il doit servir, car c'est une vérité connue par la seule raison, que « *personne* « *ne peut servir deux maîtres.* » (Math. 6).

S'agit-il de la Trinité des personnes, on ne voit pas d'une manière aussi évidente quel avantage nous pourrions avoir à croire ce mystère en dehors de la Révélation. Néanmoins, cette croyance ne nous fait-elle pas concevoir une plus haute idée de Dieu, ne l'élève-t-elle pas dans notre pensée au-dessus de tous les autres êtres ? Ne nous fait-elle pas comprendre qu'il existe d'une tout autre manière que les créatures, qu'il jouit des avantages de la société sans connaître les inconvénients de la division ? Et cette considération nous le fait admirer et révérer davantage ; de plus elle plaît davantage à notre raison, car notre raison se persuade facilement que Dieu, qui dépasse en perfec-

tion toutes les créatures, doit avoir un mode d'existence beaucoup plus parfait que le leur.

Pour ce qui regarde sa Providence, il y a beaucoup plus de douceur à la croire qu'à la nier. Celui qui la nie ressemble à un orphelin de père et de mère, de qui personne ne prend soin. Il ressemble encore à un homme qui voyage sur mer au milieu des tempêtes et qui croit que son vaisseau est dépourvu de pilote chargé de le conduire, ou bien à un soldat qui, au plus fort du combat, songe que l'armée dont il fait partie n'a pas de chef. De telles pensées ne font qu'augmenter le mal et que redoubler les angoisses de l'âme. Ces inconvénients sont inconnus à ceux qui ne font pas de tels rêves, ils jouissent d'un repos et d'une paix plus profonde. Ceux-là sont les vrais sages, qui ont des idées vraies sur la Providence de Dieu.

Nous croyons enfin que Dieu est un abîme de toutes sortes de perfections, un océan de richesses inépuisables et de perfections infinies, qu'il est infiniment heureux, infiniment sage, infiniment fort, infiniment bon, infiniment miséricordieux. Qui peut douter qu'il ne soit préférable pour l'homme d'avoir de semblables sentiments sur son Dieu et sur son Créateur ? Si, en effet, c'est l'avantage des peuples d'avoir un roi très noble, très heureux et très accompli en tout, pourquoi ne serait-ce pas aussi le plus grand avantage du monde, et notamment de l'homme, de dépendre et d'être soumis à un tel Seigneur et Maître et aussi d'avoir de telles pensées sur lui ?

Je veux donc croire, ô Dieu éternel, tout ce que

la Foi me propose sur votre être et sur vos perfections. Je douterais plutôt de mon existence que de la vôtre, ô Dieu adorable. O Dieu suprême, vous existez et vous êtes tel que notre Eglise nous l'enseigne ! O Maître très grand, Maître souverain de tous les biens ! O ma félicité éternelle, je me félicite et je vous félicite d'être et d'être d'une manière si éminente et si sublime. Que les mondains mettent leur gloire et leur joie dans la jouissance des biens créés ! Pour moi, ma joie et ma consolation est en vous seul. Je dirai donc : « *Ils* « *ont appelé bienheureux le peuple qui possède* « *tous ces biens; bienheureux à plus juste titre* « *le peuple qui reconnaît Dieu pour son Sei-* « *gneur.* » (Ps. 143.) Aussi je vous adorerai, et dans le but de vous être agréable, je consumerai ma vie à votre service.

II

Considérez qu'il est beaucoup plus avantageux pour nous de croire que de ne pas croire tout ce que la Foi nous enseigne sur le prochain et sur nous-mêmes.

Nous croyons tout d'abord à la création. « *Nous* « *savons par la foi*, dit saint Paul, *que les siècles* « *se sont formés sur l'ordre de Dieu.* » (Héb. 11.) Nous apprenons ainsi que Dieu nous a faits de rien. Est-ce qu'une telle croyance ne nous sert pas à mieux concevoir la toute-puissance de Dieu ? Est-ce qu'elle n'excite pas notre espérance ? Car s'il a pu nous donner l'être de rien, à combien plus forte raison ne pourra-t-il pas nous rendre cet être en nous refaisant de nos cendres ? Est-ce que

la croyance à ce même article ne nous révèle pas la noblesse de notre extraction ? N'apprenons-nous pas par là que nous appartenons à Dieu, que nous sommes les sujets de ce Seigneur infini et que nous portons en nous son image et les traits de son visage ? Toutes ces considérations nous sont avantageuses et nous font ressentir plus intimement notre bonheur. Il est vrai que la même Foi nous apprend que nous sommes conçus dans le péché originel, mais puisque nous souffrons de tant de misères dans cette vie, ne vaut-il pas mieux en connaître la source que de l'ignorer ? Quand nous la connaissons, en effet, il nous est plus facile d'en découvrir le remède. Les malades ont tout avantage à connaître la cause de leur maladie.

Que nous enseigne encore la Foi sur nous-mêmes ? Que nous sommes composés d'une âme et d'un corps ; que l'âme est immortelle, que le corps est mortel, mais qu'il doit ressusciter au jour de la résurrection générale. Quelle grande consolation nous apportent ces deux articles ! Quel honneur pour nous d'avoir une âme immortelle ? Par cette croyance, nous nous sentons élevés au-dessus de toutes créatures d'ici-bas, qui sont, comme nous le constatons, sujettes à la corruption ; nous ressemblons davantage aux anges et nous nous rapprochons de plus près de Dieu, puisque le Sage dit : « *L'incorruptibilité rap-* « *proche de Dieu.* » (Sag. 6.) Si nous ne vivions pas dans cette Foi, que nous resterait-il au moment de la mort, si ce n'est la peine et le désespoir, quand nous nous verrions semblables aux bêtes,

nous évanouir à tout jamais avec notre dernier souffle ? Croyants au contraire, nous considérons la mort comme un changement de logis, comme un départ d'une hôtellerie. L'immortalité de l'âme devient la douceur et la grande consolation de notre vie mortelle. Il est à propos de citer ici la pensée de Caton (1) : Supposons que l'âme soit mortelle, qui y aura-t-il donc après cette vie pour nous faire le reproche de l'avoir crue immortelle ? Est-elle en réalité immortelle, nous aurons le plaisir de blâmer tous ceux qui l'auront crue mortelle (2).

1. Apud Tullium, l. *de senectute.*

2. Raymond de Sébonde, théologien du xve siècle, est l'auteur de l'ouvrage intitulé *Liber creaturarum, sive de homine.* C'est à cet ouvrage, qui prétendait donner une dogmatique complète déduite uniquement de l'étude de la nature et qui eut une grande influence, non seulement sur les contemporains, mais même sur les générations suivantes, que Bail emprunte l'argument qu'il donne ici en faveur de la foi. Un des plus remarquables prédicateurs du xviie siècle, et par conséquent un contemporain de Bail, le Père Claude de Lingendes (1591-1660), dans ses *Sermons* publiés pour la première fois en 1661, en latin, emploie le même argument. Nous citons ce passage en le traduisant, on pourra le comparer avec celui de Bail ; nous le citons parce qu'il a quelque chose de piquant et d'imprévu et aussi parce que dans un siècle où le doute fait tant de victimes, il est peut-être de nature à produire une réelle impression sur certains esprits. « *Admettons que tout cela est vrai,* « *qu'il n'y a point de Dieu, point de religion, point de* « *justice, point de loi, aucun ordre dans le monde. Je ne*

Il reste à parler de la Foi dans la résurrection des corps. Oh ! la très heureuse croyance ! Ne faut-il pas être ennemi de nous-mêmes pour nier

« veux pas disputer avec toi sur ces principes de toutes « choses, j'accorde tout cela à ton impiété et à ta malice. « Eh bien ! ne m'est-il pas encore préférable d'avoir été « chaste que d'avoir été impudique ? d'avoir été juste que « d'avoir été injuste ? d'avoir été bon que d'avoir été mé- « chant ? De quel côté se trouve la plus grande sécurité, « de mon côté ou du tien ? De quel côté se trouve la paix « la plus grande et la plus sûre ? Dans ma conscience « ou dans la tienne ? Quelle est de nos deux vies la « plus tranquille et la plus heureuse ? Est-ce la tienne « qui est troublée par le souvenir de tant de crimes, ou la « mienne qui est consolée par la pensée de tant de bonnes « actions ? Mais mettons-nous à un autre point de vue et « faisons une considération toute nouvelle. S'il y avait « une autre vie que la vie présente, une vie éternelle qui « serait ou souverainement malheureuse, ou souveraine- « ment heureuse ; dans quel état te trouverais-tu ? Quel « remède y aurait-il à cet état ? Quelle excuse ? Nous trou- « verions-nous tous les deux dans les mêmes conditions « sous ce rapport ? Examine si notre situation est sem « blable, si elle est égale, si le danger est égal, si la perte « est égale. Tout ce que j'expose consiste dans des biens « temporels, de peu de valeur, méprisables. Les posséder, « c'est ne rien avoir, en être privé c'est faire une perte « insignifiante, les mépriser c'est faire acte de vertu. « Toi, tu exposes les biens éternels et infinis ; des biens « tels que les posséder constitue la souveraine et suprême « félicité, les perdre est le comble de la misère et le suprê- « me malheur, les mépriser est une souveraine impiété et « une folie... Quand bien même ces vérités seraient dou- « teuses, examine bien si c'est le fait d'un homme prudent

que ce soit là notre vraie grandeur? Si les morts ressuscitent, notre mort n'est plus qu'un sommeil, dont nous nous réveillerons au son de la trom-

« *de consentir à courir un risque dans une affaire d'une* « *importance si capitale et où il s'agit du bien suprême?* « *En fait, si je me suis trompé, je ne perds rien, et de* « *plus j'ai eu une grande espérance pour relever mon* « *courage et me consoler; mais si c'est toi qui t'es trompé,* « *tu as tout perdu, et ce qu'il y avait de plus important* « *dans cette vie, la vertu, et tout ce que renferme l'éternité,* « *c'est-à-dire le bonheur.* » (De Lingendes. CONCIONUM IN QUADRAQ, t. 3., Ed. secunda, p. 795 et 796). On connaît la manière si originale et si puissante dont Pascal, un autre contemporain de Bail, illustre à plus d'un titre, développe ce même argument qui paraît décidément avoir été à la mode au XVII[e] siècle. Contentons-nous de citer quelques lignes : « *Dieu est ou il n'est pas. Mais* « *de quel côté pencherons-nous? La raison n'y peut rien* « *déterminer.* » (Pascal se trompe sur ce point, il est de foi que la lumière de notre raison peut connaître avec certitude un seul et vrai Dieu, comme l'a défini le Concile du Vatican, dans sa const. *Dei Filius*, parag, 2, can. 1.) « *Il y a un chaos infini qui nous sépare. Il se* « *joue un jeu, à l'extrémité de cette distance infinie, où* « *il arrivera croix ou pile... Votre raison n'est pas plus* « *blessée, puisqu'il faut nécessairement choisir, en choisis-* « *sant l'un que l'autre. Voilà un point vidé; mais votre* « *béatitude? Pesons le gain et la perte, en prenant croix* « (en prenant le parti de croire que Dieu est). *Estimons* « *ces deux cas : si vous gagnez, vous gagnez tout; si vous* « *perdez, vous ne perdez rien. Gagez donc qu'il est, sans* « *hésiter.* » Et un peu plus bas il conclut : « *Et ainsi* « *notre proposition est dans une force infinie, quand il y* « *a le fini à hasarder à un jeu où il y a pareils hasards*

pette, au grand jour du réveil de tous les mortels. O doux sommeil ! comme votre pensée ravit l'âme ! Si au contraire nous nions la résurrection, notre mort ne sera plus consolée, elle sera pour nous un objet de profonde tristesse et d'horreur ; nous n'y verrons que corruption et pourriture. Il est

« *de gains que de pertes, et l'infini à gagner. Cela est* « *démonstratif ; et si les hommes sont capables de quelques* « *vérités, celle-là l'est* » (ils le doivent être de celle-là). Pascal ajoute aussitôt ces brèves paroles qui nous montrent que ce doute, pris comme point de départ de l'argumentation, n'était qu'une pure supposition : « *Mais* « *encore n'y a-t-il pas moyen de voir le dessous du jeu ?* « *Oui, l'Ecriture, et le reste, etc.* » (Pensées de Pascal, publiées dans leur texte authentique par E. Havet, p. 172-186). Il ne sera pas sans intérêt de remarquer que cet argument n'appartient en propre ni à Bail, ni à Pascal, ni même à Raymond de Sébonde ; nous le trouvons en germe dans Arnobe, écrivain latin de la fin du IIIe siècle. Voici ce curieux passage : « *Mais le* « *Christ ne prouve pas la vérité de ses promesses. Cela* « *est vrai ; car il n'y a pas de preuve possible de ce* « *qui est à venir. Mais si telle est la condition des choses* « *futures, qu'elles ne peuvent être atteintes ni saisies* « *par aucune appréhension anticipée, le parti le plus* « *raisonnable, entre deux opinions douteuses, et dans* « *l'attente d'un événement incertain, n'est-il pas d'adop-* « *ter celle qui donne des espérances plutôt que celle* « *qui n'en donne pas ? D'un côté, en effet, nul risque,* « *si ce qu'on nous montrait comme prochain s'éva-* « *nouit et nous fait faute ; de l'autre, le préjudice est* « *énorme, car c'est la perte du salut, s'il se trouve,* « *quand le terme arrive, qu'on ne nous a pas trom-* « *pés.* » (Adv. Gent. II, p. 44.)

donc plus consolant de croire à la résurrection que de ne pas y croire.

Nous croyons enfin au sujet de nous-mêmes que nous sommes créés pour une fin surnaturelle et bienheureuse, que nous devons mériter par la pratique de la vraie Religion. Y a-t-il une pensée plus douce et plus capable de charmer nos ennuis au milieu des misères de cette vie ? Comme un enfant qui destiné à recueillir un grand héritage se nourrit avec délices de cet espoir, ainsi le croyant goûte quelquefois un vrai bonheur en songeant à ce paradis et à cette société des Anges dont il espère jouir. Cette pensée c'est le morceau de sucre qui adoucit les amertumes de cette vie. Les libertins sentent bien le poids de ces raisons, mais ils disent qu'il y a aussi le revers de la médaille, car la croyance à l'immortalité de l'âme et au supplice de l'enfer, les gêne grandement et les empêche d'assouvir leurs passions. Mais c'est ici que leur aveuglement paraît davantage. Combien peu de personnes en effet peuvent contenter leurs passions déréglées, sans en être punies dès cette vie ? Pour un plaisir mille douleurs. Si bien que la Foi qui détermine une âme à se priver d'un plaisir passager, la met à l'abri en même temps de mille peines que ce plaisir entraîne.

Quelle résolution faut-il donc prendre ? embrasser le parti de la Foi et ne plus balancer entre les deux partis. Oh ! le grand don de Dieu que la Foi ! Oh ! quelles actions de grâces ne devons-nous pas rendre au ciel, si nous jouissons du bonheur qu'elle nous offre ! Nous nous regardions dans cette vallée de larmes comme de pauvres bannis,

rendus esclaves par le péché et condamnés à mener une vie calamiteuse, qui doit être suivie d'une mort horrible, après laquelle nous entrons dans une décomposition repoussante. Nos yeux ne servaient qu'à voir nos misères et rien au-delà ; aussi étions-nous écrasés par le malheur et plongés dans les ténèbres. Mais la Foi, messagère du ciel, nous apporte une bonne nouvelle ; de la part de Dieu elle nous donne la certitude que nous sommes ses enfants et les héritiers de sa gloire, elle nous offre les moyens de nous affranchir de nos misères et d'entrer en possession d'un héritage infini. Oh ! quelle consolation ! oh ! l'excellente nouvelle ! Vivons donc selon les maximes de l'Evangile ; que nos œuvres ne donnent pas un démenti à notre croyance. Remercions sans cesse celui qui nous a gratifiés de ces lumières et qui nous a fait connaître notre état.

III

Considérez le troisième objet principal de la Foi, qui est l'Homme-Dieu Jésus-Christ, à qui soit respect et amour dès le commencement de cette méditation. Nous croyons que le très noble Fils de Dieu, la seconde Personne de l'adorable Trinité, s'est unie à une nature humaine et que, tout en demeurant ce qu'il était, il s'est fait homme et s'appelle Jésus-Christ. Dans ce mystère, nous voyons quelle estime Dieu a faite de notre nature et comment il l'a élevée au-dessus de tout, en l'honorant plus qu'il n'a honoré les anges. O

homme, s'écrie le grand saint Léon (1), reconnais ta dignité. Ainsi, croire à l'Incarnation du Verbe, c'est admettre ce qu'il y a de plus honorable pour la nature humaine ; la nier, c'est dépouiller l'espèce humaine de ce qui fait son plus bel ornement, c'est lui arracher son plus riche trésor. Incontestablement, Jésus-Christ est pour elle un bien inestimable, et Dieu n'a pas accordé un aussi grand bienfait au monde, quand il lui donna le soleil au quatrième jour de la création, que lorsqu'il lui donna Jésus-Christ au quatrième millénaire de sa conservation. L'esprit humain serait ravi s'il comprenait bien cette vérité. La seule pensée de ce bienfait faisait bondir de joie et tressaillir d'allégresse le saint patriarche Abraham : « *Abraham votre père a désiré avec ardeur de* « *voir mon jour. Il l'a vu et il en a été comblé* « *de joie.* » (Jean, 8.) Nous croyons que Jésus-Christ est né d'une Vierge, purement, pudiquement, virginalement, honorablement. Nous croyons qu'il a mené une vie pleine de sainteté, de charité et d'œuvres miraculeuses, qui sont un objet d'admiration pour quiconque en a une exacte connaissance. Y a-t-il dans tout cela quelque chose qui soit indigne de Dieu ? Nous croyons qu'il s'est livré volontairement à la mort par amour pour nous et pour nous racheter. Cette croyance nous donne la consolation de penser que nous avons en lui le plus grand ami du monde. Quelle gloire et quelle joie incomparable de nous savoir tant aimés ! « *Loin de moi*, « dit saint Paul, *de me glorifier en autre chose*

1. Serm. 1. *De nativit.*

« *qu'en la croix de Notre-Seigneur Jésus-Christ.* » Gal. 6.) Un personnage très pieux s'écrie : Je ne sais pourquoi mon Dieu m'a tant aimé ! Ah ! je ne dois pas me considérer comme étant si peu de chose, quand je vois mon Dieu mourir sur la croix pour moi, quand je constate que je suis une chose si précieuse à ses yeux, qu'il aime mieux perdre la vie que de me perdre.

Dira-t-on que c'est un inconvénient d'avoir un Prince qui a souffert, nous répondrons qu'au milieu de ses souffrances il n'a jamais cessé de jouir de la béatitude, où il puisait une joie bien supérieure aux tourments que lui infligeaient les Juifs, et que de plus ces souffrances ont été suivies de la gloire de sa résurrection et de son ascension. Ajoutons que bien qu'il fût l'être le plus parfait, il n'y avait aucun inconvénient à ce qu'il passât trois jours dans le tombeau, alors que les autres hommes y restent toujours. Il était bien préférable qu'il fût pendant un temps très court la proie de la mort, afin qu'il eût la gloire et la joie de sauver des âmes innombrables, sur lesquelles il règnerait éternellement, et qui l'aimeraient et le glorifieraient dans les siècles des siècles pour la charité qu'il aurait courageusement témoignée en subissant les angoisses de la mort, dans le but de leur acquérir une vie toute admirable. N'est-ce pas un vrai bonheur que d'être les sujets d'un Roi très puissant et très heureux, qui a triomphé de la mort ? Nous avons l'espoir de l'imiter et nous ne craignons pas de nous entendre reprocher sa mort, puisqu'il l'a glorieusement vaincue.

Nous croyons encore que Jésus-Christ est pré-

sent dans la sainte Eucharistie. Quelles plus grandes délices pouvons-nous goûter que de nous repaître de cette vérité ? Qu'ils sont dignes de pitié ces dissidents qui ne croient qu'à l'existence d'une vaine et vide figure et qui s'en repaissent bien inutilement ! Combien c'est une plus grande consolation de croire que Jésus-Christ nous aime jusqu'à un excès tel qu'il se rend présent sur nos autels et s'approche de nous au point d'entrer en nous et de s'unir amoureusement à nos cœurs ! Oh ! le ravissant article de Foi !

Nous croyons enfin que Jésus-Christ doit être le Juge des vivants et des morts. C'est une croyance qui opère les plus grandes conversions, qui arrête l'iniquité et empêche les méchants d'opprimer éternellement les justes. Puisque Jésus-Christ a des ennemis sur la terre, n'est-ce pas un bien pour nous qu'il ait le pouvoir de s'en venger ? Et n'est-ce pas encore un bien pour nous qui le servons, qu'il ait à nous donner des récompenses grandes, inépuisables et éternelles ?

O Jésus, vous êtes donc la félicité du monde qui croit en vous ! Oh ! bénie soit l'heure où j'ai reçu le don de votre Foi ! Béni soit le moment où je vous ai connu ! O Jésus, je veux, pour protester de ma croyance et de mon amour, me servir des paroles de l'un de vos prophètes : « *Le Christ, le* « *Seigneur, l'esprit et le souffle de notre bouche* « *a été pris à cause de nos péchés. Nous lui* « *avions dit : nous vivrons sous votre ombre* « *parmi les troubles qu'excitent contre nous* « *les nations.* » (Lament. ch. 4.) Tant que nous vivons au milieu des peuples, nous voyons Dieu

comme en énigme, mais quand nous serons au milieu des Anges, nous le verrons dans son Essence divine et non pas dans son ombre. L'ombre, c'est sa chair, l'ombre, c'est aussi la Foi. Nous le verrons dans l'ombre au milieu des peuples, nous le verrons dans la lumière au milieu des Anges. Tant que nous marchons dirigés par la Foi, c'est dans l'ombre que nous marchons (1). O Jésus, accordez-moi de faire un bon usage de cette Foi, au milieu, soit des prospérités, soit des adversités de ce monde, afin que grâce à elle je triomphe de tous les obstacles qui s'opposeraient à mon salut, et que je me préserve de tout péché pour vous être agréable.

1. Balduinus, *Catena*

VIIIe MÉDITATION

DE LA NAISSANCE DE LA CONSERVATION ET DE LA RUINE DE LA FOI

SOMMAIRE

Formation ou infusion de la Foi en nous. — La Foi se conserve en nous par l'humilité, la charité, la mortification de la curiosité et par la chasteté. — Quelles sont les personnes qui perdent la Foi et comment elles la perdent.

I

Considérez comment naît et se forme la Foi dans l'esprit des fidèles. Saint Augustin (1) avait cru avant d'être évêque, que la Foi pouvait s'acquérir naturellement, mais plus tard, mieux éclairé sur ce point, il reconnut que sa première opinion était fausse, et la rétractant, il enseigna que la Foi est un fruit sacré de la grâce divine, dont l'âme doit être tout d'abord prévenue. Mais remontons plus haut pour trancher cette difficulté. Il est constant que la Foi est infusée par Dieu dans notre âme dans le sacrement de baptême en même temps que la grâce sanctifiante ; c'est pour

1. *De prædest. sanct.* c. 3.

ce motif que ce sacrement est appelé illumination. Les enfants baptisés ont donc la Foi habituelle, bien qu'ils ne soient pas encore capables d'en produire les actes, car ils ignorent les mystères de la Foi ; c'est ainsi que ces mêmes enfants ont une âme raisonnable, quoiqu'ils n'aient pas encore l'usage de la raison (1).

Quant aux personnes adultes qui n'ont pas la Foi, trois choses leur sont nécessaires pour la recevoir. Il est nécessaire premièrement que les articles de Foi leur soient proposés, accompagnés de quelques motifs de crédibilité capables d'in-

1. La question de savoir si le baptême conférait même aux enfants les habitudes surnaturelles a été jadis controversée. (Cf. Innocentius III, *Decr.* l. 3, tit. 42, c. 3. « MAJORES, *de bapt.* — Saint Thom. 3, q. 69, a. 6.) Le pape Clément V a défini dans le Concile de Vienne (DE SUMMA TRINITATE ET CATHOLICA FIDE) ce qui suit : « *Quant à nous, considérant l'efficacité universelle* « *de la mort du Christ, dont l'application est faite égale-* « *ment à tous les baptisés, nous avons jugé bon d'embras-* « *ser avec l'approbation du saint Concile, comme* PLUS « PROBABLE *et plus conforme à l'enseignement des Saints et* « *des Docteurs modernes, la seconde opinion qui soutient* « *que dans le baptême la grâce qui informe l'âme et les* « *vertus sont conférées tant aux enfants qu'aux adultes.* » Mais le Concile de Trente a définitivement tranché le débat : « *Dans la justification, l'homme reçoit par Jésus-* « *Christ à qui il est incorporé, et la rémission de ses pé-* « *chés et tous ces dons en même temps infusés : la foi* « *l'espérance et la charité.* » (Sess. 6, cap. 7.) Or, dans ce chapitre, il s'agit de la justification en général et spécialement de celle dont le baptême est la cause instrumentale.

duire une personne prudente à croire qu'ils sont vrais et révélés de Dieu et qu'il n'y a aucune légèreté à les admettre (1). Cette proposition se fait ordinairement par les prédicateurs et les hommes zélés ; d'autres fois, par l'Ecriture Sainte, par exemple quand elle est lue sans parti-pris par un hérétique qui y rencontre des textes très clairs et qu'il est impossible de révoquer en doute, comme cela arrive dans certains passages et sur certaines matières. D'autres fois ce sera la tradition qui fera cette proposition et qui forcera un infidèle à reconnaître son erreur. Dans d'autres cas, cette proposition sera faite par les livres des Pères et des Docteurs anciens de l'Eglise qui,

1. Avant de faire l'acte de Foi, il est nécessaire d'avoir la certitude au moins morale que Dieu a fait aux hommes une révélation. Le pape Innocent XI a condamné en 1617 la proposition suivante : « *L'assentiment* « *de la foi surnarel et utile au salut peut exister en même* « *temps qu'une connaissance seulement probable de la* « *révélation* ; *il peut même exister avec des raisons sérieu-* « *ses de craindre que Dieu n'ait pas parlé.* » Des déclarations du Concile du Vatican (sess. III, ch. 3), il résulte que la soumission de notre Foi doit être raisonnable et qu'elle ne peut l'être qu'à la condition que l'intelligence aura connu les arguments extérieurs de la révélation, à savoir les faits divins, et principalement les miracles et les prophéties. Le même Concile affirme qu'il sera facile d'arriver à la certitude au sujet de la révélation, en considérant simplement l'Eglise qui est « *par elle-même un grand et perpétuel motif de crédibilité* « *et un irréfragable témoignage de sa divine mission.* » (Ibid.)

bien que séparés par le temps et par l'espace, ont conspiré néanmoins à expliquer et à défendre une même doctrine. C'est pourquoi leurs écrits la proposent suffisamment à quelques esprits bien disposés, comme une doctrine céleste et révélée de Dieu, puisque les hommes les plus saints et les plus illustres se sont trouvés d'accord pour l'enseigner. Enfin, si ces moyens laissent subsister quelque hésitation, l'Eglise est là chargée de proposer la Foi et la révélation divine.

D'ailleurs, la proposition de la Foi ne suffit pas pour faire d'un hérétique un catholique et d'un Turc infidèle un chrétien. Il faut en second lieu que Dieu touche la volonté par une motion pieuse ou lui inspire le désir de croire. C'est pour cela que la Foi doit être considérée comme un don de Dieu et comme un effet très signalé de sa miséricorde ; ce qui est vrai, soit du commencement de la Foi, soit de la Foi parfaite, car saint Paul ne distingue pas : « *C'est par pure grâce de Dieu que vous êtes* « *sauvés par le moyen de la foi ; et cela ne vient* « *pas de vous, puisque c'est un don de Dieu.* » Eph. 2.) (1).

Il est requis, en troisième lieu, que la volonté

1. C'est une vérité de foi que l'homme ne peut croire sans le secours de la grâce. « *Si quelqu'un dit* « *que, sans l'inspiration prévenante et l'aide de l'Esprit-* « *Saint, l'homme peut croire, espérer, aimer ou se repen-* « *tir, ainsi qu'il le faut pour que la grâce de justification* « *lui soit conférée, qu'il soit anathème.* » (Conc. de « Trente, sess. 6, can. 3.) Le Conc. du Vatican (Const. *Dei Filius*, chap. 3) définit la foi : « *Une vertu surnatu-* « *relle par laquelle, au souffle de Dieu et aidés par sa*

consente librement à cette pieuse motion et qu'elle admette délibérément l'objet de la Foi.

« *grâce, nous croyons vrai ce qu'il nous révèle...* » Il ajoute un peu plus loin : « *Nul ne peut adhérer, comme* « *il est nécessaire pour le salut, à la prédication de* « *l'Evangile, s'il n'est éclairé et mû par le Saint-Esprit,* « *qui nous fait trouver de la douceur à consentir et à* « *croire à la vérité. Ainsi la foi, considérée en elle-même* « *et quand même elle n'opère point par la charité, est un* « *don de Dieu...* » Que même le commencement de la Foi soit un don de Dieu, c'est ce qu'à défini le IIe Concile d'Orange (can. 5.) « *Si quelqu'un dit que non* « *seulement l'accroissement de la foi, mais même le com-* « *mencement de la foi et le pieux mouvement qui nous* « *porte à croire en celui qui justifie l'impie et qui nous* « *conduit à la régénération dans le saint baptême, est en* « *nous naturellement et non pas par un don de la grâce,* « *c'est-à-dire par une inspiration de l'Esprit-Saint, celui-* « *là est en opposition flagrante avec l'enseignement des* « *Apôtres.* » Il convient de faire ici mention de l'erreur de G. Hermés, erreur condamnée par la définition que le Concile du Vatican donne de la Foi (Const. *Dei Fil.* ch. 3) mais qui entraîne de plus deux conséquences très graves, à savoir la négation de la liberté de la Foi et de la nécessité de la grâce. « *Dans la* « *doctrine Hermésienne,* disent les Théologiens du « Concile du Vatican, dans leurs annotations, *on distin-* « *gue d'abord* LA FOI DE LA CONNAISSANCE *(c'est ainsi* « *qu'eux-mêmes l'appellent), c'est-à-dire la foi qui con-* « *siste à donner son assentiment à la vérité, et puis la* « FOI DU CŒUR, *c'est-à-dire la foi qui opère par la charité.* « *Cette première foi est aussi appelée foi* PASSIVE, *et con-* « *siste dans l'adhésion aux vérités de la religion chré-* « *tienne, qui résulte nécessairement des arguments, et* « *dans la persuasion nécessaire* (à laquelle l'esprit ne peut

Aussi saint Grégoire de Nysse (1) affirme-t-il que la Foi n'exige pas un grand travail, et qu'elle

« se soustraire) *de la vérité démontrée. La* FOI DU CŒUR « *est celle qui dépend de la libre volonté; elle renferme* « *une libre et absolue soumission aux vérités révélées,* « *ainsi qu'une résignation parfaite à l'égard de Dieu et* « *des choses divines. Cette foi consiste en effet à s'arra-* « *cher à toutes les choses terrestres et elle entraîne une* « *libre détermination et une parfaite volonté d'aimer et* « *de chercher Dieu.* (G. Hermés, DOGMATIC. p. 3, « parag. 282 et suiv.) *L'assentiment de la foi n'est donc* « *pas l'effet de la volonté libre, mais une conviction pro-* « *duite nécessairement par des raisons péremptoires; si* « *cet assentiment forcé de l'esprit fait défaut, ils esti-* « *ment qu'il ne reste plus qu'une vaine crédulité, alors* « *même que par accident ce que l'on croit serait vrai.* (Le « même, INTROD. PHIL. AD THEOL., p. 259). *De cela il* « *résulte que pour donner son adhésion aux vérités de foi,* « *la grâce n'est nullement nécessaire. Car, disent-ils,* « *cette foi passive se produit nécessairement, conformé-* « *ment à la constitution naturelle de l'intelligence hu-* « *maine et de la raison humaine, et par conséquent, quand* « *il s'agit de faire cet acte de foi, il ne peut être question* « *de la nécessité d'une grâce actuelle. Il en résulte aussi* « *que la foi n'est pas même indirectement salutaire;* « *cependant elle prépare l'homme à la foi qui agit,* « *laquelle foi seule est indirectement salutaire, de même* « *l'espérance qui agit et la charité qui agit sont immé-* « *diatement salutaires.* (Le même, DOGMATIC. p. 3, « parag. 285.) *De plus, entendant dans un sens faux les* « *définitions par lesquelles les Conciles et les Pères* « *déclarent que la grâce est nécessaire pour croire, comme* « *il faut, il disent que ces définitions ne signifient pas*

1. *Orat. catechist.* 36.

dépend de notre volonté et de notre libre élection. Ce qui est vrai, mais en supposant que déjà ces mystères nous ont été clairement proposés et que notre volonté a été prévenue par la grâce excitante et par un pieux mouvement; si elle cède à ce pieux mouvement, Dieu répand dans l'esprit la lumière de la Foi qui fait que l'esprit adhère aux mystères de la religion et les reconnaît comme vrais et comme révélés de Dieu (1).

Si quelques infidèles ne sentent jamais en eux aucune inclination à embrasser la Foi catholique, et s'ils l'ont plutôt en aversion, ce malheur est

« *autre chose que la nécessité de la grâce pour la foi vive,* « *qui agit par la charité et que par conséquent elles signi-* « *fient que la grâce n'est nullement nécessaire pour la foi* « *qui consiste dans la simple connaissance et qui n'est* « *pas encore une foi vive. Ils ne comprennent pas en effet* « *que ces propositions incidentes* : COMME IL FAUT, D'UNE « MANIÈRE UTILE, *ont été ajoutées par les Conciles, pour* « *indiquer la nécessité de la grâce pour croire* D'UNE MA- « NIÈRE SURNATURELLE. » (Apud Granderath, CONST. DOGM... CONC. VATIC., p. 85.)

1. C'est l'enseignement du Concile de Trente : « *Voici comment les adultes se disposent à la réception* « *de la justice. Excités et aidés par la grâce divine, et* « *concevant la foi de l'ouïe, ils se portent librement vers* « *Dieu, croyant à la vérité de ses révélations et de ses* « *promesses.* » (Sess. 6, ch. 6) ; c'est également celui du Concile du Vatican (Const. DEI FIL., ch. 3) : « *La* « *foi... est une œuvre appartenant au salut et par laquelle* « *l'homme rend à Dieu même une obéissance libre, en* « *consentant et en coopérant à sa grâce à laquelle il pour-* « *rait résister.* »

chez eux la punition des résistances actuelles qu'ils font à d'autres inspirations, par lesquelles Dieu essaie d'émouvoir peu à peu leurs cœurs et de les disposer à recevoir l'inspiration de croire. Ils ne sont donc privés de la Foi que par leur propre faute. Il faut porter le même jugement sur les infidèles qui n'ont jamais entendu parler des mystères de la Foi ; ils s'en rendent indignes par les résistances qu'ils opposent aux premières grâces par lesquelles Dieu les prévient. S'ils observaient, autant qu'ils le peuvent, la loi naturelle, Dieu viendrait à leur secours dans tout ce qui est nécessaire au salut et leur révélerait les mystères qu'il faut croire, soit par lui-même, soit par un Ange, soit par un prédicateur qu'il enverrait pour les instruire (1). Mais comme ces personnes sont infidèles à Dieu et ne font aucun profit des premières inspirations, il est peu probable que Dieu leur en accorde de plus grandes et de plus élevées, qui approchent de plus près de la grandeur de la Foi. Celui qui est infidèle dans les petites choses, donne à penser qu'il le serait encore davantage dans les grandes choses. C'est même un bienfait de la part de Dieu de leur refuser de plus grandes grâces dont il prévoit qu'ils abuseraient pour leur plus grande damnation. La Foi est en effet une chose si haute et si excellente qu'il suffit de considérer cette excellence pour juger qu'il ne convient pas que chacun y soit appelé de prime-saut, sans y avoir été disposé par quelques pratiques ou actions vertueuses. La Foi élève une âme à une connaissance supérieure à la

1. Durandus, in 3. dist. 25, q. 1.

connaissance naturelle de tous les Anges, sans en excepter celle des Chérubins et des Séraphins. Elle dépose dans l'intelligence humaine le germe de ces connaissances sublimes et de ces vérités qui la rendront bienheureuse et dont la claire vue sera un des éléments de sa béatitude éternelle. La Foi est un abîme de merveilles, elle est un don inestimable ; pourquoi donc s'étonner si Dieu éprouve un peu la fidélité des païens et des infidèles en leur accordant quelques clartés moins vives, avant de leur confier cette lumière admirable, dont ils se rendent de plus en plus indignes, quand, résistant à ses premiers attraits, ils disent à Dieu implicitement : « *Retirez-vous loin de nous, nous ne vou-* « *lons pas de la science de vos voies ?* » (Job. 21.)

Je reconnaîtrai que Dieu a témoigné sa miséricorde à ceux qui ont la Foi et qu'il a fait paraître sa justice à l'égard de ceux qui en sont privés et qui, pour ce motif, sont ou seront condamnés comme le déclare l'Evangile : « *Celui qui croira* « *sera sauvé, celui qui ne croira pas sera* « *condamné.* » (Marc. dern. chap.) Ainsi, ô Dieu très grand, vous vous montrez bon et miséricordieux en sauvant les fidèles, et vous vous montrez juste et à l'abri de tout reproche en laissant se perdre les incroyants; de la sorte, vous êtes toujours digne d'être loué et béni, toujours digne d'admiration. Ce n'est pas vous qui refusez votre lumière aux hommes, ce sont eux qui vous refusent leurs cœurs et leur consentement. Vous les prévenez, mais eux ne vous suivent pas; vous envoyez sans cesse vos rayons comme le soleil, « *vous illuminez tout homme qui vient dans ce*

« *monde* » (Jean, 1), mais les hommes recherchent les ténèbres de l'erreur, et s'enfoncent vivants dans les entrailles de la terre et dans les abîmes de leurs concupiscences, de peur que vous les éclairiez. « *Qui donc, si les nations périssent, vous* « *imputera leur perte, à vous qui les avez for-* « *mées.* » (Sag. 12.)

II

Considérez que la Foi se conserve par l'humilité, par la chasteté, par le retranchement de toute vaine curiosité, et spécialement par la grâce de Dieu.

En premier lieu, la Foi se conserve par l'humilité. Nul ne persévère avec plus de constance dans la Foi que celui qui est vraiment humble et obéissant. La Foi exige, pour pouvoir tout d'abord s'introduire dans l'âme, l'humilité et l'obéissance ; or, les choses se conservent par les mêmes moyens qui ont servi à les produire. C'est pourquoi, faute d'humilité, certains ont abandonné la Foi ; ils ont inventé des opinions nouvelles pour se faire un nom, et ils y ont persisté avec opiniâtreté, afin de se faire passer pour des hommes constants. Tous les hérétiques sont enflés d'orgueil.

Simon le magicien, le premier des hérésiarques, s'éleva contre l'Eglise parce qu'il n'avait pu être évêque et obtenir le pouvoir de conférer le Saint-Esprit par l'imposition des mains. (Act. 8.) Valentin se révolta et abandonna la règle authentique de la Foi, c'est-à-dire l'Eglise, puis se fit le chef des hérétiques, parce que déçu dans ses espérances, il avait vu un autre que lui élevé à l'épis-

copat (1). Novatien en fit autant, pour n'avoir pu être élu pape, à Rome (2). Arius l'imita, par dépit de n'avoir pas été nommé évêque d'Alexandrie (3). Aérius soutint avec les erreurs d'Arius plusieurs autres erreurs. Ce fut une semblable ambition qui fut la cause de son naufrage dans la Foi; il avait été froissé de voir qu'Eustache, avec qui il avait été religieux et dont il était le grand ami, lui avait été préféré pour l'évêché de Sébaste (4). Et dans les temps modernes, l'unique cause de l'hérésie de Luther fut le dépit de voir que son Provincial n'avait pas été choisi pour publier les indulgences. Se voyant, lui qui appartenait à l'Ordre des Augustins, frustré de cet honneur qui était très ambitionné par les Ordres mendiants, il se mit à prêcher contre les indulgences et en vint dans la suite à attaquer la plupart des articles de Foi (5).

Secondement, la Foi se conserve par la chasteté et la pureté de vie. Ceux qui savent mortifier leurs passions charnelles restent plus facilement dans l'Eglise, qui prêche la chasteté; mais les hommes amis de l'intempérance et de la luxure s'en séparent, par qu'ils n'y peuvent pas toujours assouvir librement leurs intincts brutaux. C'est ce qui est arrivé à plusieurs prêtres et à plusieurs

1. Tertull. *contra Val*, c. 4.
2. Euseb. l. 6, cap. 33.
3. Théod. l. 4, *de hær. fab.*
4. *D. Epiph. hær.* 75.
5. Florimond, *De la naissance de l'hérésie*, l. 1. ch. 8.

religieux de ces derniers siècles pour qui le plus pressant motif pour passer à l'hérésie fut l'aiguillon de la chair. Saint Jérôme (1) dit à ce sujet qu'il est difficile de trouver un hérétique qui aime la chasteté. On dirait que entre la Foi et la chasteté il y a une très étroite union qui fait qu'elles se conservent l'une l'autre; la Foi est la virginité de l'âme, parce qu'elle la préserve de l'erreur qui la corrompt, de même que la chasteté affranchit le corps de la corruption charnelle. Les païens eux-mêmes l'ont compris; quand ils ont voulu détourner quelqu'un de la Foi, ils l'ont poussé vers les plaisirs de la chair, comme vers la porte qui s'ouvre sur l'infidélité, bien convaincus que s'il trahissait la chasteté, il ne tarderait pas à trahir sa Foi (2).

Le troisième moyen de conserver la Foi consiste à retrancher toute curiosité superflue, car il arrive quelquefois que pour vouloir trop savoir et trop approfondir les mystères, on en perd la vraie notion. D'où l'avertissement du Sage : « *Ne* « *recherchez point ce qui est au-dessus de vous* « *et ne tâchez point de scruter ce qui sur-* « *passe vos forces, mais pensez toujours à ce* « *que Dieu vous a commandé et n'ayez pas une* « *curiosité insatiable dans l'étude de ses ou-* « *vrages.* » (Ecclé. 3.) Que de choses dans la nature sont certaines et en même temps inexplicables, de telle sorte que nul ne peut révéler le secret de la formation de certains êtres. A com-

1. *In cap. 9. Osee.*

2. Voyez Richeaume, l'*Idolâtrie huguenote,* l. 2, ch. 2.

bien plus forte raison le mystère doit-il se trouver dans la Foi. Une Sainte (1) avait une très louable pratique ; quand elle ne comprenait pas bien quelque mystère de la Foi, elle renonçait à l'approfondir davantage et bénissait Dieu de ce que ses mystères étaient si élevés qu'elle était incapable de les entendre ; elle disait qu'il fallait se réjouir à la pensée que Dieu est si grand et que ses paroles renferment tant de mystères, que nous ne sommes pas capables d'en comprendre même le premier mot. Si plusieurs s'étaient bornés là, ils auraient persévéré dans la Foi, mais en voulant trop bien les connaître, ils sont devenus insensés et, brisant avec la vérité, ils ont épousé l'erreur qui leur a fait perdre la Foi et le Salut.

Enfin, sans vouloir diminuer l'efficacité très grande de ces moyens pour conserver la Foi, nous devons affirmer que le moyen le plus efficace c'est la grâce. De même que le commencement de la Foi, la persévérance dans la Foi est un don du ciel. Aussi David ne s'est pas contenté de dire : « *Si Dieu ne bâtit la maison, c'est en vain que* « *les hommes travaillent à la bâtir* » ; il ajoute aussitôt : « *Si le Seigneur ne garde lui-même la* « *cité, c'est en vain que veille celui qui est char*- « *gé de la garder.* » (Ps. 126.) La Foi est conservée par la grâce, de même que c'est par la grâce qu'elle est d'abord formée dans l'âme.

C'est donc à moi qui connais maintenant par quels moyens la Foi subsiste, de m'en servir pour

1. Sainte Thérèse ; Ribera, l. 4, *De sa vie*, ch. 9.

la conserver. Il faut donc que je sois humble et soumis, que je sois chaste et ennemi des plaisirs sensuels, il faut que je m'abstienne de sonder curieusement ce que je suis incapable de bien comprendre dans cette vie. Puisque la grâce divine est le préservatif souverain de la Foi, j'invoquerai la miséricorde de Dieu et je lui demanderai de me conserver dans la Foi catholique, apostolique et romaine, que j'ai embrassée le jour de mon baptême. O mon Dieu, vous qui par le don de la Foi purifiez nos cœurs et les rendez capables de parvenir au salut éternel, vous qui n'avez voulu agréer aucune créature dépourvue de la Foi, faites-nous la grâce de croire tout ce que vous avez révélé, de manière à tenir toujours notre esprit captif dans l'obéissance à la Foi. Ne permettez pas que nous soyons jamais, par aucune astuce de Satan, séparés de la solide pierre de la Foi, sur laquelle vous nous avez établis comme sur un fondement inébranlable par Notre Seigneur Jésus-Christ, à qui soit gloire et amour dans tous les siècles des siècles.

III

Considérez encore quelles sont les personnes qui perdent; la Foi et de quelle manière elles la perdent car en effet la Foi se perd. Saint Paul dit de deux hérétiques qui niaient la résurrection, Alexandre et Hyménée, que perdant la bonne conscience « *ils firent naufrage dans la foi* » (I. Tim. 1); il appelle cette perte « *un naufrage* » parce qu'on y perd le navire de l'Eglise, au moyen duquel on devait arriver au port de la félicité. Mais qu'avions-nous besoin que saint Paul

nous le dît ? Une expérience journalière nous l'apprend avec une clarté égale à celle du Soleil ; nous en voyons plusieurs se faire hérétiques, et apostasiant la religion, perdre la Foi qu'ils avaient auparavant et en devenir les déserteurs. Dirons-nous, comme disent ces hérétiques, qu'ils n'avaient pas la Foi auparavant, c'est évidemment tricher pour prolonger le jeu et la dispute, car même les croyants les plus zélés sont sujets à ce changement, auquel sont exposées toutes choses ici-bas. Aussi les théologiens admettent-ils sans difficulté en thèse générale que la Foi peut se perdre.

La grande difficulté à leurs yeux est dans l'hypothèse et dans la question particulière de savoir qui sont ceux qui perdent la Foi et comment ils la perdent. Pour la résoudre, ils distinguent entre l'état des hommes dans la vie future et leur état dans cette vie. Pour ce qui est de l'autre vie, ils affirment communément que les âmes damnées n'ont plus la Foi, parce qu'elle est infusée dans notre âme par Dieu pour servir de base à l'espérance et de soutien à la vie spirituelle ; or ces âmes n'ont plus d'espérance et sont hors d'état de faire leur salut. La Foi leur est donc inutile et Dieu leur retire en punition de leurs péchés le rayon de sa miséricorde. La Foi, faute d'être conservée par la miséricorde de Dieu, s'évanouit. Néanmoins, les damnés croient plusieurs choses et les connaissent d'une manière plus certaine qu'en cette vie, comme par exemple le jugement de Dieu et l'Enfer, où ils sont. Mais une telle Foi est une Foi acquise et non divine ; elle s'appuie sur des motifs de crédibilité ou sur une expérience personnelle et

non sur la révélation divine. Ainsi saint Jacques dit des démons « *qu'ils croient et qu'ils tremblent.* » (Jacq. 2.) (1) Si l'on prétend que la Foi doit demeurer en eux pour les distinguer des infidèles, certains théologiens répondent à cela qu'ils sont suffisamment distingués par le caractère du baptême (2), ou tout au moins par la tache de leur

1. Ce n'est que d'une manière analogique et impropre qu'on peut attribuer la Foi aux démons. L'acte par lequel ils admettent plusieurs vérités révélées par Dieu a le même objet matériel et les mêmes motifs de crédibilité que l'acte de foi de l'homme ici-bas, mais il n'est ni libre, ni surnaturel. Grâce à leur intelligence souverainement pénétrante, ils ont une telle connaissance de la révélation et des mystères, qu'ils ne peuvent refuser leur adhésion aux vérités révélées. Il est plus vrai de dire qu'ils ont la *science* que la foi, et une science dont le degré de certitude est en rapport avec la force des preuves qu'ils ont de la révélation. Saint-Thomas dit : « *La foi qui est dans les démons n'est pas un don de « la grâce, mais ils sont plutôt forcés à croire par la pé- « nétration de leur intelligence naturelle* » (II. II. q. 5, a. 2. ad 2). Il faut en dire autant, toute proportion gardée, des damnés.

2. Il est probable en effet que le caractère du baptême demeure dans les damnés, car la raison pour laquelle la Foi ne subsiste plus en eux, ne milite pas également pour la suppression du caractère baptismal. Le caractère n'est ni une vertu ni une habitude tendant à l'action, mais une sorte de marque, tandis que la Foi au contraire et toutes les autres vertus infuses sont des habitudes données en vue de la production d'actes qui ne conviennent pas à l'état de damnation, comme l'explique Bail.

Foi profanée par leurs mauvaises actions. Quant aux âmes du Purgatoire, elles conservent leur Foi, car dans ce lieu où elles sont, rien ne les empêche d'en former les actes (1).

Pour ce qui regarde les âmes bienheureuses qui voient Dieu clairement, la question de savoir si elles perdent la Foi et comment elles la perdent est plus discutée ; car il n'y a pas de raison pour que la claire vision de Dieu détruise plutôt la Foi que la science de cette vie ou même que les connaissances sensitives. C'est pourquoi saint Irénée et Tertullien (2), puissamment soutenus par le théologien Durand (3), ont enseigné que la Foi subsistait dans le ciel. Ils ont lu dans l'Ecriture sainte : « *Alors demeurent la* « *foi, l'espérance et la charité,* » au lieu de ce que nous y lisons aujourd'hui : « *Maintenant demeu-* « *rent la foi, l'espérance et la charité.* » (I Cor. 13.) Il est néanmoins plus vraisemblable, comme le croit le docteur Angélique (4), que la vertu de Foi

1. Les âmes qui sont dans le Purgatoire conservent la Foi, car elles ne sont pas encore arrivées au terme, quoique par la mort elles en soient rapprochées. Elles doivent donc conserver les vertus propres de l'homme *in via*, telles que la Foi et l'espérance. De plus elles aiment Dieu par dessus toutes choses, sans en avoir la vision béatifique. Il est donc nécessaire qu'elles le connaissent d'une manière surnaturelle, c'est-à-dire qu'elles aient la Foi.

2. *De patientia*. l. 2. cap. 47.

3. In 3. dist. 31. q. 3 et 4.

4. Quœst. 18. art. 2.

cesse d'exister dans les âmes bienheureuses qui arrivées au dernier terme de leur perfection, n'ont plus besoin de la Foi imparfaite de cette vie, bien qu'elles conservent dans leur volonté la pieuse inclination qu'elles avaient à obéir dans ce qui est imposé à notre Foi. Mais, comme elles sont au sein des clartés et qu'elles voient sans cesse dans les splendeurs de l'évidence ce qu'elles ont cru jadis, elles sont continuellement empêchées d'en produire les actes. Voilà pourquoi Dieu suspend ses influences sur l'âme et cesse de lui conserver la Foi; mais il lui donne quelque chose de beaucoup plus parfait, je veux dire la lumière de la gloire qui succède à l'obscurité de la Foi et la remplace avec avantage (1).

Considérons maintenant la Foi dans l'état de la vie présente. Il est vrai que tous les péchés graves disposent de loin à la perte de la Foi; Dieu, néanmoins, n'en prive l'âme que lorsqu'elle donne son consentement à l'infidélité, et

1. Il est certain que la Foi n'existe plus chez les bienheureux. Saint Paul l'affirme et en donne en même temps la raison, dans ce texte : « *Aussi longtemps que « nous habitons dans ce corps, nous sommes éloignés du « Seigneur, car c'est par la foi et non par la claire vue « que nous nous conduisons.* » (II Cor. 5.) C'est donc le propre de ceux qui sont éloignés du Seigneur, d'avoir la Foi pour conductrice. Or, les bienheureux ne sont pas éloignés du Seigneur, mais sont devant sa face. En réalité, la Foi nous est donnée par Dieu pour que nous captivions notre intelligence en admettant ce qui est hors de sa portée. Or, dans le ciel, cette raison n'existe plus.

qu'elle embrasse soit le judaïsme, soit le paganisme, soit l'hérésie. L'âme mériterait d'en être privée à chaque péché mortel, comme elle est privée de la charité : mais Dieu use envers elle de miséricorde et lui laisse la Foi, afin qu'elle puisse se remettre dans le bon chemin; il la lui laisse, dis-je, tant qu'elle n'a pas fait un acte d'infidélité, lequel acte est directement opposé à la Foi. C'est ce qu'a défini le Concile de Trente (1).

1. Voici la définition du Concile : « *Si quelqu'un dit* « *que, la grâce étant perdue par le péché, la foi est tou-* « *jours perdue en même temps, ou que la foi qui reste au* « *pécheur n'est plus une vraie foi, ou que celui-ci n'est* « *plus chrétien qui a la foi sans la charité, qu'il soit* « *anathème.* » (sess. 6. can. 28.) Il est évident qu'il s'agit dans cette définition de l'habitude de la Foi, puisqu'il s'agit de cette Foi que nous recevons dans la justification en même temps que la grâce et qui demeure en nous. Le Concile oppose la Foi vraie qui persévère dans le pécheur à la Foi vraie et vivante des justes, qui les excite à faire des œuvres informées par la charité. Le fait de la survivance de la Foi à la charité constitue dans l'ordre surnaturel une exception qui résulte uniquement d'*une loi extrinsèque* portée par Dieu (Cf. Ripalda, DE ENTE SUPERNATURALI, d. 128, s. 5, n. 48. DE FIDE, d. 18, s. 4, n. 25.) Il convenait, étant donné que la Foi est le commencement et la racine de la justification, selon l'expression du Concile de Trente, que l'habitude de la Foi fût conservée au pécheur. De plus cette définition du Concile visait les erreurs des Luthériens, qui, conformément à leur théorie de l'imputation de la justice et de la foi qui justifie, soutenaient : 1) qu'il n'y a pas de péchés, si énormes soient-ils, capables de faire déchoir l'homme de la justice que Dieu

Les Théologiens entendent par infidélité le refus obstiné de croire un seul article, alors qu'on sait bien que l'Eglise l'impose comme article de Foi. En voici la raison : c'est que ce refus de croire une seule vérité révélée est incompatible avec la vertu divine de la Foi qui ne peut souffrir d'être contredite sur un seul point, car tout ce qu'elle propose à croire à cause de l'autorité et de la révélation divines est également vrai et certain. C'est pourquoi, de même que celui qui voudrait croire tous les articles de Foi, sauf un seul, se rendrait par cette unique exception, incapable de recevoir de Dieu le don de la Foi ; ainsi, si quelqu'un, après avoir admis toutes les vérités révélées, retirait son adhésion à une seule de ces vérités, il y aurait incompatibilité entre une telle disposition et la vertu de Foi que Dieu, dès lors, ne lui conserverait plus. Il ne lui resterait plus qu'une Foi

lui impute, pourvu qu'il croie toujours que ses péchés lui sont remis ou ne lui sont pas imputés ; 2) que tout péché fait perdre la Foi salutaire, et par péché ils n'entendent pas le fait de transgresser la loi divine, puisque, s'il n'est pas imputé à l'homme, ce n'est plus d'après eux un péché, mais ils entendent toute action qui est imputée à péché, ce qui a lieu toutes les fois que l'homme n'a pas la foi que cette action ne lui est pas imputée. De ce système, il résulte une double erreur : 1) que la charité peut demeurer dans l'homme qui a violé gravement la loi divine ; 2) que la Foi salutaire ne se sépare jamais de la charité. Il convient d'ailleurs d'observer que les novateurs du XVI[e] siècle n'ont jamais admis ni la grâce habituelle ni aucune espèce de dons habituels inhérents à l'âme.

acquise et humaine, telle que la Foi des hérétiques; bien qu'ils prétendent en effet croire à cause de la révélation de Dieu, il ne s'ensuit pas de là qu'ils aient la Foi divine, car ils en disent autant de leurs erreurs. Il ne suffit pas de dire qu'on croit à cause de la révélation de Dieu, si on ne croit pas à cette révélation d'une Foi divine, comme y croient les catholiques et non pas d'une Foi purement humaine, comme y croient les hérétiques (1). De plus, non seulement le refus formel de croire un seul article, mais même le simple doute donne la mort à la Foi. Ainsi, si l'intelligence considère comme douteux ou incertain un seul article qu'elle sait avoir été défini par l'Eglise, elle fait naufrage dans la Foi par ce seul doute; Dieu en effet se sent déshonoré par l'injure que lui a faite un chrétien qui révoque en doute ce qu'il a révélé, et il le prive sur le champ de la Foi dont il est indigne.

1. Saint Thomas en donne l'ultime raison : « *L'hérétique n'admet pas les articles sur lesquels il n'erre pas, de la même manière que le fidèle, c'est-à-dire en s'attachant absolument à la vérité première à laquelle l'homme ne peut s'élever que par l'habitude de la foi, mais il admet les choses qui sont de foi d'après sa propre volonté et son propre jugement.* » (II. II. q. 5, a. 3. ad 1.) Cependant quelques Théologiens, parmi lesquels De Lugo, affirment, en donnant à l'appui des raisons nullement négligeables, que l'homme qui nie d'une manière coupable un article de Foi, peut malgré cela admettre les autres articles, à cause de l'autorité divine et avoir ainsi une *sorte de foi d'une qualité inférieure.* » (De Lugo, DE VIRTUTE FIDEI DIV. disp. 17, sect. 6.)

A la suite de ces considérations, j'aurai une plus grande horreur pour le péché d'infidélité qui ruine la Foi, sape le fondement de l'édifice spirituel et met une âme hors d'état d'être jamais secourue. J'éprouverai de la crainte et de l'appréhension en constatant qu'il faut si peu de chose pour être privé du don de la Foi si excellent et si nécessaire pour le salut. O Apôtre vraiment divin, que vous aviez raison de nous donner cet avertissement : « *Tu es debout par la foi*; *ne* « *t'enorgueillis pas*, *mais crains.* » (Rom. 12.) S'il suffit de faire un faux pas ou seulement d'hésiter un peu pour perdre la Foi, combien devons-nous nous efforcer de vivre purement et d'avoir de saintes mœurs ! Combien nous devons-nous unir solidement à l'Eglise, fuir les hérétiques et fermer nos oreilles à leurs paroles trompeuses ! Oui, Seigneur, il est vrai : « *Vous* « *perdrez tous ceux qui disent des paroles men-* « *songères ; le Seigneur aura en horreur l'homme* « *trompeur et l'homme de sang* » (Ps. 5), tel que l'hérétique qui répand le sang des âmes. « *O Dieu*, *si vous tuez les pécheurs*, *hommes de* « *sang*, *retirez-vous de moi.* » (Ps. 138.) Tenez-moi donc solidement, ô mon Dieu, afin que je ne sois pas troublé au milieu des tempêtes et des agitations que cause la diversité des doctrines ; ne permettez jamais que je révoque en doute un seul instant une seule de vos paroles ; faites que je demeure constant et immobile dans la Foi de votre Eglise, « *jusqu'à ce que le jour apparaisse* « *et que les ombres s'abaissent.* » (Cant. 2.) Qu'alors, ô mon Dieu, vous m'ôtiez la Foi comme

aux âmes bienheureuses, pour me revêtir de la lumière de la gloire qui sera immortelle. Ainsi soit-il (1).

1. L'auteur nous invite à veiller avec un soin jaloux sur notre Foi. Or, outre l'hérésie et l'infidélité qui tuent la Foi dans les âmes, il y a encore d'autres erreurs qui en altèrent la pureté et que nous sommes obligés en conscience de condamner. Si ces erreurs attaquent indirectement la Foi, telles que celles qui conduiraient par une conséquence logique à une hérésie, c'est la vertu de Foi qui nous fait un devoir de les repousser, parce que les admettre c'est s'exposer à un danger prochain de tomber dans l'hérésie: si ces erreurs sont directement opposées à la vraie doctrine en toute autre matière que la Foi, par exemple en matière de charité ou en matière de religion, ce sont ces vertus qui nous font un devoir de les éviter. « *Et parce que* « *ce n'est pas assez*, dit le Concile du Vatican, *d'éviter* « *la perversité hérétique, à moins qu'on ne fuie encore avec* « *soin les erreurs qui en sont plus ou moins voisines*, « *nous faisons savoir à tous qu'ils sont obligés, par* « *devoir, d'observer les constitutions et les décrets par* « *lesquels ces mauvaises opinions, que nous n'énumérons* « *pas ici une à une, ont été par ce Saint-Siège et pros-* « *crites et prohibées.* » (Const. DEI FILIUS. in fine.) L'Encyclique QUANTA CURA condamne aussi l'erreur sui- « vante : *On peut sans péché et sans altérer le moins du* « *monde la profession de foi catholique refuser son assen-* « *timent et son obéissance à ces jugements et à ces décrets* « *du Siège apostolique qui, ayant pour objet le bien géné-* « *ral ou les droits de l'Eglise, sont déclarés ne concerner* « *que la discipline.* » (Voir encore la 22e proposition de Syllabus.) En fait, l'Eglise a souvent, dans le cours des siècles et plus particulièrement depuis le Concile de

IXE MÉDITATION

DE LA NÉCESSITÉ ET DE L'OBLIGATION DE LA FOI

SOMMAIRE

Il est nécessaire, pour avoir la grâce, de croire sur la parole de Dieu, ce que l'Eglise nous propose — Il faut croire expressément au moins quelques articles. — Il faut dans certains cas professer extérieurement sa Foi.

I

Considérez que, pour avoir la grâce dans cette vie et la gloire en l'autre, il est nécessaire d'admettre, sur la parole de Dieu, ce que l'Eglise propose à notre croyance. Cette nécessité de la

Constance, condamné un grand nombre de propositions qui n'étaient pas hérétiques; ainsi, Martin V a condamné 45 propositions de Wiklef et 30 propositions de Jean Hus, les unes, il est vrai, comme notoirement hérétiques, mais les autres comme simplement erronées, ou téméraires, ou séditieuses, ou de nature à blesser les oreilles pieuses. Pie IX a condamné par cette formule générale les propositions mentionnées dans l'Encyclique Quanta Cura : « *En vertu de notre « autorité apostolique, nous réprouvons, proscrivons et « condamnons, et nous voulons et ordonnons absolumeut « que tous les Fils de l'Eglise catholique considèrent « comme proscrites et condamnées toutes et chacune des « opinions et des doctrines mauvaises dont il est fait « une mention spéciale dans ces Lettres.* »

Foi est affirmée par le Fils de Dieu. « *Qui ne* « *croira pas, sera condamné.* » (Marc. dern. chap.) Saint Paul tient le même langage : « *Sans la foi* « *il est impossible de plaire à Dieu.* » (Héb. 11.) Saint Augustin a défendu cette nécessité de croire sur la parole de Dieu, contre les Manichéens. Ceux-ci disaient qu'il ne fallait croire que ce que l'on démontrait être vrai par de bonnes raisons, et pour attirer les hommes à leur erreur, ils s'engageaient à prouver par de bonnes raisons tout ce qu'ils alléguaient contre l'Eglise. Mais comme ils s'en acquittaient fort mal, ce grand Docteur s'en aperçut, détesta leur hérésie où il s'était laissé prendre dès sa jeunesse et démontra qu'il était nécessaire de croire beaucoup de choses sur le témoignage d'autrui. Sans cela, disait-il, tout commerce, toute société, toute piété seraient impossibles ici-bas. Les enfants qui chérissent et honorent leurs parents, ne savent que ce sont leurs parents que par le témoignage et n'en ont pas d'autre preuve ; la mère affirme aux enfants qu'un tel est leur père, et quant à la vraie mère, il faut ou s'en rapporter à son propre témoignage, ou bien au témoignage des sages-femmes, des serviteurs et des servantes, car on ne peut pas arriver à connaître la véritable mère par le raisonnement. Et cependant, si les enfants ne voulaient pas honorer leurs parents comme les auteurs de leur vie après Dieu, sous prétexte qu'on ne leur démontre pas qu'ils le sont en réalité, ils briseraient criminellement le lien le plus saint (1). Saint Augustin dit

1. *De utilitate credendi.* cap. 11.

encore : le genre humain est composé de sages et de fous ; les sages sont ceux qui connaissent bien Dieu et qui vivent conformément à la connaissance qu'ils en ont, tandis que les fous sont ceux qui l'ignorent et vivent mal. Or, il est très certain qu'en ce qui concerne les affaires de ce monde, le plus grand bonheur qui pourrait arriver aux fous, serait de ne rien faire selon leur caprice et leur jugement, mais de se conduire selon le conseil des plus sages. Mais si cela est vrai quand il s'agit des choses terrestres, combien est-ce encore plus vrai quand il s'agit des choses célestes et divines de la religion, qui sont beaucoup plus difficiles à connaître. C'est pourquoi aussi longtemps que nous sommes fous, rien n'est plus à souhaiter pour nous, si nous voulons vivre honnêtement et pieusement, que de chercher les sages pour les croire et nous défaire en les croyant de la tyrannie de la folie. C'est ainsi que saint Augustin démontrait qu'il fallait croire et s'en rapporter aux plus sages du monde, au nombre desquels sans doute il faut compter au premier rang Dieu et après lui les prophètes, les évangélistes, les apôtres et les pasteurs suprêmes de l'Eglise que Dieu anime de son Esprit et qu'il illumine des rayons de sa sagesse.

De plus, celui qui est adulte n'est pas justifié s'il ne se dispose lui-même ; il ne reçoit pas la grâce sanctifiante, s'il ne se prépare dignement à la recevoir. Or la Foi, c'est-à-dire la connaissance certaine des vérités surnaturelles, est la première condition pour recevoir la sanctification, parce que Dieu veut être adoré « *en esprit et en vérité* » (Jean, 4), il veut que les hommes le servent et

l'honorent par une certaine science et une certaine connaissance, conformément à leur nature raisonnable et intellectuelle (1). Il faut donc avant tout qu'ils connaissent Dieu et ses mystères par la connaissance qu'en donne la Foi (2). Et puis, ne convient-il pas que l'homme qui a pour fin dernière la connaissance claire des choses divines, commence par en avoir dès ici-bas une connaissance obscure, afin qu'il monte de degrés en degrés au sommet de la perfection. Voilà pourquoi saint Paul disait : « *Quand j'étais petit*,

1. C'est la Foi actuelle qui est nécessaire pour la justification des adultes. Le Concile de Trente s'exprime ainsi : « *Le Concile déclare en outre, qu'il faut chercher « le principe de la justification des adultes dans la grâce « de Dieu, qui, par les mérites de Jésus-Christ, les pré- « vient, ou dans la vocation divine qui les appelle, de telle « sorte que ceux qui étaient détournés de Dieu par leurs « péchés sont disposés, par sa grâce excitante et aidante, à « se convertir à l'œuvre de leur propre justification, don- « nant librement à cette même grâce leur assentiment et « leur coopération...* » (Sess. 6, ch. 5.) Or voici comment les adultes se disposent à la réception de la justice. « *Excités et aidés par la grâce divine et concevant « la foi par l'ouïe, ils se portent librement vers Dieu, « croyant à la vérité de ses révélations et de ses promesses.* » (Sess. 6, ch. 6.) D'où nous devons conclure 1) qu'il est nécessaire que les adultes se disposent d'une manière actuelle et libre à recevoir la justification ; 2) qu'une de ces dispositions consiste à donner son assentiment aux vérités divinement révélées, c'est-à-dire à faire un acte de foi.

2. Suarez, disp. 12, sect. 1.

« *je parlais comme un enfant, j'étais sage comme* « *un enfant, je pensais comme un enfant ; mais* « *étant devenu homme, j'ai abandonné tout ce* « *qui sentait l'enfance.* » (I, Cor. 13.) Il veut dire par là : quand dans l'autre vie je serai parvenu à une connaissance virile et plus parfaite, la petite science de cette vie, cette science qui ne convient qu'à de petits enfants, cessera. Aussi ajoute-t-il : « *Nous voyons maintenant comme dans un mi-* « *roir et dans une énigme mystérieuse, mais* « *alors nous verrons face à face. Je connais* « *maintenant en partie, mais alors je connaîtrai* « *comme je suis connu.* » (Ibid.) Un petit enfant exposé, dit Théophylacte (1), ne reconnaît pas de sitôt celui qui l'a regardé dans sa misère, qui l'a recueilli, qui l'a nourri et élevé avec soin, qui l'a enrichi et l'a admis dans sa cour ; mais quand il est devenu grand, il reconnaît son bienfaiteur et le révère de tout son cœur. C'est ainsi que nous, pauvres enfants exposés et abandonnés, nous avons été recueillis et nourris par la grâce divine, mais nous ne reconnaîtrons entièrement notre Dieu, que lorsque nous aurons grandi, c'est-à-dire dans la vie éternelle. La connaissance de cette vie est imparfaite et doit nous servir d'échelon pour parvenir à une connaissance parfaite. Il convient donc que nous commencions par cette connaissance imparfaite que nous donne la Foi.

Disons encore que la connaissance des choses corporelles est le point de départ de l'amour qu'on leur porte ; il faut en dire autant de la con-

1. *In hunc locum.*

naissance des choses spirituelles. Or, puisque nous sommes tenus d'aimer ces choses, nous sommes tenus de les connaître et nous ne pouvons les connaître que par la Foi, parce qu'elles sont surnaturelles (1). Enfin, l'homme est créé pour être totalement assujetti à Dieu, soit dans sa volonté, soit dans son intelligence (2) ; Or l'intelligence qui manque de Foi est dans l'erreur et résiste à la vérité et à Dieu ; elle ne peut s'accorder avec Dieu que par la Foi et par la croyance à ce qu'il a révélé. L'homme est ainsi créé pour connaître Dieu et ses œuvres merveilleuses d'une manière beaucoup plus parfaite qu'il ne peut les connaître par ses seules forces naturelles. Dieu serait en effet peu connu et ses œuvres peu comprises, si l'homme n'employait pour cette connaissance que les seules forces naturelles de l'intelligence humaine. Dieu renferme dans son être et dans ses opérations des merveilles que la nature est trop faible et trop bornée pour pouvoir connaître. Il est infiniment élevé au-dessus de notre portée et de notre activité

1. Saint Thom. l. 3. *Cont. Gentes*, c. 118.

2. C'est la preuve même de l'obligation de croire, que donne le Concile du Vatican : « *Puisque l'homme* « *dépend tout entier de Dieu comme son créateur et maître,* « *et puisque la raison créée est entièrement sujette de la* « *vérité incréée, nous sommes tenus de donner, par la Foi* « *à Dieu qui révèle, le plein assentiment de notre intelli-* « *gence et de notre volonté.* » (Const. Dei Filius, ch. 3). De plus, dans le 1er canon de ce même chapitre, nous lisons : « *Si quelqu'un dit que la raison humaine est telle-* « *ment indépendante que Dieu ne peut exiger d'elle la foi,* « *qu'il soit anathème.* »

naturelle ; il est au-dessus de nos sens et de notre raison qui sont nos deux moyens naturels de connaître. Mais puisque Dieu a voulu que son être et ses opérations fussent connues de l'homme d'une façon éminente et parfaite, il était nécessaire qu'il lui communiquât une lumière supérieure qui lui permît de le connaître plus clairement. Telle est la lumière excellente de la Foi : elle fait connaître à l'homme l'être divin et ses opérations, mieux que toute la sagesse humaine ; par conséquent, s'il est admis que l'homme soit tenu en raison de la fin pour laquelle il a été créé, d'avoir de Dieu et de ses œuvres une connaissance qui surpasse les forces de la nature, il faut conclure que la Foi lui est nécessaire (1).

1. Le Concile de Trente déclare (sess. 6, ch. 6) que la Foi dont a parlé l'Apôtre (Héb. XI, 6) quand il a dit : « *Sans la Foi il est impossible de plaire à Dieu,* » est cette Foi même par laquelle « *nous croyons à la* « *vérité des révélations et des promesses divines.* » D'où nous devons conclure que la Foi nécessaire pour le salut est la Foi dans le sens propre et rigoureux. Le Concile du Vatican nous donne le même enseignement en termes parfaitement clairs. Voici comment il définit cette Foi que l'Apôtre et le Concile de Trente considèrent comme le commencement et le fondement du salut : « *Et cette foi, qui est pour les hommes le commen-* « *cement du salut, l'Eglise catholique professe qu'elle est* « *une vertu surnaturelle par laquelle, au souffle de Dieu* « *et aidés par sa grâce, nous croyons vrai ce qu'il nous* « *révèle, non pas pour ce motif que la lumière naturelle* « *de notre raison nous découvre la vérité intrinsèque des* « *choses, mais à cause de l'autorité de Dieu même, l'auteur*

Par là nous devons voir que l'homme ne peut pas faire son salut dans n'importe quelle religion, comme le disent faussement les politiques, qui trouvent toujours le moyen de tout accommoder. Car, outre ce que nous venons de dire, il est certain que les religions qui ont cours dans le monde étant toutes différentes les unes des autres, Dieu qui n'est l'auteur d'aucune dissension, ne saurait les approuver ; autrement, la guerre serait juste de part et d'autre, ce qui est inadmissible. De plus, Dieu est irrité contre ceux qui se montrent ingrats envers lui et il arrête le cours de ses bienfaits. Or il y a trois bienfaits plus signalés : le bienfait de la création, celui de rédemption et celui de la glorification. Toutes les religions ne reconnaissent pas ces bienfaits. Elles ne peuvent donc suffire au salut de l'homme, car dans ce cas les ingrats obtiendraient la même gloire que les plus pieux et les plus reconnaissants. Enfin, je demanderais volontiers à ces politiques, qui font à ce point les entendus dans le monde, si dans le cas où ils auraient un paradis à donner, ils voudraient qu'il appartînt à ceux qui seraient les plus pervers, les plus dépravés et les plus corrompus du monde. Sans doute, s'il leur reste une étincelle de raison,

« *de la révélation et qui ne peut ni se tromper ni nous* « *tromper.* » (Const. Dei Filius. ch. 3). Et dans le 2e canon il lance l'anathème, contre quiconque dit : « *que la foi divine n'est point distincte de la science natu-* « *relle sur Dieu et sur les choses de la morale, et qu'en* « *conséquence la foi divine ne requiert point qu'une vérité* « *révélée soit admise à cause de l'autorité de Dieu qui* « *révèle.* »

ils répondront qu'ils se garderaient bien de profaner une chose si excellente. Pourquoi veulent-ils donc que Dieu donne son paradis à d'autres qu'à ceux dont la Foi est immaculée et exempte de tout vice ? La vraie Foi est donc nécessaire au salut (1).

1. Cette erreur appelée indifférentisme est une des principales erreurs des temps modernes. L'indifférentisme *universel* proclame également bonnes toutes les religions qui existent ; l'indifférentisme *particulier* n'admet qu'une seule religion qui soit vraie parmi toutes les autres qui sont fausses, mais comme chaque religion a ses sectes, il ne voit aucune différence essentielle entre la religion qu'il estime la vraie et les sectes qui se sont formées autour d'elle ; ainsi le tenant de cette doctrine qui considère le christianisme comme la vraie religion, veut qu'on puisse également se sauver dans toutes les sectes issues du christianisme. L'Eglise a condamné ce système dans les propositions 15, 16. 17 et 18 du Syllabus : « *Il est loisible à tout homme d'em-* « *brasser et de professer telle religion que d'après les* « *lumières de sa raison, il croira vraie.* » (C. les Lettr. apost. MULTIPLICES INTER, du 10 juin 1851 ; l'Alloc. MAXIMA QUIDEM du 9 juin 1862.) — « *Les hommes peuvent* « *trouver dans n'importe quelle religion et quel culte, la* « *voie du salut éternel et peuvent arriver à ce salut* « *éternel.* » (Cf. l'Encycl. QUI PLURIBUS du 9 nov. 1846 ; l'alloc. UBI PRIMUM du 17 déc. 1847 ; l'Encycl. SINGULARI QUADAM du 17 mars 1856.) — « *Il est tout au moins per-* « *mis d'avoir bon espoir au sujet du salut de tous ceux* « *qui sont hors de la véritable Eglise de Jésus-Christ.* » (S. l'Alloc. SINGULARI QUADAM du 9 déc. 1854 ; l'Encycl. QUANTO CONFICIAMUR du 17 août 1849.) « *Le protestan-* « *tisme n'est pas autre chose qu'une forme différente de la*

J'aimerai donc cette vraie Foi, sans laquelle je ne puis comprendre ni espérer le vrai bien pour lequel je suis créé. Je louerai la Providence de Dieu qui m'oblige à connaître la grandeur de son être et de ses œuvres, et qui pour m'en rendre capable m'a muni d'une vertu théologale. Oh! mille fois heureuses les âmes que la Foi illumine! O Jésus, auteur et consommateur de la Foi, vous qui nous avez appelés dans le giron de la sainte Eglise, votre Epouse et notre Mère, vous qui nous avez séparés des infidèles qui se comptent par millions, pour nous placer dans votre bergerie, augmentez en nous cette Foi que vous nous avez conservée jusqu'à ce jour. Accordez-nous de mener une vie qui soit en harmonie avec cette Foi, et d'avoir des mœurs conformes à une si admirable lumière, afin qu'après la connaissance imparfaite et obscure de cette vie, nous arrivions

« *même vraie religion qui est la religion chrétienne ; on* « *peut plaire à Dieu dans le protestantisme absolument* « *comme dans l'Eglise catholique.* » (Cf. l'Encycl. NOSCITIS et NOBISCUM du 8 déc. 1849.) Citons encore ces paroles du Concile du Vatican, qui condamnent la théorie protestante des articles *fondamentaux* et *non fondamentaux :* « *Nous sommes tenus de croire de foi divine et catholique,* « *tout ce qui est contenu dans la parole écrite et tradi-* « *tionnelle de Dieu, et que l'Eglise, soit par un jugement* « *solennel, soit par son magistère ou enseignement ordi-* « *naire et universel, propose à notre foi comme étant* « *divinement révélé.* » (Const. DEI FIL. ch. 3). C'est à peu près la même erreur qu'expriment ces termes de *tolérantisme*, de *liberté de conscience,* de *liberté de cultes* et de *libéralisme.*

finalement à la connaissance parfaite de l'autre vie, dans laquelle les Saints, aidés de la lumière de la gloire, vous contemplent face à face.

II

Considérez que nous devons croire expressément au moins quelques articles. Cette vérité a de très graves conséquences, car, dit Tertullien (1), la plupart des croyants sont des gens simples. Mais alors, si tous sont obligés sous peine de damnation, de croire d'une manière expresse certains articles de Foi, que deviendront les âmes ? Que fera un confesseur, quand un grand nombre de paysans, de domestiques et de personnes du commun, pour ne point parler des autres, se présenteront pour recevoir l'absolution de leurs péchés ? Les absoudra-t-il sans les instruire et sans leur faire produire un acte de Foi expresse ? Les instruira-t-il sur le champ, eux qui sont si ignorants et dont la tête est souvent si dure ? C'est là une source d'angoisses et de peines que personne ne comprend à moins de les avoir éprouvées. Pour ce motif, il importe d'éclaircir ces difficultés en se servant de quelques propositions que les Docteurs ont établies.

Premièrement, il ne semble pas raisonnable de dire que la Foi et la connaissance expresse de quelques articles de la Foi soit nécessaire pour obtenir la gloire du paradis, mais non pour obtenir la grâce sanctifiante ; car la grâce sanctifiante donne droit à la gloire du paradis, et par conséquent, si un

1. *Adversus Praxeam.*

ignorant est capable de recevoir la grâce et s'il meurt après l'avoir reçue, il semble bien que rien ne puisse l'empêcher d'aller jouir de la gloire. En second lieu, il ne semble pas raisonnable de vouloir obliger également tous les chrétiens à connaître d'une manière expresse tous les articles de Foi, car ils n'en sont point tous capables, et par suite, l'obligation n'est pas la même pour tous les états. Elle est plus grande pour les prêtres, car, dit le prophète : « *Les lèvres du prêtre sont les* « *dépositaires de la science et c'est de sa bouche* « *qu'on attendra la connaissance de la loi* » (Malach. 2); et parmi les prêtres, l'obligation est plus grande pour ceux qui ont une charge d'âmes plus importante, afin de pouvoir s'en acquitter. C'est pourquoi le pape Grégoire XIII (1) disait avec raison que personne ne devait être aussi savant dans l'Eglise que le Souverain Pontife. Quant au simple peuple, une science aussi complète ne lui est pas nécessaire. Aussi les hérétiques sont blâmables quand ils veulent que toutes sortes de personnes lisent l'Ecriture sainte, sous prétexte que c'est le testament de Jésus-Christ que les enfants du Christ ne doivent pas ignorer. Ils devraient considérer qu'un tuteur ne doit pas toujours mettre le testament entre les mains des héritiers, par exemple quand il sait qu'ils n'ont pas, à cause de leur âge, l'esprit de discrétion nécessaire pour le comprendre et pour en faire un bon usage; il suffit qu'il leur conserve leur héritage et leur bien jusqu'à ce qu'ils aient atteint

1. Du Chesne, *Vie de Grégoire*, 13.

l'âge de discrétion (1). En troisième lieu, il ne semble pas raisonnable d'excuser l'ignorance grossière de la plus grande partie du menu peuple, qui se contente de croire en général ce que croit l'Eglise, sans savoir rien en particulier de ce qu'elle croit. On rapporte que le pape Grégoire XI, dans une assemblée de cardinaux et de théologiens, a condamné la proposition dans laquelle on dit que les laïques ne sont tenus de croire expressément aucun article de Foi, mais qu'il leur suffit de croire en général tout ce que croit la sainte Eglise de Dieu. Et en réalité, la Foi n'est pas une pure ignorance, puisque le Fils de Dieu a dit « *qu'il faut adorer en esprit et en* « *vérité* » (Jean, 4), c'est-à-dire avec une vraie connaissance de ce que l'on fait. Faute de quoi, une âme ne peut rien accomplir de grand ni de généreux dans les œuvres qui concernent le ser-

1. D'abord, la lecture de l'Ecriture sainte ne s'impose pas à chaque fidèle; nulle part on ne trouve un semblable précepte et cette lecture n'est nullement le moyen établi par Dieu pour propager la Foi chrétienne. En second lieu, jamais l'Eglise n'a défendu la lecture de la Vulgate en latin; elle a défendu seulement et pour de graves raisons la lecture des Saints Livres traduits en langue vulgaire, et encore, pas d'une manière absolue, elle en permet la lecture même en langue vulgaire : « *Si ces versions des Saints Livres en* « *langue vulgaire ont été approuvées par le Saint-Siège* « *apostolique, ou si elles ont été éditées avec des annota-* « *tions tirées des Saints Pères de l'Eglise ou des savants* « *catholiques.* » (Décret de la S. C. de l'Index du 13 janv. 1757.)

vice de Dieu. Et puis, y a-t-il rien de plus déraisonnable que de supposer qu'un chrétien demandera un jour les richesses du paradis à la Trinité adorable, qu'il a toujours ignorée, ou à Jésus-Christ dont il ne sait absolument rien ? Il faut donc soutenir que même le simple peuple est obligé de savoir et de croire expressément quelques-uns des articles de Foi, et que pour le reste il doit s'en rapporter à la Foi de l'Eglise, à laquelle il adhère.

Mais une chose très difficile à faire, c'est de déterminer exactement le nombre de ces articles. Les uns (1) veulent que tout chrétien croie expressément tous les articles contenus dans le Symbole des Apôtres, parce que l'intention des Apôtres a été que tous les fidèles l'apprissent. D'autres (2) exigent la connaissance expresse de tous les mystères que l'Eglise célèbre dans les fêtes solennelles, parce que les chrétiens ne peuvent les solenniser dignement, s'ils n'en sont point instruits. D'autres enfin disent que le menu peuple doit au moins savoir et croire expressément ce qui suffit pour lui permettre de se diriger vers sa fin dernière et d'y parvenir par une vie sainte. En admettant cette opinion, il suffirait de connaître la substance du mystère de la Trinité, à savoir qu'il y a un seul Dieu en trois personnes, le Père, le Fils et le Saint-Esprit, parce que c'est la fin où l'homme doit tendre ; et de plus le mystère de

1. D. Thom., q. 2, art. 7.

2. Bonav. in 1, dist. 25, a. 1, q. 3. — Scotus, *ibid.* q. 2.

l'Incarnation, c'est-à-dire que le Fils de Dieu s'est fait homme, qu'étant homme il nous a rachetés par sa mort et qu'à la fin de notre vie il doit nous juger selon nos œuvres. Croire à l'Incarnation, disent-ils, est nécessaire, parce que ce mystère est le moyen de notre salut, que Jésus-Christ est la victime qui a éloigné de nos têtes la colère de Dieu et que par conséquent le salut ne saurait être promis à celui qui ne croyant pas en lui l'ignore complètemenr (1). Quant aux sacrements,

1. 1) Est nécessaire pour le salut de *nécessité de moyen*, c'est-à-dire d'une manière absolue la Foi explicite à l'existence de Dieu et à un Rémunérateur surnaturel. C'est l'enseignement de presque tous les Théologiens, notamment de Valentia, Suarez et de Lugo ; il est fondé sur cette parole de saint Paul (Héb. XI, 6.) « *Sans la* « *foi il est impossible de plaire à Dieu. Celui qui veut* « *s'approcher de Dieu doit croire en effet premièrement* « *qu'il y a un Dieu et qu'il récompense ceux qui le cher-* « *chent.* » Innocent XI a condamné la proposition sui- « vante : « *Il semble que seule la foi en un Dieu unique* « *est nécessaire de nécessité de moyen pour le salut, mais* « *non pas la foi explicite en un Dieu rémunérateur.* » La Foi explicite en un Dieu rénumérateur *surnaturel* est également nécessaire de nécessité de moyen, parce que l'homme qui est appelé à une fin surnaturelle ne peut se diriger vers cette fin d'une manière conforme à sa nature, s'il ne la connaît pas. — 2) La foi explicite à la Sainte-Trinité et à l'Incarnation n'est pas nécessaire au salut d'une nécessité de moyen ; mais la Foi implicite et de désir dans ces mystères suffit, telle qu'elle est renfermée dans la Foi en un Dieu rémunérateur surnaturel et par conséquent Sauveur. C'est ce qu'enseignent Richard, Médina, Soto, Suarez, Coninck, Ripalda, Platel, Mayr,

il doit au moins connaître celui de la Pénitence, pour obtenir l'absolution de ses péchés et celui de l'Eucharistie, pour adorer Jésus-Christ, comme il y est obligé. Quelques-uns exigent encore la connaissance du Décalogue, mais la nature l'enseigne assez. Quant au surplus, il suffit qu'il croie ce que croient la véritable Eglise de Jésus-Christ et ses pasteurs (1).

Toutefois, bien qu'une semblable connaissance soit peu étendue, le plus grand nombre des hommes qui sont peu curieux de ce qui touche au salut, ne l'a même pas et ne satisfait pas à cette obligation. Faudra-t-il les priver du bénéfice de l'absolution, jusqu'à ce qu'ils aient refait toutes

Haunold et de Lugo qui déclare que c'est l'opinion communément admise par les Théologiens modernes. La nécessité pour le salut de la Foi explicite en ces deux mystères ne résulte ni de la nature des choses, ni d'un décret librement porté par Dieu et elle rendrait le salut impossible, contrairement à la volonté qu'a Dieu de sauver tous les hommes, à tous les sauvages qui n'ont jamais entendu parler de la Trinité ni de Jésus-Christ.

1. Voici ce que tout chrétien adulte est obligé de croire en vertu d'un simple commandement divin, et par conséquent de telle sorte qu'il peut se sauver malgré son ignorance sur ces divers points, si cette ignorance est invincible et par cela même excusable. C'est 1) dans le domaine spéculatif, tous les articles du Symbole des Apôtres, quant à leur substance, mais il n'est nullement obligé de savoir le Symbole mot à mot ; 2) dans le domaine pratique, ce sont *a)* les préceptes du Décalogue ; *b)* les préceptes de l'Eglise qui le concernent ; *c)* les sacrements qu'il est tenu de recevoir ; *d)* l'Oraison Dominicale. La raison en est qu'il

leurs confessions antérieures, qui ont été faites avec cette ignorance ? Quelle peine et quel travail ce serait ! Voici ce que fera un confesseur prudent : il les instruira de ces quelques articles avant de les absoudre et quant au passé, il pourra s'abstenir de rien dire pour deux raisons. La première, c'est que les simples chrétiens auront autrefois entendu parler de ces articles et les auront crus à cette époque ; ainsi ils se seront acquittés de l'obligation de les croire expressément. Si de fait ils n'en avaient jamais entendu parler, ils sont excusables et ce sont leurs pasteurs qui sont condamnables. La seconde raison est que de même que le désir du baptême suffit, de même en pareil cas peut suffire le désir de la Foi expresse ; or les simples fidèles, en désirant tout ce qui est nécessaire au salut, ont en même temps désiré cette Foi expresse qui leur était nécessaire (1). Néanmoins, après toutes ces raisons, que le confesseur n'oublie pas qu'il y a bon nombre de Théologiens qui croient que ces chrétiens sont perdus et dignes du feu de l'enfer, à cause de leur

est impossible de vivre chrétiennement et conformément à la loi de Jésus-Christ, si on ignore les mystères et les vérités que nous enseigne le Symbole, à savoir la Sainte-Trinité, l'Incarnation, la Passion et la Résurrection du Sauveur, le jugement, la résurrection de la chair et la vie future ; comme aussi, si on ignore, soit les lois dont l'observation constitue l'honnêteté de la vie, soit les sources d'où découlent les dons de la justice, soit la prière qui obtient les grâces nécessaires au salut.

1. Jo. Sanchius, *In elect.* disp. 19, n. 4. — Vasquez.

ignorance de ce que tout homme qui se prétend chrétien, doit savoir (1).

Je déplorerai donc la misère de tant d'âmes chrétiennes qui sont stupides quand il s'agit de la

1. Voici quelle doit être la règle de conduite du confesseur qui rencontre un pénitent profondément ignorant en matière de religion. Ce pénitent ignore-t-il les deux vérités qui sont nécessaires de nécessité de moyen pour le salut, il ne peut être absous ni licitement, ni même validement, parce qu'il est incapable d'être justifié et d'ailleurs comment concevrait-il l'espérance du salut, lui qui ne connaît pas le Dieu rénumérateur ? Ce pénitent ignore-t-il les mystères de la Trinité et de l'Incarnation ? Il ne peut être absous licitement hors le cas de nécessité, par exemple hors le cas de danger de mort, parce que absoudre dans ces conditions, c'est exposer le sacrement à être nul, car l'opinion qui soutient que la connaissance explicite de ces deux mystères n'est pas nécessaire au salut de nécessité de moyen, quoique beaucoup plus probable, n'est pas absolument certaine. Si le pénitent est dans une ignorance invincible, il est plus probable qu'il peut être absous validement. Le confesseur aura toujours un moyen de l'absoudre validement et licitement ; il lui suffira de proposer ces deux mystères au pénitent qui devra y répondre aussitôt par un acte de Foi et de lui imposer l'obligation de se faire instruire à l'avenir sur tous les mystères qu'il est nécessaire de croire, soit de nécessité de moyen, soit de nécessité de précepte. Quant aux confessions passées, on ne doit, dit saint Alphonse de Liguori (Theol. mor. l. 6, n. 505) obliger le pénitent à les refaire, que dans le cas où il est moralement certain qu'elles ont été nulles. Or tel n'est pas ici le cas, puisque de telles confessions sont plus probablement valides.

Foi ; vous diriez des Turcs baptisés. L'Eglise émue d'un si désastreux état de choses, qui est plus général qu'on ne croit, ordonne qu'à toutes les messes on prie pour les péchés et les ignorances du peuple ; toutes les liturgies anciennes contiennent cette même prière. C'est pour moi une raison de prier à cette même intention, et si j'ai la charge de quelques personnes, de ne point permettre qu'elles croupissent dans une telle ignorance. O Dieu, souverain Maître, « *la vie éternelle* « *consiste à vous connaître, vous et Jésus-Christ* « *que vous avez envoyé* » (Jean, 17) ; vous ignorer, ainsi que Jésus-Christ, votre Fils, c'est la mort éternelle. Réveillez les pasteurs de l'Eglise, les évêques et les curés, représentez-leur l'obligation qui leur incombe d'instruire leurs peuples et de vous faire vivre non moins dans leurs esprits par la Foi, que dans leurs volontés par l'amour, afin qu'ils se mettent en devoir de les rassembler et cathéchiser. Il ne faut pas qu'on puisse dire que Jésus-Christ soit ignoré par une seule des âmes dont ils doivent rendre compte au moment de leur mort et au jugement dernier.

III

Considérez qu'au moins dans certains cas, il faut que cette Foi soit exprimée vocalement et professée de bouche. « *Celui qui aura honte de* « *moi devant les hommes*, dit Jésus-Christ, « *j'aurai honte de lui devant mon Père.* » (Luc, 9.) Saint Paul ajoute : « *On croit de cœur pour* « *être justifié, mais il faut professer sa foi de*

« *bouche pour être sauvé.* » (Rom. 10) (1). C'est si certain que non seulement il n'est pas permis de dissimuler sa Foi par la parole, mais pas même par ses actions ou par son habit, parce que le mensonge n'est jamais permis. Peu importe, dit saint Thomas, (2) qu'on mente par la parole ou de quelque autre manière. Aussi les bons chrétiens ont-ils préféré souffrir mille cruautés que de faire semblant d'offrir de l'encens aux idoles ou de participer aux sacrifices des faux dieux ; ils savaient que faire extérieurement profession d'une fausse

1. Pourquoi saint Paul après avoir déclaré que la Foi intérieure suffit pour être *justifié,* exige-t-il la profession extérieure de la Foi pour être *sauvé?* Saint Paul distingue le salut commencé (la justification), et le salut consommé (la gloire) ; le premier est accordé à la « *foi du cœur* », le second ne l'est qu'à la « *manifestation extérieure* » de cette Foi. Nul ne peut en effet parvenir au salut consommé qu'à la condition de conserver avec soin jusqu'à la fin de la vie cette justice que lui a procurée l'acte de Foi intérieur. Or il ne peut la conserver qu'à la condition de manifester par la parole et par les actes la Foi qu'il a au fond du cœur ; et cette obligation ne lui incombe pas seulement dans les temps de persécution, comme l'ont cru certains commentateurs de Saint-Matthieu (x, 32) et saint Paul (2 Tim. II, 12) mais chaque jour de sa vie, (Cf. 1 Cor. II, 2 ; XI, 26, etc.). Voilà pourquoi à cette manifestation de notre Foi par nos paroles et nos œuvres sera accordée comme récompense propre la manifestation extérieure de notre justice intérieure, c'est-à-dire la gloire éternelle. (Cornely. COMM. EP. AD ROM. in hunc locum).

2. Q. 3. art. 1.

religion, c'est démentir et ruiner extérieurement la véritable.

Mais les préceptes affirmatifs et qui commandent de faire actuellement quelque chose, n'obligent point à tous les instants, à toutes les heures et chaque jour de la vie. Ainsi en est-il du précepte de confesser la Foi de bouche : il oblige plus particulièrement dans deux cas. D'abord quand il y va de l'honneur et de la gloire de Dieu, par exemple si un tyran ou ses juges interrogeaient un chrétien sur sa Foi, et si dans le cas où ce chrétien se tairait, dissimulerait ou ne confesserait pas librement la vérité, on devait en conclure qu'il faut faire peu de cas de la religion chrétienne et de Jésus-Christ, parce que ceux qui passent pour ses serviteurs n'osent soutenir son parti ni se déclarer pour lui. Dans ce premier cas, tout chrétien est obligé de confesser hardiment et courageusement sa religion, nonobstant tous les supplices les plus cruels dont on le menacerait. Le second cas a lieu quand il y va de l'utilité spirituelle du prochain, de telle sorte que, si nous ne professions pas la religion, les faibles se scandaliseraient et les infidèles seraient dissuadés de se convertir. En dehors de ce cas, la profession de notre Foi ne pourrait être qu'une occasion de trouble ; il convient dès lors de ne pas la professer devant les infidèles, afin de ne pas donner aux chiens ce qui est saint et de ne pas jeter des pierres précieuses devant des pourceaux, selon l'expression de l'Evangile. Si l'on nous objecte que personne n'est obligé de répondre à un juge qui n'a pas le droit de nous interroger et qui ne le fait

que par un abus tyrannique, nous répondrons que nous sommes obligés malgré celà de lui répondre, non pas par respeet pour son droit, mais par respect pour le droit de Dieu dont le témoignage serait nié et rejeté ; nous y sommes obligés pour maintenir intacte la gloire de la religion chrétienne, qu'on veut calomnier (1). C'est pourquoi les martyrs n'ont pu examiner si les rois et les juges les interrogeaient juridiquement, mais considérant qu'il y allait de l'honneur de Dieu et de la religion, ils n'ont pas usé d'équivoque ou de subterfuge et ont librement confessé Jésus-Christ ; pour défendre la plus petite parole sortie de sa bouche, ils ont méprisé les plus affreux tourments de cette vie ; ils les ont méprisés aussi pour échapper à ceux de l'enfer qu'ils savaient leur être réservés, s'ils eussent manqué de fidélité et de fermeté dans ces occasions.

Que c'est donc une grande chose que la Foi, puisqu'elle exige le service de notre cœur et de notre langue, puisque nous devons être prêts à sacrifier pour elle nos corps, nos biens et tout ce que nous possédons sur cette terre ! Oh ! qu'ils furent braves et magnanimes ces martyrs qui ont rempli ce précepte de confesser la Foi, au milieu de toutes les fureurs de la terre et de l'enfer con-

1. Le pape Innocent XI a condamné, sous le numéro 18, la proposition suivante : « *Si quelqu'un est interrogé par la puissance publique, je lui conseille de professer ouvertement sa Foi ; ce sera honorer Dieu et la Foi ; mais s'il se tait, je ne le condamne pas comme ayant commis en cela un péché.* »

jurés contre eux! Que dire de votre courage, ô fidèles et nobles épouses de Jésus-Crist, qui avez bravé les rois de la terre, et qui dans un corps délicat, avez éprouvé tout ce que la puissance et la rage ont de plus inhumain, plutôt que de proférer une seule parole contraire à la loi de votre Epoux céleste? Qui pourrait jamais assez louer votre courage? Oh! que vous êtes bien dignes des palmes et des couronnes du ciel!

O filles vraiment glorieuses
D'avoir tant d'ennemis domptés
Et triomphé victorieuses
Des douleurs et des voluptés!
Les travaux étaient vos délices,
Les feux vos rafraîchissements,
Au glaive, à la roue, aux supplices,
Vos cœurs se trouvaient diamants.

(L'abbé Desportes.)

O Seigneur! si je me trouvais dans une occasion semblable, si j'étais en présence d'un tyran, je vous confesserais comme mon Dieu et mon Rédempteur. Je mourrais, ô mon Seigneur, pour la défense des mystères de la religion, je ne renierais pas une seule des paroles sorties de votre bouche, car il est vrai que vous êtes le Fils de Dieu, Dieu et homme. Ah! je voudrais être brûlé pour attester cet article de Foi. Oui, tout ce que l'Eglise nous ordonne de croire est indubitable. J'affirmerais énergiquement cette Foi au milieu de mille glaives et de mille bûchers. Mais comment oser se proposer ces actions héroïques et rêver du martyre, quand nous nous trouvons si

faibles et si lâches dans de moindres occasions ! Est-ce qu'il ne nous arrive pas souvent de démentir notre Foi par nos œuvres, alors même que personne ne nous y contraint? Nous croyons à un Sauveur pauvre et notre avarice est insatiable; à un Sauveur humble et méprisé et nous ne respirons que l'ambition; à un Sauveur couronné d'épines et mourant pour nous, et nous trouvons les moindres incommodités insupportables; enfin, nous croyons à un Sauveur patient et débonnaire, et nos rancunes sont immortelles en même temps que nos cœurs sont sans pitié. Quoi, dit saint Bernard (1), vous vous avouez vaincu par la piqûre d'une aiguille, et vous pensez pouvoir résister à la pointe d'une épée ! Montrez dans les petits combats ce dont vous seriez capables dans les grands. On ne vous dit pas : sacrifiez aux faux dieux et vivez, ou bien si vous refusez, vous périrez dans toutes sortes de supplices. Mais le démon vous suggère intérieurement de vous élever au-dessus de votre rang, de murmurer, de calomnier, de répondre âprement à celui qui vous reprend; on ne dit pas que vous mourrez si vous faites ces choses, mais que vous aurez de la peine à vous vaincre, et néammoins, dans ces légers combats, notre infirmité succombe quelquefois. Si notre faiblesse cède pour un coup de baguette, que fera-t-elle sous les dards? Vous voyez que nous ne sommes rien et que semblables à des femmes et à des enfants, nous louons ceux qui combattent, et nous sommes nous-mêmes incapa-

1. *Serm. de Sancto Clemente.*

bles de combattre. Après m'être excité au courage dans les choses spirituelles, je mettrai ma confiance dans la grâce de Dieu qui fortifie les faibles et n'abandonne pas dans le cas de besoin les âmes qui mettent en lui leur espérance.

X^E MÉDITATION

DE L'OBLIGATION OU NOUS SOMMES DE VIVIFIER NOTRE FOI ET D'EN PRATIQUER LES ACTES

SOMMAIRE

Qu'est-ce que vivifier sa Foi ? — Motifs que nous avons de la vivifier. — Comment la vivifier dans certaines rencontres.

I

Considérez ce que c'est que vivifier sa Foi. Cet exercice si important pour un chrétien consiste en deux points (1). Le premier est de considérer d'une manière actuelle dans toutes les occasions de cette vie les choses de la Foi et d'y adhérer avec non moins de certitude que si elles étaient présentes et visibles des yeux du corps. Le

1. Thomas de Jésus, l. 1. *Vie du juste*, ch. 9.

second est d'agir conformément au mouvement et à l'inclination que fait naître en nous la considération actuelle des choses de la Foi. Pour mieux comprendre cet exercice, rappellez-vous que la Foi se divise en Foi habituelle et en Foi actuelle. La Foi habituelle est cette vertu théologale qui nous incline à croire les mystères de Dieu à cause de la révélation, comme nous l'avons vu dans une des méditations précédentes ; la Foi actuelle est l'acte ou l'opération propre de cette Foi habituelle, c'est la croyance réelle et véritable aux objets proposés par la Foi. Cette Foi habituelle est souvent oisive et comme assoupie dans la plupart des fidèles, parce qu'elle n'est pas exercée par ses actes propres et dans cet état elle sert de peu ; de même qu'une épée qui reste dans son fourreau et qui n'est jamais mise au jour. Mais lorsqu'elle produit ses actes, lorsqu'elle est exercée d'une manière actuelle par la considération de son objet propre, elle est alors efficace et active, elle produit d'admirables effets pour le bien du fidèle. Pour cela il est nécessaire que l'on considère les objets sublimes que la Foi nous propose, avec la certitude qu'ils sont vrais, et qu'on soit plus convaincu de leur réalité que si on les voyait des yeux du corps, car c'est Dieu qui les a révélés, Dieu dont la parole est infaillible et telle qu'elle doit faire naître en nous le plus haut degré de certitude. Les vérités de la Foi sont beaucoup plus certaines que toutes les vérités de la philosophie et de n'importe quelle science humaine. Voilà ce qu'il faut bien peser par une réflexion attentive et sérieuse, afin de vivifier notre Foi qui semblait morte, parce

qu'elle n'existait qu'en habitude et non pas en acte. Or, comme Dieu nous bénit toutes les fois que nous considérons d'une manière actuelle les vérités de Foi, et que cette bénédiction consiste à toucher notre cœur, il arrive que la volonté se sent portée au bien après l'acte de Foi produit par l'intelligence. Cet acte en effet n'est pas seulement spéculatif, mais il est aussi pratique ; il est comme une étincelle qui non seulement éclaire, mais aussi embrase et enflamme. Agir en conséquence de l'acte de Foi et opérer conformément à l'inclination au bien qui en résulte, voilà en quoi consiste cet exercice que nous appelons vivifier la Foi. C'est dans ce sens que le prophète dit : « *Le juste vit* « *de la foi* » (Abac. 1), c'est-à-dire de la Foi actuelle et pratique, parce que c'est par cet exercice qu'il acquiert et conserve la vie de son âme, laquelle vie consiste dans la grâce et dans toutes sortes de pratiques de piété et de dévotion. Par là le juste acquiert aussi la vie de la gloire pour toute l'éternité, parce que la Foi ainsi vivifiée devient méritoire, comme d'autre part elle est morte, dit l'apôtre saint Jacques, quand on ne lui fait pas produire ses actes propres. « *La foi sans les œu-* « *vres est morte.* » (Jacq. 2.) Ce qui ne veut pas dire que sans les œuvres elle ne soit pas une Foi véritable, comme un corps sans âme ne laisse pas d'être un vrai corps, mais cela signifie que tant qu'elle n'agit pas, elle n'opère pas dans le cœur de l'homme les effets merveilleux qu'elle peut y produire. Telle est la Foi de la plupart des chrétiens ; ils ne réfléchissent pas une seule fois dans la journée sur les vérités que Dieu leur a révélées

pour les éclairer et les diriger au milieu des ténèbres de ce monde, et dès lors ils font toutes leurs œuvres pour des motifs humains et des raisons tirées de leur propre intérêt, n'agissant que sous l'impulsion de la concupiscence et de leur passion dominante. Chez eux la Foi est morte, oisive et inutile, car ils ne s'en servent pas plus que s'ils n'en avaient pas ; aussi la vie qu'ils mènent est plutôt païenne que chrétienne ; l'esprit de Jésus-Christ ne l'anime pas.

Je graverai donc profondément dans ma mémoire la pensée de cet exercice si important qui consiste à vivifier la Foi, je considèrerai souvent les hautes vérités qu'elle me propose et je les admettrai avec une certitude plus inébranlable que celle avec laquelle je crois à tout ce qui se passe sous mes yeux. Je cèderai à l'attrait que ces vérités me feront éprouver pour certaines actions, et je résisterai à ce que demandent de moi les passions. Comme cet exercice est le principe de tout bien spirituel et d'une vie vraiment chrétienne, je déplorerai l'état du christianisme qui est tout désolé, défiguré et presque méconnaissable, parce que cet exercice y est ignoré. Car, hélas ! que font la plupart des chrétiens dans leurs occupations ordinaires, dans leurs vacations, dans leurs négoces, dans leurs conversations, dans leurs repas, dans leur sommeil, dans leurs mariages, dans leurs guerres et dans leurs procès, en un mot dans toutes leurs affaires, que font-ils, dis-je, que ne fasse un Juif, un Turc ou un Payen ? Ils font à peu près tout par intérêt, pour des motifs bas et terrestres que leur suggèrent les passions, comme s'il n'y

avait ni Foi, ni loi, ni Dieu. O Seigneur, suscitez en nous l'esprit de Foi; que cette lumière ne demeure pas comme étouffée sous le boisseau. Que cette clef du trésor spirituel ne demeure pas inutile. Que l'amour-propre perde son empire sur nous et que seule la Foi nous gouverne et nous dirige.

II

Considérez quelques motifs qui doivent nous encourager fortement à vivifier ainsi la Foi. Saint Pierre nous y exhorte, quand il dit : « *Nous avons* « *une assurance plus forte dans les oracles des* « *prophètes, sur lesquels vous faites bien d'arrê-* « *ter les yeux comme sur un flambeau qui brille* « *dans un lieu obscur.* » (II Pierr. I.) De même que ceux qui cheminent dans l'obscurité de la nuit, tombent facilement dans des fosses ou des précipices ou bien dans les embûches des voleurs et des ennemis, et qu'ainsi ils s'écartent facilement du droit chemin, s'ils ne sont pas éclairés et guidés par quelque lumière; de même durant cette vie misérable, les hommes tombent facilement dans les précipices du péché et dans les tentations, et ils s'éloignent de la voie de la vertu, si la Foi ne fait briller devant eux sa clarté et ne dirige leur marche. En réalité, les péchés les plus graves qui ont été commis depuis le commencement du monde n'ont eu d'autre cause que le défaut d'exercice de la Foi, qu'on a remplacée par des raisons humaines et par l'intérêt personnel. Les anges prévaricateurs mirent en oubli les motifs que la Foi leur fournissait pour demeurer fermes, et

suivant leur inclination à s'aimer eux-mêmes, ils devinrent des dragons de l'enfer, au lieu d'anges célestes et d'enfants de Dieu qu'ils étaient. Adam qui a été le chef du genre humain et qui en même temps fut l'auteur de sa ruine, ne donna à Dieu qu'une raison frivole de son péché, à savoir la crainte qu'il avait eue de contrister la femme, sa compagne. « *La femme que vous m'avez donnée* « *pour compagne m'a offert de ce fruit et j'en ai* « *mangé.* » (Gen. 3), comme si la crainte de déplaire à Dieu et de rendre misérable toute sa postérité, n'était pas une raison assez considérable pour le soutenir au plus fort de la tentation. Caïn n'eut d'autre règle, dans son maigre sacrifice, que les suggestions de son avarice, et dans le meurtre de son frère il n'obéit qu'à l'aiguillon de l'envie, au lieu de considérer la grandeur de Dieu et l'obligation que lui imposait la loi d'aimer son frère. (Gen. 4.) Le beau et chaste Joseph fut vendu traîtreusement et fut fait esclave par ses propres frères, parce que son père lui accordait la meilleure part de son affection. (Gen. 37.) Le roi Saül persécuta avec rage David à l'égard de qui il avait des obligations indicibles; il le persécuta par jalousie, à cause de la réception triomphale faite à David après qu'il eut défait le géant Goliath. (I, Rois, 18.) Le plus sage de tous les hommes de son temps, Salomon devint idolâtre; il fit bâtir des temples et dresser des autels consacrés aux idoles des femmes infidèles qu'il aimait, et cela de peur de les contrister. (III, Rois, 11.) Hérode ordonna le massacre horrible des saints Innocents, en croyant envelopper dans ce carnage Jésus-

Christ, qui lui était suspect. (Matt. 2.) Et les Juifs mirent à mort Jésus-Christ, de peur d'encourir la disgrâce des Romains et que leur ville ne fût saccagée par eux. (Jean, 2.) Si bien que la cause de tous les crimes est que les raisons terrestres et humaines ont prévalu et qu'on n'a eu aucun égard aux raisons que suggère la Foi et qui les auraient empêchés.

Au contraire, la conversion des plus grands pécheurs, les œuvres les plus admirables qui furent la conséquence de leur conversion ont eu leur point de départ dans les considérations de la Foi. Les plus ignorants et les plus endormis venant à entendre la bonne nouvelle de la Foi et à apprendre qu'ils sont enfants de Dieu et héritiers du paradis, que Jésus-Christ est mort pour leur acquérir les moyens d'y parvenir et qu'il ne tiendra qu'à eux d'y arriver, ouvrent quelquefois les yeux à la vérité et se laissent aller à l'espérance, puis recherchent un si grand bien; ainsi ferait un pauvre esclave qui serait en réalité le fils et l'héritier d'un grand roi, sans le savoir, et à qui on révèlerait un jour sa haute naissance, en même temps qu'on lui apprendrait qu'il ne tient qu'à lui de jouir de son royaume et que tous les moyens pour parvenir à ce but sont à sa disposition, pourvu qu'il veuille en user. A leur exemple, les grands pécheurs vivifiant leur Foi par quelque forte méditation, soit sur l'horreur du péché et des peines éternelles, soit sur le jugement dernier, soit sur la miséricorde infinie de Dieu, soit sur la gloire du paradis, se réveillent et se laissent aller à des mouvements de crainte, d'espérance, d'amour, de contrition, de bon propos, qui les justi-

fient. Les plus charitables et les plus miséricordieux se sentent poussés à distribuer leurs biens, à la pensée que Jésus-Christ tiendra pour fait à lui-même ce qui sera fait aux pauvres en son nom. Ceux qui gardent une chasteté perpétuelle se fortifient dans leur résolution, en méditant sur l'excellence de cette vertu et sur la récompense signalée que Dieu promet dans les Ecritures aux personnes vierges. Par de semblables motifs de piété, les cloîtres se peuplent de religieux et de religieuses. Inspirés par ces mêmes pensées que la révélation nous fournit, les martyrs versent leur sang courageusement et font paraître une force et une générosité héroïques. Ainsi la Foi vivifiée et mise en valeur est le principe de la justification, le frein des pécheurs, l'aiguillon des justes, la mère de toute dévotion, la sagesse des humbles, la philosophie et la Théologie des enfants de Dieu, et la lumière des enfants de la gloire, qui sont les prédestinés. Saint Clément d'Alexandrie (1) dit fort à propos, que de même qu'il n'est pas possible de vivre sans les éléments, ainsi sans la Foi on ne peut avoir une vraie science. Un savant cardinal (2) du dernier siècle a écrit cette parole d'or : Dieu tâche d'attirer notre esprit libre à son service par le Verbe ou par la Foi, tandis que le démon s'efforce de l'attirer par les sens. Il a voulu dire que tandis que notre ennemi attire les âmes au péché par les séductions des sens, Dieu attire à lui les âmes par la Foi qui leur donne des senti-

1. *Stromat.* l. 2, sect. 4.

2. *Excit.* ex sermone Beati..., l. 5.

ments dignes de la grandeur de Dieu et la vraie notion de la vie chrétienne et pieuse.

A quoi tient-il donc que cet exercice soit si peu fréquent dans le monde ? N'est-ce pas étonnant que les hommes en qui brille la lumière de la Foi, soient si peu empressés d'exercer cette Foi ? O chrétiens, vous qui entre tous les peuples de la terre êtes les plus favorisés du ciel, représentez-vous Dieu vous adressant lui-même ce reproche : il vous a été donné de connaître le mystère du royaume des cieux et on vous en a révélé les secrets, afin que sachant combien les choses de ce monde sont caduques, et songeant aux biens éternels mais encore invisibles qui vous sont préparés, vous méprisiez les biens temporels pour choisir les biens éternels. Mais de nos jours, on néglige comme une chose peu profitable au salut l'exercice de la Foi. Cette négligence me déplaît. Et cependant elle est le fait d'un bien grand nombre de chrétiens qui au milieu des prospérités et de l'adversité ne font aucun usage de leur Foi, pour se préserver du péché. De quoi a servi à tant de philosophes qui se sont épuisés à définir, à distinguer, à argumenter et à disputer, de quoi leur a servi cette connaissance stérile des créatures, puisqu'il ne leur a pas été donné de me connaître ? Pensez à ce grand bienfait et touchés d'une profonde reconnaissance, louez-moi comme l'auteur de votre salut, par la révélation des vérités de Foi. (1) Reconnaissez, âme chrétienne qui lisez ou entendez ces paroles, que la plainte de Dieu est

1. Joan. Carmel. *De pr. just.*, p. 2, c. 3.

légitime ; ne soyez donc pas ingrate pour le bienfait si grand de la Foi que vous a fait la miséricorde divine, de préférence à tant de millions d'hommes répandus dans toutes les contrées du monde et qui, privés des lumières de la Foi, ressemblent à des aveugles. O Seigneur, vous m'avez témoigné une bonté infinie. Oh ! je profiterai d'une si grande faveur ; je n'aurai pas reçu en vain un si bon talent et une grâce aussi signalée que celle de la Foi ; je ne la laisserai plus oisive et je chercherai tous les moyens possibles d'en tirer mon avantage spirituel en suivant durant ma vie des voies plus saintes et plus agréables à votre Majesté.

III

Entrons dans le détail, mettons-nous en face des diverses circonstances qui peuvent se rencontrer dans notre vie. Ce que l'on dit d'une manière trop générale fait peu d'impression, et il est nécessaire de spécifier davantage et de voir en particulier les manières de pratiquer la vertu. Premièrement, celui qui est en état de péché mortel vivifie sa Foi en considérant attentivement quelques articles révélés par Dieu.

Une des principales causes du petit nombre de vrais convertis, est qu'on ne pense pas assez sérieusement aux vérités de Foi. « *La victoire qui triom-* « *phe du monde*, dit saint Jean, *c'est notre Foi.* » (I, Epit. de saint Jean, ch. 5.) Et il entend par là, non pas l'habitude, mais l'acte de la Foi, car plusieurs ont la Foi habituelle, chez qui règnent néanmoins le monde et ses concupiscences. Or, un des articles

de Foi est que Dieu s'est fait homme et a donné sa vie sur la croix pour le rachat d'un pécheur. Songez à ce qu'est Dieu, à sa grandeur et à sa majesté infinies, à son amour également infini et au but qu'il s'est proposé en versant son sang sur la croix. Vous qui êtes baptisés, vous devriez mille fois mourir par amour pour lui, et vous l'offensez et vous péchez. Si votre cœur est si endurci qu'il refuse de se laisser toucher par l'amour, prenez l'article du jugement, car « *il est décidé que tous les hommes « mourront un jour et qu'après la mort ils « seront jugés.* » (Héb. 9.) Entre l'enfer et votre âme il n'y a qu'une fragile cloison, votre propre chair qui retient votre âme sur cette terre. Et cependant nous nous laissons distraire par d'autres objets et nous allons droit en enfer, jeunes et vieux, grands et petits, savants et ignorants, prêtres et laïques. De sorte qu'il ne faut point s'étonner de cette parole d'Isaïe : « *Je garderai « mon secret, oui, je le garderai* » (ch. 24), ce qui signifie : Je vois dans tous les états un si grand nombre de damnés que je ne puis le dire et que je dois garder là-dessus le secret.

Quelqu'un est-il tenté de commettre quelque offense contre Dieu, qu'il vivifie sa Foi par la méditation de ces paroles évangéliques : « *Que sert à « l'homme de gagner tout l'univers, s'il vient à « perdre son âme ?* » (Matt. 16.) Qu'il considère ce que la Foi nous enseigne sur le péché mortel, à savoir qu'il prive l'âme des biens de la gloire éternelle et qu'il la rend passible des supplices éternels de l'enfer, qu'il offense un Dieu dont la grandeur et la Majesté sont infinies et qui mériterait de la part

de toute créature humaine un respect et un amour ineffables. Qu'il se ressouvienne de quelque parole de l'Ecriture qu'il opposera à la tentation qui le presse, comme fit Notre Seigneur Jésus-Christ quand tenté au désert par le démon, il le repoussa par une citation tirée de l'Ecriture Sainte et en lui disant : « *Il est écrit.* » (Matt. 4.) L'Ecriture Sainte en effet est un arsenal rempli d'armes offensives et défensives, avec lesquelles nous pouvons repousser toutes les attaques de nos adversaires. Saint Pierre dit : « *Le démon, votre adversaire,* « *semblable à un lion rugissant, cherche quel-* « *qu'un à dévorer ; résistez-lui en vous appuyant* « *sur la foi.* » (I, Pierr. 5.) L'Ecriture nous offre d'excellentes sentences sur toutes les vertus, rappelons-les à notre mémoire à l'occasion du vice auquel la tentation nous sollicite. Sommes-nous dans les afflictions, avons-nous perdu nos biens, notre honneur, sommes-nous en butte au mépris de nos frères qui n'ont pour nous que des moqueries ? repassons dans notre esprit ce que les maximes de l'Evangile nous enseignent sur ce sujet ? Ces maximes maudissent ceux qui ont leur consolation dans cette vie : « *Malheur à* « *vous, riches, qui avez votre consolation ! Mal-* « *heur à vous qui riez maintenant, car vous* « *pleurerez et vous vous lamenterez !* » (Luc. 6.) Souvenez-vous que Jésus-Christ, assis sur son trône au jour du jugement, approuvera davantage la la disette que l'abondance, la pauvreté supportée avec patience que les richesses, la pénitence que le plaisir et le bon temps. Songez que vous n'avez pas l'humilité chrétienne, si les mépris des hom-

mes vous touchent si vivement. Avez-vous été méprisé autant que Jésus-Christ, qui était digne de tout honneur à cause de la dignité de sa personne ? Quelqu'un est-il perplexe et dans le doute sur ce qu'il doit faire dans une occasion très importante ? Qu'il vivifie sa Foi en examinant ce que lui conseillent les commandements de Dieu, et aussi ce qu'ils lui déconseillent ; qu'il se représente ensuite l'instant de la mort et du jugement où toutes ses actions seront discutées, et il prendra la résolution de faire à l'instant même ce qu'il voudrait avoir fait alors.

Avons-nous à administrer aux autres ou à recevoir quelque sacrement, considérons le sacrement de la Foi, comme l'instrument de la grâce divine, comme un vase saint et sanctifiant, où est contenue la grande vertu du sang de Jésus-Christ pour le salut des âmes. Avant de recevoir l'Eucharistie ou à sa vue, considérons Notre-Seigneur présent en elle avec une plus grande certitude que si nous le voyions de nos yeux de chair ou si nous le touchions comme l'apôtre saint Thomas de nos propres mains. Cet acte de Foi suffira pour nous faire éprouver un sentiment d'admiration et pour nous inspirer un respect profond. Dans la réception du sacrement de Pénitence, pendant que nous confessons nos péchés, considérons-nous comme vraiment malades et puis comme guéris par l'absolution, par laquelle notre âme devient plus blanche que la neige, très belle et très agréable à Dieu, de difforme et désagréable à Dieu qu'elle était auparavant. De même dans l'oraison, vivifions notre Foi en la présence de Dieu en qui nous sommes,

en qui nous vivons et qui est au plus intime de notre être, qui écoute toutes nos paroles, qui connaît toutes nos intentions. Que faut-il de plus pour prier avec le respect et l'humilité voulues ? Si nous sommes en proie à des aridités et à des désolations spirituelles, si nous ne sentons en nous aucune ferveur, mais plutôt une certaine glace et froideur, contentons-nous néanmoins de ce que la Foi nous enseigne, à savoir que quiconque fuit le péché et pratique la vertu en vue de Dieu, est agréable à Dieu et que ces sentiments de désolation, quoique bons et désirables, ne constituent pas la vraie et solide piété, qui consiste plutôt à adhérer fermement et constamment à la volonté de Dieu. Nous n'en finirions jamais si nous voulions considérer toutes choses en détail ; nous ne remplirions pas seulement un point de méditation, mais des livres entiers qui édifieraient grandement et apprendraient aux âmes chrétiennes à mener une vie digne d'une âme qui croit en Jésus-Christ.

J'estimerai donc hautement cet exercice de la Foi, j'aurai plus souvent recours aux raisons supérieures et surnaturelles de la Foi, je me guiderai d'après ces raisons plutôt que d'après les raisons terrestres que la nature dépravée ou immortifiée me suggérera. Oh ! que les raisons que la Foi nous suggère sont beaucoup plus fortes et beaucoup plus solides que toutes les raisons de la terre et des sens ! Je regretterai d'avoir été dans le passé si peu attentif à ces raisons sublimes, que j'ai souvent négligé d'examiner, pour fixer mon attention sur des raisons puériles. Combien de fois de

telles raisons l'ont emporté dans mon âme sur les motifs fournis par la Foi, et c'est pour cela que mon âme est si dépravée par les vices et si peu avancée dans la pratique de la vertu. O Seigneur, vivifiez-moi par une Foi plus vive et plus efficace, que votre parole plus pénétrante qu'un glaive affilé, renverse et anéantisse toutes les raisons frivoles de l'amour propre, que les maximes de la Foi et du saint Evangile me servent de règle pour mesurer selon votre volonté toutes les actions de ma vie.

XI[e] MÉDITATION

DE L'HÉRÉSIE QUI EST OPPOSÉE A LA FOI

SOMMAIRE

Définition de l'hérésie. — L'hérésie est un grand mal. — Le grand remède et le grand préservatif contre l'hérésie.

I

Considérez ce que c'est que l'hérésie. C'est une erreur volontaire de l'entendement opposée à une vérité de foi (1) et soutenue opiniâtrement par celui qui avait reçu la Foi.

1. Il nous semble nécessaire d'ajouter à cette définition un mot et de dire que l'hérésie est une erreur

Premièrement, c'est une erreur qui a son siège dans l'intelligence, et une erreur opposée à quelque vérité de Foi. Par là l'hérésie est distinguée des erreurs opposées aux préceptes de quelque art ou de quelque science humaine, telles que les erreurs des médecins ou des philosophes, qui ne sont pas d'une si grande importance, attendu que les vérités qu'enseignent ces sciences ne sont pas aussi sublimes que celles que la Foi enseigne. On ne peut pas en effet pécher contre la Foi sans commettre une faute d'autant plus grave qu'est excellent l'objet contre lequel on péche. Si toutefois cette erreur venait à l'esprit contre le gré de la volonté, comme lui viennent quelquefois certaines pensées extravagantes et blasphématoires, dont certaines âmes sont affligées, et dont elles voudraient bien être délivrées, dans ce cas il

opposée à une vérité de foi *catholique ;* celui-là seul est hérétique qui nie *un dogme de foi* qu'il est *certain* que l'Eglise universelle professe. Ainsi n'est pas hérétique celui qui nie une vérité qui résulte seulement de la pratique universelle de l'Eglise, ou une vérité qui est logiquement déduite d'une ou même de deux prémisses révélées, aussi longtemps que cette vérité n'est pas proposée par l'Eglise comme dogme de foi. N'est pas hérétique davantage celui qui nie une vérité qu'il voit contenue d'une manière évidente dans l'Ecriture Sainte ou dans la Tradition, ni celui qui refuserait de croire ce qu'il aurait appris par une révélation particulière et dont l'authenticité manifeste serait démontrée par le miracle et par la prophétie, pourvu toutefois qu'il n'allât pas jusqu'à nier la sagesse et la véracité divine. (Cf. De Lugo. DE VIRT. FID. DIV. disp. 20, n. 59 et suiv.)

n'y a pas d'hérésie, alors même que ces pensées seraient opposées aux plus saints mystères de la religion, car une condition fait défaut, ces pensées ne sont pas volontaires.

Secondement, nous disons que cette erreur doit être soutenue avec opiniâtreté, ce qui veut dire en sachant bien qu'elle est contraire au sentiment et aux décrets de l'Eglise catholique (1), car dans ce cas, alors même qu'on n'aurait pas admis depuis longtemps cette absurdité, il y aurait déjà opiniâtreté et une scission en même temps qu'une rebellion contre l'Eglise et ce qu'elle croit. Et c'est là proprement ce qui fait l'hérésie, car qui dit hérésie dit schisme, séparation ayant pour cause le refus de se conformer à l'Eglise universelle (2).

1. L'opiniâtreté nécessaire pour constituer l'hérésie consiste en ce qu'un chrétien refuse d'admettre la révélation divine alors que cette révélation lui est proposée avec des motifs de crédibilité suffisants pour l'obliger à croire. Par conséquent, toute espèce d'ignorance, même l'ignorance affectée, sur n'importe quelle matière de Foi excuse du péché d'hérésie ; même sur la question de l'autorité de l'Eglise : « *Aussi longtemps*, dit « de Lugo (De virt. fid. div. disp, 20, n, 197) *que l'au- « torité de l'Eglise n'est pas suffisamment proposée à « quelqu'un et qu'il ne lui est pas démontré qu'elle est « infaillible dans ses décisions, il n'est pas hérétique en « niant cette autorité de l'Eglise ou en niant comme « conséquence de cette première négation telle autre « vérité qu'il sait être enseignée par l'Eglise ; et cela « tant que dure cette ignorance.* »

2. Il y a une profonde différence, dont Bail ne tient pas suffisamment compte, non seulement entre la

La partie qui est séparée de son tout perd sa beauté ; il en est de même de l'hérétique qui fait bande à part et qui se sépare du corps de l'Eglise, comme un soldat qui se détache du gros de l'armée, refusant de se soumettre aux ordres du général ou de l'empereur qui la commande. Si bien que l'hérésie est comme une désertion de la milice chrétienne qui lutte contre le monde, la chair et le démon sous la conduite d'un chef visible qui est le souverain Pontife.

En troisième lieu, nous disons qu'il faut que cette erreur soit admise par celui qui a déjà reçu la Foi (1) ; l'hérésie ne peut convenir en effet qu'à ceux qui ont été autrefois de vrais croyants, tels que tous ceux qui ont été baptisés ou qui, parvenus à l'âge de discrétion, ont appartenu à l'Eglise

signification réelle de ces deux mots : hérésie et schisme, mais même entre leur signification étymologique. Le mot hérésie vient du grec αιρεσις, « *opinion de choix* », de αιρειν, choisir ; l'hérétique en effet fait dans ce dépôt doctrinal que Dieu a confié à son Eglise, un choix personnel qui le met en opposition avec la doctrine de l'Eglise. Le mot schisme vient du grec σχισμα, de σχιζειν, *fendre ;* il indique de la part d'un chrétien le fait de se séparer de l'Eglise, en refusant de reconnaître l'autorité de ses pasteurs légitimes.

1. Il conviendrait d'ajouter : et qui fait profession de christianisme. En effet, ce n'est pas dans la catégorie des hérétiques, mais dans celle des païens, qu'il faut ranger ceux qui de nos jours professent l'athéisme, le panthéisme ou le matérialisme. Ce qui n'empêche pas que, s'ils ont reçu le baptême, ils ne soient soumis à la juridiction de l'Eglise, comme les apostats.

catholique et ont cru comme elle et avec elle les hautes et célestes vérités du christianisme. Par là l'hérésie se distingue des autres genres d'infidélité, qui sont aussi en opposition avec la Foi, tels que l'infidélité du paganisme et du judaïsme. Les païens sont les ennemis de la Foi que jamais ils n'embrassèrent, et les juifs sont les ennemis de la Foi, qu'ils n'ont jamais admise dans sa réalité, mais en image seulement et en figure, dans la mesure où l'Ancien Testament est une figure et une représentatation de la religion chrétienne. C'est pour cette raison que l'hérésie est la pire des infidélités et que les hérétiques doivent être estimés pires que les païens et les juifs, parce qu'ils sont opposés à la Foi qu'ils admettaient jadis. Ainsi on dit communément qu'on traite un hôte d'une façon plus ignominieuse quand on le chasse de sa maison après l'y avoir reçu que si on ne le reçoit jamais. C'est pourquoi Jésus-Christ se vengera davantage de la perfidie et de l'infidélité des hérétiques que de celle des turcs, des païens et des juifs, parce qu'ayant une première fois donné dans leur âme hospitalité à la Foi, ils l'ont chassée et bannie honteusement.

Apprenez par ce point à discerner ce qui caractérise l'hérésie ; apprenez que c'est un mal de l'intelligence qui s'égare d'une manière coupable et qui s'écarte de son devoir, mais un mal volontaire et dans lequel on persévère opiniâtrement. Aussi, tant que vous aurez la volonté de rester en communion avec l'Eglise catholique sous l'autorité du pape, vous ne pouvez être hérétique, quelque doute, quelque pensée et quelque imagination

qui tourmente votre esprit. Aussi longtemps que vous serez dans cette disposition, vous pourrez dire : je puis me tromper, mais je ne saurais être hérétique. Appréciez donc grandement l'avantage d'être en communion avec l'Eglise catholique; que rien ne vous en sépare. Priez, travaillez, combattez constamment pour vous entretenir jusqu'à la mort dans cette résolution.

II

Considérez que l'hérésie est un grand mal. Rien n'est plus mauvais, dit un de nos Docteurs, que ce qui nous ravit toutes sortes de biens, que ce qui ruine et détruit le fondement de tout bien. Or, c'est là l'effet de l'hérésie. Aucun bien n'est possible sans la Foi, qui est la base de tout bien spirituel et sans laquelle il est impossible de plaire à Dieu. Sans la charité, il est vrai, il est également impossible de plaire à Dieu ; mais ce qui fait perdre la Foi fait perdre aussi la charité, qui suppose toujours la Foi. Ainsi l'hérésie, en sapant le fondement de la Foi, ruine tout l'édifice spirituel de l'âme et la dépouille en même temps de la charité. La Foi est aussi le premier lien qui unit les chrétiens et les serviteurs de Dieu entre eux. L'hérésie est donc opposée à la première et à la plus excellente union qu'il y ait sur la terre, et par suite, elle est la source de toute discorde et de toute division.

Pour développer davantage cette considération, disons que le mal de l'hérésie consiste à faire un tort considérable au sujet dans lequel elle se trouve, à perdre le prochain à peu près sans

espoir et à attaquer tout ce qu'il y a de saint et de grand au monde.

L'hérésie fait un tort très grave au sujet dans lequel elle se trouve ; elle est en effet un péché mortel qui prive celui qui l'a commis de la grâce de Dieu et le rend passible des peines éternelles. Elle sape le fondement de l'édifice spirituel de l'âme dans laquelle elle a accès, car, dit saint Augustin (1), l'âme qui est la maison de Dieu a pour fondement la Foi, elle s'élève par l'espérance et a pour faîte la charité. Ce péché d'hérésie rend inutiles toutes les bonnes œuvres, elle les prive de toute leur valeur méritoire et satisfactoire. L'hérétique a beau accomplir des bonnes œuvres, le démon s'en moque et le laisse faire ; il sait que sans la Foi il n'y a point de mérite. Croyez fermement, dit Saint Fulgence (2), et ne doutez aucunement qu'aucun hérétique ne peut être sauvé, parce qu'il n'est pas en communion avec l'Eglise, et cela malgré toutes les bonnes œuvres qu'il peut faire, malgré toutes les aumônes qu'il peut distribuer, quand bien même il verserait son sang pour Jésus-Christ. L'hérésie est dans une âme une gangrène presque incurable ; car elle est toujours accompagnée d'un grand orgueil, qui fait que l'on préfère son propre jugement à celui de toute l'Eglise. L'hérétique dès lors a pour adversaire Dieu, dont la maxime est de résister aux superbes, et il a pour ami le roi des enfers « *qui est le roi de tous* « *les fils de l'orgueil.* » (Job. 41.) Et comme l'hé-

1. Serm. 20. *De verbis Apost.*

2. L. *De fide ad Petrum*, ch. 39.

rétique prend sa fausse religion pour une excellente piété, il se croit dans le meilleur état du monde, alors qu'il est dans le plus déplorable état.

L'hérésie est aussi extrêmement nuisible au prochain, car elle ne cesse de travailler à le corrompre et à l'infecter : « *Leur parole*, dit saint Paul « parlant des hérétiques, *gagne comme un chan-* « *cre.* » (II, Tim. 2). Elle répand son venin partout où elle peut, elle court la mer et la terre pour faire un prosélyte. Elle donne le coup de la mort à tous ceux qui la reçoivent, elle est meurtrière et répand sans cesse le sang des âmes. Elle opprime le prochain par de faux témoignages, expliquant au rebours les textes de l'Ecriture, afin d'accabler l'esprit de ceux qui veulent bien lui prêter l'oreille. Elle exerce ses fureurs plus particulièrement contre l'Eglise, qui en a été déchirée sans trêve pendant seize siècles et qui jamais n'a eu de paix avec elle. La première hérésie fut une hydre épouvantable dont les nombreuses têtes se multipliaient à mesure qu'on les coupait, à tel point qu'aujourd'hui la terre entière fourmille de ces serpenteaux. Que de guerres, que de trahisons, que de destructions d'églises et de cloîtres, que de profanations de tout ce qu'il y a jamais eu de plus pur et de plus saint, dont l'hérésie est responsable !

Enfin, l'hérésie s'attaque à tous les mystères de la religion. Elle n'épargne pas la Sainte Trinité. Elle attaque Jésus-Christ de toute manière, dans sa nature divine, dans sa nature humaine, dans sa volonté même ; elle l'attaque dans sa gloire et

dans le sacrement de l'autel. Ni la Vierge, ni les Saints du Paradis ne trouvent grâce devant elle ; elle va même jusqu'à poursuivre de sa haine les âmes du Purgatoire. Ainsi l'hérésie s'en prend à tout avec une audace inouïe. Elle est un mal universel, une peste générale, une contagion incurable.

Il faut donc détester grandement l'hérésie, comme étant un mal très pernicieux, un poison mortel, la source de tous les malheurs. C'est pour cela qu'on constate que les âmes les plus saintes ont eu pour l'hérésie une aversion proportionnée au degré de leur sainteté. J'emprunterai à saint Epiphane (1) la pensée suivante : O la manie inouïe ! O la téméraire nouveauté ! Les hérétiques des temps passés n'ont pas tout osé ; mais aujourd'hui il n'y a plus de retenue, l'un outrage la nature humaine de Jésus-Christ, l'autre dit contre sa nature divine des choses qu'on n'avait jamais entendues. Tel hérétique trouve à redire dans cet admirable échange de bien que nous appelons l'Incarnation ; tel autre est offusqué par la résurrection des morts ; un troisième s'attaque à un autre mystère. Oh ! combien notre siècle est turbulent ! La vie des hommes y est en péril et on est accablé de toutes parts par de nouvelles erreurs et de nouvelles inventions opposées à la Foi; mais de quel front osent-ils attaquer cette Vierge incorruptible qui a mérité d'être le tabernacle de Dieu ?

1. Hœres. 78. l. 3. to. 2.

III

Considérez le grand remède et le grand préservatif que l'Eglise nous offre contre l'hérésie; il consiste à adhérer fermement à la Chaire de saint Pierre et aux décisions de l'évêque de Rome, qui est le successeur de saint Pierre, le vicaire de Jésus-Christ, le Juge des débats et des controverses touchant à la Foi, le Docteur de l'Eglise universelle. Jésus-Christ, qui avait reçu de son Père tout pouvoir pour agir en roi et régler souverainement tout ce qui touche à la religion, a établi sur la terre un chef visible avec le pouvoir de commander dans le domaine religieux, afin que tous, étant soumis à son autorité, la paix et la concorde ne fussent jamais troublées (1). Car, de

1. Dans cette belle page, l'auteur affirme en termes parfaitement clairs la primauté de Saint-Pierre et de ses successeurs. Voici sur cet important sujet l'enseignement du Concile du Vatican (Const. *Pastor æternus*, chap. 1 et 2) 1). Il est de foi que saint Pierre a reçu de Jésus-Christ le primat de juridiction sur toute l'Eglise : « *Si quelqu'un dit que que le bienheureux apôtre Pierre* « *n'a pas été constitué par le Christ Notre-Seigneur, le* « *prince des Apôtres et le chef visible de toute l'Eglise* « *militante, ou que le même Pierre n'a reçu directement* « *et immédiatement du Christ, Notre Seigneur, qu'une* « *primauté d'honneur, et non de véritable et propre juri-* « *diction, qu'il soit anathème.* » 2). Il est de foi que Jésus-Christ a voulu que cette primauté fut perpétuelle dans l'Eglise. 3). Il est de foi que la primauté appartient de droit divin aux successeurs de saint Pierre : « *Si* « *donc quelqu'un dit que ce n'est pas par l'institution de*

même que les choses qui sont unies à une troisième demeurent unies ensemble, tant que les fidèles demeurent soumis au Pape, ils conservent entre eux l'unité de Foi et de religion. Quiconque étudiera l'histoire des siècles passés, constatera que les églises qui ont été constamment soumises au Pape ont toujours conservé la vraie Foi, et que celles qui ont rompu avec le Pape ont fait naufrage dans la Foi et sont tombées dans l'abîme de l'hérésie. Ainsi en est-il aussi des évêques et des prêtres ; ceux-là seulement ont gardé la vraie Foi, qui sont demeurés soumis au successeur de saint Pierre. Jésus-Christ a dit expressément : « *Tu es Pierre et sur cette pierre je bâtirai*

« *Jésus-Christ ou de droit divin, que le bienheureux* « *Pierre a des successeurs perpétuels dans la primauté sur* « *toute l'Eglise; ou que le Pontife romain n'est pas le* « *successeur de saint Pierre dans la même primauté, qu'il* « *soit anathème.* » Le Concile résume enfin en ces termes ces différents points de cette doctrine : « *Nous renou-* « *velons la définition du Concile œcuménique de Flo-* « *rence, en vertu de laquelle tous les fidèles du Christ* « *sont obligés de croire que le Saint-Siège apostolique et* « *le Pontife romain ont la primauté sur le monde entier,* « *que le même Pontife romain est le successeur du bien-* « *heureux Pierre, prince des Apôtres, le vrai vicaire de* « *Jésus-Crist, le chef de toute l'Eglise, le père et le doc-* « *teur de tous les chrétiens, et qu'a lui a été confié par* « *Notre-Seigneur Jésus-Christ, en la personne du bien-* « *heureux Pierre, le plein pouvoir de paître, de régir et* « *gouverner l'Eglise universelle, ainsi qu'il est contenu* « *dans les actes des Conciles œcuméniques et dans les* « *saints canons.* » (Chap. 3.)

« *mon Eglise.* » (Jean, 20.) Bien que tous les Apôtres soient le fondement solide de l'Eglise, l'un d'eux néanmoins est choisi comme chef suprême, afin que toute occasion de schisme fût écartée (1). De fait, la source de toutes les hérésies a été la désunion et la désobéissance au souverain Pontife. Tous les hérétiques ont fait la guerre au Pape, à l'exemple du premier hérésiarque, Simon le magicien. Le pape Corneille fut en butte aux aux attaques des Novatiens. Le pape Libère fut banni par les Ariens. C'est la révolte contre le Chef de l'Eglise qui a perdu les peuples d'Orient. Luther et Calvin avaient voué une haine irréconciliable à tous les Papes, car ils voyaient bien que l'hérésie ne pourrait jamais subsister tant qu'ils

1. « *Nous enseignons donc et nous déclarons, conformé-* « *mément aux témoignages de l'Evangile, que la primauté* « *de juridiction sur toute l'Eglise de Dieu a été immédia-* « *tement et directement promise et conférée par Notre-Sei-* « *gneur Jésus-Christ au bienheureux apôtre Pierre. C'est* « *en effet au seul Simon auquel il avait dit :* TU SERAS « APPELÉ CÉPHAS, *après qu'il eut fait cette confession :* « TU ES LE CHRIST, FILS DU DIEU VIVANT *; c'est à Simon* « *que le Seigneur a adressé ces paroles* : TU ES BIENHEU- « REUX, SIMON, FILS DE JEAN, PARCE QUE CE N'EST NI LA CHAIR « NI LE SANG QUI TE L'A RÉVÉLÉ, MAIS MON PÈRE QUI EST AUX « CIEUX ; ET MOI JE DIS QUE TU ES PIERRE, ET SUR CETTE « PIERRE JE BATIRAI MON ÉGLISE, ET LES PORTES DE L'ENFER NE « PRÉVAUDRONT PAS CONTRE ELLE ; ET JE TE DONNERAI LES « CLEFS DU ROYAUME DES CIEUX ET TOUT CE QUE TU LIERAS SUR « LA TERRE SERA LIÉ DANS LE CIEL, ET TOUT CE QUE TU DÉLIE- « RAS SUR LA TERRE SERA DÉLIÉ DANS LE CIEL. » (Conc. du Vat. Const. PASTOR ŒTERNUS, chap. 1.)

demeureraient unis à ce chef visible. Tenez donc cette vérité pour absolument certaine, et quelques soient les discours que les hommes vous tiennent, ouvrez toujours les yeux à la lumière de cette vérité. Autant il est avantageux à un Etat d'avoir un roi, à une armée d'avoir un général, à un navire d'avoir un pilote ; autant c'est un grand bonheur pour l'Eglise d'avoir un Souverain Pontife, qui en est le roi, le général et le pilote. Ne méprisez donc jamais ses ordonnances. Rendez à Dieu des actions de grâces pour avoir établi dans son Eglise un chef, ce qui est un des plus grands bienfaits de son amour. Protestez que vous voulez toujours être soumis à toutes ses lois (1).

1. On ne peut s'empêcher d'admirer dans ces belles pages le sens catholique de notre auteur, sens catholique des plus fermes et des plus éclairés. L'étude de l'histoire, autant que celle de l'Ecriture sainte et des Pères, ont rendu évidente à ses yeux qu'une autorité suprême et infaillible est nécessaire à l'Eglise, si elle veut rester une ou ce qui revient absolument au même, si elle veut exister. Ce qui prouve, d'après Bail, la nécessité de cette autorité, et ce qui en même temps, lui cause un douloureux étonnement, c'est qu'on attaque en ce XVII[e] siècle tous les dogmes, la Grâce, l'Incarnation, les privilèges de la Vierge Marie. « *Que « notre siècle est turbulent !* », s'écrie-t-il. Deux siècles plus tard, le Concile du Vatican s'est appuyé sur le même raisonnement pour affirmer qu'au XIX[e] siècle « *il était tout à fait nécessaire d'affirmer solennellement « la prérogative que le Fils unique de Dieu a daigné « joindre à la suprême charge pastorale* », c'est-à-dire l'infaillibilité. (Const. PASTOR ÆTERNUS, chap. 4.)

XIIe MÉDITATION

DE L'ESPÉRANCE QUI EST LA SECONDE VERTU THÉOLOGALE ET D'ABORD DE LA NATURE DE CETTE VERTU

SOMMAIRE

Définition de l'Espérance. — Par l'Espérance la volonté tend vers Dieu considéré comme son bien propre et souverain. — Par elle nous comptons posséder ce bien souverain, moyennant la grâce et nos mérites.

I

Après la foi, considérez l'Espérance ; c'est une vertu théologale qui porte la volonté à espérer posséder Dieu comme son bien propre et

Mais que de faits nouveaux et caractéristiques sont venus depuis le XVIIe siècle démontrer cette « *turbulence* » de l'esprit humain ! Le Concile du Vatican nous donne dans les lignes suivantes la genèse des erreurs depuis l'époque du Concile de Trente, qui fut celle où vécut Bail, jusqu'au XIXe siècle ; c'est la lamentable histoire du libre examen aboutissant au pur nihilisme. « *Personne en effet ne l'ignore ; les hérésies*

souverain, moyennant la grâce et les bonnes œuvres.

Arrêtons-nous premièrement à ces mots : l'Espérance est une vertu théologale. Jusque-là elle

« *proscrites par les Pères de Trente, en rejetant le magis-*
« *tère de l'Eglise et en laissant au jugement de chaque*
« *particulier les choses qui regardeut la religion, se sont*
« *peu à peu divisées en beaucoup de sectes, lesquelles, à*
« *force de se déchirer et de se combattre, ont affaibli dans*
« *plusieurs* TOUTE FOI AU CHRIST. *C'est pourquoi les Livres*
« *sacrés eux-mêmes, que ces sectes assuraient d'abord être*
« *la source unique et le seul juge de la doctrine chré-*
« *tienne, ne tardèrent pas à n'être plus tenus pour divins ;*
« *bien plus ? ils furent relégués au rang des fables et*
« *des mythes. Alors est née et s'est répandue malheureu-*
« *sement au loin dans le monde cette doctrine du* RATIONA-
« LISME *et du* NATURALISME, *qui, s'attaquant par tous les*
« *moyens à la religion, parce qu'elle est une institution*
« *surnaturelle, s'efforce avec une ardeur extrême, d'arra-*
« *cher de l'esprit humain, de la vie et des mœurs des peu-*
« *ples, le Christ notre seul Seigneur et Sauveur, et*
« *d'établir ce qu'ils appellent le règne de la raison pure*
« *ou de la nature. Or, après qu'on eut ainsi délaissé et*
« *rejeté la religion chrétienne, après qu'on eut nié Dieu*
« *et son Christ, un grand nombre d'intelligences sont*
« *tombées enfin dans l'abîme du* PANTHÉISME, *du* MATÉ-
« RIALISME, *de l'*ATHÉISME ; *et voici qu'allant jusqu'à nier*
« *leur nature raisonnable et toute règle du juste et du*
« *bien,* ILS S'EFFORCENT DE DÉTRUIRE LES FONDEMENTS MÊMES
« DE LA SOCIÉTÉ. » (Const. DEI FILIUS.) Il est facile de
« voir par là combien a été providentielle la définition
« de l'infaillibilité pontificale qui, en portant le dernier
« coup au gallicanisme, a consommé l'union de tous
« les catholiques en face des pires erreurs.

ressemble à la foi qui elle aussi est une vertu théologale, c'est-à-dire une bonne qualité et une habitude vertueuse, qui a Dieu pour objet immédiat, et qui tend vers Dieu directement, sans intermédiaire. Elle se distingue de la foi quand nous disons qu'elle porte la volonté à espérer posséder Dieu. La foi en effet est une vertu qui réside dans l'intelligence, qui l'illumine et la rend capable de croire que Dieu est et que tout ce qu'il a révélé est très vrai, tandis que l'Espérance est une vertu qui réside dans la volonté qu'elle élève pour la rendre capable d'atteindre à la possession de Dieu, dont elle veut jouir, et qui sera pour elle la source de joies éternelles. Lorsque en effet l'esprit est éclairé par la Foi et qu'il connaît que la béatitude de l'homme est en Dieu, que cette béatitude lui est promise et constitue sa fin dernière, que Dieu l'y appelle et lui donne les moyens suffisants d'y parvenir, la volonté suivant ces clartés de l'esprit, s'élève jusqu'à Dieu et s'attend à pouvoir en faire la conquête ; mais comme par elle-même elle ne pourrait parvenir si haut, Dieu lui infuse l'Espérance pour fortifier sa faiblesse naturelle et pour autoriser une si haute prétention. C'est pourquoi nous disons que l'Espérance est une vertu théologale, qui porte la volonté à attendre la possession de Dieu et qui l'en rend capable. Ce n'est pas que l'Espérance ne fasse produire d'autres actes à la volonté ; elle la porte en effet à désirer Dieu aussi longtemps qu'il est absent et à se réjouir en lui quand il est présent ; mais, comme l'attente est l'acte principal de l'Espérance, comme c'est l'acte qui lui est le plus propre et tout à fait spécial, c'est

pour cela qu'il est spécifié dans la définition de cette vertu.

Au reste, de même que la foi, qui porte l'esprit à croire en Dieu qui est son premier et son principal objet, le porte en même temps à croire plusieurs autres choses qui sont hors de Dieu et qui ont été révélées par lui, comme objet secondaire de la foi ; ainsi l'Espérance, qui porte la volonté à espérer la possession de Dieu, comme son premier et principal objet, la porte aussi à espérer plusieurs autres biens qui procèdent de Dieu et qui servent ou de complément à la béatitude de l'homme, ou tout au moins de moyens pour y parvenir ; c'est pourquoi, par l'Espérance la volonté s'attend aussi à la vision et à l'amour béatifique de Dieu, au séjour perpétuel du ciel, à la société des anges et des Saints, à la résurrection et à la béatification du corps, à la rémission de ses péchés, à la victoire sur les tentations, à la persévérance finale et aux moyens nécessaires pour acquérir tous ces biens.

En conséquence, je concluerai de cette première considération, que l'Espérance est une sublime vertu qui mérite d'être chérie et estimée par tous les hommes mortels, puisqu'elle fait tendre vers l'acquisition de tant de biens divers. Oh ! si les hommes connaissaient son prix, s'ils pouvaient la méditer et l'estimer dignement, ils reconnaîtraient certainement qu'ils possèdent dans cette vertu un grand trésor, que grâce à elle ils ont une des bonnes clefs du Paradis et qu'ils se font tort à eux-mêmes en ne cultivant pas d'avantage une si rare et si noble perfection. O mon Dieu ! je vois

bien dès ce premier regard jeté sur cette vertu, quoique de loin et confusément, que sa beauté est merveilleuse et qu'elle est très utile aux hommes. Oh ! faites-moi la grâce de la méditer plus profondément et d'acquérir une connaissance complète de cette très riche habitude.

II

Considérez secondement que par l'Espérance la volonté de l'homme compte posséder Dieu comme son bien propre et son bien souverain. La volonté humaine peut concevoir pour Dieu deux sortes d'amour : l'un d'amitié qui consiste à aimer Dieu uniquement pour lui-même, après que la foi lui a représenté Dieu comme le bien infini et de tout point accompli ; cet amour s'appelle proprement la charité. L'autre amour est l'amour de concupiscence, qui consiste à aimer Dieu parce qu'il est le bien de l'homme, dont l'homme espère jouir, cet amour appartient à l'Espérance. L'Espérance cédant la place d'honneur à la charité, qui se porte vers Dieu de la manière la plus noble possible, se contente de se porter vers lui d'une façon moims excellente, mais qui cependant convient très bien à l'état présent de cette vie. En effet, Dieu, comme auteur de la grâce et comme objet de la félicité, est le bien surnaturel de l'homme, bien infiniment parfait et infiniment aimable auquel rien ne manque ; c'est le bien suprême de l'homme, infiniment préférable à tous les biens imaginables qui pourraient être donnés à l'homme et qui ne sont rien en comparaison. C'est pour ce motif qu'il mérite d'être désiré, poursuivi et attendu par l'homme,

qui se trahirait et se ferait défaut à lui-même s'il n'éprouvait aucun sentiment, aucune prétention, aucune aspiration vers ce bien ; il ferait même injure à ce bien qui est capable de mettre le comble à sa perfection, s'il n'aspirait aucunement à le posséder (1). Aussi la nature est-elle élevée au-

1. L'Espérance est nécessaire pour la justification et pour le salut de nécessité de précepte et même de nécessité de moyen, comme la foi qui sans l'Espérance serait inutile. Le Quiétisme avait rêvé un état de perfection tel que l'âme parvenue à cet état ne pouvait plus et ne devait plus espérer. Disons en quelques mots ce que fut cette grande erreur. Molinos, prêtre espagnol, en formula le principe et les diverses conséquences dans son livre *La Guide spirituelle.* En voici le principe fondamental : « *La voie intérieure ou la vie spirituelle* « *consiste dans l'annihilation, des puissances de l'âme, qui* « *ne doivent en aucun cas avoir un rôle actif ; grâce à* « *cette annihilation l'âme revient à son principe et s'unit* « *à Dieu d'une manière parfaite, à tel point que Dieu* « *fait tout en elle.* » De ce principe découlent les conséquences suivantes : 1) Il faut s'appliquer à *l'oraison de quiétude*, qui consiste dans *la contemplation* de Dieu sous la notion la plus universelle, c'est-à-dire en éloignant de son esprit le souvenir des attributs de Dieu, celui de la Sainte Trinité et celui de l'humanité de Jésus-Christ. 2) Il ne faut rien demander à Dieu, ni s'appliquer à accomplir de sa propre initiative aucun acte de vertu, il ne faut avoir aucun soin de son salut. Cette doctrine résumée en 68 propositions a été condamnée le 28 août 1681 par la Bulle CÆLESTIS PASTOR d'Innocent XI, comme hérétique, suspecte, erronée, scandaleuse et blasphématoire. Mme de Guyon, en France, fit revivre quelques-uns des principes du molinosisme que Fénelon

dessus d'elle-même pour souhaiter son union avec Dieu et sa conjonction avec sa fin surnaturelle ; c'est là le rôle de l'Espérance. Or, bien que l'amour d'amitié, qui est l'acte propre de la charité, puisse nous faire désirer la présence ou la jouissance de Dieu, parce que c'est le propre de l'amour d'amitié de nous faire soupirer après la présence de l'objet aimé, quand il est absent, toutefois le désir qui procède d'une telle source et qui consiste à désirer Dieu pour lui-même, est un acte de la vertu de charité et non de la vertu d'Espérance. Cette dernière vertu a cela de commun avec la passion qui porte ce même nom, qu'elle nous fait désirer une chose pour notre propre

essaya de justifier dans son livre intitulé : *Explication des maximes des Saints sur la vie intérieure*, où il soutenait la possibilité d'un état de pur amour, excluant tout acte inspiré par un motif d'intérêt propre. Vingt-trois propositions furent extraites de ce livre et condamnées le 2 mars 1699 par Innocent XII, dans la bulle CUM AD APOSTOLATUS NOSTRI NOTITIAM, comme téméraires, scandaleuses, malsonnantes, choquant les oreilles pieuses, entraînant des conséquences pratiques pernicieuses et erronées respectivement. Ce ne fut qu'en 1675, après la mort de Bail, que Molinos fit paraître l'ouvrage qui contenait ces erreurs ; mais on peut juger à la vigueur avec laquelle notre auteur a stigmatisé (I[er] vol. p. 74) le principe de l'annihilation des puissances de l'âme préconisée par les précurseurs du Quiétisme comme le sommet de la perfection, avec quelle indignation il en aurait repoussé toutes les conséquences que Molinos en a tirées. (Voir pour la réfutation du Quiétisme. Schiffini, TR. DE VIRT. INF. p. 415-420 et 509-517.)

bien et dans notre propre intérêt ; néanmoins il ne s'agit pas ici d'un intérêt terrestre et sensuel, mais d'un intérêt tout céleste, spirituel et surnaturel, qu'il est non seulement permis à l'homme de se souhaiter à lui-même, mais même qu'il est obligé de se procurer.

C'est pourquoi, si on nous objecte que c'est s'aimer soi-même que de désirer Dieu comme son propre bien, et que c'est être imparfait que d'aimer son propre bien ; à cette objection il faut répondre que l'amour-propre qui nous fait aspirer après les commodités terrestres et passagères et les biens de la nature, est le plus souvent accompagné de grands défauts, mais non pas cet amour de nous-mêmes qui nous porte à désirer notre perfection surnaturelle, les biens de la grâce et ceux de la gloire, seuls capables de nous rendre parfaits et de nous donner les derniers traits de cette perfection pour l'acquisition de laquelle nous sommes dans ce monde (1). Si on nous réplique que c'est tout au

1. L'amour de nous-mêmes que condamne la morale, celui contre lequel nous mettent en garde si fréquemment les auteurs ascétiques c'est l'amour *propre*, c'est-à-dire l'amour qui *exclut le bien commun*, ce bien commun, qui consiste surtout dans l'observation fidèle de la loi divine. « *Ce qui constitue*, dit Saint « Augustin, *la cité de Babylone*, *c'est l'amour de* « *soi poussé jusqu'au mépris de Dieu.* » (DE CIV. DEI. lib. 14, ch. 28). Mais il y a un amour de soi indestructible, puisque Dieu lui-même l'a mis au plus profond de notre cœur et qui se traduit par le désir du bonheur, que l'âme humaine ne peut trouver qu'en Dieu. Cet amour de soi est évidemment légitime.

moins un abus de rapporter Dieu à soi-même, l'infini au fini, le grand au petit et le tout au néant; oui, répondrons-nous, ce serait un abus, si nous faisions du fini la fin de l'infini, de ce qui est petit la fin de ce qui est grand, de ce qui n'est qu'un néant la fin de ce qui est tout, et si définitivement nous nous arrêtions là. Mais l'Espérance ne fait pas à Dieu ce tort; après qu'elle a fait ce qui convient à sa nature, après qu'elle a élevé l'homme à Dieu comme à son propre bien et qu'elle lui a ordonné d'attendre de lui sa joie, sa grandeur, sa perfection et sa gloire, elle ne s'oppose nullement à ce que la charité, dont elle est sœur, ne réfère finalement à l'honneur de Dieu cet homme ainsi heureux, agrandi, perfectionné et glorifié (1). Elle prépare même la voie à la charité

1. Non seulement rien ne s'y oppose, mais, dit Suarez (DE SPE, disp. 1. ses. 3. n. 7) cette relation ultérieure à Dieu est virtuellement incluse dans l'acte même de l'Espérance. « *A proprement parler, aimer ainsi, ce* « *n'est pas se servir de Dieu, car l'usage, à proprement* « *parler, est un acte qui a pour objet un moyen, il est* « *provoqué par l'amour de la fin et il tend vers cette fin.* « *Mais l'amour dont nous parlons est tout autre chose;* « *il a pour objet immédiat la fin elle-même, et cette fin* « *et la jouissance de cette fin, il les souhaite à celui qui* « *aime considéré lui-même non pas comme fin, mais comme* « *sujet. Donc cet amour tout entier ne tend pas de sa* « *nature vers l'homme considéré comme fin dernière et* « *ne s'arrête point là, mais par lui même il tend vers* « *Dieu; car cette union de la créature à Dieu comme* « *fin dernière, est quelque chose qui en soi peut être* « *rapporté à Dieu et à sa gloire. Ce rapport est*

qui réfère l'homme glorifié à la gloire de Dieu, car ordinairement les choses sont ainsi établies qu'un acte moins parfait, sert de disposition à un acte plus parfait, étant donné que le propre de l'homme est d'avancer graduellement et d'aller de vertu en vertu jusqu'à ce qu'il parvienne à la vision de Dieu dans la cité bienheureuse (1). Ainsi tout retourne à Dieu, les effets remontent à leur cause, les ruisseaux à leur source et le bien de l'homme à la gloire de son souverain Monarque, et ainsi il n'y a aucune crainte à avoir quand nous nous désirons Dieu et quand nous l'espérons comme notre propre bien.

« *comme virtuellement contenu dans la nature même de* « *cet acte, on peut aussi l'y mettre formellement par un* « *acte de charité.* » Il n'y a aucun désordre à rapporter un plus grand bien à un bien moindre considéré comme un sujet que nous voulons enrichir de ce bien ou même considéré comme la fin immédiate, mais non la fin dernière de ce plus grand bien. Y a-t-il quelque désordre dans le fait d'un Dieu s'immolant pour le salut des hommes ? ou dans l'offrande du Saint-Sacrifice de la messe pour obtenir de Dieu un bien même temporel ?

1. L'amour de *concupiscence* qui fait le fond de la vertu d'Espérance et qui consiste à *aimer quelqu'un, non pas pour lui-même, mais à cause du bien qui en résulte pour nous*, est moins parfait que l'amour *d'amitié*, qui consiste à *vouloir du bien à quelqu'un pour lui-même*, comme l'homme veut du bien à l'ami qu'il aime. Néanmoins l'amour de concupiscence à l'égard de Dieu nous conduit par une pente toute naturelle à l'amour d'amitié qui est l'amour parfait. 1) L'amour de concu-

Je vous désirerai donc, ô mon très aimable bien, je m'élèverai jusqu'à vous et je vous attendrai jour et nuit par mes actes d'Espérance. O mon Seigneur, ô mon Dieu très aimable, vous êtes tout désirable. Que pouvons-nous plus utilement désirer que les biens aimables que nous ne possédons

piscence est moins parfait que l'amour d'amitié : *a*) quand nous aimons quelqu'un d'un amour d'amitié, c'est proprement lui que nous aimons ; quand nous l'aimons d'un amour de concupiscence, c'est nous-mêmes que nous aimons ; *b*) dans le premier cas nous considérons celui que nous aimons comme un autre nous-même, puisque nous lui voulons le même bien qu'à nous, dans le second cas nous le considérons comme une chose faisant partie de nous-mêmes et nous appartenant comme nécessaire au bonheur de notre vie ; *c*) dans le premier cas enfin, celui qui aime réalise parfaitement ce qui est le propre du véritable amour, il sort en quelque sorte de lui-même pour s'unir à l'objet de son amour, et ne s'occuper que de cet objet pour lui-même, tandis que dans le second cas, celui qui aime semble sortir de lui-même, car non content du bien qu'il possède, il cherche à jouir du bien qui est hors de lui, mais en réalité il ne sort pas de lui-même, car ce bien qu'il cherche à atteindre c'est pour le rapporter finalement à lui-même. 2) L'amour imparfait de l'Espérance conduit naturellement à l'amour parfait qui s'appelle la charité, car les bienfaits de Dieu à notre égard nous amènent peu à peu à considérer la bonté de Dieu en elle-même, et peu à peu Dieu nous paraît digne d'être aimé pour lui-même. C'est ce que nous indique clairement la Sainte Ecriture, notamment dans ce passage : « *Aimons Dieu à notre « tour, puisque Dieu nous a aimés le premier.* » (I Jean, 4).

pas, mais que nous pouvons acquérir et dont nous avons besoin ? Or, c'est vous, Seigneur, qui êtes, nous le reconnaissons, le bien infini et souverainement aimable. Et cependant, hélas ! nous sommes loin de vous, nous ne vous voyons pas face à face, mais seulement en énigme et dans un miroir. Et puisque nous avons l'assurance que nous pouvons vous avoir, et qu'il n'y a rien dont nous ayons besoin autant que de vous, pourquoi donc ne vous désirerions-nous pas ardemment ? Contenterons-nous l'amour imparfait de nous-mêmes qui nous fait souhaiter les biens périssables de la nature ? Ils ne nous sont pas nécessaires comme vous et ne nous donnent pas notre suprême perfection. Et puis, les désirer sans les obtenir, qu'est-ce autre chose que misère et affliction ? Et les obtenir, n'est-ce pas souvent le commencement de la damnation ? Mais, vous désirer, Seigneur, c'est dans cette vie la félicité et le commencement de notre glorification. L'on désire le plus souvent les biens de la terre sans pouvoir les acquérir. Mais, ô Dieu infini, celui qui vous désire comme il faut, vous acquerra sûrement. Soyez donc mon amour et mon désir et que ce soit toute la préoccupation de mon âme, de se détourner des choses créées pour désirer le seul être désirable et qui comble mes désirs. « *O Seigneur*, « *comme le cerf longtemps poursuivi désire* « *l'eau vive des sources*, *ainsi mon âme*, *ô* « *Dieu*, *soupire après vous. Hélàs*, *quand arri-* « *verai-je en la présence de Dieu !* « (Ps. 41.) (1).

1. Alvarez, *Médit.*, p. 3, decad. 7, contemp. 8.

III

Considérez que l'Espérance nous fait attendre de si grands biens, moyennant la grâce de Dieu et nos mérites. Le Maître des Sentences (1) met expressément ces deux conditions dans la définition de l'Espérance. L'espérance, dit-il, est une attente certaine de la béatitude, attente qui est basée sur la grâce et sur nos mérites antérieurs. Espérer quelque chose sans l'avoir mérité, ce n'est point de l'Espérance, mais de la présomption. Les Théologiens ne l'ont point contredit sur ce point, mais plutôt ils l'ont défendu contre toutes les attaques. Nous ne devons espérer Dieu qu'en nous servant des moyens par lesquels il veut que nous arrivions jusqu'à lui. Or, ces moyens sont premièrement et principalement sa grâce et aussi sa bonté, sa miséricorde, sa bienveillance à notre endroit, puis les sacrements et les secours qui consistent dans ses grâces actuelles ; c'est même sa grâce habituelle et sanctifiante qui nous fait enfants adoptifs de Dieu et nous donne un droit réel à l'héritage du ciel. Cette grâce de Dieu nous est absolument nécessaire pour arriver à notre félicité ; nous ne pouvons espérer légitimement cette félicité que par elle. Mais comme Dieu veut aussi que nous contribuions pour une part à l'acquisition de la félicité, comme il ne couronne que celui « *qui aura légi-* « *timement combattu* » (II. Tim. 2) et qu'il ne donne le paradis qu'à ceux qui, correspondant à

1. L. 3. dist. 26.

ses grâces, l'ont mérité par leurs bonnes œuvres; ces œuvres sont un des moyens nécessaires pour arriver à la félicité, et par conséquent il ne faut attendre cette félicité qu'à la condition d'user de ces moyens, suivant la parole de l'Ecriture : « *Si vous « voulez entrer dans la vie, gardez les comman- « dements.* » (Matt. 19.) De là vient que l'attente de la béatitude n'est pas absolument certaine, elle suppose comme condition que l'on vivra et que l'on mourra bien (1).

1. A l'opinion de l'auteur, qui consiste à admettre que l'Espérance n'est que *conditionnellement certaine*, nous préférons de beaucoup l'opinion de Ripalda (d. XXV, s. 5, n. 81), qui nous paraît être aussi celle de saint Thomas (II. II, q. 18. a. 4.) L'Espérance est *absolument certaine*, si nous le considérons du côté de Dieu, ce qui signifie qu'il y a *connexion absolue* entre l'Espérance et son objet, en tant que cet objet est en Dieu ou est accordé par Dieu. Saint Paul s'exprime sur ce point en des termes d'une force et d'une énergie dont les Saintes Ecritures ne nous offrent peut-être pas un second exemple : « *Dieu voulant faire voir avec plus « de certitude aux héritiers de sa promesse, la fermeté « immuable de sa résolution, a ajouté le serment à sa « parole, afin qu'étant appuyés sur ces deux choses iné- « branlables, par lesquelles il est impossible que Dieu « nous trompe, nous ayons une très puissante consolation, « nous qui avons mis notre refuge daus la recherche et « l'acquisition des biens éternels, qui nous sont proposés « par l'espérance, laquelle sert à notre âme d'une ancre « ferme et assurée.* » (Héb. VI, 17-19). L'Espérance n'admet la crainte et l'incertitude que lorsqu'on la considère du côté de l'homme dont la coopération est nécessaire pour que l'Espérance obtienne les biens promis. Ce qui

Au reste, bien que l'Espéranee soit fondée sur les mérites, toutefois, pour ne pas imiter les Pharisiens et nous montrer ingrats à l'égard de la miséricorde souveraine, nous ne considérons ces mérites que comme les effets de la grâce de Dieu, qui les a fait naître et les conserve ; et nous ne devons pas nous en glorifier autrement que comme des dons de Dieu et des effets de sa bonté ; ce qui revient à se confier en Dieu plutôt qu'en soi-même. C'est en ce sens que le Concile de Trente (1) dit : « *Quand le chrétien* « *voit les Ecritures faire aux bonnes œuvres* « *une si large part... qu'il se garde bien de se* « *confier ou de se glorifier en lui-même et non* « *dans* LE SEIGNEUR. *Sa bonté pour tous les hom-* « *mes est si grande que de* SES PROPRES DONS IL « NOUS FAIT DES MÉRITES. » C'est la même doc- « trine qu'expose le Docteur séraphique (2), quand il soutient que la parfaite humilité peut subsister avec une parfaite Espérance, bien que l'Espérance soit fondée sur le mérite, car on peut considérer ses mérites de deux manières, ou comme nous

n'empêche pas que nous déclarons l'Espérance absolument certaine ; car on doit donner à une proposition le qualificatif qui lui convient essentiellement et principalement ; or, il est essentiel à l'Espérance, qui est une vertu théologale, de s'apuyer sur Dieu, et de ce côté là, elle a tout ce qu'il faut pour être absolument certaine ; qu'elle se trouve dans un sujet changeant, c'est une chose accidentelle par rapport à l'Espérance elle-même.

1. Sess. 6. c. 16.

2. In 3. dist. 26, art. 2. q. 2.

appartenant à nous-mêmes ou comme le fruit de la grâce divine. Considérer ses mérites comme son œuvre propre et exclusive, c'est le propre de la vanité et de l'orgueil ; c'est en effet ainsi que les considèrent les orgueilleux qui disent : « *C'est* « *notre puissante main et non pas le Seigneur qui* « *a fait tout cela.* » (Deut. 32.) Mais considérer ses mérites en les rapportant à la grâce divine, c'est le fait de l'humilité et de la vérité, et c'est de cette manière que l'Espérance a pour point de départ nos mérites. Ainsi l'Espérance, qui considère le mérite et puis la récompense, n'est pas en contradiction avec la charité, dont saint Bernard (1) dit qu'elle ne considère point la récompense ; car, s'il est vrai que la charité ne considère point la récompense créée, il est certain toutefois qu'elle considère la récompense incréée, puisqu'une charité très vive désire ardemment de posséder Dieu et de lui être unie. Ainsi la parfaite Espérance considère surtout la récompense dont Dieu dit : « *Je serai ta récompense infinie.* » (Gen. 13.) On espère en effet, par la vertu de l'Espérance, d'être uni dans la patrie à celui à qui on désire durant cette vie d'être uni par la charité. Voilà pourquoi l'Espérance ne détruit pas la perfection du mérite, tout au contraire, on peut espérer d'autant plus fermement et avec d'autant plus de certitude, que l'on a acquis ou que l'on a l'intention d'acquérir de plus grands et de plus excellents mérites.

J'apprendrai par cette considération que ce n'est point la véritable Espérance, mais que c'est pré-

1. *De dilig. Deo,* cap. 3.

somption et témérité que de vouloir espérer le paradis, sans se mettre en peine de travailler avec la grâce de Dieu, à le mériter par une sainte vie. J'apprendrai également que c'est de la superbe et de l'arrogance que de s'attribuer l'honneur de ses œuvres et de ne pas le rapporter à Dieu, qui doit être glorifié pour ces œuvres dont il est le principe par sa grâce, sans laquelle elles n'existeraient pas. De la sorte, si je découvre en moi-même quelques actions pieuses, je reconnaîtrai que ce sont des dons de la miséricorde divine, et que de moi-même je ne suis que néant. C'est ainsi que l'arc-en-ciel qu'un rayon de soleil fait briller de tant de belles couleurs, n'est pourtant rien autre chose qu'une vapeur qui peu à peu se dissipe en tombant à terre; et moi, quand bien même j'aurais aux yeux des hommes autant d'éclat que l'arc-en-ciel, que serait-ce que ma vie ? Ce serait une vapeur qui paraît un instant et dont la beauté dépend entièrement d'un rayon de la grâce divine. Je ferai donc les actes de mon Espérance avec une grande humilité et une grande reconnaissance envers Dieu ; je lui dirai : O Dieu très bon, j'espère très fermement qu'un jour, moyennant votre secours et les bonnes œuvres qui sont le fruit de votre grâce, je jouirai de la gloire éternelle. O bien suprême ! bien infini ! ô félicité sublime, je m'attends bien à vous posséder, moyennant la grâce de mon Dieu et les œuvres méritoires qu'elle me permettra de faire dans cette vie ! O Seigneur, mon Dieu, bien que mes péchés soient très grands, j'espère en obtenir le pardon, si j'en fais pénitence avant ma mort, avec le secours de votre grâce ! Oui,

mon Dieu, malgré la violence de mes passions j'espère que grâce à vous, j'en triompherai, si je veux lutter contre elles de toutes les forces que vous me donnez.

XIII[e] MÉDITATION

DES MOTIFS DE L'ESPÉRANCE

SOMMAIRE

Le plus puissant motif de l'Espérance est la miséricorde de Dieu. — Autres motifs d'Espérance : la providence, la puissance et la fidélité de Dieu. — Nouveaux motifs d'Espérance. — Les bienfaits de Dieu à notre égard.

I

Considérez que le plus grand motif d'Espérance est la grande miséricorde de Dieu. Il est nécessaire de la méditer d'une manière plus sérieuse encore que nous ne l'avons fait dans le traité des attributs de Dieu, afin de donner du cœur aux plus lâches et aux plus abattus, et afin qu'ils produisent souvent des actes de cette vertu très consolante, qui leur rendront du courage dans les ennuis et les angoisses de la vie, et surtout aux approches de la mort. Si quelqu'un ne s'accoutume pas à en former généreusement les actes, à l'heure

de la mort il lui arrive ce qui arrive au soldat qui a gardé longtemps son épée dans le fourreau, elle s'est rouillée et il ne peut plus la tirer quand il aurait besoin de s'en servir ; ses ennemis fondent alors sur lui pour le perdre. Or, rien n'est aussi puissant pour vivifier l'Espérance chrétienne, que la pensée de l'infinie miséricorde de Dieu, par laquelle Dieu n'est pas moins porté à délivrer les créatures de leurs misères que le feu n'a d'inclination à brûler et le soleil à éclairer.

Considérez particulièrement que cette miséricorde est grande en tout temps. Dès le commencement du monde Dieu fit miséricorde aux anges et aux hommes, les tirant du néant, les enrichissant de grâces suffisantes pour mériter la gloire et les plaçant dans les endroits les plus délicieux de l'univers. Après le péché, il continue à se montrer miséricordieux à l'égard des hommes, car sans délai et immédiatement après la chute, il leur révèle un remède pour le péché originel ; à l'époque de Moïse, il leur donne des lois qui les préparent à recevoir un Rédempteur ; enfin, dans le cours des siècles et dans la plénitude des temps, il leur envoie ce Rédempteur apportant avec lui des trésors de grâce et de miséricorde, pour aider les hommes jusqu'à la fin du monde, après laquelle il continuera pendant toute l'éternité de combler les élus d'une ineffable douceur.

Cette miséricorde est grande en tout lieu dans les cieux, dans les éléments et dans les enfers. Dans les cieux il récompense les Saints au-delà de leur attente et de leur mérite. Il a fait miséricorde dans le feu aux trois enfants jetés dans la fournaise

de Babylone, où il les conserva sains et saufs comme au milieu d'une rosée rafraichissante. Il nous donne l'air pour respirer et le soleil pour nous éclairer. Il nous fait renaître dans l'eau de Baptême. Par son ordre, la terre soutient nos pas et nous nourrit de ses fruits, alors qu'il aurait le droit de lui commander de s'entr'ouvrir sous nos pieds pour nous engloutir, en punition de nos offenses. Des gouttes de cette abondante miséricorde tombent même dans la région des enfers, où les damnés ne sont pas punis avec toute la rigueur que méritent des ennemis de Dieu, où les âmes du Purgatoire sont secourues de diverses manières et où dans les limbes les âmes des petits enfants sont exemptes des peines du sens.

Enfin, Dieu fait miséricorde à l'homme en tout état et en toute condition. Tout le monde peut prendre sa part de ce bien, le pauvre comme le riche, le petit comme le grand, le vieux comme le jeune, le Juif, le Turc, le païen, l'hérétique. Si les hommes sont pécheurs, ils ne laissent pas d'être arrosés de ses pluies, éclairés de son soleil et nourris des fruits de la terre. Dieu attend longuement qu'ils rentrent en eux-mêmes et les invite suavement à faire la paix avec lui par la pénitence. S'ils font pénitence, ils sont reçus avec bonté, comme l'enfant prodigue par son père, tout ce qu'ils ont fait de mal dans le passé leur est pardonné et les biens acquis par leurs mérites antérieurs leur sont restitués. S'ils sont justes, et s'ils sont dans l'état de ceux qui progressent ou de ceux qui ont atteint la perfection, il les protège au dehors, les console au dedans et les aide de ses grâces pour leur per-

mettre de persévérer en même temps qu'il leur prépare les richesses du ciel.

Oh ! la grandeur ! oh ! l'ampleur de la bonté de Dieu ! oh ! le refuge et le port assuré de tous les hommes mortels ! Eh quoi ! y aura-t-il encore quelqu'un de si endurci qu'il refuse de se ranger ? O pécheurs, jusques à quand vous défierez-vous d'une bonté infinie et d'une miséricorde sans mesure ? O Seigneur, vous serez mon espérance immuable dans tous les événements de ma vie, dans la maladie et dans la santé, dans l'adversité et dans la prospérité, durant ma vie et à ma mort, dans n'importe quel lieu et quel état que je me trouve. O mon Dieu, dans ma force et dans ma faiblesse, dans mon ardeur et dans mes sécheresses, dans les faveurs et dans les disgrâces, vous serez mon attente et mon refuge. Oui, Seigneur plein de pitié, quoique jusqu'à présent je ne vous aie ni aimé ni servi, mais que plutôt je vous aie offensé par mes péchés ; néanmoins, puisque votre miséricorde est telle que vous pardonnez à toutes les âmes repentantes, que vous avez autorisé les prêtres à pardonner en votre nom et que dans ce même but vous avez donné aux sacrements leur efficacité, je veux, recourant à ces moyens, me persuader intimement que vous effacerez tous mes péchés, et que, me recevant en grâce, vous me donnerez tout ce qui me sera nécessaire pour persévérer dans votre amour, malgré toutes les tentations des ennemis de mon salut.

II

Considérez d'autres motifs d'Espérance pris du côté de la providence, de la puissance et de la fidélité de Dieu.

Quant à la providence, elle doit merveilleusement nous porter à bien espérer de notre salut, car elle fournit à toutes les créatures ce qui leur est nécessaire pour atteindre leur fin. Elle a soin des petits oiseaux, des fourmis, des moucherons et des moindres plantes qui croissent dans les déserts, car elle leur envoie des nuées pour les arroser. L'homme s'imaginerait-il que Dieu, qui prend soin de si petites créatures, ne prend aucun soin d'une créature aussi excellente que lui, d'une créature formée à son image et à sa ressemblance ? Ce serait bien mal raisonner.

La puissance divine est encore un motif tout particulier pour raffermir les plus timides et les plus découragés, car il n'y a pas de force ennemie de Dieu qui soit capable de lui ravir une âme qu'il désire sauver. Toute la puissance des enfers est devant lui comme un atome ; s'il veut élever une âme de l'égoût du vice à la pureté des anges et à la perfection des séraphins, il peut le faire en un instant mille fois plus facilement qu'un homme ne profère une parole ou ne cligne l'œil. De plus, comme il est non seulement puissant, mais grand, il agit à la manière des âmes grandes et magnanimes, qui se contentent de voir leurs ennemis vaincus et humiliés implorer leur miséricorde et qui les relèvent avec honneur. Ainsi ce grand Dieu, dont le cœur est plein de noblesse et

de générosité, se contente de voir les plus exécrables pécheurs humiliés à ses pieds reconnaître leur indignité, et soupirer après sa douceur et sa bonté au milieu des tempêtes qui agitent leur abominable vie. Il ne peut supporter en effet qu'on ait en vain confiance en lui et que, lorsqu'on s'appuie sur sa puissance, on tombe à terre. C'est pourquoi il ne prétexte pas sa grandeur pour se retirer quand l'homme s'appuie sur lui, mais il le soulage et le soutient; bien plus, il l'exalte magnifiquement jusqu'à lui donner les honneurs de son royaume, en disant : « *Parce qu'il a espéré* « *en moi*, *je le délivrerai*, *je le protégerai*, *puis-* « *qu'il a connu mon nom* » (Ps. 90.), et qu'il reconnaît que, malgré son état désespéré, je suis assez puissant pour le rendre heureux.

Si maintenant à ces qualités divines nous ajoutons la fidélité de Dieu à ses paroles et à ses promesses, nous aurons tout ce qu'on peut absolument souhaiter dans une personne avant de lui accorder sa confiance. Or, Dieu est fidèle et nous a fait des promesses de la vie éternelle et de son secours dans nos besoins. La terre sera plutôt anéantie et le ciel s'effondrera avant que Dieu manque à sa parole. « *Le ciel et la terre passe-* « *ront*, dit-il, *mais mes paroles ne passeront* « *pas.* » (Matt. 24.)

Qu'est-ce qui peut donc me retenir, Seigneur, et m'empêcher de jeter en vous l'ancre de mon Espérance ? Quel motif pourrai-je avoir désormais pour ne pas m'appuyer fermement sur vous, alors qu'au contraire tout m'engage à le faire, et votre providence paternelle et votre puissance et votre

fidélité ? Certes j'attendrai de vous, ô mon Dieu, des choses grandes et magnifiques. Quand j'aurais commis toutes les abominations du monde, si je consens à faire pénitence, j'attends de votre bonté et de votre miséricorde infinie la destruction totale de toutes ces abominations. « *O Dieu, vous ne* « *mépriserez pas un cœur contrit et humilié.* » (Ps. 50.) O mon Dieu, quand même des armées se ligueraient contre moi, quand même toutes les tentations et toutes les difficultés imaginables me disputeraient l'entrée dans la béatitude, j'espèrerais grâce à votre secours, passer par dessus tous ces obstacles et rester victorieux. A cause de vous, mon Dieu, j'ai compté pour rien toutes les pertes du monde, parce que c'est vous qui êtes mon Espérance. Si l'on me propose des récompenses, je ne compte les obtenir que par vous. Si l'on me livre des assauts, si le monde est cruel pour moi, si le méchant frémit, si la chair convoite contre mon esprit, c'est en vous que j'espèrerai.

III

Considérez de nouveaux motifs de notre Espérance qui sont les bienfaits de Dieu à notre égard.

Le premier bienfait est celui de la création ; sans aucun mérite de notre part, par pure bonté, il nous a tirés du néant et du nombre infini des créatures possibles, pour nous donner l'être et la vie et pour nous faire subsister dans le monde. Or, l'ouvrier aime naturellement son œuvre et le Créateur sa créature. « *Vous aimez tout ce qui* « *existe*, dit le Sage, *et vous ne haïssez rien de*

« *ce que vous avez fait, car vous n'avez rien créé* « *à regret et à contre-cœur.* » (Sag. 11.) Nous devons donc espérer que, puisque Dieu nous a donné l'être, il nous donnera l'être heureux et parfait. Saint Augustin (1) relevait merveilleusement son courage par cette considération. Architecte de l'univers, vous nous avez fait, gouvernez-nous ; vous nous avez créés, ne nous méprisez pas nous qui sommes votre ouvrage ; qu'une œuvre de vos mains si noble et faite pour votre gloire, ne soit pas perdue pour l'éternité.

Le second bienfait de Dieu sur lequel nous fondons notre Espérance, est le bienfait de la Rédemption : pendant trente-trois ans le Verbe incarné a souffert et finalement a expiré sur une croix pour nous racheter, nous acquérir la gloire, toutes les grâces, tous les secours, tous les sacrements et tous les moyens nécessaires pour y parvenir. Depuis que Dieu s'est fait homme, il ne saurait mépriser les hommes ; depuis qu'il a racheté les pécheurs au prix de tout son sang royal et infiniment précieux, rien ne leur est impossible dans l'ordre du salut. Et ce qui doit m'encourager davantage dans la considération de ce bienfait, c'est que Jésus-Christ a aussi entièrement répandu son sang pour moi, que s'il n'avait eu sur la croix d'autre dessein que de ne racheter que moi seul ; c'est ainsi que le soleil éclaire aussi parfaitement un homme sur la terre que s'il ne voulait favoriser de ses rayons que lui seul. « *Il m'a aimé*, dit saint Paul, *et il s'est livré lui-même pour moi.* »

1. *Soliloq.* ch. 29.

(Gal. 2.) Qui sera donc assez insensible et assez dépourvu de raison pour ne pas, après avoir médité cette vérité, fixer dans son cœur une invincible Espérance ? Certes cette raison n'est pas seulement capable de rendre la santé aux malades, mais elle est assez puissante pour rappeler à la vie les morts, et celui qui n'en est pas touché donne la preuve la plus évidente qu'il est endurci.

Le troisième bienfait est celui de la vocation soit à la grâce du baptême, soit à entrer dans l'Eglise qui est chargée de guider les hommes vers le ciel. Si, outre cette vocation qui est commune à un grand nombre d'hommes, il nous a appelés à l'état parfait ou dans l'état ecclésiastique ou dans l'état religieux, il est impossible de dire jusqu'à quel point ce motif devient puissant pour fortifier notre Espérance et pour nous arracher comme à saint Paul ce cri de joie : « *Ah ! ce* « *grand Dieu qui nous a délivrés et qui nous a* « *appelés de sa vocation sainte!* » (II. Tim. 1.)

Au reste, nous ne finirions jamais si nous voulions faire connaître en détail tous les bienfaits de Dieu à notre égard, les bienfaits corporels et les bienfaits spirituels, les généraux et les particuliers, ceux qu'il nous a donnés lui-même d'une manière directe et ceux qu'il nous octroie par l'entremise de la Sainte Vierge, des Anges et des Saints, ou même par le moyen de ses créatures soit animées, soit inanimées, qu'il fait toutes servir à notre utilité. Ajoutons seulement que ce qu'il fait pour nous dans le temps, il avait décidé de toute éternité de le faire, par un acte de sa libre bienveillance et de son libre amour pour nous.

O Seigneur, qu'elle est grande l'abondance de votre douceur ! qu'il est grand le nombre de vos bienfaits à mon égard ! O Seigneur, comme j'espère que vous achèverez de si beaux commencements, et qu'après avoir tant fait et tant engagé pour moi, vous n'hésiterez pas de faire le surplus, d'ajouter ce qui manque et de me rendre de tout point content et heureux. Souvenez-vous, Seigneur, de tant d'anciens bienfaits et de tant de miséricordes dont vous m'avez déjà comblé, me bénissant amoureusement, mon Seigneur, ma douce Espérance. Dès le sein de ma mère, je n'étais pas encore le fils de votre servante, que me prévenant de vos faveurs, vous m'aviez préparé le chemin que je suivrais pour entrer dans la gloire de votre maison. Vous me connaissiez avant que vos mains eussent formé mon corps dans le sein de ma mère, et j'étais encore enfermé dans cette prison naturelle, que déjà vous aviez vu et préparé tous les évènements de ma vie (1). Mais les effets de votre bonté dans le passé, joints à ceux que j'éprouve dans le présent, m'en font espérer d'autres encore plus grands et de plus magnifiques que vous avez réservés à vos amis ; dans cette pensée mon âme se console en vous. Vous êtes mon attente, ma joie et mon espoir, et mon cœur vous a dit : « *Le Seigneur est ma lumière et mon salut, que* « *craindrai-je ? Le Seigneur est le protecteur de* « *ma vie, de qui aurai-je peur ?* » (Ps. 23.) Si le père a soin de ses enfants, mon Créateur n'aura-t-il pas soin de moi qui suis sa créature ? Sans

1. S. August. *Soliloq.* c. 26.

doute mes péchés sont grands, mais quelle est la tache si impure que le sang de mon Rédempteur ne puisse laver ? Ah ! je me souviendrai des plaies de mon Seigneur ! Enfin, je me souviendrai que je ne suis plus à moi, mais à lui, et que c'est à lui que je me suis voué et consacré, que je lui appartiens et que par conséquent il aura soin de ce qui est à lui et qu'il le défendra. Ainsi « *si les armées* « *se rangent contre moi, mon cœur ne craindra* « *pas ; si on me livre des combats, j'espèrerai en* « *lui.* » (Ps. 29.)

XIVe MÉDITATION

DE LA CRAINTE DE DIEU ET DE SES RAPPORTS AVEC L'ESPÉRANCE

SOMMAIRE

Dieu doit être craint, parce qu'il est terrible dans ses œuvres, dans ses châtiments et dans ses conseils. — L'Espérance est la mère de la crainte de Dieu. — L'Espérance doit l'emporter sur la crainte dans les âmes qui veulent plaire à Dieu.

I

Considérez premièrement que Dieu doit être craint, parce qu'il est terrible de trois manières : dans ses œuvres, dans ses châtiments,

dans ses conseils (1). Tout d'abord Dieu est terrible dans ses œuvres, qui sont toutes admirables et dignes de sa toute-puissance et de sa majesté. « *Seigneur, que vos œuvres sont terribles* ! » (Ps. 65.) Que vos cieux, que les éléments que vous avez créés, que vos météores sont admirables ! C'est pourquoi, de même qu'un roi inspire de la crainte par la grandeur de ses œuvres, par exemple quand il met sur pied de grandes armées, quand il dompte tout ce qui lui résiste, quand il bâtit de grandes cités, quand il élève une multitude de gens humbles aux plus grands honneurs, quand il punit sévèrement les crimes et qu'il gouverne sagement son royaume, ainsi en est-il de Dieu à cause des œuvres merveilleuses qu'il fait tous les jours dans le monde.

En second lieu, Dieu est terrible dans les châtiments qu'il exerce sur les pécheurs pour réprimer leur audace. La désobéissance d'Adam est punie par la mort de toutes les créatures humaines et par les misères dont elles souffrent. Le déluge, le feu et le soufre qui tombent sur Sodome, l'engloutissement de Dathan et Abiron et une infinité d'autres exécutions sont d'éternelles preuves de la rigueur de ses châtiments. Il punit aussi les âmes spirituellement par la soustraction des grâces plus spéciales, et il les laisse dans leur aveuglement et dans leur endurcissement ; il condamne enfin à l'enfer le plus grand nombre d'hommes pour leurs péchés ; il doit donc être redouté à juste titre. Cette crainte n'a pas pour effet de nous faire dé-

1. Saint Thom., q. 19, art. 1.

tester l'ordre de sa justice, mais seulement de nous faire redouter que cette justice ait à s'exercer sur notre propre personne. Ainsi quelqu'un peut approuver les bons règlements d'une communauté et redouter néanmoins d'encourir les peines fulminées contre ceux qui ne les observeront pas.

Dieu est terrible encore dans ses desseins sur les hommes : de toute éternité avant qu'ils eussent fait aucun bien ou aucun mal, il a prédestiné les uns et réprouvé les autres (1) ; dans le temps il enri-

1. Dieu a-t-il prédestiné les hommes à la gloire *avant* d'avoir prévu leurs mérites ou *après* les avoir prévus, c'est une question très débattue et dans laquelle l'auteur ne prend point parti. Il est de foi 1) qu'il existe en Dieu de toute éternité un décret de prédestination ; 2) que ce décret tel qu'il est en Dieu est immuable. Mais Dieu a-t-il prédestiné les hommes avant d'avoir prévu leurs mérites ou après les avoir prévus ? C'est ici que les Théologiens se divisent. La première opinion, celle de la prédestination avant la prévision des mérites est soutenue par les Thomistes et les Augustiniens, ce qui ne veut nullement dire que saint Thomas et saint Augustin aient en réalité enseigné rien de semblable, et par d'autres Théologiens qui ont un grand nom, tels que Estius, Sylvius, Suarez et Bellarmin. La seconde opinion, qui seule nous paraît sauvegarder la volonté sérieuse qu'a Dieu de sauver tous les hommes, a pour défenseurs Alexandre de Alès, Albert le Grand, saint Bonaventure, Molina, Lessius, Vasquez, Bécan, Tournely et saint François de Sales qui dans une lettre à Lessius, la recommande en ces termes : « *Cette opinion* « *sur la prédestination à la gloire après la prévision des* « *mérites m'a toujours beaucoup plu ; elle mérite la plus* « *grande considération à cause de son ancienneté, de sa*

chit les uns de grâces spirituelles et laisse les autres dans leur pauvreté ; il élève l'un subitement à une haute perfection, à tel point qu'il semble emporté sur un char de feu ou par des ailes d'aigle, tandis qu'il laisse l'autre en proie à mille difficultés ramper dans l'ornière commune ; il remplit l'un de consolation, l'autre de tristesses, d'anxiétés, d'inquiétudes et de sécheresses. En un mot, au point de vue tant spirituel que temporel il fait aux hommes des sorts divers.

Il n'y a pas de créature au monde qui ne craigne Dieu pour l'un ou l'autre de ces motifs, quand elle les considère ; les justes le craignent, quand ils prennent ces motifs pour sujet de leurs méditations, les infidèles et les plus impies le craignent au moins quand ils voient approcher quelque grand désastre, par exemple s'ils voient la foudre les menacer, la tempête secouer violemment le vaisseau qui les porte, la terre trembler sous leurs pieds et les montagnes ébranlées s'écrouler à leur vue. Les démons le craignent à cause des châtiments qu'il inflige ; « *Ils croient et tremblent* », dit saint Jacques (ch. 1). Même les anges du ciel, quand ils considèrent ses œuvres et ses desseins, sont remplis de frayeur, « *car les colonnes du ciel* « *frémissent* ». (Job. 26.) Les bienheureux disent :

« *suavité et de l'autorité que lui donnent les Saintes Ecri-* « *tures interprétées dans leur sens naturel. Je l'ai tou-* « *jours considérée comme plus en harmonie avec la* « *miséricorde et la grâce de Dieu, comme plus vraie et* « *plus aimable.* » (VIE DU P. LÉONARD LESSIUS, par de Ram.) L'Eglise n'a condamné ni l'une ni l'autre opinion.

« *Grandes et admirables sont vos œuvres ; qui* « *ne vous craindra et ne vous exaltera pas ?* » (Apoc. 15.)

Donc « *qui ne vous craindra pas, ô Roi des* « *nations ?* » Qui ne redoutera pas votre puissance admirable ? Qui ne s'étonnera pas à la vue de vos œuvres, de vos châtiments et de vos desseins sur les enfants des hommes ? « *Portez vos* « *vœux au Seigneur votre Dieu, peuple d'Israël ;* « *peuples, portez vos dons au Dieu terrible, c'est* « *lui qui tranche la vie des princes ; il est for-* « *midable aux rois de la terre.* » (Ps. 75.) — « *J'ai médité pour savoir et mes yeux n'ont vu* « *qu'un grand travail, jusqu'à ce que je sois* « *entré dans le sanctuaire de Dieu, et que j'aie* « *compris la fin des pervers* » (Ps. 72) ; alors m'apparaîtra l'équité de ses jugements. En attendant, Seigneur, je craindrai et je tremblerai de respect en songeant à votre grandeur et à votre justice, comme m'en donnent l'exemple toutes les créatures de ce monde.

II

Considérez secondement que l'Espérance est la mère de la crainte de Dieu et qu'elle la produit dans les âmes fidèles. Pour bien comprendre cette vérité, il faut distinguer diverses sortes de crainte de Dieu : la crainte servile et la crainte filiale. La crainte de Dieu servile est celle qui nous fait redouter les peines et les châtiments soit éternels, soit temporels, qui peuvent nous enlever le repos ou la joie ; la crainte de Dieu filiale est celle qui nous fait redouter l'offense de Dieu parce qu'une

telle offense s'attaque à Dieu et à l'honneur de Dieu et nous prive du bonheur de sa grâce et de son amitié. Si cette crainte est imparfaite on l'appelle crainte initiale ou le commencement de la crainte ; si elle atteint le plus haut degré de perfection, on l'appelle parfaite (1). Or, de même que la charité est la cause de la crainte filiale, qui nous fait appréhender qu'il n'arrive à Dieu quelque injure ou quelque sujet de mécontentement, de même l'Espérance est la cause de la crainte servile, qui nous fait appréhender notre propre mal. En voici la raison : c'est le propre de l'Espérance de faire aspirer l'homme à son bien personnel, à celui où il trouve sa satisfaction, et par le fait même de lui faire fuir la privation de ce bien. C'est ainsi que la terre, en vertu de la même loi,

1. Ces mots : *crainte initiale*, ont, outre le sens que leur donne l'auteur, d'accord en cela avec saint Thomas (II. II. q. 19. a. 8) un second sens plus important, car il trouve son application dans la doctrine de la justification, telle qu'elle est exposée par le Concile de Trente (sess. 6. ch. 6. et sess. 14 c. 4.) On appelle aussi crainte initiale la crainte servile elle-même, en tant qu'elle prépare l'âme et la dispose à l'amour de Dieu, c'est-à-dire à la charité ; cette crainte introduit la charité dans l'âme, « *comme l'aiguille fait pénétrer le fil dans* « *l'étoffe* », suivant la comparaison de saint Augustin. Saint Thomas admet aussi ce sens. « *Il faut répondre au* « *premier argument, que la crainte qui est le commence-* « *ment de l'amour est la crainte servile qui introduit la* « *charité dans notre cœur, comme l'aiguille introduit la* « *soie dans une étoffe, selon l'expression de saint Augus-* « *tin.* » (Tract. IX, IN I CANON. JOAN.)

se porte vers le centre et s'éloigne du lieu qui est diamétralement opposé au centre. L'esprit, en vertu de l'habitude acquise d'une même science, adhère à une vérité et nie la proposition opposée. C'est une vérité banale, tant elle est connue et admise de tous, que ceux qui désirent avec passion quelque grand bien, craignent d'en être frustrés. Ainsi donc la crainte servile bien réglée est la fille de l'Espérance et s'accommode avec elle.

Ceci provient, dit le Docteur angélique, de ce que l'esprit considére Dieu diversement, ou au point de vue de sa miséricorde, ou au point de vue de sa justice ; quand nous considérons Dieu sous le premier point de vue, c'est l'Espérance que nous formons. Dieu considéré à des points de vue divers, est à la fois un objet d'Espérance et un objet de crainte. D'autres auteurs donnent l'explication suivante : nous considérons ou Dieu ou nous-mêmes ; quand nous considérons simplement sa bonté, sa miséricorde et le désir qu'il a de notre salut, nous espérons ; mais quand nous réfléchissons sur nous-mêmes, sur nos faiblesses, nos tiédeurs et nos lâchetés, alors nous craignons. Ainsi se fait l'union de l'Espérance et de la crainte. Les âmes qui espèrent fortement ici-bas, ne laissent pas de craindre. De la sorte, dit Harphius (1), elles mélangent au miel de l'absinthe, afin que la salutaire amertume de la crainte, tempérée par la douceur de l'Espérance, puisse les conduire au salut. C'est là également un effet de la providence surnaturelle de Dieu, car l'espérance

1. *Théologie mystique*, l. 1. p. 2. ch. 88.

sans crainte pourrait rendre les âmes orgueilleuses et leur faire négliger les précautions nécessaires pour parvenir au salut. A ce propos, saint Hilaire (1) disait : craindre sans se réjouir, c'est le fait d'une conscience impie et qui se défie d'elle-même; mais d'autre part, se réjouir sans craindre, c'est le fait d'une nature orgueilleuse. La crainte combat donc l'arrogance de notre nature et y produit l'humilité, la vigilance sur soi-même et la prudence en face de nombreux adversaires. Aussi saint Paul y exhorte-t-il les chrétiens par ces paroles : « *Faites votre salut avec crainte et tremblement.* » (Phil. 2).

Il ne faut donc pas que je m'endorme dans un excès de confiance, car il peut m'arriver de ne pas atteindre ce souverain bien, vers lequel je tends par mon Espérance, et comme conséquence de tomber dans un malheur irréparable et éternel. « *O Seigneur, crucifiez ma chair par votre crainte, car j'ai redouté vos jugements.* » (Ps. 118). O Seigneur, vous qui remplissez de crainte les cœurs de ceux mêmes qui espèrent en vous, afin de les pousser à la perfection des saintes œuvres que leur inspire l'Espérance, excitez dans nos âmes cette sainte crainte ; c'est elle qui nous fera éviter tout ce qui vous déplaît et entreprendre tout ce qui vous est agréable, de manière à ce que nous ne cessions jamais de bien faire et d'avancer l'œuvre de notre salut. Touchez nos cœurs de la crainte de vos jugements, afin que nous n'éprouvions jamais leur rigueur, mais par dessus tout

1. *In Psal.* 51.

donnez-nous la crainte chaste et filiale, qui nous fera honorer avec un respect profond votre infinie majesté, et redouter de lui déplaire, même de la manière la plus légère.

III

Considérez néanmoins que l'Espérance doit l'emporter sur la crainte dans les âmes qui sont dans la disposition de faire ce qui plaît à Dieu ; à celles-là il est permis de croire davantage à leur prédestination éternelle à la gloire que de craindre d'être réprouvées. En parlant ainsi, nous n'entendons pas donner à aucune personne en particulier la certitude infaillible et de foi qu'elle est prédestinée ; ce serait tomber dans l'erreur qu'ont soutenue les hérétiques de notre siècle (1). Nous entendons seulement consoler et encourager les bonnes âmes, qui ont quelquefois une appréhension extrême d'être au nombre des réprouvées, à qui le feu de l'enfer est préparé ; et d'autre part,

1. Cette erreur a été condamnée par le Concile de Trente. « *Que personne, tant qu'il est dans cette vie* « *mortelle, ne fonde, sur le mystère caché de la prédesti-* « *nation, une confiance assez présomptueuse pour se* « *croire entièrement assuré d'être du nombre des prédesti-* « *nés, supposant vrai que l'homme justifié ne peut plus* « *pécher, ou du moins, qu'il est assuré de se convertir un* « *jour s'il venait à pécher ; car, sans une révélation spé-* « *ciale, on ne peut savoir ceux que Dieu s'est choisis.* » (sess. 6, ch. 12.) Et dans le can. 15, le Concile s'exprime ainsi : « *Si quelqu'un dit que l'homme régénéré et* « *justifié est obligé par la foi à croire qu'il est certaine-* « *ment du nombre des prédestinés, qu'il soit anathème.* »

nous ne voulons pas les consoler tellement que nous leur ôtions toute crainte, car ce serait leur ôter un aiguillon qui les fait souvent avancer heureusement dans la voie de la vertu. C'est pourquoi, quand nous les voyons saisies de crainte, nous louons un tel sentiment et nous nous le souhaitons à nous-même, surtout parce que le Sage a dit « *La crainte du Seigneur est créée avec les* « *hommes fidèles ; elle marche avec les femmes* « *choisies* » (Eccl. I.), c'est-à-dire avec les femmes les plus vertueuses et qui sont prédestinées à la gloire ; cette crainte est chez elles une marque de prédestination que nous ne voulons pas arracher de leur cœur. Mais quand cette crainte est excessive, nous prétendons la modérer par cette considération dans laquelle nous disons qu'il est à souhaiter que l'Espérance du paradis soit plus grande que la crainte de la damnation. Nous pouvons alléguer le témoignage si énergique de saint Paul : « *Je suis certain*, dit-il, (selon le mot grec, « *je suis persuadé* ou *j'ai une inébranlable con-* « *viction*) *que ni la mort*, *ni la vie*, *ni les an-* « *ges*, *ni les principautés*, » c'est-à-dire les démons les plus puissants et qui appartiennent aux ordres les plus élevés, « *ni le présent*, *ni* « *l'avenir*, *ni la force*, *ni la hauteur*, *ni la* « *profondeur*, *ni aucune autre créature ne* « *pourra nous séparer de la charité de Dieu*, « *qui est en Notre-Seigneur Jésus-Christ.* » (Rom. 18.) Et un peu plus haut, il avait dit en parlant du Saint-Esprit : « *Il rend témoignage à* « *notre esprit que nous sommes enfants de Dieu ;* « *mais si nous sommes les enfants de Dieu*, *nous*

« *sommes aussi les héritiers de Dieu et les cohé-* « *ritiers de Jésus-Christ, si toutefois nous* « *souffrons avec lui, afin que nous soyons pareil-* « *lement glorifiés.* » (Rom. 18.) Il y a une chose à noter dans ce texte : c'est que le témoignage du Saint-Esprit qui est infaillible, ne nous rend certains de la filiation divine et du droit à l'héritage du ciel qu'à une condition, à savoir que nous souffrirons en union avec Jésus-Christ et que nous porterons courageusement notre croix avec lui. Or, les âmes saintes qui désirent plaire à Dieu ont grandement sujet d'estimer qu'elles accompliront cette condition, car il est en leur pouvoir avec l'aide des grâces divines qui ne leur feront jamais défaut, de persévérer dans l'observation des lois divines et de sortir de ce monde sans péché mortel ; et puisqu'elles ont la bonne volonté, il est à présumer de toute façon que cette volonté aura son effet, et qu'ainsi elles sont prédestinées.

Supposez, disait un prédicateur du dernier siècle (1), que Dieu ait révélé à cent personnes qu'une seule d'entre elles est prédestinée, chacune de ces personnes devrait s'attribuer ce bonheur à elle-même plutôt que de supposer qu'il est réservé aux autres. Par conséquent, c'est une pratique louable de remercier Dieu chaque jour du bienfait de notre prédestination et de commencer dans la prière du soir par lui rendre grâces en ces termes : Seigneur mon Dieu, je vous rends des actions de grâces infinies, d'abord, pour m'avoir considéré et aimé de toute éternité et aussi, comme je l'espère

1. Bromiard, verbo *Prædestinatio.*

de votre infinie miséricorde, pour m'avoir prédestiné à la gloire et m'avoir donné en même temps les moyens d'y parvenir (1). C'est enfin un acte d'Espérance d'avoir une ferme conviction de notre prédestination et de notre élection divine, en vertu de laquelle Dieu, dans sa miséricorde infinie, nous a choisis en vue de Jésus-Christ, pour que nous soyons saints et immaculés et que finalement nous participions en sa présence à la félicité infinie (2).

O la consolation des âmes saintes, de celles qui marchent avec simplicité dans la voie des commandements divins et qui désirent persévérer ainsi jusqu'à la fin ! O mon Dieu, que cette vérité me donne de joie ! Aussi longtemps que j'aurai la volonté de vous servir et de vous plaire, je n'aurai point lieu de me tourmenter jour et nuit et de vivre en proie à des soucis cuisants dans la crainte d'être au nombre des réprouvés et sur la liste de vos ennemis. Je n'aurai d'autre soin que de vous servir parfaitement, bien convaincu que vous m'avez aimé éternellement et que vous m'avez prédestiné à être au nombre de vos enfants dans la gloire. O Seigneur, béni soit votre amour éternel et votre infinie miséricorde à l'égard d'une chétive créature ! O mon âme, que tu es heureuse et combien tu es redevable à Jésus-Christ, car c'est à cause de ce Sauveur que ce grand Dieu t'a regardée de toute éternité d'un œil favorable. « *Il nous* « *a prédestinés par un effet de sa bonne volonté*,

1. Alvarez de Paz, *De exerc. quot. virt.* t. 1.
2. Rossignolius, *De disc. Christ. perf.* l. 3, c. 5.

« *pour nous rendre ses enfants adoptifs par* « *Jésus-Christ.* » (Eph. ch. 1.) Ah ! c'est lui-même, ô mon âme, « *qui nous a délivrés et* « *qui nous a appelés par sa vocation sainte.* » (II. Tim. 1.) Je l'aimerai donc comme mon Père d'un amour filial et je le servirai de tout mon cœur, parce qu'il m'a mis au nombre de ceux qu'il a adoptés pour ses enfants en vue de l'héritage du ciel.

XVe MÉDITATION

DES PÉCHÉS CONTRE L'ESPÉRANCE

SOMMAIRE

Désespoir. — Présomption. — La confiance désordonnée dans la créature est contraire aussi à l'Espérance.

I

CONSIDÉREZ premièrement le désespoir ; c'est un certain dégoût ou une certaine aversion de la béatitude, ou plutôt il consiste dans le fait de renoncer à tendre à la béatitude, sous prétexte qu'il est impossible d'y parvenir ou bien que, si c'est possible, en réalité on n'y parviendra jamais. Le désespoir est un péché (1), parce que

1. D. Thom. q. 20. art. 1.

la volonté qui se conforme à un jugement faux et erroné de l'esprit, est coupable. Or, le jugement vrai que l'esprit doit former sur Dieu est que Dieu est l'auteur du salut et qu'il pardonne aux pécheurs qui se repentent, conformément à cette parole du prophète : « *Je ne veux pas la mort du pécheur,* « *mais qu'il se convertisse et qu'il vive.* » (Ezech. 18.) D'autre part, c'est porter un jugement faux que de dire que Dieu ne pardonne pas au pécheur et qu'il ne le convertit pas par l'infusion de la grâce sanctifiante. C'est pourquoi l'Espérance qui a de Dieu une opinion digne de lui est un acte louable et vertueux, et le désespoir, qui est provoqué par une opinion de Dieu fausse, est un acte vicieux et coupable.

Et ce n'est pas un péché léger, mais un des plus graves péchés qu'il y ait. Les péchés les plus graves sont en effet ceux qui sont opposés aux vertus théologales, car ils détournent l'âme de Dieu vers lequel ces excellentes vertus la portent. La gravité du péché est proportionnée à la plus ou moins grande aversion de Dieu qui s'y trouve, de telle sorte que le fait de s'attacher à quelque bien créé et périssable ne serait pas, quoique désordonné, un péché mortel, s'il n'était accompagné de l'éloignement et de l'abandon de Dieu. Ainsi les péchés opposés aux vertus théologales, tels que l'infidélité, le désespoir et la haine de Dieu sont les péchés les plus graves, parce qu'ils renferment une plus grande aversion de Dieu. Entre ces péchés, le désespoir a cela de propre que ruinant l'Espérance, qui est l'aiguillon des saintes œuvres, il précipite l'âme dans les chutes les plus graves. C'est pour cela

que saint Isidore (1) disait que commettre un péché quelconque, c'est donner la mort à son âme ; mais se désespérer, c'est descendre dans l'enfer.

Aussi n'est-il jamais permis à l'homme de désespérer, pas même dans le cas où Dieu lui aurait formellement révélé sa damnation. D'abord, si une telle révélation était faite à quelqu'un, il faudrait la tenir pour suspecte et la considérer comme provenant plutôt du démon que de Dieu. Néanmoins, il ne serait pas absolument impossible qu'elle n'eût Dieu pour auteur, car Dieu pourrait bien faire savoir à l'Antéchrist, qu'il est l'Antéchrist et par conséquent réprouvé. Or, même dans ce cas, il ne serait pas permis à l'homme de se désespérer, parce que le désespoir est un acte de la volonté prenant en dégoût et en aversion son souverain bien ; ce qui est toujours un acte déréglé (2). C'est pourquoi les pusillanimes et les

1. *De sum. bono.* l. 2. c. 14.

2. Nous ne croyons devoir admettre ni la solution de l'auteur, ni même l'extraordinaire hypothèse qu'il fait. En supposant un instant que cette hypothèse fut possible, comment pourrait encore espérer celui qui à la suite d'une révélation aurait acquis une certitude de foi qu'il est damné ? L'Espérance n'a-t-elle pas pour objet, d'après sa définition même, un bien qu'il est possible d'atteindre ? Nous croyons donc qu'il serait permis à un tel homme de se désesperer positivement. C'est d'ailleurs l'opinion de saint Thomas : *« Une telle révé-« lation*, dit-il, *le mettrait dans la nécessité de désespé-« rer.* » (Quœst. disp. De veritate, q. 23, a. 8 ad 2.) — Quant à l'hypothèse elle-même, nous la considérons comme impossible, si nous nous en tenons aux lois

impudiques sont criminels devant Dieu, quand cédant au désespoir, ils n'élèvent plus leurs désirs jusqu'à la béatitude éternelle ; les premiers, accablés de tristesse à la vue des peines et des fatigues qu'il faut endurer pour en acquérir la jouissance, s'en dégoûtent et y renoncent par inertie et par paresse ; les seconds les dédaignent et ne songent pas à les mériter, parce qu'infectés par un goût très prononcé pour les plaisirs charnels, ils ne trouvent aux biens spirituels aucune sorte de saveur. Enfin, les grands pécheurs augmentent le nombre de leurs crimes, quand ils viennent à penser follement qu'ils ont fait plus de mal que Dieu ne peut leur faire de bien, ou que, ne pouvant se débarrasser des misères corporelles, ils

ordinaires portées par la Providence pour le gouvernement des âmes. Dieu a voulu qu'à tout homme, aussi longtemps qu'il est *voyageur*, l'Espérance fût possible et même obligatoire, car tout homme voyageur peut et doit tendre par l'Espérance au terme de son voyage, c'est-à-dire à sa fin dernière. « *Nous devons répondre « que, quoique à ne considérer que la puissance absolue « de Dieu, il soit possible à Dieu de révéler à quelqu'un « qu'il est damné, cependant à ne considérer que la puis« sance dont il use ordinairement, une telle révélation est « impossible, car celui à qui elle aurait été faite serait « dans la nécessité de désespérer. Si quelqu'un avait reçu « une semblable révélation, on devrait la prendre, non pas « comme une prophétie concernant la prédestination ou la « prescience divine, mais comme une sorte de prophétie « comminatoire dont l'accomplissement serait subordonné « à ce que mériterait la personne.* » (Quæst. disp. DE VERIT. q. 23, art. 8 ad 2.) Saint Thomas explique ce qu'il

n'ont pas à s'attendre à être mieux traités au point de vue des biens spirituels. En effet, en face de la miséricorde de Dieu, tous les péchés ne représentent pas une goutte d'eau comparée à l'océan, et Dieu n'a pas promis aux hommes de les affranchir dès ici-bas des misères du corps, qui sont souvent nécessaires au salut, mais des misères de l'âme.

J'apercevrai dans cette considération un trait admirable de la bonté de Dieu, qui ne permet à personne de désespérer de sa miséricorde. Oh ! quelle ravissante douceur ! Vous avez sur la terre, ô mon Dieu, des ennemis qui comblés de biens par vous et ne subsistant que par votre volonté, ne vous paient que par l'ingratitude, l'oubli et le mépris de vos justes ordonnances. Parmi eux il y en a un certain nombre qui vous jettent le blâme

entend par *puissance ordinaire* (I. q. 25. a. 5 ad 1) ; c'est celle qui est en harmonie avec le décret porté par Dieu, décret en vertu duquel tout le temps que dure notre vie nous est donné pour tendre vers notre fin, et par lequel Dieu nous fait un précepte d'espérer. Nous irions même plus loin que saint Thomas et nous dirions volontiers avec saint Bonaventure qu'une semblable révélation est absolument impossible. Sans doute, à ne considérer que la puissance seule de Dieu, qui peut faire tout ce qui n'implique pas contradiction, une telle révélation n'est pas métaphysiquement impossible, mais elle répugne à la bonté et à la sagesse de Dieu : 1) car elle serait non seulement inutile, mais elle deviendrait la cause d'une multitude de maux pour l'homme ; 2) elle empêcherait l'homme de tendre vers sa fin dernière, alors que tout le temps de cette vie lui a été donné pour cela.

et l'injure, qui vous renient et qui voudraient vous avoir déjà détrôné dans les cieux, qui enfin vous font la guerre à outrance et en s'y employant de toutes leurs forces. Vous pourriez écraser en un instant ces abominables vers de terre, ou ordonner que la terre manque à leurs pieds. Et cependant, quand ils souffrent dans leur conscience, vous adoucissez leurs peines, vous les consolez, vous leur défendez expressément de perdre courage et de se désespérer. O Seigneur, que pourrait faire de plus un ami à un autre ami sur cette terre, après l'avoir consolé de la sorte, et après avoir fortifié son âme, pour l'empêcher de céder au désespoir ? Est-ce donc vous qui vous montrez si bon pour les méchants de la terre ? O Seigneur, qui pourra donc concevoir jusqu'à quel point vous êtes bon pour les justes et pour les âmes qui craignent de vous déplaire ! Oh ! que bénie soit à tout jamais une telle bonté ! O Dieu, vous qui êtes toute ma force, qu'en vous espèrent les plus dépravés et les plus scélérats du monde, et que les justes chantent éternellement l'immensité de votre miséricorde !

II

Considérez un second péché qui est opposé à l'Espérance ; il s'appelle la présomption et consiste à attendre de Dieu quelque chose d'une manière désordonnée. Ce péché se commet de plusieurs manières. Le commettraient en premier lieu ceux qui espéreraient, comme autrefois les Pélagiens, pouvoir obtenir la béatitude par leurs propres forces naturelles et par leur propre mérite,

sans le secours de la grâce ; ceux qui espéreraient l'obtenir par la seule grâce de Dieu, mais sans pénitence, sans bonnes œuvres, sans se préoccuper de faire usage des moyens que Dieu a établis dans ce but. En troisième lieu, c'est pécher contre l'Espérance que de compter sur une assistance particulière de Dieu pour accomplir des actions illicites, comme pour se venger de son ennemi ou pour commettre quelque crime, dont Dieu ne saurait être l'auteur ; ou encore d'espérer des choses excellentes en soi, mais trop hautes et trop sublimes et au-dessus du cours ordinaire de la nature et de la grâce ; par exemple, si quelqu'un s'attendait à recevoir autant de grâces que la Sainte-Vierge, autant de science que saint Augustin ou saint Thomas. Car l'Espérance ne peut se fonder légitimement que sur la puissance ordinaire de Dieu et sur ses promesses ; c'est donc renverser l'ordre établi par la sagesse divine que de vouloir espérer des biens supérieurs à ceux qu'il accorde communément, à moins qu'on n'ait quelque raison spéciale venant de Dieu lui-même et autorisant de telles espérances (1).

Ce serait tout autre chose si quelqu'un espérait simplement de plus grandes grâces et des secours spéciaux pour bien vivre, car Dieu les a promis à ceux qui les demanderaient comme il faut et en réalité il les accorde à quelques-uns. Aussi ne doit-on pas condamner d'une manière générale comme espérant témérairement celui qui les attendrait de Dieu et désirerait les obtenir de lui, porté à cela

1. Suarez, *De Spe*, disp. 3, sect. 2.

par une pieuse confiance et même par l'Espérance infuse et théologale. Au reste, quand même ces biens bons en soi et souhaitables ne seraient pas au-dessus de ce que la puissance de Dieu accorde ordinairement, il y aurait encore présomption à les espérer, sans vouloir faire usage des moyens propres à les acquérir ; comme si quelqu'un espérait atteindre une sublime perfection de vie ou un haut degré de sainteté, en vivant lâchement et en persévérant dans son ordinaire tiédeur, ou bien si quelqu'un, continuant pendant plusieurs années ses déréglements, espérait qu'il lui sera facile d'en obtenir à la fin le pardon ; l'Espérance du pardon ne diminue le péché en effet que chez ceux qui le commettent avec la volonté d'en sortir au plus tôt, et nullement chez ceux qui le commettent avec la volonté d'y persévérer (1).

1. On croit généralement, mais à tort, que celui qui péche sous prétexte qu'il se confessera et fera pénitence, péche plus gravement. Saint Thomas déclare au contraire, — car c'est sa doctrine que donne ici notre auteur, — que « *cette disposition diminue la faute,* » et il en donne immédiatement la raison : « *parce qu'alors on a la « volonté de pécher moins ferme.* » (II. II, q. 21, a. 2 ad 3). Sans doute l'espoir d'être un jour pardonné détruit ou tout au moins diminue la crainte de pécher et fournit un prétexte pour pécher plus librement. Mais c'est là une circonstance accidentelle qui ne saurait avoir pour résultat d'aggraver le péché, car ce sera toujours un moindre mal de le commettre avec l'intention de s'en corriger que sans cette intention. Il n'y a en cela aucun abus de la miséricorde de Dieu ; celui qui agit ainsi considère le péché qui est rémissible comme

Toutes ces espèces de présomption sont vicieuses dans leur source, qui est un jugement faux de l'esprit, prononçant que l'homme aura ce qu'il ne lui appartient pas d'avoir, ou s'il s'agit de choses qu'il lui convient de posséder, décidant qu'il les acquerra par tout autres moyens que ceux qui sont disposés par Dieu dans ce but. C'est pourquoi, comme les affections de la volonté sont coupables, quand elles se conforment à un jugement faux, toutes ces présomptions sont coupables en même temps que les âmes qui s'y laissent entraîner (1) ; et d'autant plus coupables qu'elles ont encore comme source la vaine gloire ou l'orgueil, l'ambition déréglée ou une trop grande opinion de soi-même. Car quelle plus grande vaine gloire peut-on imaginer, que d'espérer pouvoir, par sa propre vertu et sans être secondé par la grâce divine, s'élever jusqu'au ciel, séjour de la félicité ? Quel plus grand orgueil que de penser qu'en ne faisant rien ou même en vivant mal, on sera sauvé, comme si Dieu faisait un si grand cas de l'homme qu'il ne voulût jamais le punir ou le priver de sa gloire ? Quelle ambition plus insupportable que celle d'une chétive créature qui, sans avoir jamais reçu aucun signe particulier d'une bienveillance extraordinaire de la part de Dieu, prétend égaler

un moindre mal, que s'il était irrémissible, et en cela il est dans le vrai, car un mal réparable est un moindre mal que celui qui est irréparable ; il est également dans le vrai en craignant moins le péché, qu'il ne le craindrait, s'il était irréparable.

1. D. Thom. q. 21, art. 2

dans la gloire une Vierge incomparable ? C'est avoir évidemment une trop haute opinion de soi-même. Dieu a-t-il besoin de nous pour nous accorder de semblables passe-droits ? Il fait toutes choses avec nombre, poids et mesure ; il a fixé des limites que nul ne peut dépasser, il a établi des règles qui doivent servir aux âmes pour se conduire, si elles ne veulent être privées de ces biens. Enfin il faut avoir des sentiments dignes de lui et en attendre tout ce qu'il sied de donner à un prince incomparable en magnificence, mais infini en sagesse, qui n'agit jamais que selon l'ordre et selon des règles déterminées, et qui ne peut souffrir sans indignation qu'une créature abuse de sa bonté ou de sa patience, en y trouvant un prétexte pour continuer à l'offenser.

Je craindrai donc, ô mon Dieu, au plus fort de mon Espérance ; je redouterai de tomber dans la présomption, après avoir évité l'écueil du désespoir. O Seigneur, qu'il nous faut d'adresse et de prudence pour nous élever jusqu'à vous et à vos biens surnaturels ! Si nous n'y tendons pas, vous nous considérez comme des désespérés ; si nous y tendons d'une manière désordonnée, vous nous considérez comme des présomptueux, et comme tels nous sommes coupables à vos yeux. Oh ! donnez-nous donc votre Esprit-Saint pour guide, afin que nous suivions toujours le milieu, à une égale distance du désespoir qui pèche par défaut, et de la présomption, qui pèche par excès, afin que nous espérions exactement les biens que vous nous avez promis, dans la mesure où vous nous les avez promis et en usant des moyens que vous

voulez que nous mettions en jeu pour les atteindre. Ainsi, ô mon Dieu, que notre Espérance soit conforme en tout à votre volonté ! Que nous espérions, grâce à votre miséricorde, des biens élevés, et que nous nous mettions en peine de vivre saintement, nous préservant de tout ce qui pourrait vous offenser et rendre vaines les prétentions que vous nous avez permis de concevoir.

III

Considérez que la confiance désordonnée dans la créature est encore contraire à l'Espérance. Il importe de bien préciser à quel moment cette confiance devient désordonnée, car toute sorte de confiance en la créature n'est pas contraire à la vertu de l'Espérance ni à la volonté de Dieu, et il est permis de s'y confier jusqu'à un certain point. C'est, par exemple, une chose louable de se confier dans l'intercession de la Reine du paradis, dans la protection des Anges et dans les suffrages des bienheureux. Il est même permis d'avoir confiance d'une certaine façon dans l'aide des vivants. Ainsi une âme ne pèche pas contre l'Espérance parfaite qu'elle a en Dieu, quand elle a confiance dans celui qui est chargé de la diriger, et quand elle espère faire avec son aide des progrès dans la vertu, ni quand elle se recommande aux prières d'un homme de bien, grâce auxquelles elle espère obtenir certains biens qu'elle désire.

Le Docteur angélique (1) a nettement tranché cette question dans l'article où il se demande s'il est per-

1. Q. 17, art. 4.

mis de se confier à un homme. Voici la manière admirable dont il raisonne. L'Espérance a un double objet : le bien que l'on a l'intention d'acquérir et le secours au moyen duquel on peut l'acquérir. Or, le bien que l'on a l'intention d'acquérir remplit le rôle de cause finale, et le secours celui de cause efficiente. Dans l'une et l'autre cause, il faut distinguer ce qu'il y a de principal et ce qu'il y a d'accessoire ; ainsi la béatitude est la fin dernière et la cause finale de l'homme, en première ligne et principalement, tandis que les autres biens qui lui sont tous inférieurs, et auxquels on peut cependant prétendre, constituent des causes finales secondaires et moins importantes. Egalement, dans le genre de cause efficiente, le secours de Dieu vient en première ligne et avant tout autre, pour nous introduire dans la béatitude, tandis que le secours des créatures peut être une cause accessoire et moins importante, capable de nous aider à acquérir la béatitude. Par conséquent, de même qu'il n'est pas permis d'espérer quelque autre bien que la béatitude, comme fin dernière, mais seulement comme bien subordonné et inférieur à la fin dernière ; de même il n'est pas permis d'espérer dans le secours de la créature considérée comme la cause première et principale à laquelle nous devons la béatitude, mais nous pouvons espérer en elle en la considérant comme la cause secondaire, accidentelle et instrumentale nous aidant à obtenir les biens qui servent à entrer en jouissance de la béatitude. C'est à ce titre que nous nous adressons aux Saints et que nous demandons certains biens aux hommes ;

ceux-là même sont peu estimés dont on ne peut espérer obtenir aucun bien.

Ce discours nous enseigne que la confiance que nous mettons dans les Saints du ciel et dans les justes de la terre, en les considérant seulement comme causes secondes, par l'entremise desquelles la divine Providence veut nous secourir, n'est nullement injurieuse à Dieu, que nous reconnaissons comme cause première et principale ; les causes secondes, loin de nous détourner de lui, nous ramènent à lui. Aussi le prophète Jérémie ne maudit pas simplement celui qui met sa confiance dans un homme, mais celui qui se confie en lui, de telle sorte qu'il le considère comme le premier auteur de son bien, tandis que c'est Dieu qu'il néglige. « *Maudit soit l'homme,* dit-il, *qui* « *se confie en l'homme, qui prend la chair pour* « *son bras et dont le cœur se retire de Dieu.* » (Ch. 17.) Par contre, la confiance absolue que nous mettons dans les êtres créés par lesquels Dieu ne veut pas opérer notre salut, est désordonnée, vicieuse et gravement opposée à la perfection spirituelle. Elle est la mère de l'ingratitude envers Dieu, qu'elle nous empêche de reconnaître pour l'auteur de tout bien; elle est aussi une fille de l'orgueil qui dérobe la gloire à Dieu et se l'attribue à soi-même. Telle est la confiance de celui qui aime les choses de ce monde avec trop de passion, qui se confie dans une longue vie qui n'existera jamais que dans son imagination, ou dans ses richesses, qui ont besoin d'être conservées elles-mêmes sous de bonnes clefs, loin d'être capables de conserver leur possesseur, ou dans

sa puissance temporelle, qui ne suffira pas pour l'assister au jour du jugement, ou enfin dans quelque autre bien qui détourne ses pensées et ses affections du paradis. C'est pourquoi Job, cet admirable exemple de patience, après avoir éprouvé la fragilité des biens du monde dont il était si riche, en fit un généreux mépris, pour ne plus compter que sur la félicité immuable. Aussi déclare-t-il hardiment et saintement qu'il désespère, non au sujet des biens éternels ou des secours de Dieu, mais au sujet des biens périssables auxquels il renonce pour jeter toute sa confiance en Dieu; c'est dans ce sens et dans cette intention qu'il dit : « *Je suis désespéré, je ne vivrai plus.* » (Job. 7.) (1).

Qu'il ne m'arrive donc jamais de mettre ma confiance dans les choses caduques et périssables, comme le font les amateurs de ce siècle, qui vivent si exclusivement pour jouir des biens de ce monde, qu'ils semblent n'en point espérer d'autres, et qui les poursuivent avec tant d'ardeur qu'ils semblent les considérer comme les souverains biens. Eh quoi ! si quelqu'un nous offrait cinq deniers de cuivre à prendre à l'instant même ou nous promettait cinq cents écus d'or pour demain, devrions-nous hésiter à préférer les cinq cents écus d'or avec ce léger retard? (2) Toi donc, après après avoir considéré la condition de cette vie passagère et celle de l'autre vie, qui est éternelle, choisiras-tu ce qui est vil, quand tu peux espérer des

1. Favet D. Thom. *Comm. in hunc. locum.*

2. Eucherius Lugdun. *Epist. ad Valetianum.*

biens précieux ? Y a-t-il autant d'avantage à recevoir immédiatement une chose de peu de valeur qu'à en attendre une autre d'un grand prix ? Ah ! Seigneur ! je ne mettrai pas mon Espérance en des choses si vaines et si incertaines, et si peu capables de contenter mes désirs. C'est en vous que je mettrai ma confiance, ô mon Dieu, j'attendrai de pouvoir contempler votre face ravissante, que les Séraphins voient sans cesse et sans jamais se lasser. J'espérerai entrer dans vos célestes palais, où je serai ravi à la vue des splendeurs, des richesses et des beautés que vous y faites paraître. J'espèrerai obtenir les consolations éternelles par vous-même et par votre grâce, parce que vous êtes la cause maîtresse et le principal auteur de tout bien ; et puisque, par un trait de votre Providence, les Saints du ciel et les justes de la terre peuvent nous être de quelque utilité pour l'acquisition de ces biens, je mettrai aussi en eux quelque confiance, comme en des causes secondes et accessoires, dont il vous plaît de vous servir pour exécuter les desseins que vous avez conçus sur nous. Mais néanmoins, ce sera toujours, ô mon Dieu, sans vous oublier un seul instant, ce sera en reconnaissant et en protestant très humblement et en toute vérité, que vous êtes ma première et principale Espérance, et qu'après vous, c'est l'humanité sacrée de mon Rédempteur, puis la douceur de la Vierge sacrée, et en dernier lieu les Anges et les Saints qui vivent et règnent dans les siècles des siècles.

XVIe MÉDITATION

DE LA TROISIÈME VERTU THÉOLOGALE, LA CHARITÉ ET PREMIÈREMENT DE L'ESSENCE DE CETTE VERTU

SOMMAIRE

La Charité nous porte à vouloir le bien de Dieu, comme si c'était notre propre bien. — Elle nous porte à vouloir le bien de Dieu d'un amour de bienveillance, c'est-à-dire à cause de Dieu lui-même. — Importance de ces mots : vouloir le bien de Dieu comme nous voudrions notre propre bien.

I

Considérez que nous entendons ici par la Charité une vertu théologale, qui élève la volonté jusqu'à vouloir le bien de Dieu d'un amour de bienveillance surnaturelle, à cause de Dieu même et comme si c'était le bien propre de l'homme. Arrêtez-vous à ces premières paroles : la Charité est une vertu théologale qui élève la volonté jusqu'à vouloir le bien de Dieu. Par là nous devons entendre premièrement que la Charité est une bonne habitude qui porte l'âme directement vers Dieu et sans intermédiaire ; c'est

là en effet le propre de toutes les vertus théologales. La Charité élève la volonté et la porte aux actes de l'amour de Dieu, ainsi qu'à vouloir le bien propre de Dieu. Sur ce sujet, le Maître des Sentences (1) a suivi une opinion toute particulière et s'est éloigné du grand et droit chemin de la vérité, quand il a soutenu que la Charité était le Saint-Esprit lui-même ; ce qui veut dire que notre volonté formerait des actes d'amour de Dieu formellement par l'Esprit-Saint, et non pas au moyen d'une qualité infuse et de la vertu théologale de Charité. Le Docteur angélique (2) a réfuté le Maître des Sentences et en cela il a été suivi par tous les grands Théologiens. La volonté, a-t-il dit, doit être excitée par le Saint-Esprit à former l'acte du saint amour, de telle sorte que cet acte soit volontaire de sa part, et qu'elle en soit le vrai principe, parce que l'acte d'amour étant l'acte le plus méritoire que puisse produire la volonté, il faut qu'elle en soit elle-même la cause efficiente et qu'elle le forme volontairement. Or, cela n'est possible qu'à la condition que cet acte soit en quelque sorte naturel à la volonté, grâce à quelque forme ou qualité qui sera en elle et qui lui permettra de devenir le principe volontaire de son acte. De là vient que Dieu « *qui dispose toutes choses suavement* » (Sag. 8), après avoir assigné des fins diverses aux créatures, leur a aussi imprimé diverses formes, facultés ou habitudes pour leur permettre de s'y porter d'une manière plus douce et plus facile.

1. L. 1, dist. 17.
2. Q. 23, art. 2.

Puisque la volonté humaine est destinée aux actes de l'amour divin, qui sont des actes surnaturels, Dieu aura imprimé à cette même volonté quelque qualité ou habitude surnaturelle lui rendant possible la production facile et sans effort de ces actes. C'est cette habitude qui s'appelle la Charité. La Charité n'est donc pas le Saint-Esprit lui-même, mais un don créé par lui dans la volonté (1). Voilà pourquoi il est dit tout d'abord que la Charité est une vertu théologale.

Nous disons secondement que cette vertu porte la volonté à vouloir le bien de Dieu, c'est-à-dire qu'elle habitue, incline et élève la volonté à aimer le bien de Dieu et tout ce que nous pouvons imaginer être propre, convenable et agréable à Dieu; car c'est là ce que nous voulons dire par le mot bien. De là vient que l'Essence divine, les trois

1. « *L'acte d'aimer*, dit le Maître des Sentences, *est « produit par le Saint-Esprit seul, sans l'intermédiaire « d'aucune vertu... La charité est donc véritablement « l'Esprit-Saint.* » (In I. d. 17, parag. 18.) Cette singulière opinion est communément rejetée non moins par les anciens scolastiques, que par les Théologiens catholiques postérieurs au Concile de Trente. Le Concile de Trente en effet expliquant quelle est la *cause formelle* de notre justification (sess. 6, ch. 7), dit : 1) que la Charité de Dieu a été « *répandue dans nos cœurs* »; or une telle expression ne peut convenir à l'Esprit-Saint lui-même, mais aux dons qu'il verse dans nos cœurs ; 2) il distingue l'Esprit-Saint de la Charité qui est répandue en nous, quand il dit qu'elle « *a été répandue en nous par « l'Esprit-Saint qui nous a été donné.* » Si quelqu'un disait : la lumière a été répandue dans la maison par la

subsistances et les attributs divins qui ornent cette sublime nature, la puissance, la sagesse, la béatitude, l'infinité, l'immensité, la grandeur et les autres, étant des biens propres et convenables à Dieu, la Charité porte la volonté à vouloir toutes ces choses comme le vrai bien de Dieu. De plus, l'observation des lois divines, la conservation de cet univers, la continuation et l'augmentation du service de Dieu, le chant de ses louanges au ciel et sur la terre et mille autres choses qui appartiennent à Dieu et composent son bien, la Charité porte encore la volonté à les vouloir, parce qu'elles sont le bien de Dieu, auquel elle attache et applique la volonté humaine, tandis que d'un autre côté l'amour personnel la lie à ses intérêts et que les biens créés le détournent des intérêts de Dieu.

Cette première considération m'apprendra combien est nécessaire et souhaitable la vertu royale de Charité, puisqu'elle dispose nos volontés à former les actes du saint amour et que contraire à l'amour personnel, elle nous détache des créatures

lampe qui a été allumée, nul ne s'aviserait d'imaginer que la lumière et la lampe ne sont qu'une seule et même chose. — Néanmoins il est vrai de dire que « *le Saint-* « *Esprit nous sanctifie par lui-même et par la communi-* « *cation de sa substance* » (Petau, de Trinit. lib. 8, cap. 4, n. 8), en ce sens que 1) l'Esprit-Saint est la cause *efficiente* de notre sanctification, car sa vertu qui n'est pas distincte de sa substance, répand dans nos cœurs la Charité et 2) en ce sens que la personne du Saint-Esprit est le *terme* auquel l'homme sanctifié est uni par la grâce qui constitue une véritable amitié entre Dieu et l'homme.

pour nous attacher aux intérêts de Dieu et nous faire vouloir son bien. Oh ! sans aucun doute c'est là une vertu merveilleuse et ravissante et qui peut être pour nous la source de biens incomparables. Peut-on concevoir en effet quelque chose de plus désirable pour la créature, que de vouloir le bien de son Dieu ? et se peut-il que Dieu n'aime pas et n'accorde pas une infinité de biens à une âme qui se porte à ce qui est son bien divin ? O Seigneur, que de grandes choses j'attends de cette céleste vertu ! Oh ! fasse votre bonté que je puisse apprendre sa noble excellence ! Si je n'ai jamais assez bien compris ce que c'est que de vouloir votre bien, que je le comprenne cette fois, afin que je m'y porte, ô Dieu de mon cœur, de toute mon affection et avec tous les efforts dont est capable une misérable créature.

II

Considérez secondement que par la Charité la volonté est portée à vouloir le bien de Dieu d'un amour de bienveillance, à cause de lui-même, c'est-à-dire à vouloir que Dieu ait du bien et que ce bien soit à lui-même. La bienveillance en effet est un acte de la volonté qui nous porte à vouloir du bien à un autre, à vouloir qu'il le possède et qu'il en jouisse et cela à cause de lui-même (1). C'est en cela que l'amour de bienveillance se distingue de l'amour de concupiscence, qui nous fait désirer tel bien à cause de nous-mêmes et dans notre propre intérêt. De même

1. D. Thom. q. 17. art. 2.

qu'un roi puissant possède diverses sortes de biens, ainsi Dieu a des biens d'espèces différentes; il en a d'intérieurs, c'est-à-dire qui se trouvent en lui-même et d'extérieurs, c'est-à-dire qui sont hors de lui-même. Les biens de Dieu intérieurs sont éternels, immuables, infinis ; c'est son essence, sa puissance, son infinité, sa félicité, tous ses attributs et tout ce qui est en lui-même. Les biens de Dieu extérieurs, ce sont les créatures de l'univers qui lui appartiennent, c'est la manifestation de ses attributs, dans laquelle consiste sa gloire, ce sont les louanges, les adorations et le culte que lui rendent les créatures. Or, la Charité porte et excite la volonté à souhaiter à Dieu tous ces biens par un amour de bienveillance, à vouloir qu'il les possède et qu'il en jouisse.

Mais comme les biens de Dieu extérieurs ne sont pas éternels et immuables, comme ils sont susceptibles d'accroissement et d'augmentation, parce que Dieu peut être plus ou moins honoré, obéi et révéré par les créatures, parce qu'il peut arriver que ses attributs soient manifestés avec plus ou moins d'éclat et que ses créatures l'honorent dans l'avenir plus qu'elles n'ont fait jusqu'à ce jour, il résulte de là que la bienveillance envers Dieu peut s'exercer de deux manière principales, ou par complaisance et par agrément, ou par souhaits et désirs. Premièrement, la bienveillance se pratique par complaisance et agrément au sujet des biens intérieurs et des biens extérieurs dont Dieu jouit actuellement. Dieu en effet étant comblé de perfections infinies, étant le Roi de ce monde qui lui appartient, et recevant de la gloire

de la part de toutes les créatures, au ciel, sur la terre et en tout lieu où sa grandeur est connue, c'est le propre de la Charité de porter la volonté à se complaire à la pensée que Dieu est tel, c'est-à-dire qu'il est si grand, si heureux, si riche et si honoré : cet amour est l'amour bienveillant de complaisance. Car, dit le saint Docteur (1), l'amour produit la joie ou la complaisance, ou bien à cause de la présence de celui qu'on aime, ou bien à la pensée que l'objet de notre amour jouit du bien qui lui est propre et qui lui est conservé. Dans ce second cas, c'est principalement l'amour de bienveillance qui s'exerce, amour qui consiste à se réjouir du bon état et de la prospérité de son ami, bien qu'il soit absent. C'est pourquoi, comme disciples de saint Thomas, nous devons admettre un amour de bienveillance qui consiste dans des actes de complaisance. L'amour de bienveillance se traduit aussi par des désirs et des souhaits, à la pensée des biens extérieurs que Dieu n'a pas en réalité, mais que peuvent lui offrir les créatures en l'honorant et en le glorifiant plus qu'elles ne le font. La vraie religion en effet pourrait être plus répandue dans le monde, les esprits créés pourraient mieux reconnaître les perfections divines et mieux servir Dieu ; ce qui augmenterait les biens extérieurs de Dieu. Voilà pourquoi la Charité porte encore la volonté à une bienveillance qui se traduit par des désirs et des souhaits pour la plus grande gloire de Dieu et une plus haute exaltation de son nom. Ainsi l'âme où réside la Charité est disposée à se

1. Q. 28, art. 1.

complaire dans la pensée que Dieu est tel qu'il est, dans la pensée de son être infini, de son domaine souverain et des honneurs qui lui appartiennent, comme aussi à lui souhaiter une plus grande gloire dans le monde en même temps que de plus grands respects de la part de toutes les créatures. Si l'âme ne ressent pas ces affections, la Charité n'y agit pas, elle y est morte.

S'il en est ainsi, ô mon âme, entrons dans ces sentiments, portons-nous ardemment sur les deux ailes de cette bienveillance sacrée, à vouloir à notre Dieu, par un sentiment de complaisance, les biens qu'il a et à lui vouloir par d'autres désirs les biens qu'il n'a pas. Dieu des dieux, vivez ! Soyez toujours le Dieu infini et très heureux de toute éternité, de même que vous existez de toute éternité. Oh ! soyez toujours, très puissant Empereur, exalté sur le trône de votre majesté ! O Dieu éternel, qu'il est heureux que vous possédiez toujours toutes les perfections ! Oh ! qu'il me plaît, Seigneur, et qu'il m'est agréable que vous soyez au-dessus de toutes choses ! Oh ! mon âme est aussi contente que les anges, de voir que les créatures du ciel et de la terre chantent votre gloire immense ! O ma vive lumière ! O la très pure splendeur de mon âme ! Oh ! puisse votre gloire être infiniment plus grande dans l'univers ! Oh ! puissent toutes les libertés créées s'assujettir plus parfaitement à vous servir et à vous honorer ! Oh ! Dieu très doux, que je souhaiterais que vous fussiez connu de toutes les intelligences !

III

Considérez cette dernière partie de la définition de la Charité : comme s'il s'agissait de notre propre bien. C'est le Docteur angélique qui a fait entrer ces derniers mots dans la définition de la Charité : D'après lui, la Charité n'est pas seulement un amour de bienveillance, qui nous porte simplement à vouloir du bien à un autre, comme lorsque nous regardons deux lutteurs ou deux joueurs, et que nous souhaitons à celui que nous aimons de remporter le prix ; mais cet amour implique une certaine union, en vertu de laquelle l'ami considère son ami comme ne faisant qu'un avec lui et lui appartenant ; dès lors, il veut le bien de son ami comme le sien propre. Nous voyons clairement cette vérité dans l'amour d'un père pour son fils. Le père, à cause de son amour, veut le bien de son fils comme s'il ne faisait qu'un avec son fils et que le bien de son fils fût le sien. Aussi, quand quelque bien échoit à son fils, en est-il heureux comme s'il lui était échu à lui-même. Ainsi en est-il de la Charité qu'une âme porte à Dieu ; elle veut le bien de Dieu par un sentiment de bienveillance, à cause de la bonté infinie de Dieu, et elle le veut comme s'il y avait unité entre elle et lui, comme si le bien divin était son bien propre et lui appartenait à elle-même. Aussi est-elle heureuse du bien qui arrive à Dieu, comme s'il lui arrivait à elle-même.

Ce n'est pourtant pas que le bien de Dieu soit proprement le bien de l'âme qui aime Dieu, car le bien de Dieu consiste dans des choses à part, infi-

niment éloignées de ce qui constitue le bien de la créature; mais grâce à la Charité, le bien divin devient semblable au bien qui est exclusivement propre à la créature, en ce que, comme son bien propre la concerne, lui appartient, la touche et la console; ainsi, grâce à la Charité, qui unit la créature à Dieu, le bien de Dieu commence à la regarder et à la réjouir comme s'il lui appartenait; elle s'intéresse au bien de Dieu. Et cependant, la créature ne laisse pas de vouloir le bien de Dieu à cause de lui-même; elle ne le veut pas à cause de la joie qui lui en revient, comme dans l'amour de concupiscence, qui est l'amour de la vertu d'espérance, et qui lui fait désirer le bien de Dieu en vue d'elle-même. La Charité, en effet, ne fait aspirer l'âme à aucun bien pour elle-même, tout ce qu'elle désire elle le désire pour Dieu et, néanmoins, par la vertu admirable qui est en elle, la Charité lui fait ressentir de la joie du bien qui arrive à Dieu, comme s'il lui arrivait à elle-même, sans cependant avoir songé à le désirer comme son propre bien, sans avoir un seul instant dirigé dans ce sens son intention qui n'a que Dieu seul pour objet.

O très sublime vertu ! oh ! le trésor des cœurs ! Oh ! la richesse et la consolation des créatures ! Oh ! l'admirable union que produit la Charité divine et qui nous fait éprouver, à la pensée des biens divins, autant de joie que si une grande fortune nous était échue ! Oh ! malheur à moi si je ne suis pas heureux en songeant aux biens infinis de Dieu ! C'est la preuve que la Charité me fait défaut et que je suis privé du plus légitime

amour. Je ne suis pas véritablement l'enfant de ce Père universel, si je ne prends aucune part à ses joies et à sa gloire. Je lui suis étranger et il ne m'appartient d'aucune façon. Oh ! quel désordre dans mon âme ! Et c'est pourquoi, Seigneur, secourez-moi, ayez pitié de moi, donnez-moi votre sainte Charité, afin que je m'intéresse à votre bien, à vos grandeurs, à votre gloire, comme si vous et moi nous n'étions qu'un et comme si toutes ces choses étaient mon bien. Blessez aussi toutes les créatures raisonnables des traits de votre Charité. Venez, venez tous, mes frères, et entrez dans ces sentiments de pur amour. Aimez tous l'amour, car c'est uniquement pour cela que vous vivez.

XVIIe MÉDITATION

DE LA CHARITÉ, EN TANT QU'ELLE A POUR OBJET LES CRÉATURES ET SPÉCIALEMENT LE PROCHAIN

SOMMAIRE

La charité par laquelle nous aimons Dieu, nous porte aussi à nous aimer nous-même, à aimer notre prochain et toutes les créatures. — La Charité envers le prochain ne peut être légitimement empêchée durant cette vie par aucune fâcheuse circonstance ou mauvaise qualité qui soit en lui. — Quand il s'agit des biens nécessaires au salut, l'homme doit se préférer lui-même au prochain.

I

Considérez que la même Charité qui nous porte à aimer Dieu, nous porte aussi à nous aimer nous-même et le prochain et encore toutes les créatures de l'univers. En voici la raison : la même amitié qui porte un homme à l'amour d'un autre homme, le porte aussi à l'amour de tout ce qui appartient à ce dernier. Qui aime un père, aime ses enfants et toute sa famille. Qui aime un maître, dit un proverbe, aime son chien. Qui aime

parfaitement un arbre en aime le fruit et qui aime une plante, en aime la fleur. Or, toutes les créatures sont les œuvres de Dieu, ce sont ses fruits, ce sont ses belles fleurs épanouies aux rayons de sa bonté ; elles font partie de son domaine et de sa juridiction, lui appartiennent et sont au nombre de ses possessions. Par conséquent, la Charité qui nous fait aimer le bien de Dieu, nous les fait aussi aimer (1). Et non seulement elles sont les biens de Dieu, parce qu'elles viennent de lui et dépendent de lui, mais aussi parce qu'elles conviennent à sa grandeur et à sa dignité, parce qu'elles contribuent à son honneur, à sa louange et à sa gloire, car toutes les créatures de l'univers font un admirable concert et une ravissante harmonie qui publient hautement ses perfections. Ce monde est un livre dans lequel ses attributs sont écrits en gros caractères. « *Les cieux*, dit le prophète royal, « *chantent la gloire de Dieu et le firmament* « *annonce les ouvrages de ses mains. Le jour* « *qui a chanté ses louanges les laisse à chanter* « *à l'autre jour, et la nuit les redit à la nuit. Il* « *n'y a pas de nation au monde qui n'entende* « *ces voix des créatures.* » (Ps. 18.) Les créatures portent en elles en effet les vestiges des perfections divines et les manifestent à tout esprit capable d'un instant de réflexion. Par conséquent, la Charité qui nous porte à aimer le bien de Dieu, est la même qui nous fait aimer cet univers dans toutes ses parties, car toutes rendent honneur et gloire à Dieu.

1. Guillelm. Paris. *De virtutib.* c. 11.

Tout spécialement le Docteur angélique (1) nous dit que cette même Charité nous fait aimer les créatures irraisonnables, comme des biens que l'on désire à celui qu'on aime. Les créatures irraisonnables, dit-il, peuvent être aimées par Charité, comme des biens que nous voulons aux autres ; en ce sens que par la Charité nous voulons qu'elles continuent à vivre pour l'honneur de Dieu et l'utilité des hommes. Il dit (2) aussi que cette même Charité nous fait aimer notre corps, non pas en tant qu'il est infecté de corruption et de concupiscence, mais dans son état naturel, selon lequel il vient de Dieu et peut être employé à le servir, selon cette parole de saint Paul : « *Offrez vos membres à Dieu comme des* « *instruments de justice.* » (Rom. 6.) Il ajoute qu'en un sens cette même Charité peut s'étendre aux démons comme aux créatures irraisonnables ; non pas qu'il nous soit loisible de contracter alliance et amitié avec eux, ce qui serait un péché détestable d'infidélité, mais en tant que dans l'enfer ils servent à la gloire de Dieu en manifestant sa puissance et sa justice, car cette manifestation étant un bien pour Dieu, l'on peut souhaiter qu'ils soient conservés dans leur nature pour la plus grande gloire de Dieu (3). On peut en dire autant de l'enfer : il est bon et digne d'être aimé comme étant une partie très importante du grand palais de Dieu, car dans une ville les prisons sont

1. Q. 25, art. 3.
2. Q. 25, art. 5.
3. Q. 25, art. 2.

nécessaires pour arrêter le mal. Il inspire de la crainte à un grand nombre d'âmes, les empêche d'offenser Dieu et même les conduit à la pénitence. De plus il venge Dieu de tous les mépris et de toutes les injures et châtie rigoureusement tous ses ennemis ; l'enfer rend donc un grand service à Dieu et c'est pour ce motif que quiconque aime Dieu sincèrement, doit aussi aimer l'enfer considéré à ce point de vue (1).

Or si toutes ces choses qui semblent de prime abord étrangères à l'objet de la Charité, sont néanmoins dignes d'être aimées, combien plus devons nous juger digne de notre amour notre prochain, aussi bien les Anges (2) et les Saints du ciel que les hommes vivant sur la terre ? Eux aussi appartiennent à Dieu, il les a créés et c'est son bien ; ils le glorifient plus que tout le reste du monde et sont capables de le glorifier encore davantage. C'est pourquoi quiconque hait un seul de ses frères n'aime pas Dieu, car il n'aime pas tous les biens qui sont à Dieu. Celui qui aime véritablement,

1. Guillelm. Paris. *De moribus*, cap. 5.

2. Les Anges sont aussi compris dans ce mot *le prochain*. Celui-là est notre prochain à qui nous pouvons venir en aide ou qui peut venir à notre aide. Or nous recevons des Anges aide et secours. « *Si*, dit saint « Augustin, *nous appelons à bon droit notre prochain*, « *soit celui à l'égard de qui nous devons exercer la misé-* « *ricorde, soit celui de qui nous devons l'attendre, il est* « *manifeste que dans le précepte qui nous oblige à aimer* « *le prochain, sont compris aussi les saints anges, qui* « *accomplissent à notre égard tant d'œuvres de misé-*

aime tout ce qui appartient à son ami et ne hait aucun de ses biens. En vertu du même principe il s'aime aussi lui-même, parce qu'il appartient à Dieu et qu'il est capable de contribuer à sa gloire, s'il n'y contribue pas en effet. Il n'y a que l'injure, le mépris et le dommage fait à Dieu qu'il déteste ; c'est ainsi que les péchés ne sont pas compris dans l'acte de Charité, mais sont détestés et abhorrés.

Cette considération me donnera lieu d'admirer l'ampleur et l'excellence de la Charité ; j'apprendrai comment il faut aimer purement et simplement toutes les créatures et spécialement mon prochain, tant au ciel que sur la terre. Je ne dois pas les aimer seulement parce qu'ils sont beaux et riches, parce qu'ils ont bonne grâce, et me font quelque bien, mais je dois les aimer, parce que j'aime Dieu, à qui ils appartiennent, comme faisant partie de sa famille et de ses créatures. Je dois les aimer, parce que j'aime la gloire de Dieu, à laquelle ils peuvent grandement contribuer en se convertissant et se consacrant à son service. Il en est de même de toutes les créatures de ce monde im-

« *ricorde, comme les Saintes Ecritures le témoignent en* « *tant d'endroits.* » (De Doct. Christ, l. I. c. 30). Sans doute ils forment une espèce différente de l'espèce humaine, mais dit Saint Thomas, « *sous le nom de pro-* « *chain on comprend non seulement ceux qui sont de* « *même espèce que l'homme, mais encore ceux qui parti-* « *cipent comme lui aux bienfaits de la vie éternelle,* « *parce que c'est sur cette communication de la béatitude* « *que l'amitié de la charité est fondée.* » (II. II, q. 25, art. 10, ad. 1).

mense, qui est la maison royale de la divinité. Je ne dois rien y détester ou y maudire, mais aimer tout ce qu'il renferme, en vue de Dieu, à qui toute créature appartient. Je dois me considérer moi-même à ce même point de vue, je suis à Dieu, je fais partie de ses créatures, il m'a créé pour sa gloire ; je dois donc m'aimer moi-même pour lui et pour sa seule gloire. Oh ! puissè-je, ô mon Dieu, vous aimer ainsi et aimer toutes choses en vous et pour vous ! Oh ! donnez-moi cette ample Charité, qui fera que toutes mes complaisances et toutes mes joies, tous mes souhaits et tous mes désirs, ne visent et ne tendent qu'à la gloire de votre infinie bonté.

II

Considérez que cette Charité envers le prochain ne peut être légitimement empêchée durant cette vie par aucune circonstance mauvaise, ni par aucune mauvaise qualité qui soit en lui. S'il y avait en effet quelque obstacle capable de l'arrêter, ce serait ou l'état de péché dans lequel est le prochain, ou la haine qu'il a pour nous, ou bien, comme on pourrait encore le croire, les mauvaises qualités naturelles dont nous le voyons affligé (1). Or pas une de ces raisons n'est suffisante pour empêcher la Charité de se porter vers lui.

Pour ce qui regarde d'abord le péché, bien que nous devions le haïr dans le pécheur, toutefois la nature du pécheur est encore capable de la béatitude sur laquelle la Charité se fonde ; le pécheur

1. De Valentia, q. 3. punct. 2.

doit donc être aimé par Charité, et le bienfait de cette amitié ne doit pas lui être retiré aussi longtemps qu'il reste un espoir de salut, mais il faut plutôt l'aider à recouvrer la vertu, bien plus qu'à recouvrer son argent, s'il l'avait perdu. Et bien que les faibles doivent éviter la compagnie des pécheurs, à cause du danger de perversion qu'ils y trouveraient, il est louable pour les parfaits dont la perversion n'est pas à craindre, de converser avec eux pour les convertir, comme le faisait Jésus-Christ lui-même qui mangeait et buvait avec eux. (Matt. 9.) Ce sont comme des morceaux de bois tortus, dont l'excellent menuisier sait faire de magnifiques meubles. Ce sont des pierres avec lesquelles Dieu peut former des enfants d'Abraham. Ainsi la Charité embrasse le pécheur, parce que malgré son état de péché actuel, il peut par la pénitence devenir un membre de Jésus-Christ, et abhorrant dans le pécheur le péché, nous devons aimer en lui l'homme capable encore de la félicité.

Quant à ce qui est de la haine que nous porte le prochain, elle ne doit pas tarir davantage la source de notre bienveillance surnaturelle, car nous devons être à son endroit dans la disposition de ne jamais concevoir contre lui une vraie haine qui nous ferait désirer son vrai malheur ; nous devons au contraire avoir le cœur prêt à lui faire du bien dans le cas de nécessité (2). Car le prochain doit être aimé par Charité, c'est-à-dire par amour pour Dieu. Aussi, plus quelqu'un aime Dieu, plus il

1. D. Thom. q. 25. art. 6.

2. D. Thom. q. 35. art. 8.

témoigne d'affection au prochain, malgré la haine que le prochain lui porte, de même qu'un homme qui en aimerait beaucoup un autre pour l'amour de lui, aimerait aussi ses enfants, quoiqu'ils fussent ses ennemis. Tout cela a pour raison que celui qui nous hait est capable de jouir de Dieu, de le posséder et de le glorifier éternellement ; c'est pour cela que la Charité embrasse tous ces cas et n'en laisse échapper aucun.

Enfin, quels que soient les défauts que l'on peut imaginer dans le prochain, pauvreté, laideur, infirmités ou mille autres défauts de ce genre, il demeure encore digne d'être aimé, parce que de tels défauts sont moins graves que le péché qui cependant n'est pas une raison qui dispense de l'aimer. La bonté de Dieu, qui est la vraie raison de la Charité chrétienne, brille encore en lui. Si ton prochain ne convient pas à ton humeur, il doit convenir cependant à ta raison, parce qu'il est enfant de Dieu, capable de la vie éternelle, racheté par le sang précieux de Notre-Seigneur, et il est utile aussi pour t'exercer à faire des actions méritoires ; peut-être c'est lui que Dieu a prédestiné de toute éternité à être l'instrument de ton salut (1). Il n'y a pas de cœur assez endurci pour ne pas se rendre à de telles raisons.

Ainsi il n'y a dans cette vie aucune raison assez puissante pour nous autoriser à exclure une âme raisonnable de la Charité. Il n'y a qu'une seule chose qui éteigne son ardeur, c'est la damnation qui non seulement prive le prochain de Dieu,

1. Joan. Carmel. *Instruct. novit.* p. 2. c. 4.

mais même de la possibilité de jamais jouir de Dieu. Et même encore la Charité n'est pas absolument exclue dans ce cas, car elle approuve la justice de Dieu et ses condamnations, elle aime l'enfer même qui est tout à l'avantage de Dieu, car c'est par lui que Dieu venge les injures et les mépris infligés à sa grandeur et fait éclater sa justice. Aussi est-il dit que « *le juste voyant éclater* « *la vengeance, se réjouira.* » (Ps. 57.)

Quel sera donc l'homme assez fou pour ne pas aimer, à plus forte raison pour haïr et offenser un seul de ses frères dans cette vie, puisque quels que soient ses défauts, qu'il soit plein de vices ou de haine, laid, violent, grossier, importun, malade et couvert d'ulcères, la Charité trouve toujours en lui des appâts qui sollicitent son amour. Est-il possible qu'un homme en déteste un autre qui est prédestiné à la joie céleste, qui doit être placé à tout jamais dans les chœurs des anges pour y chanter les louanges de Dieu ? Comment n'aimerai-je pas ce corps qui doit ressusciter glorieux pour être élevé jusqu'au ciel où il doit être revêtu d'une beauté ineffable et d'une éternelle lumière ? comment ne l'aimerai-je pas moi qui suis dans l'attente d'un semblable bien ? Pourquoi donc ne traiterai-je pas le prochain avec bonté ? Pourquoi ne pas me presser de contracter une paix durable avec lui, en considération du Roi des cieux ? O bienheureux saint Paul, transporté de Charité, vous disiez : « *Qui nous séparera de l'amour de* « *Jésus-Christ ? sera-ce la tribulation, ou l'angoisse, ou la faim ou la nudité ? Mais nous* « *triomphons de toutes ces choses pour l'amour*

« *de celui qui nous a aimés.* » (Rom. 8.) Pourquoi ne serions-nous pas transportés d'un semblable amour à l'égard du prochain ? Car qu'est-ce qui nous séparera de la Charité du prochain ? Sera-ce le péché ? Sera-ce la haine ? Sera-ce la misère ? Sera-ce la difformité ? Mais nous surmontons toutes ces difficultés pour l'amour de Dieu, dont la bonté nous persuade d'aimer le prochain ? Comment donc voudrai-je du mal à qui mon Seigneur, Jésus-Christ veut du bien ? Comment désirerai-je la mort à qui il plaît à Jésus-Christ de donner la vie ? Mon Seigneur est mort pour ces personnes et il mourrait de nouveau pour elles, s'il le fallait ; refuserai-je donc mon amour à ceux qu'il aime tant ? Que m'importe s'ils me font du mal, puisque je ne les aime pas pour ce qu'ils me font ou pour ce qu'ils sont pour moi, mais pour l'amour de Jésus-Christ ? Quel pouvoir ont leurs œuvres de me priver de l'amour que je leur porte pour un tel motif ? Dieu veuille qu'ils soient très grands aux yeux de sa Majesté, qu'ils jouissent de lui et que lui jouisse d'eux, afin qu'il y ait un plus grand nombre d'âmes qui le louent, un plus grand nombre de cœurs qui l'aiment, puisqu'il le mérite (1). Oui, Seigneur, jouissez de l'âme de tous mes frères, qu'ils n'appartiennent à nul autre qu'à vous. Seigneur, que ces âmes jouissent de vous, puisqu'elles sont créées pour vous. Donnez-leur, Seigneur, à elles comme à moi, grâce, pardon et gloire éternelle.

1. Avila, part. 1, Epist. 20.

III

Considérez néanmoins que lorsqu'il s'agit des biens spirituels qui sont nécessaires au salut, la vraie Charité veut que l'homme s'aime lui-même plus que son prochain. Cette proposition équivaut à dire que l'homme ne devrait point commettre un péché et se priver de Dieu, quand bien même il devrait en résulter le salut du monde entier. Le sage Salomon a donné cette vérité à entendre, lorsque après avoir médité toutes les merveilles qui sont sous le ciel, il conclut ainsi : « *Tout est* « *vanité, excepté aimer Dieu et le servir.* » (Eccl. 12.) Mais le Fils de Dieu a parlé plus clairement là-dessus et ses paroles ne peuvent être révoquées en doute : « *Par quel échange l'homme* « *pourra-t-il racheter son âme ? Que sert à* « *l'homme de gagner le monde entier, s'il vient* « *à perdre son âme ?* » (Matt. 16.) Il n'est donc pas besoin de fortifier cette vérité par d'autres témoignages, quand nous avons le témoignage infaillible de Jésus-Christ. La Charité, qui est la plus parfaite vertu de nos âmes, ne nous donne pas d'inclination préjudiciable à notre béatitude, car ce serait là nous perdre et nous jeter, sous prétexte de piété, en enfer. C'est ainsi qu'elle ne permet pas que nous nous damnions, même si notre damnation devait avoir pour conséquence le salut du monde entier. Saint Thomas (1) va plus loin et soutient même que pour sauver son prochain, il ne serait pas permis de faire un péché

1. Q. 43, art. 7.

véniel, par exemple de dire un léger mensonge, car bien que le péché véniel ne prive pas de la grâce, sans laquelle il est impossible d'être sauvé, toutefois, en disposant l'âme au péché mortel, il tourne au détriment du salut. Et de plus, le péché ne serait plus péché, s'il était permis, car ces deux termes sont contradictoires. D'autres auteurs (1) renchérissent là-dessus. Ils soutiennent que, quand bien même il serait possible que quelqu'un fût privé de la grâce et de la Charité pour un temps, sans péché et sans faute de sa part, même pour le salut du prochain, il ne devrait pas consentir à une telle privation, parce que ce serait perdre son âme pour un temps ; or « *que sert à l'homme de gagner l'univers entier,* « *s'il vient à perdre son âme ?* » Matt. 16.) Ce serait contre l'inclination de la Charité qui ne saurait tendre à se détruire elle-même en même temps que la grâce dans le sujet qui en est orné, et ainsi l'homme demeure éternellement obligé de se conserver dans la grâce et dans la Charité.

Les Docteurs en disent autant de la privation perpétuelle de la béatitude ; comme elle constitue la fin dernière de l'homme, il ne lui est permis, sous aucun prétexte que ce soit, d'y renoncer pour toujours. Moïse a désiré, il est vrai, d'être effacé du livre de vie (Ex. 32) (2) et saint Paul d'être ana-

1. De Valentia, q. 4, punct. 3.

2. Deux sens peuvent s'adapter avec une égale probabilité à ce passage, et ces deux sens sont plus favorables à la thèse de l'auteur que le sens qu'il adopte lui-même. Premier sens : Moïse demande à Dieu simplement de

thème aux yeux de Jésus-Christ pour le salut de ses frères ; mais il faut entendre ces paroles de la privation pour un temps ou d'un retard dans la possession de la félicité (1). Or il est permis de désirer ce

l'effacer du livre de cette *vie mortelle*, c'est-à-dire de le faire mourir prématurément, et cette parole de Moïse a le même sens que cette autre qui lui appartient aussi : « *Si votre volonté s'oppose en cela à mon désir, je vous* « *conjure de me faire mourir et trouver grâce à vos yeux,* « *pour que je ne sois point accablé de tant de maux.* » (Nomb. I, 15.). Saint Jérôme (Epist. 121, al. 151, AD ALGASIAM, c. 9), saint Grégoire le Grand (MORAL. lib. 9, c. 7, al. 16, n. 23) et un certain nombre de commentateurs ont adopté ce sens. — Voici l'autre sens : il s'agit bien du livre de la prédestination divine, mais Moïse ne demande pas proprement d'en être effacé : il pose à Dieu un généreux dilemne : ou pardonner au peuple coupable ou l'effacer lui du livre de vie, parce qu'il est certain que Dieu ne voudra pas l'effacer du livre de vie et qu'en conséquence il pardonnera au peuple d'Israël. C'est ainsi qu'explique ce passage saint Augustin : « *Quand Moïse dit à Dieu : Je vous prie...; c'est en* « *pleine sécurité qu'il s'exprime ainsi, comme on le voit* « *par ce qui suit ; c'est-à-dire comme Dieu ne devait point* « *effacer Moïse du livre de vie, il devait remettre ce péché* « *au peuple.* » (QUŒST. IN HEPTATEUCHUM, lib. 2. q. 147.)

1. Il y a trois manières d'interpréter le souhait de saint Paul. La première qui semble s'éloigner beaucoup trop du texte, mais qu'ont admise Origène (IN EPIST., AD ROM. lib. 7, n. 13) et saint Jérôme (Esp. 121, al. 151 AD ALGASIAM, c. 9) consiste à entendre de la mort du corps la séparation que souhaite saint Paul. La seconde, particulièrement chère aux auteurs ascétiques et donnée par saint J. Chrysostome (IN EP. AD ROM. hom. 16, n. 1)

retard en vue du bien du prochain, car personne n'est tenu de jouir en tout temps de la béatitude, puisque le glorieux saint Martin voyant approcher la mort s'offrait pour souffrir plus longtemps, au cas où ses travaux seraient nécessaires au salut de son peuple (1).

Quelqu'un nous objectera peut-être cette parole de saint Paul : « *La charité ne cherche pas son* « *intérêt propre* » (I, Cor. 13), mais plutôt elle recherche purement et simplement la plus grande gloire de Dieu ; par conséquent, si Dieu doit être glorifié davantage par le salut de plusieurs que

traduit ainsi le souhait de l'Apôtre : « *J'aurais désiré, si* « *cela était possible et permis* », être privé, pour le salut de mon peuple, non pas de la Charité de Jésus-Christ, mais de la jouissance de cette Charité et de la gloire éternelle. Toutefois, on ne voit rien dans le texte qui permette de distinguer entre la privation de la gloire et celle de la grâce, ce mot *anathème* signifiant absolument séparation de Jésus-Christ. Voici la troisième, qui nous paraît la plus simple et la plus naturelle ; l'Apôtre *raconte* tout simplement ce qu'il a *autrefois* désiré, quand « *il persécutait l'Eglise de Dieu.* » (I, Cor. XV, 9.) « *Je désirais*, dit-il, *d'être séparé de Jésus-Christ* » ; son but est d'encourager les Juifs à l'imiter dans sa conversion, en leur rappelant que lui-même les a imités dans leur perfidie, alors que « *ne respirant encore que mena-* « *ces et que carnage contre les disciples du Seigneur, il* « *vint trouver le grand-prêtre, et lui demanda des let-* « *tres pour les synagogues de Damas, afin que s'il y trou-* « *vait quelques personnes de cette secte, hommes ou* « *femmes, il les amenât prisonniers à Jérusalem.* » (Act. IX, 1-2.)

1. Sever. Sulpi. In ejus vita.

par le salut d'un seul, la Charité doit préférer le salut de plusieurs et lui sacrifier le sien. Mais à saint Paul il faut répondre que la Charité ne recherche pas son intérêt par toutes sortes de moyens, par les bons et par les mauvais, en nuisant et causant du dommage au prochain, ni par un amour immodéré inspiré par l'avarice ou l'ambition, mais qu'elle recherche son intérêt d'une manière raisonnable et par des voies légitimes (1). Quant à ce qui est de la plus grande gloire de Dieu, c'est une objection difficile à résoudre et qui a tourmenté bien des esprits, mais n'a pas empêché saint Bonaventure (2) de soutenir que l'homme doit préférer son salut à celui de tous les autres. Un poids, dit-il, entraîne davantage le corps où il est que ceux où il n'est pas, et la Charité, qu'est-elle, sinon un poids qui nous attire nous-même plus que tous les autres vers Dieu comme vers le lieu de notre repos ? La preuve en est que ceux-là sont blâmés qui négligent leur propre salut pour s'occuper du salut des autres. Puis, se proposant à lui-même la difficulté qui consiste à dire que la plus grande gloire de Dieu doit être préférée à une gloire moindre, il la résout ainsi : la Charité ne sépare jamais l'honneur de Dieu de notre utilité spirituelle, et la volonté de Dieu n'est pas telle que nous entreprenions pour sa gloire quelque chose qui tourne au préjudice de notre salut. Car, comme le désir d'être est intime et essentiel à la

1. Gamachœus, ad. q. 26, cap. 10

2. In 3, dist. 26, art. 1. q. 3.

nature, ainsi le désir de plaire à Dieu et d'être uni à lui est essentiel à la grâce et à la Charité. C'est pourquoi Dieu ne demande jamais que nous aimions davantage le salut d'autrui que le nôtre. Il faut donc conclure de tout ceci, que la Charité nous pousse à désirer la plus grande gloire de Dieu, quand elle est unie à notre salut et non pas quand elle en est séparée, comme par exemple dans le cas où nous devrions nous damner pour sauver les autres.

Cette grande vérité m'apprendra jusqu'à quel point la grâce de Dieu doit m'être chère et précieuse, et avec quel soin je dois éviter jusqu'aux moindres péchés en toute chose. Hélas ! si pour faire obtenir le royaume du ciel à des millions d'âmes, je dois me garder de déchoir de l'état de grâce, si je mérite d'être traité de fou et d'insensé, dans le cas où je consentirais à la perdre pour un tel motif, que devra-t-on penser de moi, si je viens à offenser mon Dieu pour des biens temporels, pour quelque plaisir passager que j'ai voulu faire à un ami ! O mon Dieu, imprimez profondément dans mon âme cette si importance vérité, afin que jamais je ne commette une offense, même vénielle, pour n'importe quel avantage que ce soit. Faites, Seigneur, que si je m'emploie à procurer le bien spirituel de mon prochain, je ne me souille pas moi-même en nettoyant les autres. Faites, Seigneur, que je ne me noie pas en retirant les autres du fond de l'eau, où ils périssaient misérablement. Que j'aie pitié d'abord de mon âme, car je me dois en premier lieu à moi-même. Je dirai donc, Seigneur : « *Qu'ai-je à souhaiter*

« *dans le ciel et qu'ai-je voulu sur la terre, si ce* « *n'est vous.* » (Ps. 78.)

XVIII[e] MÉDITATION

DE QUELQUES EFFETS DE LA CHARITÉ

SOMMAIRE

La charité 1) *est le seul véritable amour de soi-même* — 2) *c'est un amour qui établit une véritable amitié entre Dieu et l'homme* — 3) *c'est la forme de toutes les vertus.*

I

CONSIDÉREZ que la Charité ou l'amour de Dieu est le véritable et seul amour de soi-même. En voici la raison : s'aimer soi-même c'est vouloir se procurer le vrai bien ; or il est impossible que nous aimions Dieu de la véritable Charité qui est la Charité théologale, sans que par le fait même nous nous procurions le souverain bien, qui est Dieu même et son amour. Voilà pourquoi Jésus-Christ ne donna pas un commandement exprès de s'aimer soi-même, parce que aimer Dieu est véritablement s'aimer soi-même (1).

1. S. Augustinus, Epist. 58.

Il est impossible, dit saint Augustin (1), que celui qui aime Dieu ne s'aime pas lui-même; celui-là seul au contraire sait bien s'aimer qui sait aimer Dieu, et ceux qui n'aiment pas Dieu, se haïssent en réalité eux-mêmes. « *Qui aime l'ini-* « *quité, hait son âme.* » (Ps. 10.) En effet, soit que l'on considère dans les pécheurs la partie spirituelle qui est l'âme, soit que l'on considère en eux la partie sensitive et corporelle, on doit dire qu'ils les haïssent l'une et l'autre plutôt qu'ils ne les aiment, car n'est-ce pas haïr son âme que de la laisser dans un danger imminent de damnation en négligeant son salut ? N'est-ce pas haïr son corps que de lui permettre des plaisirs qui doivent être punis par un feu éternel ? Ils semblent tout d'abord aimer leur chair, car ils la traitent ici-bas mollement, mais c'est un faux amour, c'est une trahison dissimulée, c'est un appât trompeur qui les conduit à leur ruine. Les justes au contraire et ceux qui sont en état de Charité, aiment vraiment leur âme qu'ils élèvent aux biens célestes et à la jouissance de Dieu; ils aiment aussi vraiment leur corps qu'ils n'épargnent pas ici afin de le rendre digne de participer à la félicité. Le Docteur angélique imite en faveur de cette pensée les Israélites qui emportèrent les dépouilles des Egyptiens et leurs richesses pour les faire servir au service et au culte de Dieu (Ex. 12); c'est ainsi qu'il emprunte à Aristote (2) des expressions excellentes appliquées par ce phi-

1. S. Augustinus, *De moribus Ecc.* l. 2, cap. 20.

2. *Ethi.* 9. c. 4.

losophe à l'amour profane, et que lui applique à l'amour sacré et à la sainte Charité.

Ce prince des philosophes dit que plusieurs choses sont propres à l'amitié et aux amis. L'ami veut premièrement la vie de son ami; secondement, il veut son bien; troisièmement, il lui fait du bien; quatrièmement, il converse avec lui suavement; cinquièmement, il éprouve les mêmes sentiments que lui, se réjouissant et s'attristant des mêmes choses que lui. De même, dit saint Thomas, les justes aiment leur âme qui est leur homme intérieur; car ils veulent qu'il soit conservé sain et sauf, ils lui souhaitent les biens spirituels, ils travaillent à les lui faire acquérir; s'ils rentrent dans leur intérieur, ils y goûtent une grande douceur, car ils y trouvent de bonnes pensées dans le souvenir de bonnes actions dans le passé, et l'espérance du ciel pour l'avenir; c'est là pour eux une source de joie; enfin il n'y a pas de discorde dans leur âme, où tout conspire au bien, et c'est ainsi que les justes sont les vrais amis de leur âme. Au contraire, tous ces biens font défaut aux pécheurs qui sont les ennemis de leur âme : ils ne désirent pas la vraie vie qui est la sainteté de l'âme, ils ne souhaitent pas à leur âme les vrais biens spirituels et ne travaillent pas à les lui procurer. Il leur est onéreux de rentrer en eux-mêmes et de réfléchir sur leur intérieur, où ils ne voient que désordres dans le passé, le présent et l'avenir; enfin ils ne s'accordent pas avec eux-mêmes, à cause des reproches et des remords perpétuels de leur propre conscience.

J'admirerai à la suite de cette considération la

force de la Charité qui a pour effet de nous aimer nous-mêmes, quoique nous ne songions pas directement à nous-mêmes et que plutôt nous nous oublions nous-mêmes. Oh ! le bonheur des justes ! plus ils sont vides d'eux-mêmes, plus ils sont remplis de Dieu. Oh ! le malheur déplorable des pécheurs ! Ils sont privés de la vraie Charité et à sa place ils n'ont qu'un faux amour d'eux-mêmes, quelque chose qui paraît être de l'amour, mais qui n'est en réalité qu'une véritable haine d'eux-mêmes. O Dieu infini, que ce faux amour ne me trahisse pas, mais que je m'aime moi-même en vous aimant uniquement et en renonçant à mes propres satisfactions pour ne désirer que ce qui vous contente !

II

Considérez que la Charité consiste dans une véritable amitié qui s'établit entre Dieu et l'homme. L'Ecriture sainte nous autorise à l'affirmer, quand elle appelle les justes les amis de Dieu. « *Abraham*, dit-elle, *devint l'ami de Dieu.* » (Judith, 8.) Et Jésus-Christ s'exprime ainsi : « *Vous êtes mes amis, si vous faites ce que je* « *vous commande.* » (Jean, 5.) Une véritable amitié requiert en effet quatre conditions, et ces conditions se réalisent entre Dieu et l'homme qui est en état de Charité.

La première condition est que les amis aient un amour mutuel et qu'il s'aiment l'un l'autre ; c'est le défaut de cette condition qui empêche qu'il y ait une véritable amitié entre l'homme et les choses inanimées, parce que si l'homme les aime,

à son tour il ne reçoit pas d'amour de leur part. Cette première condition se trouve réalisée entre Dieu et l'homme qui possède la Charité, car d'une part il aime Dieu, puisqu'il a la Charité, et d'autre part il est aimé de Dieu, car « *le Seigneur* « *aime les justes.* » (Ps. 15.) Et Jésus-Christ a dit : « *Celui qui m'aime sera aimé de mon* « *Père.* » (Jean, 4.)

La seconde condition est que cet amour mutuel ne soit pas un amour de concupiscence, qui fait qu'on aime pour son utilité et son contentement personnel, mais un amour de bienveillance, qui fait qu'on veut du bien à celui qu'on aime pour lui-même. Aussi serait-il ridicule de dire que l'homme a de l'amitié pour le vin, car ceux qui l'aiment, n'ont point égard à l'avantage du vin, mais à leur sensualité et à leur propre avantage (1). Cette condition ne fait pas défaut à l'amour mutuel qui unit Dieu et l'homme juste ; car le juste aime Dieu par bienveillance à cause de sa bonté infinie, il l'aime d'un amour cordial et intime, car il l'aime de tout son cœur, et Dieu pareillement aime l'homme juste pour le bien de son âme, car quoique Dieu rapporte finalement toutes choses à sa gloire, il ne laisse pas pourtant de viser au bien de l'homme juste que son amour enrichit de grâces et de dons incomparables.

La troisième condition est que cet amour mutuel de bienveillance soit fondé sur la communication de quelques biens, c'est-à-dire qu'il faut que les amis aient quelque bien commun ; ainsi

1. Aristote, *Ethi.* l. 8, c. 5.

les parents participent au même sang, les compagnons d'armes aux mêmes charges et aux mêmes dignités, les justes aux mêmes vertus, les soldats sont enrôlés dans une même guerre, les amis se communiquent des biens et se font des dons réciproquement. Or, de quelque manière qu'on envisage cette communication, elle se réalise entre Dieu et l'homme juste, car par la Charité, les justes participent en quelque façon aux biens infinis de Dieu. Saint Pierre dit : « *Il nous a fait* « *de très grandes et très précieuses promesses,* « *afin que par là nous devenions participants* « *de la nature divine.* » (Ep. 1). Dieu même par amour s'est incarné et a voulu participer à la nature humaine. D'ailleurs, Dieu ne cesse pas de prodiguer des grâces et des dons aux justes, qui à leur tour lui offrent des louanges, des adorations, des actes de soumission, et font toutes leurs actions pour sa plus grande gloire.

Enfin, l'amitié exige comme quatrième condition d'être connue des amis, elle veut qu'ils sachent qu'ils sont aimés l'un de l'autre. C'est pour cela que le Philosophe (1) dit que l'amitié est un amour réciproque qui n'est pas caché. D'où vient que si deux hommes s'entr'aiment sans savoir qu'ils sont attirés l'un vers l'autre, il n'y a pas proprement d'amitié entre eux. Cette condition ne fait pas défaut à la Charité, car Dieu qui voit les cœurs connait les moindres sentiments d'affection que nous avons pour lui. « *Dieu*, dit l'Apôtre, « *connaît ceux qui sont à lui.* » (II Tim. 2.)

1. Aristote, *Ethi.* l. 8, ch. 2.

D'ailleurs, les justes ont des lumières qui leur permettent d'être moralement certains qu'ils ont dans l'âme l'amour de Dieu, et de plus leur vie sainte les confirme dans la pensée qu'ils possèdent la Charité : « *Le Saint-Esprit rend témoignage « à notre esprit que nous sommes enfants de « Dieu.* » (Rom. 8.)

Donc, ô mon âme, la Charité nous rend amis de Dieu et nous fait contracter une véritable amitié avec le Roi de gloire. O sublime prérogative ! Y a-t-il une noblesse plus désirable ? « O « *Dieu vos amis sont trop honorés, leur empire « s'est extraordinairement affermi.* » (Ps. 138.) O sublime Charité, qui renferme pour les hommes un trésor infini « *dont ceux qui ont profité sont « admis dans l'amitié de Dieu !* » (Sag. 7.) Oh ! si l'on estime tant l'amitié des grands de la terre, si les courtisans supportent tant de peines pour l'obtenir, quoiqu'ils n'en retirent que peu ou point de fruit ; ô mon âme, que ne chérissons-nous ardemment la sainte Charité, qui nous fait contracter amitié avec le Roi des rois et nous procure des honneurs, des plaisirs et des avantages inexprimables ! O mon âme, puisqu'on honore sur la terre ceux qui sont les amis des Rois, honorons donc les justes qui vivent dans la Charité, et qui sont élevés à la dignité d'amis de Dieu même. Je songerai à ce courtisan dont parle saint Augustin (1), qui ayant lu la Vie de saint Antoine, ermite, se sentit rempli du saint amour, et confus jusqu'au fond de l'âme, dit à un autre courtisan,

1. *Confess.* l. 8, cap. 6.

son ami : Dis-moi, je te prie, où prétendons-nous aboutir après tant de travaux ? Que cherchons-nous ? Dans quel but combattons-nous ? Pouvons-nous espérer à la cour quelque bien plus grand que d'être les amis de l'empereur ? Or, qu'y a-t-il de plus fragile et de plus dangereux que ce titre ? Et par combien de dangers ne faut-il pas passer pour parvenir à ce bien plus dangereux encore ? Et combien de temps doit-il durer ? Si au contraire je le veux, dès maintenant je suis l'ami de Dieu.

III

Considérez que la Charité est la forme de toutes les autres vertus ; c'est elle qui leur communique leur plus haute et leur plus sublime perfection, sans faire toutefois qu'elles aient toutes un égal mérite (1). Pour bien comprendre cette excellence spéciale de la Charité, il faut considérer dans les vertus ce qui fait leur essence et ce qui fait leur perfection. Leur essence consiste à porter les puissances de l'homme vers les objets propres à ces vertus et c'est dans ce but qu'elles sont données à l'homme. Par exemple, l'essence de la justice consiste à incliner la volonté humaine à rendre à chacun ce qui lui est dû, la miséricorde consiste à porter l'homme à délivrer, ou tout au moins à secourir le prochain dans sa misère. Or, à ce point de vue la Charité n'est pas la forme des vertus ; elles peuvent subsister selon leur

1. D. Thom. q. 23, art. 7 et 8.

nature sans elle, car leur propre nature leur donne cette inclination vers leurs objets particuliers. Mais les vertus ont aussi quelquefois leur perfection ; c'est lorsqu'elles visent à Dieu ou à sa gloire comme à la fin à laquelle elles sont rapportées et en vue de laquelle elles sont pratiquées. Car, comme Dieu est la fin principale de toutes choses et le bien souverain qui comprend toute bonté et toute perfection, les choses créées n'ont leur dernière perfection qu'autant qu'elles tendent vers lui, qu'elles adhèrent à lui, dans la mesure du possible, suivant cette parole du prophète royal : « *Mon bien consiste à adhérer à Dieu.* » (Ps. 72.) Il faut en dire autant des vertus ; elles ne sont parfaites et accomplies que si elles sont pratiquées en vue de Dieu. Or, c'est le caractère propre de la Charité de diriger la volonté vers Dieu ainsi que toutes les vertus qui sont dans l'âme humaine, car elle n'a d'autre objectif que le bien de Dieu et la gloire de sa bonté. Et de même, dit le Docteur séraphique (1), que la pesanteur de la pierre attire la pierre vers le centre de la terre et avec la pierre tout ce qui est en elle ; ainsi la Charité entraîne l'âme vers Dieu et en même temps toutes les vertus qui sont dans l'âme. C'est pourquoi, si nous considérons ce qui fait la perfection des vertus, nous affirmons que la Charité est leur forme ; elle n'est pas leur forme constitutive, comme l'âme est la forme du corps auquel elle donne l'être et la vie en ne formant qu'un tout avec lui, mais elle est leur forme directrice, parce

1. In 3, dist. 36, art. 1. q. 6.

qu'elle les dirige vers le bien souverain et la fin dernière de toutes choses.

Ce n'est pas à dire pour cela que la Charité rende toutes les vertus égales en mérite et en dignité, bien que sans elle elles ne soient pas parfaites. Car, quoique aucune plante ne produise des fleurs sans la chaleur du ciel qui la vivifie, néanmoins en même temps que les plantes sont toutes soumises à la même chaleur solaire, elles produisent des fleurs de différentes espèces, les unes produisent des anémones, les autres des violettes, d'autres des tulipes. De même, les plantes des vertus, soumises à l'influence d'une même vertu supérieure, la Charité, produisent des actes de différente valeur. S'il en était autrement, les plus excellentes vertus perdraient sous l'influence de la Charité l'avantage qu'elles ont sur les plus imparfaites. Le martyre n'aurait pas plus de prix que le jeûne, la continence ne l'emporterait pas sur le mariage, et ainsi elles seraient découronnées de leur dignité par cette vertu même qui les porte au plus haut degré de perfection. Cette conclusion serait en contradiction avec les principes immuables de la géométrie qui nous apprend que si on ajoute une égale quantité à deux quantités inégales, ces quantités restent inégales. « *Certes*, dit le « bienheureux François de Sales (1), *nul homme* « *de bon sens n'égalera la chasteté nuptiale à la* « *virginité, ni le bon usage des richesses à leur* « *entière abnégation ; et, de même, qui oserait* « *dire que la charité s'ajoutant à ces vertus*

1. *De l'amour de Dieu*, l. II. ch. 5.

« *leur ôtât leurs propriétés et privilèges, puis-*
« *qu'elle n'est pas une vertu détruisante et appau-*
« *vrissante, mais bonifiante, vivifiante et enri-*
« *chissant tout ce qu'elle trouve de bon dans les*
« *âmes qu'elle gouverne ? et tant s'en faut que*
« *l'amour céleste ôte aux vertus les prééminen-*
« *ces et dignités qu'elles ont naturellement,*
« *qu'au contraire ayant cette propriété de per-*
« *fectionner les perfections qu'il rencontre, à*
« *mesure qu'il trouve de plus grandes perfections,*
« *il les perfectionne toujours davantage; comme*
« *le sucre dans les confitures assaisonne telle-*
« *ment les fruits de sa douceur, que les adoucis-*
« *sant tous, il les laisse néanmoins inégaux en*
« *goût et suavité, selon qu'ils sont inégalement*
« *savoureux de leur nature...* »

J'apprendrai par ce point que je dois pratiquer les vertus pour la même fin que se propose la Charité, qui est la gloire de mon souverain Créateur. « *J'ai dédié mes œuvres au Roi* » (Ps. 44), dit le prophète selon le cœur de Dieu. Je me réfère donc et je me consacre à vous, ô mon souverain bien. Je ne veux vivre et subsister que pour vous glorifier de la meilleure manière qui me sera possible. Tout ce qui procèdera de moi et tout ce que je ferai dans ma vie, je veux que finalement ce soit dans ce but, car, ô mon Dieu, je ne veux rien me réserver. Puisque je vous donne l'arbre, les feuilles, les fleurs et les fruits vous appartiennent aussi ; puisque je vous donne la source, les ruisseaux sont aussi à vous. Si jamais je travaille au salut du prochain, j'entends que ce soit pour votre gloire, pour vous acquérir une âme et une

voix qui chante vos louanges pendant toute l'éternité. Si je fais quelque action qui ait pour but immédiat mon utilité, ma conservation corporelle ou spirituelle, j'entends que ce soit avec l'intention de vous glorifier; je ne veux désirer ce qui m'est utile, soit sur la terre, soit au ciel, que pour devenir plus capable de chanter vos louanges et de manifester vos perfections. Enfin, mon Seigneur, puisque votre bonté infinie mérite que vos créatures vous traitent avec toute sorte de respect, je choisis pour toute l'éternité le but que j'assigne actuellement à mon être et à mes actions, et je proteste que je ne révoquerai jamais cette intention. Et s'il m'arrivait de faire par surprise, par légèreté ou pour tout autre motif une action contraire à cette résolution, je la désavoue dès maintenant, parce que vous seul êtes ma fin suprême, vous seul êtes le but désirable de toutes mes prétentions.

XIXe MÉDITATION

DE L'ACCROISSEMENT DE LA CHARITÉ

SOMMAIRE

L'habitude de la Charité peut être augmentée tous les jours. — Elle s'accroît chaque fois que nous faisons un acte de vertu, même inférieur aux degrés de Charité que l'âme possède déjà. — On distingue dans la Charité trois degrés : la Charité initiale, la Charité qui progresse, la Charité parfaite.

I

Considérez que l'habitude de la sainte Charité peut s'accroître tous les jours, pendant le cours de cette vie. Nous en avons pour preuve irréfutable le grand désir qu'exprimait saint Paul de voir la Charité faire des progrès dans l'âme des chrétiens. « *Croissons en lui par la cha-* « *rité* », dit-il aux Ephésiens. (ch. 4.) « *Je vous de-* « *mande surtout une chose*, écrit-il aux Philip- « piens, *c'est que votre charité abonde de plus* « *en plus* » (chap. 1). Aux Thessaloniciens, il écrit également : « *Je vous exhorte, mes frères, à* « *faire de plus en plus des progrès dans cet* « *amour.* » (I Ep. 4.) On dirait que tous les désirs de cet apôtre, dont le cœur était une fournaise d'a-

mour, tendaient vers l'accroissement de la Charité.

Que la Charité soit susceptible d'accroissement, la raison elle aussi le prouve. Qu'est-ce que la charité, en effet, si ce n'est la voie que nous suivons pour aller au ciel ? « *Je vous montre*, dit saint Paul, *une voie plus excellente* « *encore.* » (I Cor. 12.) Or, on peut toujours avancer dans une voie tant qu'on n'est pas arrivé au terme. Ainsi, on peut toujours faire de nouveaux progrès dans la Charité (1). Entendez la

1. Il est de foi depuis le Concile de Trente que les vertus que l'homme reçoit, quand il est justifié, peuvent être accrues. 1) Par le mot de *justice*, le Concile entend non pas la grâce sanctifiante seule, mais la grâce et les dons réunis, puisqu'il dit (sess. 6, ch. 7) : « *La justification... n'est pas seulement la rémission des péchés,* « *mais de plus la sanctification et la rénovation de* « *l'homme intérieur par la réception volontaire* DE LA « GRACE ET DES DONS QUI L'ACCOMPAGNENT. » Or il déclare que la justification ainsi comprise est augmentée par les bonnes œuvres (can. 24) et que ceux qui l'ont reçue vont par leurs bonnes œuvres de vertu en vertu, sont justifiés davantage. La Charité, qui est un de ces dons et le plus parfait de tous, est donc susceptible d'accroissement. Et cet accroissement n'affecte pas les actes que produit l'habitude de la Charité, mais l'habitude elle-même de la Charité. D'après le Concile en effet (can. 22 et 24), cette augmentation de justice est une récompense et une récompense méritée par les bonnes œuvres. Or ce par quoi on mérite une récompense est distinct de la récompense elle-même. — La Charité peut, comme la Grâce elle-même, s'accroître indéfiniment ; cependant il y a une limite qu'elles ne peuvent dépasser, c'est la grâce accordée à l'humanité

parole du sage : « *Le chemin des justes resplendit* « *comme une lumière qui avance et croît jus-* « *qu'au jour parfait.* » (Prov. 4.) Il ne s'agit pas ici seulement de ce progrès de la Charité qui consiste à l'étendre à un plus grand nombre d'objets, ce qui a lieu quand l'âme, ayant découvert dans la méditation plusieurs attributs de Dieu, commence à aimer en lui un plus grand nombre de perfections qu'auparavant, ou bien quand, rencontrant tous les jours sur la terre des hommes qu'elle ne connaissait pas et les considérant comme les images de Dieu, elle les aime par charité (1).

de Jésus-Christ et à la sainte Vierge. « *C'est pourquoi,* « dit Suarez (DE GRAT. l. 9, c. 6, n. 8), *la grâce de la* « *sainte Vierge peut être donnée comme le terme extrinsè-* « *que de l'augmentation de la grâce pour les autres hom-* « *mes et même pour les anges... en ce sens qu'il n'a été* « *donné et qu'il ne sera donné à personne d'arriver à un* « *tel sommet.* »

1. Cet accroissement que les Théologiens appellent *extensif* peut avoir lieu en effet, sans que l'habitude de la Charité soit augmentée le moins du monde en elle-même, et en perfection intrinsèque. Il peut même en arriver que la Charité soit plus parfaite chez telle personne qui ne connaît que quelques-uns des attributs de Dieu que chez telle autre qui en connaît un plus grand nombre ; ainsi la Charité d'un simple paysan est parfois supérieure à celle d'un savant Théologien. — D'autre part l'accroissement dont parle le Concile de Trente est l'accroissement *intensif*. Suarez ne va pas jusqu'à dire avec certains Théologiens qu'il est de foi depuis le Concile de Trente que la Charité croît intensivement, mais il affirme (DE GRAT. l. 9, c. 11, n. 7), que

Egalement, cet accroissement ne s'opère pas par la destruction de l'ancienne Charité et par la production d'une Charité plus parfaite, car cet accroissement a souvent lieu par une action qui est inférieure en degrés à la Charité déjà possédée par l'âme. Il ne se fait pas davantage par une pénétration plus intime de la Charité dans le cœur de l'homme, auquel elle adhérerait plus fortement, l'augmentation des qualités ne consiste pas en effet en ce qu'elles s'enracinent davantage dans le sujet où elles sont, ou même en ce qu'elles y demeurent plus longtemps, car, à ce compte, la chaleur de la main devrait être plus considérable que celle d'un fer rouge, puisqu'elle dure constamment pendant toute la vie de l'homme, et la blancheur d'une pierre devrait être supérieure à celle d'un tableau où la surface seule est peinte en blanc. Or, tout cela est faux. Il faut donc admettre que la Charité s'accroît par addition de nouveaux degrés aux degrés déjà acquis, ce qui la rend plus forte, plus puissante et plus parfaite qu'elle n'était auparavant (1). C'est ainsi que la lumière du jour augmente à mesure que le soleil s'approche de nous et envoie à travers l'espace de

c'est théologiquement certain, car on ne le déduit de la définition du Concile qu'au moyen du principe philosophique suivant : les qualités et les habitudes croissent et se perfectionnent intrinsèquement. D'ailleurs l'intention du Concile ne pouvait être que d'affirmer ce mode d'accroissement que niaient les hérétiques de cette époque, l'accroissement intensif.

1. Opinio Scoti, in dist. 17, q. 4.

nouveaux degrés de lumière qui s'ajoutent aux premiers (1). Ainsi la Charité, qui a été répandue dans nos âmes comme une belle splendeur, ou bien comme une ardeur céleste, devient plus forte et plus parfaite en recevant de nouveaux degrés de Charité, ou plutôt une charité nouvelle qui se

1. L'accroissement intensif une fois admis, il s'agit d'expliquer de quelle manière il se produit ; c'est là une question purement philosophique et assez obscure. Est-ce par une *inhérence* plus étroite de l'habitude surnaturelle dans l'âme ? Est-ce par l'*addition* de nouveaux degrés ? C'est cette seconde opinion qu'admet notre auteur, opinion soutenue d'ailleurs par de graves philosophes. Mais la première opinion est considérée généralement comme plus probable ; c'est celle de saint Thomas. « *Ainsi donc,* dit-il, *la charité augmente uniquement parce que le sujet participe davantage à cette* « *vertu ; c'est-à-dire parce qu'il est plus porté à en produire les actes, et parce qu'il lui est plus soumis. Car* « *le mode d'accroissement propre à toute forme qui se* « *développe en intensité, c'est que l'être de cette forme* « *consiste totalement en ce qu'il s'attache au sujet qui le* « *reçoit. C'est pourquoi, la grandeur d'une chose étant la* « *conséquence de son être, la forme s'accroît par là même* « *qu'elle est plus inhérente au sujet qui la reçoit ; mais il* « *n'est pas nécessaire qu'une autre forme s'ajoute à elle.* « *Car il en serait ainsi, si la forme avait une quantité* « *par elle-même, et non relativement au sujet. Conséquemment, la charité s'augmente par là même qu'elle est* « *plus intense dans le sujet qui la reçoit, et c'est en ce* « *sens que l'on dit qu'elle augmente essentiellement, mais* « *son accroissement ne provient pas de ce que la charité* « *s'ajoute à la charité par addition.* » (II. II., q. 24, art. 5.)

joint à la première, pour n'en faire qu'une des deux, mais plus accomplie, car la lumière qu'envoie le soleil une demi-heure après qu'il est levé est une nouvelle lumière qui se joint à la première pour n'en faire des deux qu'une seule qui réunit en elle tous les degrés de lumière.

Saint Augustin (1) nous affirme que cette augmentation se fait par le mérite, en ce sens qu'une âme qui use bien de la Charité et produit de saintes actions, mérite que Dieu lui augmente cette vertu. La Charité, dit-il, mérite d'être augmentée, afin que peu à peu elle arrive à la perfection. De là vient qu'une âme pouvant augmenter le nombre de ses bonnes œuvres jusqu'à la fin de sa vie, peut aussi tous les jours faire de nouveaux profits dans la Charité, comme un marchand qui emploie bien son argent peut faire tous les jours de nouveaux bénéfices et s'enrichir de plus en plus.

En effet, aucune limite n'est assignée à l'accroissement de la Charité et l'âme est d'autant plus capable de cet accroissement qu'elle possède déjà une Charité plus parfaite. C'est pourquoi, dès cette vie, une âme peut acquérir une Charité égale à celle de plusieurs Saints du paradis, elle peut en acquérir même une plus grande. Néanmoins les bienheureux peuvent produire des actes d'amour plus parfaits que nous, parce que la Charité, même celle qui n'a que quelques degrés, est dans le paradis dans un état plus parfait et est unie à la lumière de la gloire, sa compagne naturelle ; de plus, il n'y a aucun obstacle qui la ralentisse ou la

1. Tract. 5, *in 1 Canon Joan.*

détourne de son objet, elle n'est exposée à aucune distraction, et elle applique à Dieu d'une manière entière l'âme en qui elle réside. Dans cette vie au contraire, quelque grande qu'elle soit, elle se trouve comme dans un état violent et imparfait, dénuée du secours que lui prête la lumière de la gloire, enfin considérablement entravée par les sollicitudes de cette vie et les inclinations corporelles. De là vient que son activité est singulièrement diminuée jusqu'au jour où elle sera affranchie de tous ces obstacles par la possession de Dieu, qui lui donnera la force d'agir avec toute la perfection dont elle est capable (1). Mais revenons à saint Paul. Il prie pour obtenir un accroissement de Charité ; les savants discutent sur l'augmentation de la Charité, tandis que les Saints prient pour cette augmentation ; les premiers s'efforcent de savoir et les seconds d'avoir. Il est

1. Au sujet de la Charité dans le ciel, les Théologiens admettent communément deux choses : a) l'*habitude* de la Charité que nous avons au ciel est spécifiquement et numériquement la même que celle que nous avions sur la terre. C'est l'opinion notamment du Maître des sentences. (In. 3, dist. 31) et de Saint Thomas. (I. II. q. 67.) Saint Paul est très explicite sur ce point : « *La charité*, dit-il, *ne périt jamais.* » (I Cor. 13.) b) Néanmoins dans le ciel la Charité est plus parfaite que sur la terre, elle se revêt de certaines perfections extrinsèques propres à cet état ; c'est ce que signifie cette parole : « *Celui qui est le plus petit dans le royaume* « *des cieux est plus grand que lui.* » (Matt. XI, 11), c'est-à-dire que saint Jean-Baptiste, le plus grand des enfants des hommes.

bon de savoir, mais il est meilleur d'avoir, et saint Paul choisissant ce qui est préférable, laisse là les disputes et prie pour l'accroissement de la Charité (1).

J'imiterai donc son zèle et je désirerai avec ardeur cet accroissement, je travaillerai tous les jours à perfectionner cette royale vertu. Je redirai souvent la prière que l'Eglise adresse à Dieu : Donnez-nous, Seigneur, une augmentation de foi et de Charité. Et puisque saint Paul souhaitait si ardemment qu'on fit des progrès dans la Charité, je le choisirai comme mon intercesseur particulier, lui demandant de me servir d'intermédiaire auprès de Dieu pour obtenir cette augmentation. O mon Seigneur et mon Dieu, je ne vous demanderai pas d'augmenter mes biens terrestres, ma gloire et les richesses de ce monde, mais augmentez en moi les richesses de votre amour, et faites-moi faire d'heureux progrès dans votre Charité, afin que je vous cherche en toutes choses, que je vous aime de tout mon cœur, de toute mon âme, de tout mon esprit et de toutes mes facultés. Enracinez en moi un désir plus ardent de mettre mes complaisances en vous plus qu'en toute autre chose, et de vous plaire dans toutes mes entreprises. Et vous, bienheureux saint Paul, employez-vous là-haut, comme vous le faisiez sur la terre, à faire surabonder la Charité. Ah ! plût au ciel, grand Saint, qui étiez tout d'amour rempli comme un séraphin de la terre, plût au ciel que j'eusse pour mon Dieu un

1. Goranus, *in Domin. 22, post. Pentec.* fer. 2.

amour ardent, semblable à celui dont vous brûliez !

II

Considérez que la Charité s'accroît par toutes sortes d'actes vertueux, même par ceux qui ne sont pas produits avec toute la perfection que permettrait l'habitude de la Charité. Cette vérité découle de la précédente considération où nous avons remarqué, après saint Augustin, que l'augmentation de la Charité a pour cause le mérite, en ce sens qu'elle mérite par les actes qu'elle produit, d'être augmentée par Dieu. S'il en est ainsi en effet, comme il est certain que toute bonne œuvre est méritoire, pour si petite qu'elle soit, il faut en tirer cette conclusion que la Charité est augmentée à chaque acte d'amour de moindre perfection.

Néanmoins cette conclusion soulève de grandes difficultés, et tous les Théologiens n'y souscrivent pas. Un des disciples célèbres de saint Thomas (1), qui dans un langage peu clair, a soutenu la proposition contraire, à savoir que les actes plus fervents augmentent seuls la Charité, souhaite néanmoins que notre opinion soit vraie. Ce serait, dit-il, fort commode pour les gens tièdes qui pourraient par une vie sans ferveur, faire des progrès dans la vertu. Néanmoins il combat indirectement cette théorie, parce qu'elle favorise la tiédeur dans l'amour. Mais c'est tout le contraire qui est vrai, dit un de nos excellents Maîtres (2) : ce qui

1. Bannez. I, II, q. 24.

2. Gamachœus, ad q. 24, c. 6.

nourrit la tiédeur et qui favorise la paresse, c'est précisément la doctrine qui consiste à dire que les actes fervents augmentent seuls la Charité. De fait, l'homme une fois persuadé qu'il en ainsi, méprisera plusieurs bonnes œuvres moins importantes en soi, ainsi que certains actes de vertu médiocres, pour ce motif que par de telles actions il ne mériterait rien et n'augmenterait ni sa grâce, ni sa Charité. Il ajoute que cette opinion est en opposition avec la bonté de Dieu, qui a promis de grandes récompenses même pour des bonnes œuvres bien petites. « *Venez, les bénis de mon Père ; car « vous m'avez donné à manger et vous m'avez « donné à boire.* » — « *Quiconque aura donné « un verre d'eau froide en mon nom, ne perdra « pas sa récompense.* » — « *Courage, bon et « fidèle serviteur, parce que tu as été fidèle dans « les petites choses, je t'établirai sur de beau« coup plus grandes.* » (Matt. 25.) Or, si celui qui a une Charité parfaite n'acquérait aucun mérite par des actes de Charité médiocres, cette promesse de l'infaillible Vérité ne se réaliserait pas. Il y aurait même un inconvénient plus grave : celui qui aurait une Charité moins parfaite et en regard de laquelle ces actes seraient estimés plus fervents, mériterait et devrait cet avantage à la médiocrité de sa Charité, tandis que celui dont l'habitude de la Charité serait plus grande, et en regard de laquelle ces mêmes œuvres seraient d'une perfection moindre, ne mériterait rien et perdrait son temps quand il les accomplirait. Ce grand Dieu, qui a compté les cheveux de notre tête et qui n'oublie pas un petit passereau, ce Dieu qui compte

jusqu'à nos pensées et aux moindres élans de notre cœur, récompense tous les actes de vertu qui sont faits par une âme ornée de la grâce et de la Charité. La sainte amante du Cantique a blessé son cœur et gagné son amour par un seul de ses yeux et par un seul cheveu de sa tête. « *Une tri-* « *bulation légère et passagère,* dit saint Paul, « *opère en nous un poids éternel de gloire.* » (II Cor. 4), et par conséquent de grâce et de Charité dans cette vie, car c'est à cette grâce et à cette Charité qu'est proportionnée la gloire dans la vie future. Nous trouvons dans la nature certains exemples qui nous aident à mieux comprendre cette vérité. Ne voyons-nous pas qu'un petit feu ajouté à un plus grand feu, en augmente la chaleur, qu'un petit flambeau ajouté à un flambeau plus grand, augmente la clarté et qu'une goutte d'eau ajoutée à une grande quantité d'eau, augmente la quantité totale, bien qu'elle l'augmente d'une quantité si minime que nos yeux ne peuvent la discerner ? Pourquoi donc une Charité moindre, jointe à une Charité plus parfaite, ne lui apporterait-elle pas une augmentation ?

A ce raisonnement on oppose l'expérience journalière et on nous montre des hommes qui faisant des actes de Charité tièdes et languissants, décroissent plutôt qu'ils ne croissent en perfection. A cela il faut répondre que la Charité ne subit jamais, comme nous le verrons bientôt, aucune diminution et que si les autres habitudes périssent peu à peu en conséquence de la tiédeur de leurs actes, c'est par accident, en tant que cette tiédeur laisse la place libre aux tentations et aux mouvements contraires.

Il est également vrai de dire que ces actes tièdes contribuent, en proportion de la valeur qu'ils ont, à affermir davantage l'habitude de la vertu ; car qui pourrait mettre en doute que la patience se fortifie par les petits actes de résignation produits à l'occasion des contrariétés qui se présentent à tout instant de la journée ? Tel homme devient plus tempérant, s'il s'abstient tous les jours de prendre une certaine quantité de nourriture qu'il pourrait licitement prendre, et les petites mortifications journalières ne laissent pas d'être très profitables à ceux qui y sont le plus habitués. Et les savants eux-mêmes ne font-ils pas profit de tout ce qu'ils entendent ? ils apprennent toujours quelque chose à entendre parler même des personnes moins instruites qu'eux, et c'est ainsi que se vérifie ce que dit Salomon : « *Le sage qui* « *écoute deviendra plus sage.* » (Prov. I.) (1).

Cela est si vrai que plusieurs Théologiens soutiennent que même les actes de Charité inférieurs à l'habitude de la Charité, font croître la Charité effectivement et physiquement, d'une manière réelle et comme naturelle, tout au moins quand

1. L'opinion que soutient Bail est de beaucoup la plus communément admise parmi les Théologiens : tout acte de Charité, même le plus tiède et le plus faible eu égard aux degrés de perfection et de force de l'habitude de la Charité que possède l'âme, mérite et obtient à l'instant même une augmentation de cette même habitude. SaintThomas dit : « *Tout acte de charité, n'importe lequel,* « *mérite un accroissement de charité.* » (II. II. q. 24, art. 6, ad 1.) Les Saintes Ecritures (Matt. X, 42 ; I Cor. XV, 58) et le Concile de Trente affirment que

ils sont souvent répétés, car c'est le propre des habitudes de naître de la répétition des actes (1).

toute bonne œuvre, par conséquent celle qui est fervente comme celle qui est tiède, mérite une augmentation de grâce et des vertus. D'autre part, il appartient à une exacte justice, telle qu'est assurément celle de Dieu, de nous donner immédiatement et sans retard ce que nous avons mérité.

1. L'opinion de ces quelques Théologiens est rejetée par le plus grand nombre; Suarez affirme (DE GRAT. lib. 8, c. 4. n. 12) qu'elle est *« dépourvue de toute probabilité »* et qu'il y aurait *« une grande audace »* à la soutenir. 1) D'après le Concile de Trente (sess. 6. c. 7, 10, 16) nos actes *méritent* une augmentation de grâce et de vertus ; mais s'ils la méritent, ils ne la produisent pas formellement et physiquement, la récompense due à un acte méritoire est toujours quelque chose de distinct de l'œuvre méritoire elle-même ou de ses effets formels. 2) Les vertus infuses diffèrent des vertus acquises en ce qu'elles donnent à l'âme non pas la facilité, mais la faculté de produire des actes surnaturels. Or l'acte est incapable de produire la faculté elle-même, la vision par exemple ne saurait produire la vue. Cet argument qui prouve que nous ne pouvons pas produire en nous les vertus infuses, prouve également que nous ne pouvons pas formellement les faire croître. Car de même que la vertu infuse pour la première fois donne à l'âme le pouvoir de produire un acte surnaturel, ainsi la même vertu, quand elle devient plus parfaite, lui donne le pouvoir de produire un acte surnaturel plus parfait. 3) Lorsqu'il s'agit de la Charité comme aussi des autres vertus qui sont indissolublement unies à la Charité, on doit la considérer comme une propriété qui découle de la grâce sanctifiante et par suite, toute cause qui est

C'est ainsi, disent-ils, qu'un grand nombre de petites lumières donnent autant de clarté qu'une grande, et qu'un grand nombre de gouttes d'eau creuse la pierre au bout d'un certain temps tout aussi bien que pourrait le faire un ciseau d'acier enfoncé à coups de marteau. On constate, il est vrai, qu'une couleur moins blanche mélangée à une autre couleur d'une blancheur absolue ne l'augmente pas, mais au contraire la diminue ; la raison en est que dans cette couleur moins blanche se trouvent des éléments contraires à la blancheur, la blancheur en effet est une qualité qui n'est

capable de produire physiquement la Charité, doit être aussi capable de produire physiquement la grâce. Or une telle chose est impossible à n'importe quel acte d'une vertu même infuse : *a*) parce qu'un acte immanent ne peut avoir aucun effet hors du sujet dans lequel il se trouve ; or les actes résident dans les puissances de l'âme, tandis que la grâce a son siège dans la substance de l'âme ; *b*) parce que la grâce est comme une forme universelle ; elle contient éminemment les autres habitudes surnaturelles qui découlent d'elle, ou tout au moins elle est en elle-même quelque chose de plus parfait que ces habitudes et ces dons qui lui sont dus. (Suarez, DE GRAT. LIB. 8, C. 3. n. 9.) Donc, même les actes de Charité les plus fervents, à plus forte raison ceux qui sont *inférieurs à l'habitude* sont radicalement impuissants à produire physiquement un degré de plus de Charité dans l'âme. La répétition des actes de Charité ne peut pas davantage faire croître l'habitude de la Charité. Sans doute l'expérience nous prouve que par la répétition des actes surnaturels de la Charité, nous acquérons une réelle facilité à les produire de nouveau, de telle sorte qu'au bout d'un certain temps ces actes

pas toujours pure, car elle peut être altérée par des éléments contraires. Mais les qualités pures qui n'admettent aucun mélange, comme par exemple la splendeur de la lumière qui repousse les ténèbres, ne subissent aucun déchet du fait de l'adjonction de qualités d'une perfection moindre, mais qui sont de leur espèce et de même nature. Puisque la Charité est une qualité pure, c'est-à-dire qui n'admet aucun mélange de péché mortel, elle ne déchoit pas quand survient dans l'âme une Charité moins parfaite ; elle se l'unit au contraire et la rend plus forte et plus parfaite.

Cette considération m'apprendra à ne pas mépriser les moindres œuvres de vertu, puisqu'elles servent à faire surabonder la Charité. Celui qui veut devenir riche et qui est avare des biens de ce monde, ne perd aucune occasion, pas même la plus petite, de multiplier le talent qu'il possède. De même celui qui est saintement avare et qui est désireux d'amasser le précieux trésor de la Charité, ne perd point le temps opportun pour l'aug-

nous deviennent comme naturels. Ils laissent alors dans les puissances de l'âme certaines dispositions qui nous les rendent plus faciles dans la suite, telles que le souvenir de ces actes, la direction habituelle de notre pensée vers Dieu, et de plus ils chassent les dispositions contraires qui sont la cause principale des difficultés que nous éprouvons à les produire. Mais la facilité qui résulte de la répétition de ces actes surnaturels de la Charité, n'est pas surnaturelle en elle-même, elle est purement naturelle ; et la preuve manifeste en est que lorsque nous perdons la Charité, nous conservons encore cependant cette facilité.

menter. Je serai donc fidèle à pratiquer la vertu et les actes du saint amour, dans les petites occasions. J'exercerai la vertu de patience quand j'aurai à subir de petites injures et de petits mépris ; si je ne puis faire de grandes aumônes, je n'estimerai pas inutile d'en faire de petites ; si l'occasion ne s'offre pas de montrer une Charité généreuse en souffrant le martyre, je pratiquerai tout au moins cette vertu en supportant de petites pertes et de légères souffrances qui se présentent chaque jour et ainsi je ferai servir toutes choses à l'amour de Dieu. Mais si les petits actes de Charité sont agréables à Dieu, combien plus le seront les actes plus importants et plus fervents de cette même vertu ? O Seigneur, accordez-moi la grâce de pratiquer les uns et les autres, de vous être fidèle dans les grandes comme dans les petites occasions, de vous servir dans ce qui est noble comme dans ce qui est abject, afin de mériter dans les deux cas une augmentation de votre si précieuse amitié.

III

Si nous considérons la Charité dans ses accroissements, nous pouvons la diviser en Charité initiale, en Charité qui progresse et en Charité parfaite. C'est ce qu'a enseigné saint Augustin (1), quand il a dit : la Charité naît pour devenir parfaite ; en effet, une fois produite dans l'âme, elle doit être entretenue, puis fortifiée, et enfin perfectionnée. Or la Charité produite dans l'âme et

1. Tract. 5, *in can. Joan.*

entretenue est la Charité initiale ; la Charité fortifiée est la Charité qui s'accroît, et la Charité arrivée à son comble est la Charité parfaite. C'est comme dans la vie de l'homme, dit saint Thomas (1), selon son âge, l'homme s'applique à diverses études et à des goûts divers, comme nous pouvons le constater dans l'enfance, dans l'adolescence et dans l'âge mûr ou parfait ; à chaque âge correspondent chez l'homme des occupations différentes. De même dans ces trois degrés de la Charité, l'homme agit diversement et reçoit de cette vertu une impulsion différente. En est-il à la Charité initiale, il s'attache à se défaire du péché et à mortifier ses passions qui sont les amorces du péché ; c'est là son but principal et le plus ordinaire. Ce travail, qui est le fondement de la vie spirituelle une fois accompli, la Charité qui progresse le porte à rechercher la vertu et à en produire les actes fidèlement. Dans cet état on ne laisse pas, il est vrai, de résister quelquefois aux tentations et aux mouvements des passions, mais ce n'est qu'accidentellement, car le principal emploi de l'homme qui est arrivé à ce degré de Charité, est de s'exercer courageusement à la pratique de toutes sortes de vertus. Après cela, il arrive à la Charité parfaite, et alors il n'a pas de plus pressant désir que de demeurer uni à Dieu et de vivre continuellement en sa présence, afin de jouir de lui dès cette vie, autant que la chose est possible. Dans ce progrès spirituel, la Charité imite le mouvement corporel dans lequel nous

1. Q. 24, art. 9.

distinguons trois choses : le point de départ, la marche vers le terme de la course et enfin le repos dans ce même terme. Ainsi est-il dans la vie spirituelle ; il y a deux termes : celui d'où l'on part et qui est le péché, dont il faut s'éloigner, et le terme de la course qui est Dieu. La Charité initiale éloigne donc l'homme du péché, la Charité qui progresse le rapproche de Dieu et la Charité parfaite le fait reposer en Dieu. Aussi ces trois degrés de la Charité correspondent-ils aux trois parties de la vie spirituelle : la Charité initiale correspond à la vie purgative, la Charité qui progresse à la vie illuminative et la Charité parfaite à la vie unitive. Et dans tout ce progrès la Charité nous apparaît admirable, de sorte qu'on peut lui appliquer ce trait du Cantique des Cantiques : « *Quelle est celle qui monte semblable à* « *l'aurore qui se lève, belle comme la lune, res-* « *plendissante comme le soleil ?* (ch. 6.) Qu'est autre chose en effet la Charité des commençants qu'une belle aurore, qui, dès qu'elle paraît, éloigne les ténèbres de la nuit et dissipe les obscurités du péché ? La Charité de ceux qui font des progrès, qu'est-elle sinon une belle lune qui croît de jour en jour jusqu'à ce qu'elle ait atteint sa plénitude, et qui illumine ceux qui voyagent dans la nuit de ce monde ? Enfin à quoi peut-on mieux comparer la Charité parfaite qu'à un beau soleil produisant des torrents de lumière et des feux brûlants, en même temps que les plus nobles effets spirituels ?

Ainsi voici les excellences et les propriétés de la Charité : c'est la tendresse, l'ampleur, l'estime souveraine de Dieu et une douce violence. Par la

tendresse, elle ressent jusqu'au fond du cœur soit tout ce qui est honorable et avantageux pour Dieu, soit tout ce qui lui est injurieux, même les péchés véniels les plus légers dont elle a facilement la contrition. Par son ampleur, elle aime toutes choses pour Dieu, même ses ennemis et ceux qui l'outragent elle-même. Par la souveraine estime qu'elle a de Dieu, elle tient Dieu pour la chose la plus précieuse du monde, elle donne ou abandonne pour pouvoir l'acquérir, tout ce qui lui appartient, et après tout cela il lui semble qu'elle a fait peu de chose, comme il est dit au Cantique des Cantiques : « *Quand un homme aurait donné* « *toutes les richesses de sa maison pour acquérir* « *l'amour, il les mépriserait comme s'il n'avait* « *rien donné* » (ch. 8). Enfin, par sa violence, la Charité blesse, lie, fait languir et défaillir. Elle blesse, car la personne qui en est atteinte ne peut dissimuler son affection ardente pour Dieu, mais elle la témoigne au-dehors par des soupirs, des gémissements et par des cris extraordinaires qu'elle jette de loin en loin, à la façon d'une personne gravement blessée. Elle lie, car elle unit d'une manière si continuelle l'âme à Dieu, qu'elle pense toujours à lui. Elle la fait languir, car toutes les choses créées qu'elle voit ici-bas lui sont à charge aussi longtemps qu'elle ne jouit pas de Dieu. Et si cette jouissance se fait trop attendre, elle tombe dans une sainte défaillance, elle n'en peut plus, parce que d'une part les créatures ne la contentent pas, elle qui aspire à des biens plus élevés, et que d'autre part, Dieu ne la satisfait pas non plus, puisqu'il la prive de sa présence et de sa vue.

Et maintenant, qui me donnera d'aller de progrès en progrès jusqu'à ce que j'aie atteint le sommet de la Charité ? O belle aurore, faites-moi sortir des ténèbres ! O belle lune, illuminez-moi ! O beau soleil, embrasez-moi ! O Dieu tout-puissant et infiniment bon, notre joie et notre fin, vous qui êtes appelé « *le désir des montagnes éternelles !* » (Gen. 9), c'est-à-dire des âmes saintes, dont vous voulez être aimé et désiré éternellement, répandez dans nos cœurs cette triple Charité, de sorte que avec un saint amour nous résistions au péché, nous nous exercions dans la vertu et nous nous reposions en vous, qui êtes notre fin et notre repos éternel. Et puisque nous ne pouvons nous élever d'un bond à la Charité parfaite, sans avoir passé auparavant, comme par autant de degrés, par la Charité initiale et par la Charité qui progresse, — ce qui serait intervertir l'ordre et passer témérairement du baiser des pieds au baiser de la bouche, — donnez-moi, Seigneur, le désir de me justifier de toutes mes passions. Que ce désir, mon Dieu, ne soit pas tiède et inutile, mais ardent et efficace, qu'il nous détermine à mettre la main à l'œuvre et à prendre tous les moyens pour réussir, afin Seigneur, que vous qui êtes miséricordieux, prenant pitié de nos travaux, vous nous conduisiez de vertu en vertu au plus haut degré de la Charité très parfaite, à sa tendresse, à son ampleur, à la haute estime qu'elle fait de vous et à la douce violence par laquelle elle nous presse et nous oblige de ne respirer que pour vous.

XX[e] MÉDITATION

DE LA PERTE DE LA CHARITÉ

SOMMAIRE

Bien que la Charité admette des accroissements successifs, elle ne subit jamais la moindre diminution. — Elle se perd totalement à l'instant même où l'âme commet un péché mortel. — Après la perte de la Charité, il demeure dans l'âme un certain amour imparfait, qui peut faire illusion à certaines personnes pieuses.

I

Considérez que si la Charité admet des accroissements successifs, elle ne subit aucune diminution progressive (1). Cette diminution serait produite en effet ou par des actes de vertu faits avec tiédeur ou par des actes mauvais. Or les actes de vertu, même ceux qui sont faits avec tiédeur et lâcheté, produisent une augmentation de grâce, comme nous l'avons vu plus haut, et par conséquent ne la diminuent pas. Quant aux péchés, s'il s'agit du péché mortel, il ne produit pas une diminution, mais la perte totale de la grâce. Toute la difficulté consiste à savoir si les péchés véniels diminuent la grâce. Mais nous pouvons affirmer

1. Antisiodor. In 3. tract. 5. c. 5. — D. Thom. q. 24. art. 10. — Scotus, In 1, dist. 17, q. 5.

encore qu'ils ne portent aucune atteinte à la Charité et ne peuvent lui faire la moindre brêche, car elle est trop puissante pour en être endommagée et ainsi elle se conserve entière au milieu de ces petits ennemis de Dieu.

Toute réalité qui peut en diminuer une autre, dit le Docteur séraphique (1), a un certain pouvoir sur elle. Or le péché véniel n'a aucun pouvoir sur la Charité, parce que la Charité aime Dieu plus que la concupiscence vénielle n'aime la créature. Il ajoute que si le péché véniel diminuait la Charité, il diminuerait par voie de conséquence la récompense essentielle qui lui est due et comme cette récompense est un bien éternel, la privation soit partielle, soit totale de ce bien constituerait une peine éternelle. Or le péché véniel ne mérite pas une telle peine. Donc le péché véniel ne prive pas l'âme d'un seul degré de Charité et n'en arrache pas une seule parcelle du cœur. Mais la plus forte raison pour prouver cette vérité est que, si le péché véniel diminuait tant soit peu la Charité, un certain nombre de péchés véniels la ruineraient entièrement. Car, puisque la Charité est finie et bornée, si le péché véniel est assez fort pour lui enlever une parcelle de son être, plusieurs péchés véniels la détruiront complètement. De cette manière un certain nombre de péchés véniels deviendraient mortels pour l'âme à qui ils ôteraient la vie du saint amour (2).

1. In 1. dist. 17. art. 1. q. 3.

2. Voici en quels termes Suarez qualifie l'opinion que défend ici Bail, à savoir que les péchés véniels ne dimi-

En présence de cette conséquence inadmissible, le théologien Victor (1) a recours à des subterfuges plus nombreux encore que les détours d'une anguille dans un pré pour échapper à la main qui veut la saisir. Il dit que Dieu a donné une si grande abondance de grâce à tous les justes, qu'elle ne peut être épuisée par de très nombreux péchés véniels, car Dieu a prévu qu'ils n'arriveraient pas jusqu'à produire cet effet. Il dit aussi que les derniers péchés véniels diminuent la Charité moins que les premiers, parce qu'il ne reste

nuent aucunement l'habitude de la Charité : « *J'estime « cette opinion tellement certaine que l'opinion contraire « n'est ni probable, ni défendable avec quelque apparence « de raison. Et cela d'abord à cause du sentiment com- « mun des Théologiens qui la défendent...* » (De grat. l. 11. c. 8. n. 7.) L'opinion contraire n'est guère défendue d'une manière certaine que par Denys le Chartreux. Le péché véniel 1) n'est incompatible avec aucun degré de grâce ou de Charité, car le Concile de Trente affirme que tous les justes, même les plus élevés en vertu, pèchent quelquefois véniellement, à moins qu'ils n'aient reçu de Dieu un privilège spécial. Or, comme la sainteté et la Charité peuvent croître indéfiniment, il n'y a donc aucun degré de Charité auquel répugne le péché véniel. 2) Il ne mérite pas d'être puni par une diminution des vertus et par conséquent de la Charité, parce que celui qui pèche véniellement ne s'éloigne pas de Dieu considéré comme fin dernière de l'homme ; il ne mérite donc pas d'être puni par la privation même partielle des dons qui le font tendre vers Dieu. Dieu peut le punir par les châtiments temporels.

1. In *Relectione de augment. char.* p. 2., extat integra apud. Bannez, 2. 2.

au juste qu'une petite quantité de Charité à cause des pertes déjà faites, et dès lors il est assez gravement puni par la diminution la plus légère, de même que celui à qui il ne reste que peu de bien subit un grave préjudice pour peu qu'on lui en prenne. Il ajoute que si le juste décroît d'un côté par les péchés véniels, il répare ses pertes par de nouveaux profits en faisant de temps en temps quelques bonnes œuvres, et de la sorte il n'est jamais entièrement dépouillé de la Charité. Mais ces raisons et autres semblables sont solidement réfutées par les plus savants Théologiens (1) qui empêchent certainement Victor de remporter ici la victoire, malgré toute l'adresse avec laquelle il se défend. Qui ne sait en effet que les justes ne compensent pas toujours les fautes vénielles par des actes de vertu ? Qui ne sait qu'au lieu d'avancer, ils demeurent souvent dans le même état comme des toupies, ou même ils reculent comme des écrevisses et deviennent pires de jour en jour, leur derniers péchés véniels étant souvent plus graves et dignes de plus grands châtiments ? Et d'aillleurs, dire que leur Charité est toujours si grande qu'elle ne peut être entièrement détruite, c'est ignorer comment progresse cette vertu qui ne grandit que peu à peu et qui souvent est très petite à ses débuts.

Il est bien plus difficile de réfuter à ce sujet saint Augustin (1), qui affirme à plusieurs reprises que les petits péchés tuent l'âme si on les néglige. Les

1. Valentia, disp. 3, q. 2, punc. 53. — Gamachœus, ad q. 2, c. 7.

gouttes d'eau, dit-il, sont bien petites, et néanmoins elles font déborder un fleuve. Petits sont les grains de sable et néanmoins leur nombre peut être tel qu'ils accablent celui qui en serait chargé ; la sentine du navire lui cause autant de dommage que si un fleuve entier y passait. Ceux qui ont entrepris d'interpréter les passages obscurs de saint Augustin disent qu'il a parlé en prédicateur qui, pour inspirer aux âmes la haine du péché, avance cette exagération que les plus petits péchés, ruinent la grâce dans une âme, si on les néglige. Mais comme il n'est jamais permis de mentir, pas même quand on prêche, cette solution est inacceptable. Il vaut mieux recourir ici à l'explication de saint Thomas : quoique, dit-il, les péchés véniels ne détruisent pas la Charité d'une manière directe, cependant indirectement ils la rendent oisive et la Charité oisive, celle qui ne produit aucune œuvre, ne peut subsister longtemps. Certains arbres ne peuvent vivre, quand on les a dépouillés de leurs feuilles et de leurs fleurs, car ce sont elles qui les mettent à l'abri des injures du temps. Telle est la Charité ; elle ne vivra pas longtemps si les péchés véniels continuent à la priver de ses actes, qui sont comme ses feuilles et ses fruits. De plus, les péchés véniels engendrent de perverses habitudes, qui enhardissent l'âme et l'inclinent à commettre le péché mortel ; or le péché mortel détruit totalement la Charité. Ainsi le péché véniel ne diminue pas par lui-même la Charité, mais il dispose l'âme

1. Tract. 12, *in Joan*. c. 3.

à la perdre totalement il est l'occasion de sa défaite et aussi quelquefois l'occasion de sa damnation.

A la suite de cette considération j'admirerai la bonté de Dieu et son penchant à nous traiter avec douceur. Il veut en effet que la Charité s'accroisse par les plus petits actes de vertu, mais il ne veut pas qu'elle décroisse par les petites fautes. Oh! que ce procédé de la part de Dieu témoigne une merveilleuse douceur ; il récompense libéralement tout ce qui est bien, mais il ne punit pas absolument tout ce qui est mal. O mon Dieu ! comme vous êtes plus enclin à la miséricorde qu'à la sévérité et plus porté à enrichir les âmes de biens spituels, qu'à les en appauvrir ! Vous pardonnez volontiers, et vous ne condamnez qu'à regret. Vous êtes généreux dans vos dons et vous ne les reprenez jamais, à moins que la créature ne s'en rende absolument indigne par une aversion totale à votre égard. Qu'il faut qu'une âme soit aveuglée et dénaturée, pour offenser une telle bonté ! Je redouterai également d'offenser Dieu, même par de simples offenses vénielles, en songeant que ces offenses disposent au péché mortel, qui détruit totalement la sainte Charité.

II

Considérez que la Charité se perd à l'instant même où l'âme commet un péché mortel. « *Le* « *jour où tu mangeras de ce fruit, tu mourras* » (Gen. 2), dit Dieu au premier homme ; il entendait lui signifier par là que la grâce et la Charité disparaîtraient de son âme. « *La peine du péché,* « dit saint Paul, *c'est la mort* » (Rom. 6), à savoir

la mort de la Charité divine, qui abandonne l'âme, au même instant où elle consent au péché mortel. Cela provient de ce que la Charité et le péché mortel sont absolument opposés, plus opposés l'un à l'autre que le jour et la nuit et par conséquent incompatibles. La Charité en effet porte l'âme à préférer la volonté de Dieu et les lois de Dieu à toutes les choses du monde, sans exception, et elle ne se conserve qu'en maintenant cette préférence absolue en faveur de Dieu, comme étant celui qu'elle estime souverainement et uniquement. Au contraire, le péché détourne l'âme des commandements divins et ravit à Dieu la préférence à laquelle il a droit sur toutes les créatures; il est comparable à l'action des Juifs qui préférèrent injustement Barrabas à Jésus, un séditieux à la paix elle-même, un meurtrier à la vie, un criminel à l'innocence même. Or ces deux choses sont inconciliables, à savoir préférer Dieu à tout et préférer une créature à Dieu. Elles se détruisent réciproquement et l'âme qui fait à Dieu le tort de lui ravir la prééminence qui lui appartient, mérite par cette injustice que la Charité lui soit ôtée (1).

1. C'est un point de doctrine défini par le Concile de Trente : « *Il faut affirmer que la grâce de la justifica-* « *tion se perd, non seulement par l'infidélité, qui détruit* « *avec elle la foi, mais encore par tout autre péché mortel* « *qui laisserait la foi subsister.* » (Sess. 6. ch. 15.) Le même Concile affirme dans le can. 28e (même session) qu'après le péché mortel il reste une foi morte, c'est-à-dire une foi que la Charité ne rend plus agissante : « *Si* « *quelqu'un dit que la grâce étant perdue par le péché, la*

Saint Thomas (1) dit au sujet de cette perte deux choses remarquables. Premièrement, la Charité, dit-il, peut périr dans une âme, parce que dans l'état de la vie présente, où Dieu n'est pas parfaitement connu, elle ne remplit pas toutes les puissances et toutes les facultés de l'âme, de manière à ne les occuper qu'en lui seul. Elle y laisse du vide et de la place pour l'affection des créatures, qui sait bien s'y glisser en effet ; de là naît au bout d'un certain temps le désordre suivant : cette affection pour les choses créées prévaut et l'emporte sur l'amour de Dieu. Ce n'est pas comme dans le ciel, où la Charité est dans son état parfait et remplit toute la capacité des puissances de l'âme, les ravit en Dieu et les unit à lui ; si bien que l'âme étant pleinement rassasiée de lui, n'a plus aucune inclination désordonnée pour les créatures, car il n'y a plus de place en elle pour de telles inclinations, tout y étant plein de Dieu. Dans l'état de cette vie au contraire, les facultés humaines n'étant pas parfaitement remplies de Dieu, sont encore susceptibles d'autres affections, qui peuvent ruiner la Charité. Ainsi dans les corps célestes la forme est incorruptible, parce qu'elle remplit toute la capacité de la matière ; mais dans les éléments terrestres elle est

« *foi est toujours perdue en même temps, ou que la foi* « *qui reste au pécheur n'est plus une vraie foi, bien* « *qu'elle ne soit plus une foi vive, ou que celui-là n'est* « *plus chrétien qui a la foi sans la charité, qu'il soit anathème !* »

1. Q. 24. art. 11.

corruptible, parce qu'elle ne la remplit pas, mais lui laisse une tendance à endosser d'autres formes, dont la génération n'a lieu qu'après la destruction de la forme précédente. De même dans le paradis, où la Charité assouvit toutes les aspirations de l'âme, la Charité est immortelle, mais non ici-bas, où l'âme n'est pas absolument remplie par Dieu. Elle en sort facilement, comme le vin sort d'un tonneau qui n'est pas absolument plein ; ce qui n'arriverait pas s'il était plein, à moins qu'on ne lui donnât de l'air. La seconde chose remarquable que dit Saint Thomas (1), c'est que Dieu communique incessamment des degrés nouveaux de Charité aux âmes qui déjà possèdent cette vertu, comme le soleil répand sans cesse sa lumière dans l'air qu'il rend lumineux. Dieu en effet est un soleil spirituel qui brille continuellement dans le monde spirituel des justes. Si ce soleil cessait un seul instant d'y produire la lumière et la chaleur, tout y serait plongé dans d'horribles ténèbres, car la production et la conservation de la Charité dépendent de cette action continuelle de Dieu. De là vient que de même que l'air cesse d'être lumineux, dès qu'on oppose quelque obstacle au soleil, ainsi cesse aussi la Charité, dès qu'on met quelque obstacle à l'action divine dans l'âme. Or le péché mortel, qui consiste dans la transgression des ordres de Dieu, y met obstacle, parce qu'il rompt l'amitié qui existe entre Dieu et le juste. L'amitié en effet requiert la conformité de volonté, elle exige que l'homme juste étant au-dessous de Dieu,

1. Ibid. art. 12.

se soumette à la volonté divine, car l'obéissance est le lien de cette amitié; or, par le péché mortel l'homme résiste à la volonté de Dieu, il rompt le lien de l'amitié et empêche Dieu de verser désormais sa Charité en lui. Voilà pourquoi un seul péché mortel fait perdre la Charité.

Mais la Charité n'est-elle pas invincible? Ne triomphe-t-elle pas des enfers? Est-ce que l'amour n'est pas plus fort que la mort? N'est-ce pas un acte d'amour qui efface tous les péchés mortels? N'est-ce pas par ce moyen que Madeleine, la bienheureuse amante, en fut affranchie? Comment donc peut-il se faire que le péché mortel triomphe de la Charité? Il faut répondre que la Charité est plus forte que l'enfer et que les péchés, mais à la condition d'être agissante et d'aimer Dieu d'une manière actuelle par dessus toutes choses, car quand elle est telle, le péché la fuit et ne l'aborde jamais. Mais la Charité qui n'agit pas, qui se repose dans le sommeil de la paresse, est vaincue par le péché mortel qui, profitant de cette inaction, reprend sur elle l'avantage et s'installe en maître dans l'âme. De cela nous ne devons pas nous étonner davantage que du fait d'un simple soldat inexpérimenté, qui tue le plus valeureux capitaine, qu'il a surpris pendant son sommeil.

Si donc le péché mortel est le poison et la mort de la sainte Charité, de quelle haine ne devons-nous pas le poursuivre précisément parce qu'il nous ravit la plus précieuse des vertus? Et si nous voulons du mal à ceux qui nous privent de quelques avantages terrestres, quel mal ne devons-nous pas vouloir au péché mortel qui nous ôte

cette riche couronne, ce précieux vêtement qui est la Charité, dont un seul degré est d'un plus grand prix que tout ce qu'il y a au monde de biens utiles, de biens agréables et de biens honnêtes ? Et puisque ce malheur n'arriverait jamais si notre Charité était toujours occupée à aimer, que n'agissons-nous plus souvent en faisant les actes auxquels elle nous incline ? Pourquoi laissons-nous pendant de longs intervalles cette sainte habitude inactive ? Allons, ô mon âme, aimons notre Dieu plus souvent, renouvelons plus fréquemment les actes du saint amour ; à quoi pourrions-nous nous occuper plus avantageusement ? Oh mon Dieu, mon bien infini, que je vous aime donc tous les jours, à toutes les heures de ma vie, et si c'était possible, chaque fois que je respire ! O Trinité, vous qui êtes mon Dieu, que je soupire jour et nuit après vous !

III

Considérez qu'après la perte de la Charité, il reste encore dans l'âme un certain amour imparfait, c'est-à-dire une certaine inclination résultant de l'habitude, qui porte l'âme à faire plusieurs actes de dévotion (1). Le bienheureux François de Sales (2) a consacré trois chapitres à décrire artistement ce reste d'amour que conservent, après avoir perdu la Charité, les personnes qui avaient longtemps vécu ornées de cette vertu. Voici ce

1. Durandus, in 1. dist. 17, q. 10. n. 8.

2. François de Sales, l. 4. *De l'amour de Dieu*, ch. 9, 10, 11.

qu'il dit : Quoique cet amour soit bon, parce qu'il a été produit par la vraie Charité, et pendant qu'elle régnait dans l'âme, néanmoins il est grandement dangereux, car il trompe aisément les âmes par les traits et la ressemblance qu'il a avec la sainte habitude de la Charité, dont néanmoins il est toujours séparé. De là vient que ces âmes ressentant quelque amour pour les choses saintes, s'imaginent facilement avoir la vraie Charité, tandis qu'elles n'en ont que l'ombre, et par suite ne se préoccupent pas autant de la recouvrer. Cet amour imparfait diffère de la vraie Charité, en ceci : la vraie Charité porte l'âme à préférer à toutes choses sans exception les commandements de Dieu, tandis que cet amour imparfait excepte toujours quelque chose. On peut le constater dans une personne qui aura vécu longtemps dans la dévotion et qui aura fait un jour naufrage dans la Charité par un amour désordonné pour la créature, comme pour le bien d'autrui dans le vol, pour la chair dans la luxure, pour sa volonté propre dans la désobéissance. Après ce naufrage, elle protestera encore qu'elle préfère le bon plaisir de Dieu à tout et elle continuera pendant quelque temps ses exercices de piété. Mais il manquera à tout cela une chose capitale : son amour ne sera pas le véritable amour de la Charité qui souffre tout sans réserve pour obéir à Dieu. C'est également ce qui arrive pour la foi. Le chrétien qui devenant hérétique s'est séparé de l'Eglise, a sans doute fait naufrage dans la vraie foi surnaturelle ; néanmoins il conserve l'habitude de croire les mystères de la Trinité et de l'Incarnation, le juge-

ment et les autres qui ne sont pas attaqués dans ce siècle. Cependant il se trompe lui-même à son grand préjudice, il n'a qu'une foi humaine, parce qu'il ne soumet pas son jugement sans réserve et sur tous les points de doctrine à l'autorité de l'Eglise. Il en est de même de ce reste d'amour et de dévotion après la mort de la sainte Charité; c'est un amour imparfait et humain qui ne contente pas Dieu, parce qu'il ne soumet pas l'âme à toutes ses volontés (1). Aussi Dieu aurait bien le droit d'adresser à ces personnes la plainte qu'il

1. C'est un fait d'expérience que les personnes qui furent longtemps fidèles à pratiquer les vertus surnaturelles ont acquis une vraie facilité à en produire de nouveau les actes, et rien ne s'oppose à ce que nous considérions la répétition de ces actes, et par conséquent ces actes surnaturels eux-mêmes, comme la cause efficiente de cette facilité produite dans l'âme. Mais ce qui est non moins certain, c'est que cette habitude ainsi acquise est purement naturelle; ce qui le prouve d'une manière évidente, c'est qu'elle demeure encore dans l'âme, quand le péché y a détruit, en même temps que la grâce, la Charité et les vertus surnaturelles de la pratique desquelles sont nées ces habitudes. D'autre part, il n'y a rien d'impossible à ce que une cause surnaturelle produise un effet naturel quand cette cause n'agit pas en tant que surnaturelle. Ainsi en est-il des actes de l'intelligence et de la volonté qui produisent cette facilité naturelle dans son entité; ce n'est pas comme actes surnaturels qu'ils agissent, mais simplement comme principes actifs. (Voir saint Thomas, I. II. q. 51. a. 2; I. II. q. 51. a. 4, ad 3; Quœst. disp. DE VIRTUT. IN COMMUNI, a. 10, ad ult.; DE VERITATE, q. 17. a. 1, ad 4 rat. 2 ordinis.)

adressait à l'évêque de Laodicée. « *Je sais quelles* « *sont vos œuvres ; je sais que vous n'êtes ni* « *froid, ni chaud ; que n'êtes-vous ou froid ou* « *chaud ! Mais parce que vous êtes tiède, et que* « *vous n'êtes ni chaud, ni froid, je suis près de* « *vous vomir de ma bouche. Cependant vous* « *dites : je suis riche, je suis comblé de biens,* « *et je n'ai besoin de rien ; et vous ne savez pas* « *que vous êtes malheureux et misérable, et pau-* « *vre, et aveugle, et nu. Je vous conseille donc* « *d'accepter de moi de l'or éprouvé au feu, pour* « *vous enrichir, et des vêtements blancs pour* « *vous habiller et pour cacher votre nudité hon-* « *teuse.* » (Apoc. 3.)

Voilà le vrai portrait de ces dévots sans Charité : ils ne sont pas froids, parce qu'ils ont encore la bonne habitude des pieux exercices, mais ils ne sont pas chauds, parce qu'ils n'ont pas la vraie Charité, qui est la bonne chaleur du cœur. Ils sont tièdes et désagréables à Dieu comme les viandes que l'estomac ne peut supporter et qu'il est prêt à vomir. Néanmoins ils croient être en fort bon état sous prétexte qu'ils ont ce reste d'amour qui les amuse, et ils ne voient pas qu'ils sont dépourvus de l'or pur de la Charité, sans laquelle rien ne vaut pour la vie éternelle.

O Seigneur plein de pitié, désabusez ces âmes à qui manque la Charité, envoyez-leur une lumière qui leur fasse voir clairement leur pauvreté ; qu'elles comprennent que leur dévotion n'est qu'imaginaire, que leur prétendue sainteté n'est que l'ombre de la sainteté, que leur repos n'est qu'un funeste engourdissement, et que leur amour n'est

qu'une illusion. O Seigneur ! je sais que vous avez fait miséricorde à plusieurs de ces âmes trompées par ce reste d'amour. Continuez à exercer cette miséricorde, ô mon Dieu, et ne permettez jamais, que si je suis assez malheureux pour perdre votre Charité, je tombe dans cette illusion. Inspirez-nous plutôt le désir de rechercher la pure Charité, afin que nous soyons enrichis de cet or authentique et revêtus de la robe blanche de l'innocence.

XXIE MÉDITATION

DE L'ORDRE DE LA CHARITÉ

SOMMAIRE

Il y a un ordre dans la Charité. — Cet ordre veut que nous aimions premièrement ce qui est au-dessus de nous. — Cet ordre subsiste dans le paradis.

I

Considérez qu'il y a un ordre dans la Charité et que cet ordre veut que nous aimions certains objets plus que d'autres. La sainte épouse du Cantique nous enseigne cette vérité, quand elle dit de Dieu : « *Il m'a introduit dans son cellier ; il a ordonné en moi la charité.* » (Cant. 2.) Dieu a fait toutes choses avec nombre, poids et mesure.

C'est pour cela que saint Paul affirme que « *tout ce* « *qui vient de Dieu est ordonné.* » (Rom. 13.) Or la Charité est un don de Dieu et un des plus nobles effets de sa magnificence et de sa bonté. Les lois humaines ne mettent-elles pas un ordre entre les créanciers ? Or tous les biens que nous devons aimer sont des créanciers à qui nous sommes redevables de la sainte dilection, selon la parole de l'Apôtre : « *Ne devez rien à personne, si* « *ce n'est un mutuel amour.* » (Rom. 13.) C'est pourquoi, quand il s'agira d'acquitter la dette de la Charité, nous mettrons un ordre entre eux ; certains auront la préférence et devront être aimés plus excellemment. Aussi saint Augustin (1) disait très sagement, que la vraie et parfaite vertu n'est autre chose qu'un amour bien ordonné. Il disait ailleurs (2) que celui-là vit comme un juste et comme un saint qui juge sainement des choses ; celui-là a son amour bien ordonné.

Mais ce que nous devons surtout considérer ici, c'est que la Charité nous incline à aimer certains objets plus parfaitement de trois manières que nous ne pouvons exprimer qu'en nous servant des termes scolastiques ; à savoir objectivement, appréciativement, et intensivement (3). Aimer davantage objectivement, c'est vouloir un plus grand bien à la personne que nous chérissons, tel que des vertus plus parfaites, une grâce plus abondante ou un bonheur plus parfait. Aimer davantage appréciati-

1. L. 15, *De Civit.* cap. 22.
2. *De doctr. Christi*, c. 27.
3. Valentia, q. 4, puncto 1.

vement, c'est estimer davantage une chose que l'autre ; ainsi, s'il était nécessaire de sacrifier l'une des deux, nous voudrions conserver celle que nous aimons le plus appréciativement et nous accepterions de subir, pour la conserver, la perte de l'autre. Ainsi un martyr aime davantage appréciativement la vie de son âme, qui est la grâce de Dieu, que la vie de son corps, lorsque pressé par un tyran de renier sa foi ou de subir toutes sortes de tortures, il méprise la vie mortelle de son corps, pour sauver la vie de son âme. Aimer davantage intensivement, c'est nous porter vers un objet avec plus d'énergie, plus de tendresse sensible et avec des sentiments d'affection plus vifs. Ainsi un père aime davantage intensivement son tout jeune fils, il le caresse plus tendrement que son aîné, quoique peut-être il aime celui-ci davantage objectivement et appréciativement, lui destinant la meilleure part de ses biens et prêt à préférer conserver l'aîné, s'il était obligé de choisir entre la vie des deux. Quant à savoir, s'il est nécessaire que ces trois manières d'aimer plus parfaitement soient toujours unies, c'est un point controversé.

Le Docteur subtil (1) semble croire que nous devons aussi aimer intensivement davantage ce que nous aimons davantage objectivement ou appréciativement. Mais son commentateur (2) estime que telle n'est pas son opinion. Cette opinion, si elle était admise, serait une source de scrupules pour les bonnes âmes qui aiment Dieu par dessus

1. In 3. dist. 27.

2. Canellus, in *scoliis* ad hanc distinct.

tout, car elles éprouvent quelquefois pour lui des sentiments d'affection moins vifs que pour de petites choses. Il suffit d'ailleurs d'aimer davantage objectivement et appréciativement ce qui mérite la préférence dans l'ordre de la Charité : quand on aime ainsi en effet, on veut à l'objet aimé un plus grand bien, on s'expose davantage pour lui et on fait tout ce qu'impose un plus grand amour.

Si quelques-uns, moins parfaits et moins avancés dans la vertu, aiment avec plus de tendresse et trouvent dans leur amour une grande douceur que d'autres plus solidement enracinés dans l'amour de Dieu, et qui souffriraient le martyre cent fois plus promptement, cela ne procède point de la Charité spirituelle, mais de l'appétit sensitif, dans lequel Dieu répand quelquefois une sorte de liqueur enivrante, dans le but d'encourager et de fortifier les faibles qui sans ce secours s'arrêteraient en chemin (1).

Il est vrai néanmoins qu'il serait à désirer et qu'il conviendrait que ces trois manières d'aimer plus parfaitement fussent toujours inséparablement unies et qu'on aimât avec une plus grande intensité d'affection ce que l'on aime davantage objectivement et appréciativement. Car pourquoi ressentirait-on moins de faim et d'avidité pour les objets les plus dignes de notre amour que pour les objets moins dignes ? C'est pourquoi les Saints qui aspirent à servir Dieu de la meilleure manière, gémissent dans cette vie, d'être si peu enflammés d'amour pour les choses qu'ils estiment par-dessus

1. Scotus, *ibid.*

tout. Néanmoins Dieu ne les exauce pas toujours selon leur désir, car si d'une part le manque de ferveur rend l'âme languissante dans les saints exercices, de l'autre, si cette ferveur était trop grande dans cette vie, l'âme pourrait se troubler et se jeter témérairement dans des entreprises qui dépasseraient ses forces.

Je demanderai donc à Dieu de me donner la même grâce qu'à l'épouse, son amante, et d'ordonner en moi la Charité ; je lui demanderai de m'inspirer un amour ardent, mais assaisonné de discrétion, de faire que j'aime chaque chose selon son rang et son mérite, sans commettre d'injustice dans son amour. C'est aussi une maxime de la vraie sagesse d'estimer chaque chose à son prix, de ne considérer l'or et l'argent que comme de la terre rouge ou blanche à laquelle les hommes attribuent faussement un grand prix (1) ; de ne voir dans cette vie qu'une vapeur qui ne paraît que quelques instants, dans les beautés corporelles que des fleurs qui durent seulement quelques jours, mais qui finissent par une horrible laideur et une infection abominable. C'est également un trait de sagesse de ne pas égaler le corps à l'âme en dignité, d'estimer le ciel plus que la terre et Dieu plus que toutes choses. O Seigneur, rendez-moi juste appréciateur de tout ce que renferme le monde, afin que je n'aime rien que selon l'ordre. Et puisqu'il est plus raisonnable d'aimer d'une plus ardente affection les objets qui en sont le plus dignes à vos yeux, ô mon Dieu, faites que l'inten-

1. S. Bernard, *serm. 4, de Adventu.*

sité de mon amour corresponde à la perfection de la Charité que je leur dois. Que je vous chérisse, ô mon bien, avec autant d'ardeur et d'affection que peut ressentir ici-bas un pauvre cœur, qui ne doit respirer que pour vous.

II

Considérez quel est l'ordre de la Charité. Cet ordre veut que nous aimions premièrement ce qui est au-dessus de nous, à savoir Dieu ; secondement que nous nous aimions nous-mêmes ; troisièmement que nous aimions notre prochain qui est près de nous, et en dernier lieu, que nous aimions notre corps, qui est au-dessous de nous. Premièrement, pour ce qui regarde Dieu, qui est le souverain bien de tous les êtres, la Charité tend vers lui comme vers son premier et principal objet, parce que la bonté infinie, qui est le motif de l'amour, se trouve en lui par essence et très parfaitement ; il est même la source de toute la bonté que possèdent les créatures, qui sans lui ne subsisteraient pas. Si bien que Dieu est pour moi un plus grand bien que je ne le suis moi-même à moi-même, car bien que Dieu soit distinct de moi, il est toutefois le bien dont je dépens comme toutes les autres créatures. C'est pourquoi il est infiniment plus désirable que Dieu soit que moi. C'est en effet ce qu'il y a de mieux et de plus conforme à l'inclination de la nature. L'homme n'a pas une inclination naturelle à aimer son être créé plus que l'Etre divin qui est l'Etre incréé et infini, car une telle inclination est perverse et défendue même par la loi naturelle. Et ainsi l'homme n'a

qu'une inclination naturelle, celle d'aimer Dieu plus que toutes choses et plus que lui-même, quoique cette inclination soit singulièrement entravée par les passions et par la corruption du péché.

Après Dieu, l'homme doit s'aimer lui-même dans les nécessités spirituelles, plus que tous les autres hommes, parce que la Charité tend avant tout à unir à Dieu le sujet dans lequel elle réside. Quand il s'agit de tendre au salut, dit saint Bernard (1), personne ne t'est plus proche que le fils unique de ta mère. Si l'homme se laisse aller au péché sous le manteau de la Charité qu'il prétend pratiquer, sa Charité n'est que de l'impiété, dit saint Bernardin de Sienne (2), avec autant de vérité que de hardiesse ; ce n'est pas Charité qu'il faut appeler ce qui détruit la Charité envers soi-même, car toute Charité chez l'homme commence par lui-même. Mais ce n'est pas sans raison que nous avons ajouté ces mots : dans les nécessités spirituelles; car hors le cas de nécessité, l'homme peut souhaiter plus de biens à son prochain qu'à lui-même, il n'est pas obligé de se souhaiter une félicité égale à celle des plus grands Saints, parce que il n'y a aucune nécessité à avoir dans la béatitude une part meilleure. De même, s'il s'agit de nécessités corporelles, l'homme n'est pas toujours obligé de préférer sa vie à celle des autres ; il lui est permis de s'exposer à la mort, pour sauver la vie d'un autre, il y a même des cas où il y est obligé. S'il est question à la fois de nécessités tem-

1. L. 2, *De consider.*

2. In quadrag. *De Christ. reg.* serm. 15, art. 2.

porelles et de nécessités spirituelles, si le prochain se trouve dans une extrême nécessité spirituelle et sur le point de se damner, à moins que j'expose ma vie temporelle; dans le cas où il y a lieu d'espérer qu'en exposant la vie de mon corps je sauverai son âme, je dois me sacrifier moi-même, parce que son âme est un objet plus digne d'être aimé qu'un corps mortel, puisqu'elle est un sujet plus capable d'aimer et de glorifier Dieu.

D'ailleurs nous devons comparer entre eux les hommes et les aimer différemment. Notre Charité doit être plus ardente à l'égard de la sainte Vierge et des autres Saints, selon la mesure dans laquelle ils aiment Dieu. Il est vrai pourtant que nous rendons quelquefois de plus profonds hommages à nos supérieurs ou à nos proches parents, qu'à ceux qui ont une plus grande sainteté ; mais cela provient de ce que nous pratiquons à leur égard des vertus distinctes de la Charité, telles que l'amitié naturelle, la piété filiale, l'obéissance et d'autres encore. Car la Charité pure a Dieu pour motif propre et exclusif ; par conséquent elle se porte plus parfaitement là où Dieu est aimé davantage, mais sans empêcher pour cela les autres vertus de se porter vers leur propre objet. La bonté de mon prochain, dit saintement le Docteur subtil (1), ne me toucherait pas davantage que la bonté d'une paille, si une paille était capable d'aimer Dieu ; car si j'aime Dieu parfaitement, je veux qu'il soit

1. In 3, dist. 28.

aimé de quiconque peut l'aimer et de qui il lui plaît d'être aimé.

Il faut donc, ô mon âme, que tu aimes Dieu souverainement, que tu l'aimes uniquement et et que tu considères tout le reste comme un beau rien auprès de lui. Après lui avoir rendu les premiers devoirs, tu triompheras pour lui de tes inclinations terrestres et dépravées, tu ne te passionneras pour rien autre chose que pour ton salut, qui te permettra de l'aimer et de le glorifier éternellement; voilà l'unique nécessaire dont dépend l'éternité. Quant à la vie de ton corps, tu n'hésiteras pas à la sacrifier pour faire entrer une âme au paradis et la délivrer de l'enfer. Enfin, par un amour de complaisance, tu voudras un plus grand bien à ceux qui déjà possèdent le paradis, et tu les estimeras au-dessus des autres, et par un amour de désir tu souhaiteras une plus grande gloire aux âmes qui la méritent par leurs œuvres saintes. O Seigneur, ordonnez ainsi en moi la Charité et ne permettez jamais que je viole les justes règles de cet amour. Hélas! je les ai trop longtemps transgressées et une horrible confusion a régné dans mes affections. Aujourd'hui je m'aperçois du désordre qui est en moi, et aidé de votre miséricorde, j'en fais pénitence afin de tout réparer.

III

Considérez que l'ordre de la Charité persévère dans le paradis et là aussi l'épouse peut dire : « *Le roi m'a introduit dans son cellier ;* « *il a ordonné en moi la charité.* » (Cant. 2).

« *La charité*, dit saint Paul, *ne périt jamais.* » (I Cor. 13), elle vit et règne éternellement ; d'ailleurs l'ordre de la Charité est conforme à la nature, et nous savons que la gloire, loin de détruire la nature, lui donne son couronnement. Donc l'ordre de la Charité doit subsister dans le ciel. C'est pourquoi, dans le ciel, la Sainte-Trinité est aimée par-dessus toutes choses, objectivement, appréciativement et intensivement ; ces trois manières d'aimer sont toujours unies dans ce séjour de la Charité, quand il s'agit d'aimer Dieu et c'est là que s'accomplit à la lettre le grand commandement de la Charité : « *Tu aimeras le Seigneur* « *ton Dieu de tout ton cœur*, *de toute ton âme*, « *de toutes tes forces et de toutes tes puissan-* « *ces* » (Matt. 22) ; parce que les bienheureux y voient Dieu face à face et y sont enivrés par la suavité et l'abondance de toute sorte de biens. C'est pour ce motif qu'ils sont dans un ravissement continuel ; car ils vivent davantage en Dieu qu'en eux-mêmes (1).

1. Ce n'est qu'au ciel que l'homme remplira parfaitement le précepte de la Charité. 1) Parce que là seulement la Charité sera dans l'état qui convient à sa nature. La grâce qui est la source de la Charité, étant une participation de la nature divine, a le droit de participer soit à cette lumière par laquelle Dieu se voit lui-même, soit à cet amour, fruit de cette lumière, par lequel Dieu s'aime lui-même éternellement. 2) Parce que, dit Saint Thomas (II. II. q. 44, art. 6), « *par ce* « *précepte Dieu veut que l'homme lui soit totalement uni ;* « *ce qui aura lieu dans le ciel quand* DIEU SERA TOUT EN « TOUS, *comme dit l'Apôtre.* (I. Cor. xv, 28.) » 3) Parce

Après Dieu, ils s'aimeront eux-mêmes avec une plus grande intensité et une plus grande ardeur que les autres Saints, parce qu'ils ressentiront davantage leur félicité et leur union avec Dieu, vers lesquelles leur Charité les porte avant toute chose ; mais objectivement et appréciativement ils aimeront plus qu'eux-mêmes ceux qu'ils connaîtront meilleurs et plus heureux, et moins qu'eux-mêmes, ceux qu'ils verront leur céder en sainteté et en félicité. Ils voudront, en vertu de la conformité de leur volonté à celle de Dieu, que chacun possède ce qui lui lui est dû en justice et approuveront ce qui aura été arrêté à son sujet. Aussi se complairont-ils à voir les Saints plus heureux qu'eux-mêmes et les estimeront-ils plus qu'eux-mêmes.

Si maintenant nous comparons les bienheureux les uns avec les autres, chaque Saint en vertu de l'amour de Charité, aimera davantage, absolument parlant, ceux qui seront meilleurs ; car toute la vie bienheureuse consiste à regarder Dieu et à faire toutes choses en vue de Dieu et pour sa plus grande gloire, c'est pour cela que les Saints estimeront que ceux-là leur sont les plus proches, qui sont les plus unis à Dieu par une

que dit encore Saint Thomas. (II. II. q. 44. ad. 2.), « *nous* « *pouvons aimer Dieu de tout notre cœur de deux manières : 1° En acte, c'est-à-dire de sorte que le cœur de* « *l'homme soit toujours actuellement porté tout entier* « *vers Dieu ; c'est ce qui constitue l'état de la perfection* « *de ceux qui sont dans le ciel. 2° Habituellement, c'est-*« *à-dire de telle sorte que le cœur de l'homme soit tout* « *entier porté vers Dieu, sans s'attacher à rien qui soit* « *contraire à son amour.* »

plus grande félicité. Il est vrai néanmoins que dans le ciel les parents, les amis, les bienfaiteurs et par-dessus tout les pasteurs et ceux qui auront le plus contribué au salut des âmes se reconnaîtront, et que pour ce motif ils se témoigneront une affection singulière ; car dans ce lieu les motifs d'aimer honnêtes ne seront pas proscrits, et on aimera à plus d'un titre et par plus d'une vertu ceux qui sont les plus proches par alliance. Dans le ciel il n'y a pas d'ingratitude. Néanmoins, comme Dieu est le motif propre de la Charité, ceux-là seront les plus aimés par Charité, qui aimeront et glorifieront Dieu davantage. Il est dit, il est vrai, que les Anges « *éprouvent plus de* « *joie en apprenant la conversion d'un pécheur*, « *que la persévérance de quatre-vingt-dix-neuf* « *justes* » (Luc 15) ; ce qui ne veut pas dire qu'ils aiment davantage ceux qui commencent que ceux qui sont parfaits, mais le Fils de Dieu parle selon le sentiment des hommes qui éprouvent plus de joie en recevant la nouvelle toute fraîche d'un petit évènement heureux qu'en apprenant un évènement beaucoup plus heureux mais déjà ancien, parce qu'ils conçoivent actuellement au sujet de cet évènement moins important des sentiments d'allégresse. C'est ainsi qu'un Roi qui a jadis gagné une victoire signalée, et à qui on vient annoncer plus tard une autre victoire beaucoup moins importante, en éprouve cependant au moment même un plus grand plaisir qu'à la pensée de la première qu'il estime néanmoins beaucoup plus importante. Par conséquent rien n'empêche que dans le ciel on n'aime davantage en vertu de

la Charité ceux qui sont meilleurs et plus proches de Dieu.

Si cet ordre de la Charité est observé même dans le ciel, où l'amour est dans toute sa perfection, aimons donc sur la terre, comme nous espérons aimer dans le ciel. Commençons à pratiquer dès cette vie cet ordre de la Charité dans lequel nous prétendons vivre éternellement. Mais, ô mon âme, que voient les bienheureux ? ils voient le paradis, au prix duquel ce bas monde n'est qu'une étable infecte, un réceptacle de corps morts et un lieu de corruption. Ils ont devant les yeux des esprits angéliques et des âmes glorifiées dont la vue nous ravirait en extase. Néanmoins ces spectacles si ravissants ne les empêchent pas le moins du monde d'estimer Dieu infiniment plus aimable, et de se porter vers l'objet souverain de leur amour. Et nous, des créatures chétives et misérables, des visages plâtrés, des cachots ténébreux, des maisons, et je ne sais quels petits meubles donnés en héritage nous troublent la vue, obscurcissent notre esprit et nous rendent fous au point de les préférer au Dieu infini. O Seigneur, est-il possible que des affections si désordonnées règnent dans des âmes raisonnables formées à votre image et à votre ressemblance et créées pour votre amour ? Oh ! ne le souffrez plus, mon Seigneur, prenez dans nos cœurs la place qui vous y appartient. O mon vrai bien, vous ne serez plus chassé du rang que vous devez occuper dans mes affections ; je vous aimerai le premier et infiniment plus que tout le reste ; quant à tout ce qui n'est point vous, je l'aimerai autant, mais pas plus que

la Charité céleste et bien ordonnée me le permettra.

XXIIe MÉDITATION

DU CORTÈGE DE LA CHARITÉ

SOMMAIRE

La foi et l'espérance précèdent la Charité. — A ses côtés sont les actes intérieurs propres à la Charité. — A sa suite, viennent les effets intérieurs et extérieurs de la Charité.

I

Considérez que la foi et l'espérance précèdent la Charité et lui préparent en quelque sorte la voie. Pour ce qui regarde la foi, rien de plus évident, car la foi est le fondement de tous les dons surnaturels et la première racine de la vie spirituelle, et par conséquent elle est la première vertu infusée dans l'âme. D'ailleurs l'intelligence et la volonté sont entre elles dans de tels rapports que l'intelligence doit précéder la volonté ; il n'y a pas de mouvement plus déréglé que celui de la volonté se portant vers un objet dont elle n'a aucune connaissance, car par elle-même elle est aveugle et sujette à se fourvoyer, si elle n'est pas éclairée par le flambeau de l'esprit. Or, comme la volonté doit agir dans les meilleures conditions

lorsqu'elle produit des actes de Charité, il faut auparavant qu'elle soit guidée par la connaissance la plus certaine que l'intelligence puisse avoir dans cette vie ; cette connaissance est celle de la foi par laquelle l'âme découvre l'Etre de Dieu et ses infinies perfections et à la suite de laquelle elle les aime. Il est vrai que par la lumière de la raison, nous connaissons quelque chose de Dieu et de ses attributs qui nous sont manifestés par les créatures visibles de ce monde ; mais comme l'acte de Charité est surnaturel, il doit être fondé sur une connaissance également surnaturelle, telle qu'est la foi, afin que tout soit proportionné. La science, dit saint Augustin (1) est nécessaire ; elle remplit en quelque sorte le rôle d'une machine au moyen de laquelle on élève l'édifice de la Charité qui, elle, demeure éternellement.

Mais où la difficulté se corse, c'est quand il s'agit de l'espérance. Doit-elle précéder la Charité, alors qu'il semble que rien n'empêche une âme d'aimer Dieu, aussitôt qu'elle a appris par la foi qu'il est infiniment aimable ? Qu'est-il besoin que l'âme espère pour aimer, étant donné que l'acte d'amour est désintéressé et ne prétend à aucun salaire ? Qu'est-ce donc qui peut l'empêcher de s'élancer vers un objet infiniment beau et aimable, aussitôt que la foi le lui présente ? Telles sont les raisons qui semblent prouver qu'il n'y a aucune union nécessaire entre l'espérance et la Charité, et que celle-là n'est pas toujours l'aînée par rapport à celle-ci.

1. Epist. 119, cap. 22.

Toutefois il faut adopter l'opinion de saint Thomas (1), qui est la seule vraie et qui consiste à dire que l'espérance est selon l'ordre chronologique antérieure à la Charité, bien que la Charité l'emporte sur elle en perfection. Nous nous portons en effet vers Dieu par deux amours ; l'un parfait, l'autre imparfait. L'amour parfait est l'amour de bienveillance qui nous fait aimer pour Dieu lui-même ; cet amour appartient à la Charité ; l'autre amour imparfait est l'amour de concupiscence, qui nous fait aimer Dieu pour nous-mêmes et pour les biens que nous pouvons trouver en lui ; c'est l'amour de l'espérance. Or Dieu, pour élever l'homme, ne le fait pas monter tout d'un coup au sommet de la perfection, mais il le fait d'abord s'exercer dans les choses les plus aisées, telles que la crainte et l'espérance. C'est pourquoi saint Paul place l'espérance avant la Charité : « *Ces* « *trois vertus, la foi, l'espérance et la charité* « *demeurent à présent; mais la charité est la* « *plus excellente des trois.* » (I Cor. 13) (2).

1. Quœst. 17.

2. D'abord les *habitudes* de la foi, de l'espérance et de la charité sont données à l'âme en même temps dans la justification : « *Dans la justification l'homme* « *reçoit, par Jésus-Christ à qui il est incorporé, et la* « *rémission de ses péchés et tous ces dons en même temps* « *répandus : la foi, l'espérance et la charité.* » (Conc. de Trent. sess. 6, ch. 7.) S'il s'agit de *l'acte* de ces mêmes vertus la foi doit logiquement, comme le prouve l'auteur, précéder l'espérance et l'espérance doit précéder la Charité ; il faut connaître avant d'aimer, et on aime imparfaitement ou d'une façon intéressée avant d'aimer

Si donc la foi et l'espérance préparent l'âme à la sainte Charité, je m'étonnerai qu'ayant l'une et l'autre, j'aie si peu ou point de Charité. Hélas! Seigneur, que des infidèles qui ne vous connaissent pas, en soient privés, il n'y a pas lieu de s'en étonner, mais que moi qui vous connais comme étant le bien suprême, je sois sans amour, voilà qui est intolérable. Eh quoi! les fragiles beautés de la terre, considérées pendant seulement quelques instants, font naître des affections ardentes

parfaitement, c'est-à-dire d'une façon désintéressée. Néanmoins il faut admettre que les actes de ces trois vertus, quoique naissant l'un de l'autre, peuvent être produits dans le même instant. (Valentia, tom. 3, disp. 2, q. 1, p. 2.) — Pour ce qui regarde spécialement l'espérance, le Concile de Trente la compte parmi les dispositions nécessaires à la justification des adultes et la place après la foi et la crainte : « *Excités et aidés* « *par la grâce divine, et concevant la foi de l'ouïe, ils se* « *portent librement vers Dieu,* CROYANT *à la vérité de ses* « *révélations et de ses promesses, et croyant surtout que* « *Dieu justifie l'impie par sa grâce, en vertu de la* « *rédemption de Jésus-Christ; puis comprenant qu'ils* « *sont pécheurs, ils passent de la crainte de la divine* « *justice,... à la considération de l'infinie miséricorde, à* « L'ESPÉRANCE, *qui les relève et leur fait attendre avec* « *confiance leur pardon accordé en vue de Jésus-Christ* « *par le Seigneur leur Dieu; ils commencent alors à* « L'AIMER *comme source de toute justice.* » L'acte d'espérance semble indispensable, car la foi ne suffirait pas pour amener l'impie à faire pénitence, sans l'espérance que ses péchés lui seront remis. Cependant de graves auteurs et notamment Suarez (DE GRAT. LIB. 8, c. 19), et Ripalda (D. 25, s. 5, n. 81) soutiennent que l'acte d'es-

dans les cœurs, et votre beauté infinie que je contemple par la foi, ne m'enflamme pas! Les lions eux-mêmes et les serpents sont adoucis quand ils reçoivent quelque bienfait des hommes; et moi qui attends et qui ressens déjà par l'espérance les effets de votre amour, je demeure insensible et je refuse d'y répondre par l'amour! Oh! que je suis misérable, aussi longtemps que je suis privé de votre amour!

pérance n'est pas absolument nécessaire pour la justification et que le Concile ne parle que des conditions ordinaires de la justification, c'est-à-dire des cas où la Charité parfaite fait défaut. On ne voit en effet rien d'absolument impossible ou de contraire à quelque vérité révélée, à ce que une âme, après avoir par la foi connu Dieu, comme l'auteur des biens surnaturels, conçoive pour lui un amour ou une contrition uniquement inspirée par le motif de la bonté absolue de Dieu. Or un tel amour ou une telle contrition justifie l'âme sur le champ, soit parce qu'elle est parfaite, soit parce que par ce mouvement de Charité parfaite, l'homme remplit d'une manière plus noble le précepte de s'orienter vers Dieu considéré comme fin surnaturelle. Schiffini (DE VIRT. INFUS. p. 421) considère cette opinion comme *très probable.* Il nous semble toutefois que, même dans ce cas, l'espérance n'est pas totalement absente, et que dans cet acte de Charité ou de contrition parfaite est virtuellement inclus l'acte d'espérance ; car comment quelqu'un pourrait-il s'attacher à Dieu par la Charité, s'il n'espérait pas que Dieu lui pardonnera ses péchés et après les lui avoir pardonnés, l'agréera comme ami?

II

Considérez que les propres actes intérieurs de la Charité marchent à ses côtés ; ces actes sont ceux qu'elle produit immédiatement par elle-même, tant à l'égard de Dieu, qu'à l'égard du prochain. Pour ce qui concerne Dieu, le premier acte de la Charité consiste à se réjouir ou à se complaire dans les biens intérieurs ou extérieurs de Dieu, à cause de Dieu lui-même, c'est-à-dire parce qu'il possède ces biens. Le second acte consiste à désirer des biens à Dieu, tels que sa gloire, sa louange, la conversion de toutes les âmes, leurs adorations, l'extension de son règne, à l'exemple d'un certain Zopire, qui pour acquérir à son roi une cité, se fit mettre en morceaux (1). Nous devons désirer ces choses, en tant que ce sont des biens de Dieu, des biens extérieurs qu'il n'a pas et qu'il peut avoir. Le troisième acte est conditionnel ; il consiste à protester devant Dieu, que si Dieu manquait de quelque bien et que si nous pouvions le lui procurer, dans ce but nous ferions tout, nous souffririons tout, nous sacrifierions tout, nous renoncerions à tout et nous nous priverions de tout. Le quatrième acte est une haine pour le mal et une grande tristesse à la pensée du mal, qui est contraire au bien de Dieu, car la même charité qui nous fait aimer le bien de Dieu, sa gloire et son honneur, nous fait détester tout ce qui est opposé à cette gloire et à cet honneur ; ainsi un bon acte de contrition est un acte de la vertu théologale de Charité.

1. Justinus, *Hist.* l. 1.

De plus, de même que le même rayon visuel nous permet de voir à la fois le soleil et la terre, ainsi, par un même acte de Charité, nous aimons Dieu et le prochain. La Charité comprend donc des actes envers le prochain, qui sont semblables à ceux par lesquels elle tend vers Dieu. La Charité en effet est une habitude qui nous rend Dieu cher et précieux, à titre de bien commun, universel et digne d'être aimé de tout le monde. Il ne faut pas croire que la Charité consiste à aimer Dieu comme notre bien particulier et pour nous seul, de la manière, dit le Docteur subtil (1), dont les maris jaloux aiment leurs femmes. Une telle affection envers Dieu serait désordonnée et imparfaite : désordonnée, parce qu'elle s'approprierait un bien commun ; imparfaite, parce qu'un amour parfait veut que l'ami soit aimé de tous, afin qu'il soit glorifié davantage. Voilà pourquoi la même Charité qui nous porte à aimer Dieu, nous porte aussi à vouloir qu'il soit aimé du prochain, et par le prochain il faut entendre celui dont l'amitié lui est agréable, qu'il soit ange ou homme. C'est là un trait tout particulier de la bonté de Dieu, et un de ses bienfaits peu connus, parce qu'on y réfléchit peu (2). Dieu fait entrer le prochain en participation de l'amour qu'on lui porte à lui-même, de sorte que de même qu'on ne peut pas aimer le prochain sans l'aimer lui-même, ainsi il ne veut pas être aimé seul et ordonne que le prochain sera aimé par la même Charité. En cela il montre

1. Scotus, in 3, dist. 28.

2. Aloys. Novar. *De delic. div. amor.* c. 100.

combien il estime l'homme, puisque il n'agrée pas l'amour qu'on lui témoigne s'il n'est pas accompagné de l'amour du prochain. Il semble par là mettre les hommes sur le même rang que lui-même, puisqu'il ne veut pas être aimé, si les hommes qu'il a créés à son image ne sont également aimés. Si bien que l'amour qu'on lui porte lui déplaît, et n'offre pas le caractère de la Charité, si le prochain qui vient de lui, en est exclu. Voilà pourquoi la Charité envers Dieu est nécessairement accompagnée de l'amour du prochain, lequel amour procède d'elle comme une étincelle jaillit d'une grande flamme. La Charité théologale se porte directement vers Dieu et indirectement vers le prochain, c'est-à-dire en tant que Dieu peut être aimé du prochain ou en tant que le prochain est le bien de Dieu, car sans cela la Charité ne s'occuperait aucunement du prochain, elle s'arrêterait et se reposerait toute en Dieu. C'est la raison pour laquelle les actes de l'amour du prochain accompagnent la Charité. Telle est la joie que nous éprouvons à la pensée que le prochain est capable de posséder Dieu et de le glorifier éternellement, ou à la pensée qu'en réalité il le sert et l'honore ; car cette joie est un véritable acte de Charité, quand on l'éprouve en pensant que ces choses sont le bien de Dieu, puisque le bien de Dieu est le motif propre, la forme et l'âme qui anime la Charité.

Tel est encore le désir que nous avons de louer Dieu, de le servir sur la terre et au ciel, de le voir loué et servi par le prochain, si nous souhaitons toutes ces choses en vue du bien de Dieu ;

ce désir est un acte de Charité surnaturelle. Si nous avions ce désir pour tout autre motif que le bien de Dieu, comme par exemple à cause du plaisir que le prochain nous a fait, ou parce qu'il est notre parent, ou parce qu'il a bonne grâce, et si nous nous arrêtions à ces motifs sans nous élever à la considération du bien de Dieu, nous ne ferions pas un acte de Charité, mais un acte de gratitude, d'amitié ou de toute autre vertu. Après cela viennent les désirs de travailler à procurer le bien du prochain dans toute occasion, le déplaisir que nous causent ses péchés et le regret que nous éprouvons en voyant qu'il ne contribue en rien à la plus grande gloire de Dieu, car puisque le commandement de l'amour du prochain est semblable à celui de l'amour divin, il faut lui attribuer des actes semblables.

Si ce sont là les actes de la sainte Charité, je dois m'efforcer souvent de les produire avec une grande ardeur. Donc, ô mon souverain Roi, ô mon très aimable Seigneur et ma vraie béatitude, donnez-moi les actes de votre pur amour. Oh ! mon Dieu, que je suis heureux à la pensée que vous êtes Dieu et que ce n'est pas un autre que vous qui est Dieu ! Oh ! que je me réjouis que vous soyez infini en perfection ! Oh ! quelle joie sans pareille j'éprouve en voyant que vous êtes unique en beauté, en grandeur et en toute sorte de félicité ! O Seigneur, ma véritable vie, quand vous glorifierai-je parfaitement ? Oh ! quand verrai-je toutes les créatures vous aimer, vous servir et vous adorer, autant que votre bonté le mérite ? Oh ! que les Anges et les Saints continuent sans

jamais s'arrêter, à vous combler de leurs bénédictions ! Oh ! puissent-ils vous bénir encore plus qu'ils ne le font, afin que votre gloire soit plus éclatante ! Oh ! vous le savez, si pour vous conserver votre grandeur infinie ou pour augmenter une seule de vos perfections, il était nécessaire que je perdisse la vie ou que je fusse réduit au néant, je le voudrais plutôt que de vous laisser manquer des perfections que vous possédez. Pourquoi donc, moi si misérable créature, ai-je fait des actions contraires à votre gloire et au respect que je vous devais ? Pourquoi ne vous ai-je pas toujours aimé ? O parfait Ami, pourquoi me suis-je si peu intéressé à votre bien ? Pourquoi suis-je si peu touché de tout ce qui vous regarde ? Hélas ! pourquoi tant de pécheurs continuent-ils sur la terre de vous outrager ? Le soleil éclairera-t-il toujours cette horrible injustice ? O mon Dieu, vous si miséricordieux, vous qui avez pitié de toutes les créatures, ne vous privez pas plus longtemps de l'augmentation de gloire que les âmes pécheresses sont capables de vous rendre. O Seigneur, pour l'amour de votre grandeur et de votre gloire, changez leur cœur, tirez-en le respect, les actes de soumission et les louanges pour lesquelles vous les avez créées. Faites, ô bonté suprême, que je contribue par pure Charité, à ce que ces âmes reviennent à vous. Faites que je ne méprise pas le salut d'un seul de mes frères, puisque vous les estimez tant que vous ne voulez pas être aimé d'un autre amour que de celui-là même qui nous les fait aimer en même temps que vous et pour vous.

III

Considérez que la Charité a comme cortège ses effets tant intérieurs qu'extérieurs. Les effets intérieurs sont au nombre de trois : la joie, la paix et la miséricorde (1).

Premièrement, la joie est un effet de la Charité; la Charité produit deux sortes de joie. La première, l'âme l'éprouve à la pensée que Dieu est Dieu et qu'il jouit de toutes sortes de biens, sans mélange d'aucun mal : et parce que son objet est parfait, cette joie est exempte de toute tristesse. Cette première joie est l'acte de Charité qui s'appelle complaisance. La seconde joie qui naît de la Charité, a pour cause la présence de son objet, elle résulte du fait que l'âme jouit de Dieu par la grâce et par la gloire, car la présence de l'objet aimé donne naturellement de la joie, de même que son absence engendre la tristesse. Cette seconde joie est le premier effet intérieur de la Charité.

Le second effet intérieur de la Charité est la paix qui consiste dans l'accord des volontés pour le bien. Car, comme la Charité nous porte à aimer Dieu de toutes nos forces et de toutes nos puissances, grâce à elle, toutes les diverses puissances de l'homme, soit les puissances supérieures, soit les puissances inférieures, soit la volonté raisonnable, soit l'appétit sensitif, se rapportent à Dieu, conspirent à sa gloire et sont unies dans un même dessein. Or, puisque la paix n'est autre chose que l'union de différentes volontés en

1. D. Thom. quœst. 28 et sequent.

vue d'un même bien, par la Charité l'homme jouit d'une sainte paix en lui-même, et cette paix met de l'ordre dans toutes ses facultés et les fait agir en vue d'un même bien. La même Charité nous porte aussi à aimer notre prochain, comme nous-même : d'où il résulte que nous voulons accomplir ses justes et légitimes désirs comme les nôtres et que par suite nous avons la paix avec lui. Le même raisonnement nous prouve que la Charité nous donne la paix avec Dieu, car elle nous porte à consentir pour lui plaire à toutes ses volontés, et pour ce motif que c'est un bien qui convient admirablement à Dieu, que tout se passe selon sa volonté. Ainsi la Charité traîne après elle une triple paix : la paix de l'homme avec lui-même, la paix avec son prochain, la paix enfin avec Dieu, comme l'a dit le Prophète royal : « *Une* « *grande paix est acquise à ceux qui aiment* « *votre loi* » (Ps. 118), qui est la loi d'amour et le commandement de la Charité.

Cette Charité produit un autre effet intérieur : la miséricorde. La miséricorde est une douleur que nous cause la vue de la misère d'autrui, douleur qui nous fait considérer cette misère comme notre propre misère, et qui nous excite à y remédier dans la mesure de nos forces. En effet, puisque la Charité fait que nous nous réjouissons du bien qui arrive au prochain, elle doit aussi faire que nous nous attristions à la vue de ses maux, car c'est le fait d'une âme extrêmement vicieuse de se réjouir du mal qui arrive au prochain. La Charité n'admet pas des mouvements aussi déréglés, mais au contraire, elle fait naître dans l'âme la compas-

sion et en même temps le désir de retirer de sa misère celui à qui elle procure les joies du ciel. Car on ne pourrait dire avec quelque apparence de sincérité, qu'on a une vraie Charité pour le prochain, et qu'on lui souhaite les plus grands biens du monde, si on n'éprouvait aucun désir de le délivrer des tourments et des misères de cette vie, à moins qu'on ne les jugeât nécessaires à son salut. Voilà pourquoi il appartient à la véritable Charité d'être miséricordieuse et compatissante, et ainsi il est vrai de dire que la miséricorde est l'un de ses effets intérieurs.

La Charité a aussi des effets extérieurs qui sont : la bienfaisance, l'aumône et la correction fraternelle.

La bienfaisance est une action par laquelle nous faisons du bien au prochain à cause de Dieu. La Charité met en effet dans notre cœur la bienveillance pour le prochain et nous fait excercer extérieurement la bienfaisance, qui n'est que la pratique de cette bienveillance, car nous ne devons pas aimer notre prochain de bouche seulement et de parole, mais aussi par nos actes, afin d'accomplir ce qu'ordonne le disciple bien-aimé : « *Mes* « *petits enfants, n'aimons pas de parole et de* « *langue, mais par des œuvres et en vérité.* » (I Jean, 3.) (1).

1. « *La bienfaisance considérée en général*, dit saint « Thomas (II. II. q. 31, a. 1), *est un acte d'amitié ou* « *de charité. Mais si on considère le bien qu'on fait à un* « *autre à un point de vue particulier, dans ce cas la bien-* « *faisance se spécialise et se rattache à une vertu parti-*

L'aumône est encore un effet de la Charité ; par elle nous soulageons extérieurement toutes les misères corporelles du prochain. Il faut donc entendre ici par l'aumône les sept œuvres de miséricorde corporelle, qui sont les suivantes : visiter les affligés, donner à boire à ceux qui ont soif, nourrir ceux qui ont faim, racheter les captifs, donner un logement aux malheureux et les ensevelir après leur mort. Ajoutons aussi d'autres secours corporels semblables à ceux-là, comme de relever quelqu'un qui aurait fait une chute, de porter un infirme, de conduire un aveugle : ces œuvres se rattachent aux sept principales œuvres de miséricorde corporelle, et font partie du cortège de la Charité.

« *culière ;* » par exemple si on fait du bien à quelqu'un en vue de soulager sa misère, on pratique une vertu spéciale distincte de la Charité et appelée *la miséricorde.* — La bienfaisance considérée comme acte de Charité ne peut pas, à proprement parler, s'exercer à l'égard de Dieu qui possède toutes sortes de biens ; néanmoins il y a un bien que l'homme peut procurer à Dieu, c'est la gloire extrinsèque de Dieu. Elle s'exerce surtout à l'égard du prochain que Dieu a établi son représentant (Matt. xxv. 40.) — Enfin, dans l'impuissance où nous sommes de faire du bien à tout le monde, on doit se demander à qui nous devons faire ressentir tout d'abord les effets de notre bienfaisance ? Saint Augustin répond : « *Nous devons aimer également* « *tous les hommes* ; *mais comme vous ne pouvez pas être* « *utile à tous, vous devez vous employer surtout pour* « *ceux que les temps ou les lieux ou toute autre circons-* « *tance a unis à vous par des liens plus étroits.* » (De doct. christ., l. 1, ch. 26.)

Au reste, comme les misères spirituelles sont beaucoup plus grandes et plus difficiles à connaître comme aussi à soulager que les misères corporelles, la Charité ne se contente pas de pourvoir au salut du corps qui est mortel et périssable, mais elle s'emploie à sauver l'âme et à la soulager dans ses misères spirituelles. C'est pourquoi, aux effets extérieurs de la Charité, il convient d'ajouter la correction fraternelle, qui consiste à représenter charitablement au prochain la faute qu'il a commise, quand cette remontrance est nécessaire et quand il y a lieu d'espérer qu'elle portera ses fruits. A cette correction douce et fraternelle il faut joindre encore les autres œuvres de miséricorde spirituelle, qui sont la consolation des affligés, le conseil, le pardon des injures, la patience envers les infirmes, la prière et généralement tous les exercices spirituels de prédication, de direction et autres qui servent à retirer les âmes de leurs misères. Toutes ces œuvres font partie du cortège de la Charité ; elle est le motif pour lequel on les fait, elle les prescrit et finalement les rapporte à la gloire de Dieu, qui est la fin et l'objet de la Charité. Enfin, nous pouvons affirmer que toutes les vertus font partie du cortège de la Charité, parce que, pour plaire à Dieu qui aime la pratique des vertus, elle pousse l'âme à les acquérir et à les pratiquer, à l'exemple d'une épouse qui aime son époux et qui pour lui plaire, se pare des plus beaux ornements qu'elle a.

J'apprendrai par cette considération combien est grande la Charité, qui a un si magnifique cortège ; j'apprendrai combien elle est heureuse,

puisqu'elle a avec elle la joie et l'abondance de la paix, et combien elle doit être aimée, puisque pleine de compassion pour les hommes, elle leur confère toutes sortes de biens. Que doit donc être une âme qui donne asile à une si noble princesse et que cette princesse honore de sa présence ? Sans doute ce doit être un ciel qui s'étend sur toute la terre et qui par son soleil l'échauffe, la vivifie, la féconde à tel point que les déserts et les pays barbares se ressentent de ses bénignes influences. O très sublime Charité, qui me fera participer à tant d'admirables effets que vous produisez dans une âme ? O Dieu, joie souveraine des esprits et jubilation des cœurs, remplissez-nous d'allégresse au milieu des tribulations de cette vie, faites-nous comprendre que la seule raison que nous ayons de nous réjouir dans cette vie, c'est votre présence et le bonheur de posséder votre grâce dans nos âmes ! O Dieu infini, qui jouissez en vous-même d'une paix immortelle, donnez-nous la paix en nous-mêmes, par l'union de toutes nos forces et de toutes nos puissances en vue de procurer votre gloire. Donnez-nous la paix avec les bons, par la conformité de nos sentiments avec les leurs, la paix avec les mauvais par la patience au milieu des injures et des afflictions qu'ils nous causent. Donnez-nous la paix avec vous-même, par une entière soumission de notre volonté à la vôtre. O Seigneur très libéral, donnez-nous aussi des sentiments de miséricorde, afin que nous ayons pitié des malheureux. Donnez-nous la vertu de bienfaisance ; grâce à elle nous vous ressemble-

rons, nous ferons du bien à notre prochain comme vous en faites à toutes les créatures. Faites enfin, Seigneur, que notre Charité soit active et que dans le but de procurer votre gloire nous pratiquions les œuvres de miséricorde ; par elles nous subviendrons aux nécessités corporelles et spirituelles de tant de personnes affligées sur la terre, dans l'espoir, Seigneur, qu'à l'heure de notre mort et de notre jugement, nous vous trouverons miséricordieux envers nous.

XXIIIe MÉDITATION

DU COMMANDEMENT D'AIMER DIEU DE TOUT NOTRE CŒUR

SOMMAIRE

Dieu nous a fait un précepte de l'aimer de tout notre cœur. — Tout homme peut, même dans cette vie, accomplir ce précepte. — Il est cependant difficile de pratiquer longtemps l'amour de Dieu, au milieu des nombreuses tentations de cette vie.

I

Considérez que Dieu nous a fait un précepte de l'aimer de tout notre cœur, de toute notre âme, de toutes nos forces et de toutes nos puis-

sances, sous peine de damnation éternelle. L'Ancien Testament porte ce commandement : « *Tu* « *aimeras le Seigneur ton Dieu de tout ton* « *cœur, de toute ton âme et de toutes tes forces.* » (Deut. 6.) Si Dieu a fait aux hommes un tel commandement, avant de s'être fait homme, il est infiniment plus probable qu'il aura exigé d'eux le même amour, après avoir lui-même accompli ce mystère d'amour et après avoir comblé les hommes des plus grands bienfaits. Aussi lisons-nous dans les livres du Nouveau Testament le même précepte, et le Fils de Dieu nous assure que c'est « *le premier et le plus grand commandement* » (Matt. 22). D'où nous devons conclure que nous sommes obligés d'observer ce commandement sous peine de la damnation éternelle : « *Qui n'aime pas*, « dit le disciple bien-aimé, *demeure dans la* « *mort.* » (I Jean, 4.)

Et comme l'observation de ce commandement est tout ce qu'il y a de plus important au monde, Dieu a voulu l'inculquer profondément ; c'est dans ce but qu'il l'a redit et recommandé plus souvent que tous les autres commandements. « *Tu aimeras de tout* « *ton cœur, de toute ton âme, de toutes tes forces.* » (Marc. 12.) Jésus-Christ dit dans un autre endroit : « *De tout ton esprit, de toute ta force.* » Il ne s'exprime pas de la sorte quand il promulgue les autres commandements ; il ne dit pas : tu honoreras tes père et mère de toute ton âme, de toute ta force. Il se contente de formuler une seule fois les autres lois, mais quand il s'agit du précepte de l'aimer, il le recommande si expressément qu'il nous fait clairement connaître le désir qu'il a de

voir l'homme ne jamais manquer à cette loi. Il n'est pas besoin en effet d'avoir recours à des subtilités pour expliquer la différence qu'il peut y avoir entre aimer Dieu de tout son cœur et l'aimer de toute son âme ou de toute sa force (1). Ces termes signifient tous la même chose, mais ils la redisent sous une forme différente, parce que ce précepte qu'ils expriment est souverainement important (2). Car, de même que celui qui veut enfon-

1. Maldonat, *in Matt.* c. 22.

2. Sans doute cette accumulation a pour but de nous faire entendre que nous devons aimer Dieu comme notre souverain bien et de nous le faire entendre avec plus de clarté et de force. Nous pouvons donc admettre avec Sylvius que ces différentes expressions, dont le nombre varie d'ailleurs, dans les divers passages où est prescrit l'amour de Dieu, — on en compte tantôt deux (Deut. 10, 12; 30. 6); tantôt trois (Deut. 6, 5; Matt. 22, 36); tantôt quatre (Marc. 12, 30; Luc. 10, 27) — sont synonymes. Saint Thomas donne néanmoins à chacune de ces expressious un sens particulier : « *Il faut obser-* « *ver*, dit-il, *que l'amour est l'acte de la volonté qui est* « *ici désignée par le cœur. Car comme le cœur corporel* « *est le principe de tous les mouvements du corps, de* « *même la volonté, surtout quand elle se propose la fin* « *dernière qui est l'objet de la charité, est le principe de* « *tous les mouvements de l'esprit. Or les actes se ratta-* « *chent à trois principes qui sont mûs par la volonté; il* « *y a l'intellect qui est désigné par l'esprit* (MENS); *la* « *puissance appétitive inférieure, qui est exprimée par* « *l'âme* (ANIMA); *et la force extérieure exécutive, que dési-* « *gnent les mots latins* FORTITUDO, VIRTUS *et* VIRES. *Il nous* « *est donc ordonné d'élever notre intention tout entière* « *vers Dieu, et c'est l'aimer de* TOUT SON CŒUR; *de lui sou-*

cer profondément un clou dans un bois dur, ne se contente pas de frapper une seule fois, mais qu'il frappe plusieurs fois, jusqu'à ce que le clou ait pénétré dans le bois; ainsi Dieu, qui voulait que ce commandement entrât profondément dans nos cœurs, a frappé une fois, quand il a dit : « *Tu* « *aimeras de tout ton cœur* »; puis il a frappé une seconde fois, quand il a dit : « *de toutes tes forces* « *et de tout ton esprit.* » Si bien que ces répétitions et ces recommandations nous obligent plus étroitement à ne pas faillir (1).

Mais rien n'est plus capable de nous faire comprendre cette obligation comme le récit épouvantable de la vie et de la mort d'un jeune seigneur. Le corps de son père enseveli dans l'église exhalait une odeur insupportable et on fut obligé de le transporter ailleurs. Ce fait le saisit de crainte et lui fit croire que lui-même serait damné, comme son père, à son avis, devait l'être. Sous le coup de cette appréhension, il distribue aux pauvres de grands biens qu'il avait eus par héritage, en disant à Dieu qu'il le faisait afin d'éviter l'enfer. Peu de temps après, il crut que pour éviter la damnation, il devait se donner lui-même à Dieu, et que le don de ses richesses ne suffisait pas. Il entre donc dans

« *mettre notre intellect et c'est l'aimer de* TOUT SON ESPRIT ; « *de régler notre appétit d'après lui, et c'est l'aimer de* « TOUTE NOTRE AME ; *enfin de lui obéir dans tous nos* « *actes extérieurs, et c'est l'aimer de* TOUTE NOTRE FORCE, « DE TOUTE NOTRE VERTU ET DE TOUTES NOS PUISSANCES. » (II. II. q. 44, art. 5.)

1. Balduinus, *in catena* Tilmani *sup. Deuteron.*

un Ordre religieux renommé pour la sainte vie qu'on y mène, en disant à Dieu qu'il lui consacrait sa vie, afin de ne pas être damné. Au bout de quelque temps, il meurt et après sa mort on sut par révélation que son âme était perdue et à tout jamais privée de la vie éternelle (1). Je ne veux pas examiner ici si cette histoire est authentique, mais seulement s'il est possible qu'après une vie si sainte au jugement du monde, une âme soit damnée, car il n'y a aucun péché à craindre l'enfer et à faire de bonnes œuvres pour s'en affranchir. Que peut-il donc se trouver dans une telle vie qui soit digne du feu ? Une seule, l'omission du premier commandement et du plus important qui est celui d'aimer Dieu. Cet homme qui a fait tant de bien dans sa vie, s'il n'a jamais rien fait par Charité, est digne de l'enfer.

Qu'il est donc important de méditer sur la Charité et de s'exercer à former des actes du saint amour. Il ne faut jamais manquer à ce devoir, commandé et recommandé tant de fois. Mais que suis-je moi-même, mon Dieu, pour que vous me commandiez de vous aimer et pour que, si je ne vous aime pas, vous me menaciez de terribles châtiments ? (2) Est-ce donc une petite misère que de ne pas vous aimer, ô vous qui êtes ma douce vie, et sans qui je suis dans la mort ? Oh ! certainenement, quand bien même vous n'exigeriez pas de

1. A propos de ce récit Bail dit dans une note : « *Hoc* « *exemplum forte fictitium habet Raymond. Lullius in* « *Arbore exemplum*, p. 409.

2. S. Augustinus, *Confess.* l. 1, ch. 5.

moi ce juste tribut, je devrais vous le rendre avec bonheur et me priver plutôt de tout que de l'avantage et de l'honneur de votre amitié intime. Que je vous aime donc, ô vous qui êtes mon bien suprême, que je vous aime dans l'instant présent, et qu'il ne soit pas possible de dire à l'instant de de ma mort, que j'ai passé ma vie sans faire un seul acte de votre pur amour. Eloignez donc de moi, ô mon Dieu, toutes les affections étrangères, détruisez en moi tout amour personnel et intéressé. Vivez et régnez, ô mon Roi éternel, et que toutes choses vous rendent gloire ! Que tout vous soit assujetti, parce que votre infinie bonté mérite un tel hommage. Puisque vous êtes mon Créateur et ma fin suprême, je considèrerai, Seigneur, comme mon propre bien, que toutes les volontés libres demeurent soumises à votre tout-puissant domaine. Oh ! soyez exalté au-dessus de tout ! Oh ! que je ne vive et ne respire que pour votre gloire !

II

Considérez que tout homme peut, même sur cette terre, observer ce commandement de Dieu. Cette vérité est la conséquence nécessaire de ce que nous avons dit dans notre première considération, càr Dieu ne commande rien d'impossible, ni aux pécheurs, ni aux justes ; il donne à toutes les âmes humaines les grâces suffisantes, tant pour acquérir la Charité que pour pouvoir en faire les actes (1).

1. D. Augustinus, *De pecc. mer. et rem.*, l. 1, cap. ult.

Pour ce qui regarde l'acquisition de la Charité, le pécheur peut l'obtenir par quatre voies. La première n'est autre que l'infusion faite par Dieu dans l'âme de cette vertu, sans aucune coopération de la part de l'homme, sans que l'homme se porte vers Dieu par aucun mouvement, par exemple si Dieu donnait la Charité à un enfant ou à une personne qui dort. Le second moyen d'obtenir la Charité consiste à la recevoir de Dieu moyennant un bon mouvement que Dieu nous donnerait en même temps que la Charité. Le troisième moyen consiste à la recevoir de Dieu à la suite d'un bon mouvement qui précéderait l'infusion de cette vertu et qui serait produit immédiatement par Dieu seul ; Dieu donnerait la Charité à cause de ce bon mouvement. Enfin, le quatrième moyen consiste à recevoir de Dieu la Charité à la suite d'un bon mouvement provenant du libre arbitre et auquel Dieu ne coopérerait autrement que d'une manière générale, c'est-à-dire par ses grâces prévenantes et suffisantes qu'il donne généralement à tous les hommes. Or, de toutes ces voies, dit le Docteur subtil (1), la meilleure est la quatrième, c'est-à-dire celle qui consiste en ce que l'homme, avec le secours de la grâce donnée à tous, se dispose lui-même par un pieux mouvement à recevoir la Charité, que Dieu lui donne à cause de ce pieux mouvement. C'est pourquoi, de deux personnes placées dans d'égales conditions et que Dieu assiste par des grâces suffisantes, dont l'une se porte librement vers Dieu et l'autre demeure

1. Scotus, in 2 Sent. dist. 7, q. 3.

inerte, la première obtient de Dieu la Charité qu'elle mérite par un mérite de convenance ou de congruité, et la seconde qui ne correspond pas par sa liberté à la grâce, n'obtient rien. Nous voyons là quelle a été la pensée de ce grand Théologien sur la difficile question de la grâce suffisante ; nous y voyons qu'il a admis qu'il est possible aux âmes d'obtenir, avec le secours des grâces suffisantes, la sainte Charité. Et cependant certains le nient avec grande contention et peu de fruit.

Mais laissons de côté toute amertume, là où il n'est question que de la Charité et considérons que si chacun peut obtenir dans cette vie la Charité par le même moyen par lequel on obtient la grâce sanctifiante, il est bien raisonnable de croire que chacun pourra aussi en pratiquer les actes qui sont prescrits. La Charité en effet est dans la volonté comme un poids qui incline cette faculté à former volontairement ces actes. Aussi ceux-là en ont-ils dignement parlé qui ont dit qu'elle était une participation du Saint-Esprit, la troisième personne de l'adorable Trinité. De même en effet que le caractère personnel du Saint-Esprit consiste dans une certaine tendance ou un certain élan vers Dieu, ainsi l'habitude précieuse de la Charité est comme un poids, un élan intérieur, ou, si l'on veut, une pente et une inclination vers Dieu. De là vient que l'âme qu'informe cette habitude tend à Dieu, se sent entraînée vers lui, pense à lui, le désire, l'estime et souhaite de lui être unie. De plus, comme la volonté a en elle une inclination au bien naturel qui convient à une nature intelligente, ainsi la Charité n'est autre chose que l'in-

clination de la grâce sanctifiante vers le souverain bien surnaturel; elle est une participation de ce poids divin et de cet amour par lequel Dieu, comme Etre heureux, s'aime lui-même, se complaît et se réjouit en lui-même. Si bien que l'habitude de la Charité est un principe et une puissance surnaturelle qui rend la créature capable de former des actes du saint amour (1). Et puis, Dieu continue à exciter les cœurs intérieurement et à les aider par des grâces subséquentes dans ce saint exercice. Pourquoi donc une âme en état de grâce et de Charité, ne serait-elle pas obligée d'aimer Dieu de toutes ses forces et de le préférer à tout?

Ce qui trouble certains esprits et les induit en erreur, c'est que d'après eux, pour aimer Dieu de tout son cœur et de toutes ses forces, il faudrait l'aimer sans cesse et sans repos. Mais ce n'est pas à cela que nous oblige ici-bas ce commandement, dans l'infirmité de cette vie mortelle où mille nécessités détournent l'homme de la pensée de Dieu. Comme ce commandement est affirmatif, il n'oblige pas à tout moment; il nous suffit pour l'observer, d'être résolus par amour pour Dieu, à le préférer à toutes choses, comme étant notre fin dernière, de telle sorte que le cas échéant où il serait nécessaire de tout sacrifier, même notre vie pour ne point l'offenser et ne point nous séparer de lui, nous préférions tout sacrifier que de le perdre. Cela s'appelle aimer Dieu de toutes nos forces et de toutes nos puissances. Or, ce n'est pas là une chose impossible à l'homme, que la

1. Thom. Hurtado, in *præcurs*, *theol.*, disp. 1.

Charité vivifie et anime et que la Providence de Dieu secourt par ses grâces excitantes ; il n'a qu'à se rendre fidèle à ces grâces pour triompher des efforts de tous ses adversaires. Il emploie bien toutes ses forces et sacrifie même sa vie pour des choses futiles, pourquoi dans les cas où c'est nécessaire, ne pourrait-il pas en faire autant pour l'amour de Dieu ? En effet, une personne est dite aimer Dieu de tout son cœur, lorsque mue par une sincère et profonde affection envers Dieu, elle s'occupe principalement de ce qui regarde Dieu, lorsqu'elle désire avant tout lui plaire, lorsqu'elle se met en peine d'accomplir ses commandements, et non pas seulement quelques-uns, mais tous, ni négligemment et à regret, mais courageusement et avec joie, lorsqu'enfin elle ressent de la peine en voyant que Dieu est offensé ou par autrui ou par elle-même, comme dans les cas ou par le fait de la faiblesse humaine, on commet quelque faute contre lui (1). Souvent en effet l'Ecriture entend par faire une chose de tout son cœur, la faire avec une grande affection, comme une chose à laquelle le cœur est fortement attaché, quoique cette affection ne soit pas continuelle et ne soit pas actuelle à toute heure du jour. De plus, cette Charité qui n'a ni trêve, ni repos, ne nous est pas commandée comme une chose qu'il soit nécessaire de réaliser ici-bas, mais comme un but à poursuivre et à obtenir finalement, c'est-à-dire

1. Alphons. a Castro, *Adv. hær.* l. 2. hær. 4. — Episc. Gandav. *Conc. evang.*, c. 81. — Bellarm. *De monachis*, l. 2, c. 13.

après cette vie seulement et dans le paradis (1). D'où il faut conclure qu'on ne doit pas tenir pour impossible l'accomplissement du précepte de la Charité.

Je trouverai donc un sujet de joie dans cette pensée que le commandement de l'amour peut s'accomplir dans cette vie, et que tout le monde peut avoir la sainte Charité. Pourquoi dès lors ne faisons-nous pas des efforts et ne sommes-nous pas fidèles aux grâces et aux impulsions de Dieu, pour acquérir ce grand trésor ? O Charité, ô participation du Saint-Esprit, ô emportement tout divin, si je connaissais bien ton prix, je donnerais tout, pour pouvoir t'obtenir ! O divine vertu, ô très désirable union, heureux celui qui vous possède dans son cœur ! Plus heureux celui qui avec une constante fidélité pratique vos actes, pour vous conserver et pour vous faire croître jusqu'au plus haut degré de perfection ! Oh ! que je plains les âmes privées de ce bien, qui ne veulent rien souffrir pour y avoir part et qui ne remplissent aucun devoir ! O Dieu, leur damnation est juste. Oh ! que je me réjouis à la pensée de la béatiude céleste, où, Dieu infiniment aimable, on vous aime sans relâche de tout son cœur, de toute son âme, et de tout son esprit ! Oh ! quand aurai-je le bonheur de parvenir à ce terme tant désiré, où je vous aimerai tout entier, c'est-à-dire dans la totalité de vos perfections qui dans le ciel apparaissent clairement, et avec la totalité de mon affection, selon toute la rigueur du mot. Accordez-moi en

1. D. Augustin. *Contra duas ep. Pelag.* l. 3. c. 71.

attendant, ô Seigneur, qui répandez l'amour dans les cœurs humains, de me porter vers vous présentement et tout le temps de cette vie mortelle, comme vers mon premier et principal objet, auquel j'ai résolu de plaire de mille manières.

III

Considérez néanmoins que ce n'est pas chose aisée que de pratiquer longtemps cet amour au milieu des nombreuses tentations de cette vie et des occasions dangereuses qui surgissent à chaque pas. Aussi les maîtres les plus expérimentés de la vie spirituelle (1), nous avertissent prudemment que l'amour de Dieu par-dessus toutes choses, n'est pas le fait des personnes délicates, qu'il faut avoir une âme généreuse et patiente, pour pratiquer le saint amour et le conserver inviolablement au milieu des dangers de cette grande mer du monde, où un grand nombre font tous les jours naufrage dans la sainte Charité; ce qui arriverait plus rarement, si la navigation n'y était difficile et dangereuse. Avouons cependant que quelques Pères ont parlé de l'amour de Dieu comme d'une chose très douce et très facile. L'un d'eux (2) dit : Nous devons vous croire, ô très miséricordieux Seigneur Jésus-Christ, vous qui êtes l'exemple et le modèle de l'amour, quand vous nous dites : « *Mon joug est suave et mon fardeau est léger* » (Matt. 11) ; ce qui veut dire que vous aimer véri-

1. Jean Carmel. *In arte amandi*, cap. 7.
2. Idiota, *De amore div.* c. 12.

tablement, Seigneur, est une chose si suave et si facile que personne ne peut s'excuser de ne pas vous aimer. Ainsi, si l'on commande à quelqu'un de jeûner, il peut dire : j'ai la santé trop faible ; si on lui commande l'aumône, il peut répondre : je suis pauvre ; si on lui prescrit de prier et de faire des pélerinages, il peut alléguer l'état de sa santé ; mais quand on lui dit : aime Dieu et ton prochain, il n'a aucune excuse. C'est pourquoi, Seigneur très doux, Jésus-Christ, vous qui désirez être aimé, je conclus qu'il est facile de vous aimer ; qu'en aimant nous n'affligeons pas notre corps, nous ne blessons pas notre pied, nous n'infligeons aucune douleur ni à notre tête, ni à notre estomac, nous ne fatiguons pas notre langue, nous n'épuisons pas notre bourse, car l'amour réside proprement dans l'âme et par conséquent celui qui aime ne prend pas de peine. D'autres auteurs tiennent un langage semblable.

A cela il faut répondre que l'on peut considérer l'amour divin dans deux états : dans la paix et dans la guerre, dans le repos d'une vie tranquille et au milieu des travaux d'une vie persécutée. Si on considère l'amour de Dieu dans la paix, en dehors des tentations et des œuvres laborieuses, on peut dire qu'il est assez facile à quelqu'un de faire des actes intérieurs d'amour et de pratiquer le courage spirituel au fond de l'âme ; dans cet état il n'y a que du miel et de la douceur à aimer. Mais si nous considérons l'amour de Dieu au milieu des persécutions et des peines ou bien dans tel cas où il faut faire une action héroïque pour le conserver, dans cet état sans aucun doute cet

amour est difficile et la pauvre nature humaine éprouve bien des douleurs à aimer. Demandez-le à ce martyr qui est entre les mains des bourreaux et qu'un tyran menace de mille tortures, s'il persiste dans la foi et dans l'amour de son Dieu. Demandez-le à cette femme qui, pauvre et écrasée de dettes, est constamment sollicitée par des paroles, par des promesses et par des présents de grande valeur à renoncer à la chasteté pour sortir de ses misères présentes. Demandez-le à celui qui environné d'envieux et d'hommes qui n'ont d'autre but que de contrecarrer ses desseins tous les jours, doit néanmoins se montrer doux envers eux et aimer la paix avec ceux qui le haïssent, de peur de violer par l'esprit de vengeance les lois du saint amour. En un mot, que la pratique de l'amour divin exige des sacrifices, c'est ce que nous prouve l'expérience.

Ce point doit nous apprendre à mettre un grand soin et une grande énergie à aimer Dieu. Il faut renoncer à l'erreur qui consiste à croire, en ne considérant que la douceur de ce nom d'amour, qu'il y a que roses et fleurettes et toutes sortes de suavité sans aucune peine. Pour aimer Dieu au-dessus de toutes choses d'une manière constante, il faut être persévérant et généreux, patient et laborieux, agissant et magnanime, autant qu'on le peut. Car, dit un dévot personnage (1), nous prétendons bâtir ici une tour qui aille jusqu'au ciel ; cette tour, c'est le pur amour de Dieu, qui ne cherche que Dieu et se repose en lui. Ici nous

1. Grenade, *De l'Amour*, 2 part. ch. 20.

prétendons livrer une guerre à mort à l'amour-propre, afin qu'après l'avoir vaincu, l'amour de Dieu règne seul dans nos cœurs. Ici nous prétendons faire le plus grand saut possible, à savoir passer de l'amour égoïste à l'amour divin, deux extrêmes plus éloignés et plus opposés l'un à l'autre que les deux pôles. Les grandes guerres ne se font qu'au prix de travaux inouïs. Les grands édifices ne s'élèvent pas sans beaucoup de préparatifs. On ne franchit pas un large torrent, sans prendre son élan et sans y aller de toute son haleine. O mon Dieu, armez donc mon cœur et mon corps de force et de constance, afin que je pratique votre amour dans toutes les occasions dangereuses de cette vie ! Que je ne le perde jamais pour n'importe quelle difficulté qui puisse se présenter dans ma vie, que je sois disposé à souffrir toutes les peines du monde, plutôt que de violer la loi de votre amour.

XXIVᴱ MÉDITATION

DU COMMANDEMENT D'AIMER DIEU DE TOUT NOTRE CŒUR

(SUITE)

SOMMAIRE

L'amour qui nous est commandé n'est pas seulement obédientiel, mais il doit être aussi affectif et cordial. — En quel temps oblige le commandement de l'amour. — D'où vient que si peu accomplissent le commandement de l'amour.

I

Considérez que l'amour que Dieu nous a commandé de lui porter n'est pas seulement un amour effectif et obédientiel, mais aussi affectif et cordial. Cette considération est nécessaire pour réfuter l'opinion qui semble être contenue dans le livre *De la Défense de la Vertu* (1). L'auteur de ce livre a été blâmé pour avoir écrit que Dieu, qui nous commande de l'aimer, se contente au fond que nous lui obéissions dans ses autres commandements, et que l'un équivaut à

1. P. A. Sirmond. 2 traité, p. 16. — *Idem* docet Joan. Sanchius in *Disp. select.* disp. 1. n. 21.

l'autre, obéir ou aimer, parce que qui obéit, aime suffisamment, et qui aime obéit, suivant ce que dit Jésus-Christ : « *Celui-là m'aime qui garde ma parole* » (1). Quoi qu'il en soit du sentiment de l'auteur, qui a essayé avant de mourir de se purger de cette accusation, prétendant qu'elle était contraire à sa pensée, nous disons qu'on ne peut soutenir cette opinion, sans détruire entièrement la Charité, et l'exercice principal de la vie intérieure. Si en effet nous ne sommes pas obligés d'aimer Dieu d'une affection intérieure et véritable, la Charité est inutile. Autant aura de mérite celui qui observera les commandements de Dieu avec une intention servile et mercenaire que celui qui les observera avec une intention filiale ; les serviteurs seront mis sur le même rang que les enfants. Voici une autre conséquence : tel homme sera exempt de toute faute, qui pendant soixante ans ou plus qu'il aura vécu, ne se sera pas un seul instant proposé d'adhérer à Dieu comme à son souverain bien et de lui obéir en vue de lui plaire. Certes Dieu ne demande pas seulement que nous nous abstenions de jurer, de désobéir et de voler, et que nous accomplissions sa loi uniquement à l'extérieur, car à ce compte les hypocrites auraient fait tout leur devoir ; il considère le cœur et l'amour qu'on a pour lui. Si l'offrande d'Abel lui

1. Voici le sens de cette parole du Sauveur : Si nous observons les commandements de Dieu, nous avons en cela un signe et un signe certain que nous aimons réellement Dieu. Cette parole suppose donc, loin de l'exclure, l'acte propre, intérieur et formel de la Charité.

a été agréable, c'est qu'à l'offrande matérielle était jointe l'offrande du cœur ; s'il a eu en horreur celle de Caïn, c'est que Caïn la lui faisait sans amour. De plus, n'y a-t-il pas contradiction à appeler amour effectif, une œuvre qui est faite sans aucun amour, car là où il n'y a pas d'amour, il n'y a pas davantage d'amour effectif, de même qu'il n'y a point de neige, là où il n'y a pas de neige blanche. C'est pour cela que le commandement d'aimer Dieu demande autre chose que l'observation des autres commandements. Dieu est semblable à un père qui demande à être chéri et caressé tendrement par ses petits enfants. « *Si je suis père,* « dit-il par le prophète, *où est mon amour ?* » (Malach. I.) Voilà pourquoi il nous a ordonné d'avoir pour lui un amour intime et cordial, de le chérir amoureusement ou d'un amour de complaisance, ou d'un amour de bienveillance, ou par quelque acte positif et réel de l'amour appréciatif, ou en exécutant ses ordres dans l'intention de lui plaire ou enfin en pratiquant dans cette même intention ses conseils (1).

1. Le 24 septembre 1665 le pape Alexandre VII a condamné la proposition suivante inscrite sous le n° 1 : « *L'homme n'est tenu à aucune époque de sa vie de faire* « *un acte de foi, d'espérance et de charité, en raison des* « *préceptes divins qui se rapportent à ces vertus.* » Cette même doctrine appliquée à l'amour du prochain a été également condamnée par Innocent XI dans les deux propositions suivantes (10e et 11e) : « *Nous ne sommes* « *pas tenus d'aimer le prochain par un acte intérieur et* « *formel.* » — « *Nous pouvons satisfaire au précepte de* « *l'amour du prochain par les seuls actes extérieurs.* » —

Ce point doit nous apprendre à donner à Dieu notre cœur ; il doit aussi nous apprendre qu'il est nécessaire de faire les actes propres et intimes de la sainte Charité. Donc, ô mon Dieu, puisque vous m'avez commandé de vous aimer, je ne me croirai pas quitte envers ce précepte, quand j'aurai observé vos autres commandements, si je ne vous ai consacré aussi mon cœur et si je ne me suis uni à vous par un vif désir de vous plaire. Car si les hommes se contentent de l'extérieur, il n'en est pas ainsi de vous, vous ne vous contentez pas de la mine et de l'attitude, et ne prenez pas l'ombre et l'apparence pour la vérité. Je veux donc, ô ma joie suprême, vous servir de toute mon âme et vous plaire par une affection venant du plus profond de mon cœur ; ainsi je satisferai au grand commandement de votre pur amour.

II

Considérez à quel moment il y a obligation sous peine de péché mortel, d'observer le commande-

Pour se convaincre que nous sommes obligés d'aimer Dieu et le prochain d'un acte intérieur et formel, il suffit de se rappeler la réponse faite par Notre-Seigneur à celui qui lui demandait : « *Quel est le plus grand commandement de la loi ?* » (Matt. XXII, 36) ; cette réponse prouve d'une manière évidente qu'il s'agit d'un commandement spécial, d'un commandement distinct des autres, d'autant plus que Notre-Seigneur ajoute que ce double commandement est le fondement sur lequel repose toute la loi et le principe d'où elle découle : « *De ces deux commandements découlent toute la loi et les prophètes* ». (Ibid.)

ment de l'amour de Dieu. Sur cette question difficile, Saint Thomas (1) a estimé qu'au même instant où un homme avait l'usage de la raison, il devait se convertir à Dieu par un acte d'amour. Mais comme il est difficile de discerner à quel moment l'enfant a l'usage de la raison, cette opinion a paru trop sévère. Le Docteur subtil (2) n'ose affirmer qu'il y ait obligation de faire un acte d'amour de Dieu, tous les dimanches et jours de fête. Peut-être, dit-il, est-ce là ce que nous commande ce précepte divin : « *Sanctifie le* « *jour du sabbat, et que chacun demeure chez* « *soi* » (Ex. 16 et 20), c'est-à-dire que chacun rentre en soi-même, qu'il se recueille pour s'élever à Dieu. Mais comme cette preuve est faible, il n'a point osé donner cette obligation comme certaine. Peu de personnes pensent avoir péché mortellement pour avoir laissé passer un jour de fête ou un dimanche, sans faire un acte de Charité. D'autre part, soutenir que l'on soit quitte à l'égard du grand commandement de l'amour divin, pour avoir une seule fois dans sa vie éprouvé au fond du cœur un sentiment d'amour de Dieu, semble être une opinion trop large et qui nous permettrait d'être quitte envers Dieu à trop bon marché.

La doctrine que nous pouvons donner comme étant la plus vraisemblable, c'est que l'homme est obligé à cet acte du pur amour dans quatre circonstances principales. La première, lorsque ayant l'usage de la raison, l'homme apprend ou en

1. I, II. q. 89, art. 6.
2. In 3, dist. 17. q. unica.

lisant ou en entendant par exemple une prédication, les raisons qui nous obligent à cet amour, ou bien lorsqu'il arrive par ses efforts personnels et par la réflexion aidée de la grâce excitante à bien comprendre ces raisons. Il porte alors ce jugement que Dieu doit être aimé par-dessus tout, et à la suite de ce jugement il doit se déclarer le serviteur de Dieu par un acte de pur amour naturel ou surnaturel, selon qu'il connaît Dieu comme auteur de la nature ou comme auteur des biens de la grâce (1). La seconde circonstance est celle où l'homme est obligé de faire un acte de contrition parfaite, par exemple quand étant en état de péché mortel, il doit recevoir les sacrements ou s'acquitter de certaines fonctions qui requièrent l'état de grâce, car comme la contrition parfaite est impossible sans un acte d'amour de Dieu par-dessus toutes choses, la contrition et l'acte de Charité sont également nécessaires. La troisième circonstance est celle où l'homme reçoit de Dieu quelque bienfait signalé et extraordinaire ; car dans ce cas la loi de l'amitié semble exiger qu'il témoigne son amour à son bienfaiteur à cette occasion et de la meilleure manière qu'il peut, soit par un amour naturel, soit par un amour surnaturel, selon la qualité du bienfait qu'il reçoit (2). Or, comme la communion est un très grand bienfait de Dieu, qui nous y donne le souverain bien, c'est-à-dire lui-même, il est au moins très convenable de recevoir avec des actes

1. De Valentia, disp. 3. q. 19, punct. 1.

2. Scotus, *De justit. et jure*, l. 2. q. 3, art. 10.

d'amour l'hôte du ciel qui loge volontiers là où il sait qu'il est le bien-aimé. La quatrième circonstance est celle d'une maladie mortelle ; alors l'homme doit s'unir à Dieu par les actes de foi, d'espérance et de Charité et des autres vertus (1). C'est par de tels actes qu'il doit se fortifier contre les attaques des démons qui sont plus terribles à cet instant suprême, et semblable aux acteurs qui à la fin de la pièce déploient toutes leurs ressources, il doit terminer sa vie dans l'acte le plus noble et le plus généreux, qui est celui du pur amour.

Cependant, comme dans tous ces cas l'obligation n'est pas absolument certaine, on pourrait excuser de péché mortel et d'infraction à la loi celui qui omettrait de faire dans plusieurs de ces cas un acte d'amour : Premièrement, si, suivant l'opinion probable de certains Docteurs, il ne s'y croyait pas obligé, dans la circonstance où il se trouve ; secondement, si dans ce moment il ne pensait pas, par un défaut d'attention excusable, à cette obligation, comme cela peut arriver dans le cas de mort subite ou au milieu d'un tumulte qui empêche l'esprit de bien se recueillir ; troisièmement, si quelqu'un faisait souvent des actes d'amour, quand il n'y est pas obligé et qu'il peut les faire commodément (exercice que Navarre appelle une très sainte résolution), car Dieu qui juge les choses humaines avec équité, ne se considèrera pas comme offensé par une âme qui aura rempli le précepte de l'amour un peu avant ou un

1. Suarez, *De charit.* disp. 5.

peu après le temps où elle y était obligée, dans la crainte de manquer à l'accomplissement du précepte dans le temps fixé pour cela, mais qui ne lui est pas parfaitement connu (1).

1. Sur la question de savoir quand oblige d'une manière positive le précepte de l'amour de Dieu, aucune réponse absolument précise ne peut être donnée. Une seule chose est certaine, c'est que nous sommes obligés de faire des actes d'amour de Dieu *souvent durant la vie*, parce que la Charité est la plus importante de toutes les vertus, celle qui nous dirige vers notre fin suprême. Quant à l'intervalle de temps qu'il nous est permis de mettre entre chacun de nos actes de Charité, l'Eglise nous a donné quelques indications générales en condamnant les propositions suivantes : « *A aucune époque de la vie, l'homme n'est tenu de faire* « *un acte de foi, d'espérance et de charité, en raison des* « *préceptes divins qui se rapportent à ces vertus.* » (Prop. cond. par Alexandre VII). — « *Nous n'oserions con*« *damner comme coupable de péché mortel celui qui ne* « *ferait qu'un acte d'amour de Dieu durant toute sa vie.* » « *Le précepte de la charité oblige seulement lorsque* « *nous sommes obligés de nous mettre en état de grâce et* « *que nous n'avons que ce moyen-là pour y parvenir.* » — « *Il est probable que le précepte de l'amour de Dieu n'oblige* « *rigoureusement que tous les cinq ans.* » (Prop. cond. par Innocent XI.) — Les moralistes s'arrêtent aux points suivants : Tout homme est tenu de faire un acte d'amour de Dieu : 1) dès qu'il a pour la première fois conscience de l'obligation qui lui incombe d'aimer Dieu par-dessus toutes choses ; 2) probablement au moment de la mort ; 3) par accident toutes les fois qu'il est tenu de faire une action qui exige l'état de grâce et qu'il n'a d'autre moyen pour y arriver que l'acte de Charité parfaite.

Je concluerai de cette considération que je dois m'exercer souvent à produire des actes du pur amour de Dieu, et principalement dans ces circonstances où les Docteurs estiment assez raisonnablement qu'il y a une obligation formelle. Par conséquent, j'aurai des regrets, je gémirai et je dirai : je vous ai aimée trop tard, beauté ancienne et nouvelle, je vous ai aimée trop tard et trop rarement et avec trop de tiédeur. Je m'exciterai donc moi-même à vous aimer plus souvent, dans la crainte d'être en faute sur ce précepte. Ah ! mon cœur, cœur créé pour aimer une bonté infinie, seras-tu toujours froid et languissant ? Ah ! Seigneur, si je me suis tant aimé moi-même, pourquoi ne vous aimerai-je pas ? Le soleil éclairera-t-il toujours cette horrible injustice d'une créature qui veut s'exempter de la loi de votre saint amour ? Hélas ! Seigneur, si vous m'aviez défendu de jamais vous aimer, j'éprouverais des regrets perpétuels, en voyant que je suis privé du bonheur de pouvoir aimer une bonté qui mérite des amours infinies. Mais que sera-ce, si, lorsque vous m'ordonnez de vous aimer sous peine de damnation, je néglige ce si juste devoir ? Hélas ! jusques à quand la science de votre amour sera-t-elle cachée aux hommes ? La pratique en sera-t-elle toujours négligée ? Satan aura-t-il toujours assez de crédit sur les cœurs pour les en détourner ? Ah ! parfait Ami, si j'ai différé si longtemps, à présent je veux commencer et compenser par ma fidélité à vous aimer à l'avenir les manquements du passé. Faites donc que je vous aime, ô mon Dieu, autant qu'une pauvre créature est

capable de vous aimer. Et que mon corps n'est-il tout changé en cœur ! Que n'ai-je autant de cœurs qu'il y a d'étoiles dans le ciel et de feuilles dans les forêts ? Que n'ai-je autant d'amour dans tous ces cœurs qu'en ont les Anges et les Saints, pour vous aimer tous les jours de ma vie, jusqu'à mon dernier soupir, jusqu'à ce dernier soupir que je vous offre dès maintenant et que je veux, en vertu de ma présente offrande, être un acte et un effet de votre pur amour.

III

Considérez d'où peut venir que si peu de personnes pratiquent le commandement de l'amour. Il y a à ce mal quatre causes principales : l'oubli de la fin dernière, l'erreur, la folie et la malice.

Un grand nombre ne songent jamais à leur fin dernière, qui est de glorifier Dieu ; il n'y a en eux aucun nerf qui y tende, pas une seule goutte de leur sang qui soit échauffée par un semblable désir, pas la plus petite parcelle de leur cœur qui en soit le moins du monde émue. Aussi, n'ayant point à cœur la fin dernière pour laquelle leurs nobles âmes sont créées, ils abandonnent la vertu et ses actes, qui conduisent à cette fin : « *La terre* « *est dans une extrême désolation, parce qu'il n'y* « *a personne qui ait le cœur attentif à Dieu.* » (Jér. 12.)

D'autres sont imbus de fausses maximes, et ont une fausse piété ; les vérités de l'Evangile n'ont aucun empire sur leur esprit, ils ont des opinions erronées sur la vertu et sur la sainteté, et ils chancellent dans leur foi, si tant est qu'ils ne

l'aient pas perdue. De là vient le mépris de tous les pieux exercices, car, dit saint Augustin (1), là où la foi chancelle, la Charité languit.

Il y en a encore que la folie empêche de bien vivre, bien qu'ils soient réputés sages aux yeux du monde. Ils ressemblent à certains hypocondriaques qui sont prudents en tout, excepté sur un point où ils font paraître leur extravagance. Mais par malheur c'est le point le plus important, celui qui concerne leur éternité. Ils estiment davantage le temps présent que l'éternité, et les biens périssables de la terre, que les biens immortels qui nous attendent au ciel ; ces biens n'étant pas à la portée de leurs sens grossiers ne font aucune impression sur leurs âmes. « *Le nombre des fous est* « *incalculable*, » dit le Sage. (Eccl. 1.)

La malice et la corruption sont une nouvelle cause de ce malheur, le péché originel a gâté notre notre nature, elle est profondément blessée dès le moment de sa conception, et avec le temps les mauvaises habitudes contractées dans le cours de la vie, les fautes commises ont agrandi et aggravé ses plaies. Et cependant un grand nombre ne mettent aucun appareil à ces blessures, ce qui fait qu'elles deviennent invétérées et de très difficile guérison. Ainsi les uns sont possédés de l'avarice et n'ont de soin que pour les biens de la terre, pour lesquels ils vivent misérablement ; car ils se privent de tout amour de Dieu, puisque l'espérance des biens temporels est le poison de la Charité, les autres sont emportés par le vent de la

1. *De doctri. christ.* l. 1, c. 38.

vanité et de l'ambition ; ils n'aspirent qu'aux grandeurs d'ici-bas, ils ne désirent que la considération des hommes, d'autres sont infectés du désir des plaisirs de la chair ; ils ont en horreur tout exercice de dévotion qui semble fade à leur goût infecté et corrompu ; d'autres encore sont transportés deça et delà par leur colère ou par quelque autre passion, dont ils n'ont jamais su triompher par lâcheté. Ainsi la plupart des hommes vit dans un horrible aveuglement, avec des plaies mortelles qui n'ont jamais été soignées dans le cours de la vie. « *Depuis le bout des pieds jus-* « *qu'au sommet de la tête il n'y a pas en lui une* « *seule partie saine; ce n'est que blessure, que* « *confusion, et que plaie enflammée qui n'a point* « *été bandée, à laquelle n'a point été appliqué le* « *remède et qu'on n'a point adoucie avec l'huile.* » (Is. I.)

Je déplorerai l'état des hommee conçus et nés dans le péché, et dont les misères et les désolations spirituelles sont bien plus grandes que les misères temporelles. Peu d'hommes y pensent et s'appliquent à y porter remède. O malheureuses âmes créées pour la Charité ! Hélas ! jusques à quand conserverez-vous des affections indignes de votre noblesse ? Jusques à quand différerez-vous de donner à Dieu votre amour ? A qui pouvez-vous plus prudemment, plus heureusement et plus noblement vous consacrer ? Si votre amour est à vendre à un grand prix, Dieu vous donnera le grand royaume de l'amour pour toute l'éternité. Si vous ne voulez aimer que contraint et forcé, personne ne vous fait une plus grande violence que lui qui menace

de brûler les âmes qui n'ont pas voulu du feu de son amour. Si vous ne voulez donner votre amour qu'à celui qui le mérite le mieux par ses hautes et rares perfections, — ce qui est la manière de le donner la plus noble et la plus généreuse, — eh! qui donc égale Dieu en perfection? Oh! mon Dieu, rien de plus vrai, vous êtes souverainement aimable. Quelle monstruosité n'est-ce donc pas que tant d'âmes immortelles vous fassent l'injure de se détourner de vous et de vivre sans Charité! O âmes misérables, privées d'amour, apprenez au moins la véritable prudence.

TRAITÉ TROISIÈME

Des quatre vertus cardinales

Ire MÉDITATION

DE LA PRUDENCE, PREMIÈRE VERTU CARDINALE ET DE SON CORTÈGE

SOMMAIRE

La Prudence est une vertu intellectuelle qui nous fait bien examiner, bien juger et bien décider de faire en toute rencontre ce qu'il est convenable de faire. — Elle a plusieurs parties intégrantes. — Elle est accompagnée de plusieurs effets excellents.

I

CONSIDÉREZ que la Prudence est une vertu intellectuelle qui nous fait bien examiner, bien juger et bien décider d'accomplir en toute occasion ce qu'il convient de faire, et qui nous fait fuir ce qui est mauvais. Toutes ces paroles ont leur importance et doivent être méditées l'une après

l'autre, si l'on veut bien connaître cette vertu et savoir en quoi elle diffère des autres.

Premièrement, la Prudence est une vertu intellectuelle, c'est-à-dire une bonne habitude et une louable qualité de l'esprit, qui le porte à quelque bien ; sous ce rapport, elle ressemble à la foi, à la science et aux autres vertus de l'esprit.

Secondement, cette vertu nous fait bien examiner, c'est-à-dire bien considérer divers moyens propres à réaliser quelque dessein ; elle nous les fait juger, ce qui veut dire en approuver quelques-uns, et les estimer les plus propres et les plus utiles pour atteindre le but ; elle nous fait décider d'agir, c'est-à-dire qu'elle nous détermine à les mettre à exécution. Un homme n'est pas en effet entièrement et parfaitement prudent, si après avoir étudié divers moyens, et en avoir jugé tels ou tels plus propres à atteindre le but, il ne passe pas ensuite à l'exécution. Aussi est-il vrai que la Prudence tend à faire agir (1).

Troisièmement, nous disons : en toute occasion. Ces mots nous indiquent l'étendue de cette vertu ; elle dicte à l'homme ce qu'il doit faire dans toute occurrence, non pas pour une affaire seule et dans certains cas, mais pour toutes sortes d'actions sans exception. C'est pour ce motif que

1. Bien commander est l'acte propre de la Prudence. Ces deux autres actes : bien prendre conseil et bien juger se rapportent, il est vrai, à cette vertu et lui sont d'un puissant secours, mais ils constituent, d'après saint Thomas (I. II. q. 57. a. 6 ; II. II. q. 47. a. 8.) deux vertus subordonnées à la Prudence, dont l'acte formel et strictement propre est de donner l'ordre d'agir.

la Prudence suppose dans une âme toutes les vertus (1), et aussi une grande mortification de tous les appétits et de toutes les passions déréglées. Comme l'homme en effet juge souvent selon sa passion, à la manière de ceux qui, atteints de la jaunisse, voient tous les objets jaunes, s'il n'est orné de toutes les vertus et exempt de ces violentes passions qui ordinairement troublent l'esprit, il sera incapable dans beaucoup de cas de porter un jugement sain, et s'il est prudent, ce ne sera qu'en certaine matière et dans certains cas, il ne le sera pas absolument et dans toutes les actions libres de sa vie.

En quatrième lieu, nous avons dit que la Pru-

1. La Prudence infuse suppose d'abord les vertus théologales, car ce sont elles qui disposent l'homme à tendre vers sa fin dernière surnaturelle. De plus la Prudence joue un rôle nécessaire dans les actes qui préparent l'homme à la foi. Avant la foi formelle l'homme doit éprouver ce que le IIe Concile d'Orange appelle « *pium credulitatis affectum*, » et ce pieux mouvement de la volonté vers la foi suppose à son tour ce jugement de crédibilité qu'exige le Concile du Vatican (sess. 3. ch. 3) « *pour que la soumission de notre foi soit* « *en parfaite conformité avec la raison*. » Or ce jugement par lequel l'esprit prononce que la révélation mérite d'être admise, ce jugement, disons-nous, en tant qu'il commande à la volonté ce pieux mouvement vers la foi, est un acte de Prudence. Quant aux vertus morales, la Prudence les suppose aussi, car elle ne peut s'exercer qu'à la condition que la volonté soit droite et orientée vers le bien : or cette rectitude et cette orientation lui viennent des vertus morales.

dence porte à bien décider de faire ce qui doit être fait comme étant honnête et convenable, et de fuir ce qui est mauvais et messéant. Par ces mots, nous indiquons l'objet et la fin de la Prudence, qui est de pratiquer le bien et l'honnêteté, comme aussi de fuir le mal et le vice. La Prudence ne se contente pas de connaître simplement ce qu'est la vertu et l'honnêteté ou encore le contraire de la vertu et de l'honnêteté, elle en vient aux effets et à l'exécution. Et c'est précisément là ce qui distingue la vraie Prudence, la Prudence vertueuse de la fausse prudence, qui dresse l'homme au mal et lui apprend à réussir dans ce qui est illicite et malhonnête, ou bien dans les actions indifférentes ; la vraie Prudence a pour objet et pour fin, l'accomplissement du bien et la fuite du mal en toute sorte de circonstances.

Je reconnaîtrai que la Prudence est une exquise et excellente vertu, qui dans toute occasion nous aide à faire le bien et à nous préserver du mal. Oh ! heureuses les âmes qui ont atteint le sommet de cette rare vertu ! Oh ! plût à Dieu que mon esprit fût orné de ce précieux joyau ! O Seigneur ! « *Donnez-moi la sagesse qui est assise auprès de* « *vous dans votre trône, et ne me rejetez pas du* « *nombre de vos enfants.* » (Sag. 9.) O Seigneur ! accordez-moi la faveur signalée d'avoir aussi avec moi cette Prudence qui accompagne vos jugements et vos œuvres, et au moyen de laquelle vous faites toutes choses équitablement et avec une souveraine perfection. Qu'elle m'assiste continuellement, qu'elle soit toujours à mes côtés pour présider à tous mes actes, afin qu'instruit par elle je

sache bien examiner, juger et décider d'exécuter tout ce que, guidé par sa lumière, j'aurai reconnu bon et convenable. Je me soumets à elle comme à la maîtresse de ma vie et à ma reine, afin que sous sa direction, je marche droit dans la voie de l'honnêteté, sans jamais m'écarter de ses sentiers. Grâce à elle, je ferai des progrès dans la vertu et dans la sainteté, et j'arriverai à conquérir comme fin de mes travaux la béatitude éternelle.

II

Considérez que la Prudence a plusieurs parties intégrantes ; ces parties sont requises pour qu'elle soit parfaite, de même que dans l'homme il y a, outre les parties essentielles, plusieurs membres et organes corporels, sans lesquels il ne serait pas un homme parfait, mais un homme incomplet. Saint Thomas (1) compte huit de ces parties intégrantes de la Prudence, sans lesquelles elle ne pourrait pas remplir son rôle parfaitement, à peu près comme l'homme qui est privé de certains membres ou de certains organes, est incapable d'agir comme il convient à un homme. Voici ces huit parties ; la mémoire, l'intelligence, la docilité, la subtilité, la raison, la prévoyance, la circonspection et la précaution.

La mémoire est requise pour être prudent, parce que, pour être parfaitement prudent, il faut avoir de l'expérience, et l'expérience qu'est-elle sinon le souvenir du passé ? En conséquence, les vieillards décrépits qui ont tout oublié manquent

1. Quœst. 49.

de Prudence, parce qu'ils manquent de mémoire. L'intelligence est la connaissance des choses présentes, soit des maximes universelles, soit des affaires particulières, dont s'occupe la Prudence. Pour être prudent en effet, il est nécessaire de bien connaître où en est actuellement l'affaire dont il s'agit, et aussi de ne pas ignorer certains principes ou maximes qui servent de règle dans beaucoup de cas pratiques. A la Prudence est encore nécessaire la docilité, car nul homme n'est capable de connaître tout par lui-même ; il a besoin de l'enseignement d'autrui sur beaucoup de points. Voilà pourquoi il ne doit pas manquer de la docilité, qui n'est autre chose qu'une certaine capacité de recevoir les conseils et les instructions des autres. La subtilité n'est pas moins utile à la Prudence. La subtilité est en effet la facilité à découvrir promptement un certain nombre de moyens et d'expédients, que la Prudence doit examiner et dont elle doit choisir le meilleur. Or, comme il arrive souvent qu'on est obligé de se déterminer sur le champ, et qu'on ne peut pas remettre à plus tard de prendre une décision, il est bien difficile dans ce cas d'être prudent à un homme qui manque de cette promptitude à découvrir un certain nombre de moyens. La raison nous fait conclure une chose d'une autre. Pour agir avec Prudence, il est nécessaire de conjecturer une chose d'après une autre, car on n'a pas toujours des preuves évidentes des faits qui peuvent servir dans la décision d'une affaire. Quant à la prévoyance, c'est un acte de l'intelligence disposant certains moyens en vue d'une fin. La

circonspection est une vue exacte de toutes les circonstances d'une affaire, telles que les personnes qui interviennent, leur tempérament, leur qualité, leur condition, telles que les effets qui peuvent en résulter, et enfin, le temps et le lieu où elle s'accomplit ; car, si on ne prend garde à tout cela, on est sujet à commettre quelque faute. En dernier lieu, comme les entreprises sont souvent traversées, et que mille difficultés ou obstacles viennent souvent en arrêter le cours, la vraie Prudence doit encore être accompagnée de précaution, c'est-à-dire d'une certaine habileté de l'esprit pour parer aux inconvénients qui surviennent, et détourner adroitement les obstacles qui peuvent empêcher d'obtenir la fin qu'on s'est proposée pour but.

Si tant de pièces et de ressorts sont nécessaires à la Prudence, je dois reconnaître que ce n'est pas chose aisée que d'être prudent, et qu'il ne faut pas s'attribuer trop promptement ce titre ni avoir la présomption de croire qu'on possède la vertu cardinale que nous appelons la Prudence. Eh quoi ! Est-ce que j'ai la mémoire, la docilité, la subtilité, la circonspection et tant d'autres choses requises ? Oh ! comme je vois bien que cette vertu n'est pas l'ouvrage d'un jour ! Que j'ai donc grandement sujet de dire que je suis dépourvu de la véritable Prudence ! C'est pourquoi, j'aurai recours à Dieu qui la donne à ceux qui la lui demandent avec un très humble et ardent désir. O Seigneur, Dieu des sciences, qui réglez toutes vos œuvres d'une façon inimitable, donnez-moi toutes ces parties de la Prudence, la mémoire,

l'intelligence, la docilité, la subtilité, la raison, la prévoyance, la circonspection et la précaution, afin que par leur moyen je discerne en toute rencontre le vrai du faux, le bien du mal, et qu'ainsi, gardant la mesure de la vertu dans tous mes désirs et dans toutes mes actions, je mène une vie agréable à vos yeux et je me perfectionne tous les jours de plus en plus pour votre gloire et pour mon salut.

III

Considérez quelques-uns des excellents effets de la Prudence par rapport aux particuliers, aux familles, aux cités, aux royaumes et au monde entier. Cette vertu préserve ceux qui la possèdent de plusieurs dangers, où sans elle ils périraient. « *Sa prudence*, dit Job, *a frappé le superbe* » (Job. 26), c'est-à-dire le démon, dont les mines sont éventées, et les ruses découvertes et évitées, par la Prudence. Elle donne en effet de la circonspection, elle préserve de la précipitation, rend clairvoyant, et par là même nous met à l'abri de tout dommage de la part des ennemis de notre salut. On dit que dans la guerre on triomphe des ennemis plutôt par la réflexion et par l'habileté que par la force et la violence ; mais ce n'est jamais plus vrai que lorsqu'il s'agit de la guerre spirituelle, au cours de laquelle les âmes remportent tous les jours des victoires signalées en luttant contre les tentations. Ces âmes n'ont pas un zèle ou une ferveur indiscrète, d'où naissent souvent de grands crimes et des scandales, elles ne prennent pas le mal pour le bien, trompées par les

ruses du démon qui nous excite à commettre les péchés pour lesquels il sait que nous avons un plus grand penchant. A ceux qui sont d'une humeur douce et joyeuse, il propose la luxure et la vaine gloire ; à ceux dont l'esprit est plus rude, il propose la colère, l'orgueil et la vengeance. Mais l'homme prudent s'aperçoit bien vite que ce sont là des finesses de l'ennemi et des pièges qu'il dresse à l'innocence ; par la Prudence il les réduit à néant et se sauve du danger. Une âme ornée de la Prudence est terrible à ses ennemis comme une armée rangée en bataille. De plus, la Prudence donne à toutes les vertus leur perfection comme vertus (1) et une sorte de bonne grâce qui

1. « *Aucune vertu morale ne peut exister sans la pru-* « *dence. Le propre en effet de la vertu morale, qui est une* « *habitude élective, c'est de faire un bon choix. Mais pour* « *faire un tel choix, l'inclination vers la fin légitime que* « *nous donne directement la vertu morale, ne suffit pas,* « *il faut de plus que l'homme fasse un bon choix des* « *moyens qui se rapportent à la fin. C'est ce qu'il fait par* « *la prudence qui conseille, qui juge et qui prescrit ce qui est* « *utile pour atteindre la fin.* » (S. Thom. I. II. q. 65, a. 1.) Sans elle, il ne saurait y avoir que des inclinations naturelles à produire des actes de vertu, comme par exemple de la vertu de force, mais jamais de vraies vertus : « *De telles inclinations*, dit saint Thomas (I. II. q. 58, « a. 4, ad 3), *plus elles sont prononcées, plus elles peu-* « *vent devenir dangereuses, si elles ne sont pas soumises à* « *la droite raison, qui fait un heureux choix des moyens* « *propres à atteindre la fin légitime. Il en est comme d'un* « *cheval aveugle qui court; plus il court avec rapidité, plus* « *il va heurter avec force contre les obtacles et plus il se* « *blesse.* »

fait qu'elles plaisent à Dieu. A ce sujet le grand saint Grégoire (1) disait que les autres vertus ne peuvent être appelées des vertus, si elles ne se portent pas avec prudence vers leur objet. Voici ce que dit saint Bernard (2) : La discrétion met de l'ordre dans chaque vertu, et l'ordre donne à la vertu la forme, la beauté et la perpétuité ; ôtez la Prudence et la vertu se changera en vice, et les désirs naturels n'aboutiront qu'à troubler et ruiner la nature. Aussi, sans la Prudence, les œuvres de vertu ne plaisent pas à Dieu, ainsi que déplaisent au palais les viandes sans sel. De là vient que Dieu avait jadis porté cette loi : « *A chaque oblation tu offriras du sel* » (Lev. 1), afin de nous apprendre que les sacrifices que l'on offre à Dieu, doivent être offerts avec Prudence, car c'est elle qui est le sel spirituel qui les assaisonne et les rend savoureux. Jésus-Christ dit la même chose dans son Evangile : « *Ayez le sel en vous* » (Marc. 9), saint Paul ajoute : *Que votre entretien,* « *étant toujours accompagné d'une douceur édifiante, soit assaisonné de sel,* » (Coloss. 4.), c'est-à-dire de Prudence. Et l'Eglise, en conférant le baptême, ne met-elle pas un grain de sel dans la bouche de ceux qu'elle reçoit au nombre de ses enfants, afin de leur apprendre qu'ils ne seront bons chrétiens qu'à la condition d'être prudents. Cette vertu est la lumière qui guide l'homme vers le ciel et qui le rend constant au milieu de tous les événements ; c'est elle qui dicte les

1. *Moral.* l. 2, cap. 22.
2. *In Cantic.* serm. 49.

bonnes ordonnances que publient les princes pour le salut des peuples ; elle qui réconcilie les peuples armés l'un contre l'autre et qui, après qu'ils ont inondé la terre de sang humain à cause de leurs dissentiments, les unit par la conclusion d'une paix souhaitée. C'est cette vertu qui fait prospérer la religion, qui fait bâtir et embellir les temples consacrés à Dieu, qui fait briller la vertu dans les prêtres et qui leur conserve une place honorable au milieu des peuples. Avec la Prudence, les magistrats gouvernent saintement les cités et se rendent aimables à tous. Avec elle, les princes règnent avec justice, délivrent leurs sujets de l'oppression et se préparent pour le ciel des couronnes beaucoup plus belles que celles qu'ils portent sur la terre. Avec elle, le nautonnier conduit son vaisseau à bon port, le capitaine mène au combat et en ramène heureusement ses troupes, et le père de famille conduit avec habileté les affaires de sa maison. Bref, pour tout le monde, pour les particuliers comme pour les hommes publics, la Prudence est un trésor (1).

J'admirerai donc l'excellence, la beauté et les fruits si désirables de cette vertu. J'estimerai malheureux ceux qui en sont dépourvus et je proclamerai heureux ceux qui la possèdent à un haut

1. Les Théologiens distinguent dans la Prudence des *parties subjectives* qui sont comme différentes espèces de Prudence. Ils en comptent ordinairement cinq : 1) La Prudence *monastique* (dans le sens de solitaire, personnelle), par laquelle l'homme gouverne sa vie privée ; 2) la Prudence *économique*, qui s'exerce dans le

degré, à l'exemple du Sage qui dit : « *Heureux* « *celui qui a trouvé la sagesse et qui est riche en* « *prudence, car le trafic de la sagesse vaut mieux* « *que celui de l'argent, et le fruit qu'on en retire* « *est plus excellent que l'or le plus fin et le plus* « *pur. Son prix est supérieur à celui de toutes les* « *richesses ; et tout ce qu'on désire le plus sur la* « *terre ne mérite pas de lui être comparé. Dans* « *sa main droite elle a la longévité, et dans sa main* « *gauche les richesses et la gloire. Ses voies sont* « *belles et tous ses sentiers pleins de paix. Elle est* « *un arbre de vie pour ceux qui l'embrassent ; heu-* « *reux celui se tient étroitement uni à elle.* » (Prov. 3.) Sois donc prudente, ô mon âme, fuis les voies des hommes imprudents, dispose tes pensées, tes désirs, tes actions conformément à la sagesse. Réfléchis mûrement, juge droitement et exécute vertueusement. N'oublie rien de ce que doit conserver ta mémoire, rends-toi docile aux avis des plus sages, sois circonspecte et avisée dans tes entreprises, comprends le présent, prévois l'avenir, et ne donne en toi-même accès à aucun vice qui soit opposé à la Prudence.

gouvernement d'une maison ; 3) la Prudence *politique* (c'est-à-dire civile), qui consiste à procurer le bien commun de la cité ; 4) la Prudence *dans le gouvernement*, qui n'est autre chose que la Prudence politique considérérée dans le chef de la cité, tandis que considérée dans les sujets, elle s'appelle simplement Prudence politique ; 5) la Prudence *militaire*.

IIe MÉDITATION

DU CONSEIL QUI DOIT ACCOMPAGNER LA VERTU DE PRUDENCE

SOMMAIRE

Il ne faut entreprendre rien d'important sans avoir demandé conseil. — Auprès de qui doit-on prendre conseil dans les affaires spirituelles ? — Il est important d'agir conformément au bon conseil qu'on a reçu.

I

Considérez qu'il ne faut rien entreprendre sans avoir pris conseil. Le Saint-Esprit nous inculque souvent dans les Saintes Ecritures cette vérité, notamment quand il dit par la bouche du Sage : « *Mon fils, ne fais rien sans avoir pris* « *conseil, et tu ne te repentiras pas après avoir* « *fait l'action* » (Eccl., 32) ; ou encore « *Que tes* « *yeux précèdent tes pas* » (Prov. 4), c'est-à-dire prends de bons conseils avant d'agir. L'homme est obligé pour plusieurs motifs de prendre conseil.

Le premier motif n'est autre que l'ordre et la loi de la Providence divine, qui veut que les inférieurs soient gouvernés par les supérieurs, de même que dans le ciel les Anges des ordres inférieurs sont illuminés par les Anges des ordres

supérieurs. La volonté de Dieu en effet est que certains hommes dépendent des autres et leur demandent comment ils doivent agir, c'est pour cela qu'il ne laisse jamais manquer le monde de personnes éminentes en dignité et en sagesse, à qui on peut avoir recours en cas de besoin. Il aurait certes pu éclairer lui-même directement tous les hommes, mais il lui a semblé préférable de le faire par l'intermédiaire des autres hommes ; aussi, quand il a terrassé saint Paul et qu'il l'a amené à vouloir faire toutes ses volontés, pour l'instruire de ces volontés il l'adresse à Ananie. (Act. 9.)

La seconde raison qui oblige l'homme à prendre conseil est tirée de la faiblesse de son esprit qui ne peut ni tout connaître ni tout prévoir par lui-même, et qui n'est jamais plus aveuglé que dans ses propres affaires, dans celles où il y va de son propre intérêt. Aussi personne n'est doué d'une Prudence telle qu'une plus grande Prudence lui soit superflue, et les conseils les plus simples font souvent défaut aux plus habiles, si quelqu'un n'est pas là pour les leur suggérer.

La troisième raison est que celui qui agit après avoir demandé conseil, évite le blâme, quel que soit le résultat de son action, car, quoique le résultat n'ait pas été heureux, l'homme qui a agi en se conformant à un bon conseil, ne mérite aucun blâme. En effet, il n'y a que la populace seule qui soit capable de n'estimer sagement entrepris et de ne louer que ce qui a réussi, comme aussi de ne blâmer que ce qui a échoué.

En quatrième lieu, l'incertitude des affaires nous

fait un devoir de prendre conseil, car si l'on en excepte les articles de foi, le doute plane presque sur tout. « *Toutes choses sont difficiles*, dit le Sage, « *l'homme ne peut ni les comprendre par son* « *esprit, ni les expliquer par sa parole* ». (Eccl., 1.) Et l'incertitude est encore augmentée par la variété des opinions. C'est ainsi que tout est confus et embrouillé, comme un peloton de fil mêlé qui ne peut être démêlé que par quelqu'un de très adroit.

J'imprimerai profondément dans mon esprit cette vérité, que je ne dois pas avoir confiance en moi-même pour me déterminer dans les affaires importantes, mais que je dois tout d'abord consulter. Oh ! que de malheurs arrivent sur cette terre, faute d'avoir pris conseil ; que de changements téméraires, que de travaux inutiles, que de cuisants regrets et que de tardives lamentations sont la punition de celui qui n'a jamais demandé conseil ! Je regretterai donc d'avoir moi-même négligé de le faire, et après en avoir demandé pardon à Dieu, je me proposerai de ne plus pécher sur ce point.

II

Considérez à qui nous devons demander conseil, principalement quand il s'agit des affaires spirituelles, c'est-à-dire des affaires de la conscience. Salomon nous donne à ce sujet un grave avis : « *Choisis plusieurs amis, et qu'entre mille un* « *seul soit ton conseiller.* » (Eccl. 6.) Le roi David appelait les commandements de Dieu ses conseillers, car là où nous lisons : « *Vos justifications*

« *sont mon conseil* », l'hébreu porte : « *Vos justi-* « *fications sont les hommes de mon conseil.* » (Ps. 118.) Un autre roi (1) était d'avis que les morts seuls, comme étant désintéressés, sont capables de bien conseiller. Les morts sont, d'après lui, les livres parmi lesquels il convient d'en choisir un ou plusieurs, pour régler ses actions conformément à ce qu'ils prescrivent. Néanmoins, nous ne devons pas avoir une si mauvaise opinion de tous les vivants que nous les tenions pour incapables de nous donner un bon conseil. Non, il n'est pas impossible, mais simplement difficile, de trouver un bon conseiller, à cause des grandes qualités qui sont nécessaires pour donner un bon conseil.

En réalité, il faut qu'un bon conseiller pour les affaires de conscience réalise quatre conditions qui ne se rencontrent que très rarement réunies. Car il faut qu'il ait de la science, de la bonne volonté à l'égard de la personne qu'il conseille, du zèle pour la gloire de Dieu et de la hardiesse ; autant de choses qu'on trouve rarement dans la même personne. Il faut une science suffisante, parce que un certain nombre d'affaires sont difficiles à décider, et si on n'a pas une grande expérience pour compléter la science, il sera malaisé de bien guider autrui. Et puis, il faut asseoir son conseil sur de solides raisons. C'est s'arroger une sorte de tyrannie sur les esprits que de vouloir les assujettir à notre seule autorité ; c'est là le fait d'ignorants orgueilleux. Or, c'est la science et

1. Alphonse, roi d'Aragon.

l'expérience qui nous suggèrent les raisons. Il faut aussi que le directeur ou le conseiller soit porté de bonne volonté à l'égard de la personne à laquelle il donne un conseil et qu'il aime sincèrement son bien et son avantage ; s'il ne cherche que son propre intérêt, il sera dangereux de suivre son conseil. « *Ne consulte pas,* dit Salomon, *celui* « *qui te tend des embûches, et ne découvre pas tes* « *projets à ceux qui te portent envie.* » (Eccl. 37.) Il faut qu'il ait le zèle de la gloire de Dieu, qui est la fin vers laquelle toutes nos entreprises doivent tendre, car si ce zèle lui fait défaut, comment pouvons-nous espérer qu'il sera capable de diriger les autres vers ce but, vers lequel il ne tend pas lui-même ? Comment pourra-t-il être utile à autrui, ne l'étant pas à lui-même ? Enfin un bon conseiller doit ajouter à la science et à la probité, de la hardiesse et une certaine assurance, car dans les affaires on rencontre des difficultés par dessus lesquelles il faut souvent savoir passer courageusement, et un homme timide à qui tout fait peur, ne peut donner à ceux qui en auraient besoin aucune assurance. On le remarque plus particulièrement chez les directeurs de conscience qui sont scrupuleux ; ils ne réussissent qu'à troubler un certain nombre de bonnes âmes et à les priver de cette tranquillité intérieure qu'elles devraient avoir avec Dieu. C'est pourquoi, si Dieu reprend les faux prophètes qui confirment les méchants dans leur malice, mettant des coussinets sous tous les coudes par les maximes fausses et relâchées qu'ils enseignent, il reprend aussi ceux qui en mentant jettent la terreur et la tristesse dans

l'âme des justes contre sa volonté ; il les menace même, « *parce que,* dit-il, *vous avez affligé le* « *cœur du juste sur de fausses suppositions, lors-* « *que je ne l'avais pas attristé moi-même.* » (Ezech. 13.)

Il faut donc que j'use de discrétion pour choisir un directeur et un conseiller spirituel, car je dois trouver en lui ces quatre qualités importantes. Il ne faut pas que j'entreprenne de conseiller mon prochain sur toutes sortes d'affaires, si je ne constate pas en moi la plupart de ces qualités nécessaires ; je dois craindre de me compromettre moi-même et mon salut, en conseillant mal et en dirigeant mal les autres. Je le craindrai surtout après avoir entendu cette parole du livre de Job : « *Il fait tomber ceux qui donnent des conseils aux* « *autres dans des pensées extravagantes, et leur* « *fin est malheureuse* » (Job. 12), car elle n'est autre que la perdition de leur âme, conséquence ordinaire des mauvais conseils. O mon Dieu, secourez-moi donc, soit qu'il faille que je prenne conseil d'autrui, soit qu'il me faille donner un conseil à quelqu'un, afin que ni dans l'un ni dans l'autre cas je ne me trompe, et de plus, qu'avant tout, je prenne conseil de vos commandements et que je ne fasse jamais rien qui soit défendu par vous.

III

Considérez qu'il est très important d'exécuter le bon conseil, dès qu'on l'a reçu, car c'est de cette exécution que dépend tout le bonheur de l'homme, comme aussi du défaut d'exécution pro-

vient tout son malheur. Il vaudrait mieux pour un homme qu'il n'eût jamais reçu aucun bon conseil que de manquer de réaliser celui qu'il a reçu, comme saint Pierre disait de certains qu'il eût mieux valu pour eux n'avoir jamais connu la voie de la vérité, que de l'avoir abandonnée après l'avoir connue. (II. Pierr. 2.) Ce sera là le grand sujet de plainte des damnés ; ils se lamenteront et se déchireront eux-mêmes pour avoir omis de suivre les conseils qui leur avaient été donnés. C'est aussi faire injure à la sagesse de ceux que l'on a consultés, que de ne point accomplir ce qu'ils vous ont conseillé, et c'est témoigner que l'on fait peu d'estime de leurs conseils. C'est dans tous les cas un témoignage de sa propre faiblesse et de son inconstance, cause la plus ordinaire de l'oubli dans lequel on met les conseils qui nous ont été sagement donnés. De là vient que le prophète Isaïe joint immédiatement le don de force au don de conseil, et qu'il dit de Jésus-Christ que « *sur lui reposera l'esprit de conseil et* « *de force* » (Is. 11.) ; parce que la force doit suivre et accompagner le conseil pour l'exécuter généreusement. Il est dit dans la Génèse (ch. 19) que les Anges conseillèrent à Loth et à toute sa famille de sortir de la ville de Sodome et de ne point regarder en arrière en sortant. Loth exécuta ce conseil ainsi que sa femme et ses deux filles, et ils échappèrent au feu qui consuma la ville, mais ses deux gendres ne voulurent point en tenir compte, et ils furent enveloppés dans les flammes qui détruisirent Sodome. Le roi Roboam, fils de Salomon, ayant été prié par le peuple de dimi-

nuer les tailles et les impôts que son père avait mis sur ses sujets, demanda tout d'abord conseil à de vieux et sages conseillers, dont l'avis fut qu'il devait acquiescer à la demande du peuple et le soulager. Il refusa de suivre ce conseil et préféra celui des jeunes seigneurs de sa cour ; ce qui fut la cause d'une révolte dans son royaume et de la perte de dix provinces. De semblables exemples abondent dans la Sainte Ecriture, et quiconque recherchera dans l'histoire quelle fut la cause de la ruine des cités les plus florissantes, de la défaite des plus puissantes armées, de la destruction des plus puissants Etats, trouvera que de semblables calamités sont dues au refus de suivre un bon conseil. Il faut en dire autant de la ruine des particuliers ; souvent ils ont eu une connaissance assez claire de ce que la loi de Dieu leur permettait, et de ce qui convenait à la fin qu'ils s'étaient proposée ou à la qualité de leurs personnes, mais néanmoins ils furent imprudents, ne mettant pas à exécution ce qui avait été sagement résolu.

Je me résoudrai donc à écouter les bons conseils de mes pasteurs, de mes directeurs et de mes confesseurs ; je demanderai à Dieu de m'assister contre l'inconstance et l'instabilité qui fait mépriser aux enfants d'Adam les conseils des justes, contrairement aux règles de la Prudence, et qui leur fait commencer plusieurs choses sans les achever. O Seigneur, arrêtez sur nous vos yeux pleins de miséricorde et munissez-nous d'une force céleste, qui nous permettra d'être fermes dans l'accomplissement des bons conseils.

IIIE MÉDITATION

DES VICES ET DES PÉCHÉS OPPOSÉS A LA PRUDENCE

SOMMAIRE :

Vices plus directement opposés à la Prudence. — Vices opposés par défaut aux parties intégrantes de la Prudence. — Vices opposés par excès aux parties intégrantes de la Prudence.

I

Considérez premièrement les vices et les péchés qui sont plus directement opposés à la Prudence. En réalité, tous les péchés lui sont opposés, parce qu'ils ont pour cause un défaut de conduite (1) ; toutefois il y en a qui le sont plus particulièrement et qui méritent le nom d'impru-

1. Il ne faudrait point en conclure que dans tout acte contraire à n'importe quelle vertu, il y a un double péché, un péché contre cette vertu et un péché contre la Prudence. Par exemple, dans le vol, il n'y a qu'un seul péché qui est un péché contre la justice qu'accompagne l'imprudence comme une sorte de circonstance. En voici la raison, c'est que l'acte de la Prudence n'est prescrit que comme règle des autres vertus ; il n'est donc pas prescrit directement et en lui-même, mais en raison des autres commandements qui sans la Prudence ne sauraient être convenablement observés. Néanmoins, celui qui se proposerait formellement d'agir

dence ; parce qu'ils sont opposés aux actes les plus essentiels, les plus propres et les plus intimes de la Prudence. Ces actes sont, comme nous l'avons vu, d'examiner divers moyens, quand l'affaire le requiert, de décider quels sont les meilleurs, c'est-à-dire les plus propres à atteindre le but, et de les mettre à exécution. Quiconque pèche contre ces actes, lorsqu'ils sont nécessaires, pèche contre la Prudence, soit qu'il les omette entièrement, soit qu'il les pratique mal et autrement que la Prudence ne les requiert. C'est pourquoi, parmi les vices opposés à cette vertu, il faut mettre au premier rang la témérité, ou la précipitation qui consiste à agir sans réflexion, là où cependant elle serait nécessaire. Cette précipitation, dit saint Thomas (1), arrive à l'âme dans son mouvement spirituel, comme elle arrive au corps dans son mouvement corporel. De même en effet qu'un corps se précipite, quand il va de haut en bas, sans s'arrêter aux degrés intermédiaires, l'âme aussi se précipite quand, dès qu'elle a eu l'idée d'une chose, elle en vient à l'exécution. Ces deux choses sont en effet comme les deux extrémités de l'âme, entre lesquelles sont la mémoire du passé, l'intelligence du présent, la prévision de l'avenir, la docilité qui fait acquiescer aux avis des plus sages et la réflexion qui fixe l'esprit sur les diverses manières dont on peut agir. C'est pourquoi,

contre les règles de la Prudence commettrait un péché directement opposé à cette vertu et ayant une malice spéciale qui en ferait un péché distinct.

1. Q. 53, art. 3.

quand l'âme passe brusquement de la conception à l'exécution, quand elle a aussitôt agi que conçu, sans s'arrêter aux degrés intermédiaires, elle se précipite, est téméraire et commet le péché d'imprudence, péché qui est opposé à son premier acte, la réflexion.

L'inconsidération, dit encore saint Thomas (1), est contraire au jugement qui fait partie de la Prudence, en tant que quelqu'un se met dans l'impossibilité de bien juger, parce qu'il néglige de considérer les choses dont la connaissance lui permettrait de porter un bon jugement (2). Mais, pour parler avec plus de rigueur, ce qui est plus immédiatement opposé au jugegement qui fait partie de la Prudence, c'est plutôt l'erreur

1. La parole de Jésus-Christ : « *Ne songez ni à la ma-* « *nière dont vous vous exprimerez, ni à ce que vous direz.* » (Matt. x. 19), ne déroge nullement au précepte de la Prudence. « *Le Seigneur,* dit saint Thomas, *n'empêche* « *pas de considérer ce que l'on doit faire ou ce que l'on* « *doit dire, quand on le peut ; mais il inspire par les* « *paroles citées de la confiance à ses disciples, afin que* « *s'ils ne peuvent pas se préparer à parler, soit parce qu'ils* « *n'ont pas l'habileté nécessaire, soit parce qu'ils sont subi-* « *tement pris au dépourvu, ils se confient exclusivement* « *dans le secours divin. Car, quand* NOUS NE SAVONS PAS CE « QUE NOUS DEVONS FAIRE, IL NE NOUS RESTE D'AUTRE RES- « SOURCE QUE DE DIRIGER NOS YEUX VERS DIEU, *selon l'expres-* « *sion de l'Ecriture.* (II Paral. xx. 12.). *Autrement,* « *si l'homme négligeait de faire ce qu'il peut, atten-* « *dant tout du secours céleste, il tenterait Dieu.* » (II. II. q. 53, a. 4, ad 1.)

2. *Ibid.* art. 4.

qui fait choisir un moyen faux, inutile ou mauvais, ou bien encore le doute avec lequel on agit néanmoins ; parce que c'est une imprudence d'agir sans avoir auparavant acquis la certitude que la chose que l'on veut faire est bonne ou mauvaise, et parce que pour agir prudemment, il faut avoir porté son jugement sur l'honnêteté de l'action que l'on se propose d'accomplir. Il n'est pas ici question du scrupule qui peut subsister avec la Prudence, car cette vertu le traite comme une ombre ou une vaine apparence capable d'effrayer un instant, mais non pas comme une vraie raison, et elle ne laisse pas à cause du scrupule de juger que l'entreprise est louable, nonobstant cette vaine appréhension.

Enfin, au troisième et principal acte de la Prudence, qui consiste à commander aux facultés diverses, d'agir et d'exécuter ce qui a été examiné et jugé, sont opposées l'inconstance et la négligence. L'inconstance est le fait d'un homme qui, après avoir décidé ce qui doit être fait, s'abstient, comme s'il avait changé d'avis, d'en ordonner l'exécution, et ainsi rien ne se fait. Quant à la négligence, elle est le fait de celui qui laisse passer plus d'une occasion propice à la mise à exécution de son dessein, alors même que peut-être il doive se résoudre finalement à accomplir ce qu'il a, après réflexion, jugé prudemment devoir faire. Ce sont là les plus grands ennemis de la Prudence ; ce sont des péchés mortels qui ruinent la grâce, lorsque l'action à accomplir est imposée sous peine de péché mortel ; ils sont mortels dans le cas où ils empêchent totalement de faire l'action

imposée, et même quand ils exposent l'âme au danger certain de ne point la faire. La conclusion serait différente, si l'action à faire n'était que de conseil. Néanmoins, dans tous ces cas, ces péchés dégradent une âme en lui faisant perdre son excellence et sa dignité, car ils lui enlèvent le titre de prudente et d'avisée qui est un des plus beaux titres auxquels elle puisse prétendre ici-bas.

En conséquence, je me préserverai soigneusement de ces vices et je veillerai sur moi-même pour n'y point tomber. Je reconnaîtrai que dans le passé j'ai mille et mille fois heurté contre ces écueils, et c'est pour ce motif, que j'ai conservé mes vices et mes imperfections, dans lesquelles je languis misérablement et qui s'opposent à mon progrès dans la vertu. Combien de fois en effet ai-je fait mes actions aveuglément et avec témérité, sans réflexion ! Combien de fois ai-je différé par négligence, ou tout-à-fait omis par inconstance, d'accomplir ce que la Prudence me représentait comme étant ce qu'il y avait de plus convenable, ou même de plus nécessaire ? O mon Sauveur, Jésus-Christ, qui désirez tant que toutes les âmes, dont le but est de vous plaire, se conduisent prudemment, préservez-nous de toute témérité ou inconsidération dans nos œuvres, de toute inconstance ou négligence dans l'exécution de nos justes desseins ; de la sorte, nous ferons des progrès dans la vertu, et par là nous nous unirons avec vous ici-bas et dans l'éternité.

II

Considérez d'autres vices qui sont opposés à la Prudence, quoique d'une manière plus indirecte que les premiers. Cette étude est nécessaire pour arriver plus sûrement à acquérir une Prudence parfaite, en évitant tout ce qui peut être un obstacle à cette acquisition. Car, dit saint Laurent Justinien (1), on voyage avec d'autant plus de sécurité, qu'on connait mieux tous les chemins, non seulement les chemins directs, mais aussi les sentiers détournés, et les sentiers dangereux. Ces vices sont ceux qui sont opposés aux parties intégrantes de la Prudence. C'est d'abord l'oubli qui est opposé au souvenir, car souvent on porte un jugement imprudent, pour avoir oublié plusieurs choses dont il aurait été très utile de se souvenir. C'est aussi l'ignorance qui est opposée à la Prudence, absolument comme l'obscurité de la nuit est opposée à la clarté du jour. Car quelle direction peut donner un aveugle soit à lui-même, soit aux autres ? C'est encore l'indocilité ; aussi plusieurs périssent-ils tous les jours, faute de recevoir les bons avis et les conseils que leur donnent les plus sages. L'expérience fait constater que les plus zélés et ceux que Dieu éclaire le plus, contribuent peu au salut d'autrui et à la gloire de Dieu, parce qu'on rencontre rarement des âmes dociles et qui se laissent diriger. Ce mal provient de la présomption qui fait croire à plusieurs qu'ils en savent assez pour leur conduite ; aussi le même Père

1. *De ligno vitæ*, tit. 2. cap. 5.

range-t-il la présomption parmi les ennemis de la Prudence, quand il dit qu'il est bien difficile que celui qui se croit sage se conduise prudemment, car la vraie sagesse de l'homme consiste à s'estimer peu lui-même. Après l'indocilité, la stupidité qui est opposée à la finesse d'esprit, est également opposée à la Prudence. Quelles résolutions en effet peut-on espérer d'un esprit grossier, qui ne voit que les côtés extérieurs et les étiquettes des sacs, incapable de savoir ce qu'il y a dedans. Le défaut de raisonnement ne nuit pas moins à la Prudenee que la stupidité ou le peu de portée de l'esprit; car, dans le maniement des affaires il faut avoir souvent recours aux conjectures, et découvrir, en s'appuyant sur des probabilités, certaines choses qui sans cela nous demeureraient absolument cachées (1). Egalement l'imprévoyance, éloigne d'une âme la véritable Prudence, car celui qui ne sait prévoir l'avenir, ni voir quel rapport il a avec le présent, se trouve nécessairement aux prises avec certaines difficultés que la vraie Prudence devrait éviter. Le défaut de précaution opposé à la précaution même,

1. La certitude, il est vrai, doit convenir d'une certaine manière à la Prudence, qui est une vertu résidant dans l'intelligence. Cependant « *d'après Aristote*, dit Saint « Thomas (II. II. q. 47. a. 9 ad. 2.), *on ne doit pas recher-* « *cher une égale certitude en tout ; mais la certitude doit* « *se trouver en chaque chose selon le mode qui lui est pro-* « *pre. Ainsi la prudence ayant pour matière des choses* « *individuelles et contingentes, comme le sont les actions* « *humaines, il ne peut pas se faire que sa certitude soit* « *telle qu'elle exclue toute inquiétude.* »

donne souvent le coup de mort à la Prudence, car, comme le monde est plein de gens ennemis les uns des autres, il est assez rare que l'on puisse exécuter un projet quelconque sans que personne n'essaie de s'y opposer.

Ceci est surtout vrai quand il s'agit des œuvres du salut, contre lesquelles l'enfer prépare toujours des embûches et que les démons, toujours aux aguets, s'efforcent de ruiner, à tel point qu'il est vrai de dire que le monde est plein de filets destinés à prendre les hommes. Or, comme celui qui ne prend aucune précaution laisse la voie libre au démon, toute âme qui ne se tient pas sur ses gardes est surprise et voit sa Prudence échouer. C'est pourquoi le Fils de Dieu a dit : « *Soyez* « *prudents comme des serpents et simples comme* « *des colombes.* » (Matt. 10.) La simplicité de la colombe nous est recommandée, afin que nous ne fassions de tort à personne, et la prudence du serpent afin que nous nous mettions à l'abri du dommage que les autres pourraient nous causer, si nous ne prenions aucune précaution contre nos adversaires.

Il faut donc que je m'examine sur tous ces vices et que je reconnaisse que trop souvent je m'y suis vu engagé, ou par mon imperfection naturelle, ou par ma paresse et par ma malice. Et parce que c'est une chose aussi noble de détruire le vice que d'acquérir la vertu, je dois me résoudre à combattre énergiquement et à ruiner entièrement ces ennemis de la vraie Prudence des justes. J'ai recours à vous dans ce but, ô mon Dieu ; qu'il vous plaise donc de dissiper par votre lumière

infuse les ténèbres de nos oublis, de notre ignorance, de notre stupidité et de notre défaut de raisonnement. Annoblissez nos esprits par la discrétion, donnez-nous la docilité pour recevoir les avertissements de nos supérieurs, inspirez-nous une grande sollicitude pour les biens éternels, et une telle circonspection en face de la malice de nos adversaires, que nous évitions tout péché. De la sorte, nous ne serons ni repris, ni accusés, ni condamnés à l'heure de notre mort et de notre jugement, mais nous pourrons tout au contraire dire à nos ennemis : « *Qui de vous me convaincra* « *de péché ?* » (Jean, 8.)

III

Considérez encore d'autres vices qui sont opposés à la Prudence, car il est difficile de dire le nombre d'ennemis qui attaquent et affaiblissent cette excellente vertu. Ceux que nous venons de considérer sont opposés à la Prudence par défaut, car il leur manque à tous quelque chose qui est requis pour avoir la Prudence ; ceux-ci lui sont opposés par excès, en ce qu'ils ont plus qu'il ne faut pour une vraie Prudence dont ils n'ont que la marque et l'apparence, afin de tromper plus facilement. Ce sont des voleurs masqués, des vices déguisés et couverts au moins d'une partie du manteau de la Prudence. Tels sont la prudence de la chair, l'astuce, le dol, la fraude, le souci des choses temporelles et l'inquiétude au sujet de l'avenir.

La prudence de la chair est celle qui est à la recherche des moyens qui permettent d'accomplir

les œuvres de la chair et d'autres œuvres défendues, car de même que la vraie Prudence de l'esprit suppose et renferme le désir du bien honnête, ainsi la prudence de la chair, étant toute diabolique, suppose et renferme une affection déréglée au mal, pour l'exécution duquel elle imagine des expédients tout à fait propres. Saint Paul dit au sujet de cette funeste prudence que : « *La pru-* « *dence de la chair est ennemie de Dieu.* » (Rom. 6.) Elle constitue en effet un péché mortel ou un péché véniel, selon que le mal qu'elle imagine est défendu sous peine de péché mortel ou de péché véniel.

L'astuce suit de près la prudence de la chair et ne renferme pas moins de la malice du serpent infernal. Elle consiste à découvrir habilement plusieurs mauvais moyens propres à tromper le prochain et à lui nuire, et d'avoir le désir de s'en servir. L'astuce connaît l'art de dissimuler et de tenir ses inventions cachées, afin de mieux décevoir. Elle est un péché mortel ou un péché véniel, selon que les moyens dont elle use et le dommage qu'elle prétend causer, est grave ou léger.

Le dol est l'exécution soit par œuvres, soit par paroles, de ce qu'a imaginé l'astuce, comme d'ailleurs la fraude, mais avec cette différence, que celle-ci s'étend moins que le dol, parce qu'elle ne trompe que par les œuvres, tandis que le dol emploie dans ce mauvais but soit les paroles, soit les œuvres. C'est pourquoi, celui qui vend sa marchandise avec de faux poids ou de fausses mesures, et celui qui se sert de fausses monnaies, commet la fraude ; s'il ajoute à cela des paroles

trompeuses, pour le faire accepter, ce sera aussi un cas de dol.

La sollicitude au sujet des choses temporelles est une préoccupation exagérée de l'esprit, tendant à l'acquisition ou à la conservation des biens de la terre ; préoccupation qui provient d'un désir immodéré de posséder ces biens, ou d'une trop grande crainte de les perdre. Ainsi ce vice contient trois défauts : un amour excessif des biens de ce monde, une inquiétude inspirée par la crainte de ne rien gagner malgré toutes les peines que l'on prend, ou d'éprouver quelque perte, enfin une trop grande application d'esprit dans ce but (1).

De ce défaut en naît un autre : le souci de l'avenir, qui consiste également dans une trop grande préoccupation et une trop grande inquiétude, jointes à une certaine défiance de la providence de

1. Notre Seigneur, dit saint Thomas (II. II. q. 55. a. 6.), condamne (Matt. 13) cette sollicitude au sujet des biens temporels pour trois raisons : « *D'abord, parce que la* « *Providence a accordé à l'homme les plus grands biens* « *sans qu'il ait eu à s'en occuper, le corps et l'âme. En* « *second lieu, parce qu'elle vient au secours des animaux* « *et des plantes, proportionnellement à ce qu'exige leur* « *nature, sans que l'homme ait à y contribuer. Enfin, en* « *troisième lieu, parce que les Gentils s'occupaient tout* « *particulièrement d'amasser des biens temporels par* « *suite de l'ignorance où ils étaient du soin que la Provi-* « *dence prend de nous. C'est pourquoi Notre-Seigneur* « *conclut que notre sollicitude doit avoir principalement* « *pour objet les biens spirituels, et nous devons espérer* « *que les biens temporels ne nous feront jamais défaut, si* « *nous remplissons tous nos devoirs.* »

Dieu, au sujet de ce que l'on deviendra, de ce dont on se vêtira et de ce que l'on fera pendant quelques temps. Ces inquiétudes exagérées proviennent d'une trop grande convoitise des biens présents, que saint Paul appelle « *la racine de tous les* « *maux* » (II, Tim. 6.); elles occupent l'esprit à des choses de peu d'importance et le détournent de considérer attentivement celles qui se rapportent à son salut ; ce qui est un des plus grands dommages que l'homme puisse recevoir. Elles empêchent aussi les bonnes inspirations de fructifier, et pour ce motif elles sont appelées des épines qui suffoquent la semence de la parole divine. (Matt. 13.) Jésus-Christ s'efforce de les déraciner des cœurs humains par plusieurs raisons fortes et efficaces, qu'on peut lire dans l'Evangile. (Matt. 6.) Ce n'est pas pourtant qu'il soit défendu de penser un peu à ses affaires, car le sage renvoie le paresseux à la fourmi, qui fait pendant l'été des provisions pour l'hiver, et Dieu, pour ruiner l'oisiveté qui est le coussin du diable et la source d'un grand nombre de péchés, veut que les hommes subviennent avec leur travail aux nécessités de leur vie. Mais il ne faut pas que cette sollicitude devienne une sorte d'anxiété de l'âme, comme si Dieu ne prenait aucun soin de nous, qu'elle ne soit pas plus grande pour les biens du monde que pour les choses de l'âme, pour les biens caducs que pour ceux qui sont immortels, car quelle imprudence n'est-ce pas de négliger les plus grands biens pour ne songer qu'aux moins considérables ?

Je déplorerai l'état du monde où on ne voit que prudence de la chair, astuce, vol, fraude et solli-

citudes infinies pour des biens qui ne font que passer, au préjudice de ceux qui sont éternels. C'est sur ce malheur que gémissait le prophète : « *Les enfants d'Agar, qui recherchent une pru-* « *dence qui vient de la terre, ces habiles négocia-* « *teurs qui habitent les villes de Merrha et de* « *Théman, ces conteurs de fables, et ces inventeurs* « *d'une prudence et d'une intelligence nouvelle,* « *n'ont point connu la voie de la vraie sagesse, et* « *n'en ont pu découvrir les sentiers.* » (Bar. 3.) Le Fils de Dieu s'en est plaint lui aussi. « *Les enfants* « *du siècle sont plus prudents dans la conduite* « *de leurs affaires que les enfants de lumière.* » (Luc. 16.) Saint Bernard (1) disait : Ah ! plût à Dieu que nous fussions aussi avides de grâce spirituelle que les hommes du monde le sont de richesses temporelles ! Nous aurions dû certes, oui, nous aurions dû nous montrer plus ardents pour le bien que les méchants pour le mal, nous aurions dû le désirer d'autant plus passionnément qu'il est plus précieux. Plût à Dieu que nous les eussions simplement égalés, car c'est pour nous une grande confusion, oh ! oui, bien grande, de constater que ceux-là aiment les choses pernicieuses avec plus d'ardeur que nous les choses utiles, qu'ils vont plus vite à la mort que nous à la vie. Je repousserai donc ces fausses prudences et je rechercherai la vraie et vertueuse Prudence, comme m'y invite le Sauveur de mon âme par ces mémorables paroles : « *Ne vous inquiétez point* « *en disant : Que mangerons-nous ou que boi-*

1. Sermo *de alt. cord.*

« *rons-nous, ou de quoi nous vêtirons-nous....*
« *Cherchez premièrement le royaume de Dieu*
« *et la justice de Dieu, et toutes ces choses*
« *vous seront données comme par surcroît.* »
(Matt. 6.) O mon Seigneur Jésus-Christ, type et modèle de toute sagesse, embrasez-moi d'une sainte ferveur qui détruise toute la prudence de la chair et toute astuce, en même temps que toute sollicitude mondaine. Rendez ma vie et ma conversation immaculées, sans aucune lâcheté. Donnez-moi la Prudence de l'esprit, afin que tant que mon âme sera ici-bas, je vous serve soigneusement et diligemment, comme vous servent dans le ciel les Anges bienheureux. Que je recherche avant tout le royaume de Dieu et la justice de Dieu; c'est à cela que je veux donner tous mes soins, consacrer tous mes travaux et toutes les grâces que je n'ai reçues d'ailleurs que pour cette fin.

IVe MÉDITATION

DU ZÈLE INDISCRET, QUI EST ENCORE OPPOSÉ A LA PRUDENCE

SOMMAIRE :

Ce qu'est le zèle indiscret. — Combien il doit être détesté. — Quelles sont ses causes.

I

Considérez ce qu'est le zèle indiscret. Tout d'abord, le zèle est un mouvement véhément de l'âme, qui consiste soit à désirer ardemment et à procurer le salut des âmes, soit à s'indigner contre les pécheurs, à la vue de ce qu'ils font contre leur propre salut ou contre l'honneur de Dieu, ou encore à la vue des efforts qu'ils font pour empêcher le salut du prochain. Le zèle est un mouvement de l'âme ; il est en effet une action spirituelle qui appartient non pas à l'âme végétative ou sensitive, mais à l'âme raisonnable et à la substance spirituelle. Il faut que ce mouvement soit véhément, qu'il ait une certaine force et une certaine impétuosité, car on n'appelle pas zèle un mouvement lent et tiède et sans beaucoup de vigueur. Nous disons que par ce mouvement quelqu'un désire ardemment et procure le salut des âmes, car le zèle est un acte d'amour du

salut des âmes, de même que la jalousie d'un mari est une preuve du grand amour qu'il a pour sa femme. Ainsi le zèle ne comporte pas seulement un simple désir du salut des âmes, mais il consiste encore à travailler à procurer ce salut et à s'y appliquer actuellement. Nous avons ajouté que ce zèle détermine celui qui en est animé, à s'indigner contre les pécheurs, parce qu'ils font des actions contraires à leur salut et à l'honneur divin. Le zèle n'étant autre chose qu'un acte d'un fort et ardent amour de l'honneur de Dieu et du salut du prochain, il ne peut rien supporter de ce qui leur est contraire, sans s'indigner et s'émouvoir, car il appartient à une même affection et d'aimer une chose et de haïr le contraire de cette chose. C'est pour cette raison que le zèle renferme de la haine et de l'indignation contre tout ce qui s'oppose à l'honneur de Dieu et au salut du prochain. C'est ce zèle qui fit mettre Jésus-Christ dans une sainte colère à la vue des marchands du temple et le fit renverser leurs tables et leur argent. Et ce fait fut une occasion pour les Apôtres de se remémorer ce qui avait été prédit du Messie : « *Le zèle de votre* « *maison m'a dévoré.* » (Ps. 68.) C'est ce zèle qui poussa Phinées à mettre à mort un Israélite imprudent, qui péchait publiquement avec une femme Madianite. (Ex. 32.) Elie s'étant courroucé contre les faux prophètes de Baal, les mit à mort, parce qu'ils offraient à une idole le sacrifice qui n'est dû qu'au vrai Dieu, qu'ils empêchaient les âmes de se sauver, en les entretenant dans le péché exécrable de l'idolâtrie.

Or, quand on connaît la définition du zèle, il

n'est pas bien difficile de concevoir ce qu'est le zèle indiscret. Si en effet ce mouvement véhément dont nous venons de parler, manque de ce qui constitue les vraies parties de la Prudence, c'est un zèle indiscret. Il est donc indiscret, si la mémoire, l'intelligence, la perspicacité, le raisonnement, la prévoyance, la circonspection ou la précaution lui font défaut, car il péche alors par défaut, puisqu'il n'emploie pas les moyens convenables et propres à procurer l'honneur de Dieu et le salut des âmes ; ou bien il excite une colère excessive qui produit des effets que condamne la raison, ou bien il manque du savoir faire, qui est requis pour travailler adroitement au salut des âmes et à la gloire de Dieu.

J'apprendrai donc à distinguer le zèle du zèle indiscret, et appréciant grandement le mérite du zèle qui est un grand acte d'amour de Dieu et des âmes, je m'efforcerai de ne le posséder que pur de toute indiscrétion qui le gâte. Puisque Jésus-Christ nous donne l'exemple du zèle, je lui demanderai ce mouvement sacré du saint amour. O Jésus-Christ, mon Seigneur, vous qui, comme Dieu, voyez le fond du cœur, et qui n'agréez aucun sacrifice qui ne soit assaisonné du sel de la discrétion, faites naître dans nos âmes le zèle de votre gloire et du salut du prochain, afin qu'embrasés de ce zèle, nous travaillions avec soin et ardeur à le mettre en état de vous servir et de vous glorifier, et aussi afin que nous nous opposions courageusement à tout ce qui l'empêche de rentrer dans votre service, n'épargnant dans ce but si noble aucune peine.

II

Considérez combien le zèle indiscret est mauvais et combien il mérite d'être fui et abhorré. Représentez-vous d'abord l'excellence du zèle bien réglé ; ce zèle est comme la perfection de la Charité et de la vertu de religion ; c'est lui qui a élevé les plus grands Saints à ce haut degré de gloire dont ils jouissent dans le ciel, et sans lui ils n'auraient jamais été élevés au-dessus des autres. C'est ce qui faisait dire à saint Grégoire le Grand (1) qu'il n'y a pas de sacrifice plus agréable à Dieu que le zèle des âmes et de leur salut. Il résulte de là que le zèle indiscret qui gâte et corrompt le zèle bien réglé, est extrêmement pernicieux, conformément à la maxime des philosophes, qui dit que la corruption des meilleures choses est la pire de toutes. En effet l'air n'est jamais plus pestilentiel que là où il était plus pur. Il n'y a pas de ruines plus grandes et plus dignes d'être pleurées que celles des plus importantes et des plus florissantes cités. Il n'y a pas d'infortune comparable à celles des Anges après leur chute, toujours en vertu du même principe, que les pires des ruines sont celles des choses les plus parfaites. Donc, puisque le zèle indiscret est la corruption et la ruine du zèle louable, dont la perfection est si sublime, il doit être un mal bien grand et bien détestable.

En réalité, le zèle indiscret a été la cause de mille désordres dans l'Eglise (2) ; c'est lui qui a inspiré plusieurs prédications scandaleuses, qui a

1. Hom. 11. *Super Ezech.*

2. Gerson, *De consol. theol.* l. 3.

fait enseigner et soutenir beaucoup d'erreurs et beaucoup d'hérésies dans le but, soit de battre en brêche l'autorité du Souverain Pontife et des évêques, soit de discréditer le sacerdoce, soit de détruire les saintes prescriptions et les vénérables usages de l'Eglise, sous prétexte de mieux les ordonner. Ce zèle a fait prendre à plusieurs ce qui n'est que l'ombre de la vertu pour la vraie et solide vertu. Ils ont pris leur finesse pour de la Prudence, leur cruauté pour de la justice, leur fureur immodérée pour une ardente charité, semblables à ceux qui pendant leur sommeil ont des rêves et qui prennent ces rêves pour des réalités. Et qui plus est, en proie à cette frénésie spirituelle, ils ont rejeté les plus sages conseils, et ceux qui n'épousaient pas leur querelle, ils les ont accusés ou de lâcheté au service de Dieu et au service du prochain, ou de dissimulation, ou de timidité excessive, ou même de stupidité et de folie, tandis que c'étaient eux-mêmes qui devaient être repris comme manquant de sagesse et d'intelligence. Quand en effet on considère à quoi ce zèle indiscret réduit un homme, on constate qu'il le rend comme fou et qu'il le prive de sa raison. N'est-ce pas une folie que de vouloir s'opposer au jugement de Dieu et détruire le purgatoire et l'enfer ? Tel est cependant le dessein que poursuit évidemment ce zèle indiscret ; ceux qui sont emportés par ce zèle voudraient ne laisser aucune affaire à régler au jugement dernier, ils voudraient punir dès ici-bas toute faute et avoir tout pouvoir pour manier les foudres spirituelles à leur gré et châtier, autant

qu'il le mérite, tout dérèglement. Ne serait-ce pas être fou que de dégainer une longue épée pour n'enfiler qu'une puce ? et de charger des canons avec d'énormes boulets, pour ne tuer qu'un moucheron ? C'est là cependant le propre du zèle indiscret; il met autant de façons et de solennité pour punir une légère faute, que pour châtier l'homme le plus coupable du monde. On a justement taxé de folie un certain personnage qui ayant entendu dire que Dieu commandait de marcher droit, se proposa de ne jamais, quand il marcherait, tourner ni à droite, ni à gauche, et qui pour ce motif ne pouvait traverser aucune ville dont les rues ne fussent pas absolument droites. Un autre personnage fut également réputé fou, qui ne pouvant rien voir qui ne fût disposé dans un ordre parfait, passait son temps et sa vie à bien arranger toutes les pierres qu'il trouvait sur son chemin. Tel est le zèle dépourvu de discrétion ; car, bien qu'il faille combattre le vice et faire fleurir la vertu, il faut néanmoins faire appel à la Prudence et suivre la direction qu'elle indique.

Je détesterai donc le zèle indiscret, de quelque prétexte qu'on le décore. En combattant le vice et en recommandant la vertu, je m'efforcerai d'appeler à mon aide les trois principales et inséparables compagnes du bon zèle, à savoir la bienveillance, la discrétion et la constance. Je veillerai au salut d'autrui, mais de manière à travailler premièrement à mon propre salut, de peur que mon zèle ne soit indiscret, comme il le serait en réalité, si en même temps que je m'emploie en faveur des autres, je me négligeais moi-même. Je

considérerai le zèle immodéré comme un glaive à double tranchant manié par un fou furieux qui s'en blesserait le premier. Je le considérerai comme un grand incendie qui, ne trouvant aucun obstacle, dévore tout sur son passage. Seigneur, préservez-moi des désordres et des ruines qu'il apporte avec lui.

III

Considérez quelles sont les sources du zèle indiscret, afin d'y apporter un remède approprié. Le zèle indiscret a deux principales sources : une conscience scrupuleuse ou erronée, et une double ignorance.

Quant au scrupule, l'expérience journalière prouve qu'il est la cause de plusieurs actes indiscrets que l'on commet en voulant reprendre et corriger les autres, comme s'ils allaient tomber dans quelque maladie incurable, dans le cas où on n'y apporterait pas le remède d'une prompte correction. Certains, par scrupule, condamnent tout le monde à l'enfer, sans attendre le jugement de Dieu. S'ils publient des ouvrages, s'ils confèrent en secret ou font des exhortations publiques, comme ils n'ont qu'une science très superficielle de la distinction des péchés, ils bouleversent les consciences, sous prétexte de piété ou de pénitence. D'autres, dont la science est plus solide, sont obligés de les contredire afin de ne pas laisser s'accréditer le mensonge ; et cet état de choses donne lieu à des médisances, à des calomnies et souvent à un scandale public, qui fournit aux libertins et aux hérétiques un prétexte pour rire à nos dépens, en même temps que nos divisions les

rendent plus forts et plus unis. On en trouve qui voient des péchés dans les actions des hommes les plus justes; à leurs yeux rien n'est ni saint ni droit. De là ils en viennent à parler avec violence contre les actions les plus pures et les plus religieuses, à exagérer ce que l'Evangile a dit de la voie étroite et du petit nombre de ceux qui y entrent, à attaquer même les ordres religieux les plus austères et qui ont le moins besoin de réforme. Ceux-là feraient bien de lire avec les yeux du corps et avec ceux de l'âme un certain canon c'est-à-dire une définition de foi promulguée au Concile de Trente par l'Eglise qu'inspire le Saint-Esprit. Voici ce canon : « *Si quelqu'un dit qu'en toutes ses bonnes œuvres* « *le juste pèche au moins véniellement ... qu'il* « *soit anathème.* » (Sess. 6, can. 25.)

Le seconde source du zèle indiscret est une double ignorance, quelquefois volontaire : l'ignorance de l'esprit de Dieu et l'ignorance de la misère et de la fragilité humaine. Plusieurs tombent dans un zèle indiscret, parce qu'ils ne connaissent pas assez l'esprit de Dieu, qui est un esprit de douceur, de paix et de patience. « *Je* « *leur rends ce témoignage*, disait saint Paul au « sujet de certains chrétiens animés d'un faux zèle, « *qu'ils ont le zèle de Dieu*, *mais non pas selon* « *la science.* » (Rom. 10.) Et Notre-Seigneur disait à l'adresse de ceux qui persécuteraient jusqu'à les faire mourir ses disciples : « *Ils vous* « *infligeront ces traitements, parce qu'ils ne con-* « *naissent*, *ni mon Père, ni moi.* » (Jean, 15.) Voyant un jour ses apôtres transportés de zèle et de colère contre une ville qui ne lui avait pas fait

l'honneur de le recevoir, et les entendant souhaiter que le feu du ciel tombât sur ses habitants pour les punir, il les en reprit doucement par ses paroles : « *Vous ne savez pas à quel esprit vous* « *êtes appelés.* » (Luc. 9.) En réalité, le prétexte de ceux qui ont un faux zèle étant le désir de glorifier Dieu et de faire sa volonté, s'ils connaissaient bien son esprit qui hait le mal, mais sans se hâter de le punir, un esprit enfin qui veut notre bien, mais qui le procure toujours par des voies très suaves, qui sont les secrets de la Providence ; s'ils savaient tout cela, ils procèderaient assurément avec moins d'amertume et de violence. D'autres s'épuisent dans un zèle indiscret, faute de bien connaître la faiblesse humaine qui est si grande qu'il est très difficile à l'homme de vivre sans commettre quelque faute ; en se garantissant d'un côté, il pèche souvent d'un autre côté. Tout ne peut donc être si rigoureusement bon ici-bas, qu'il n'y ait rien à redire ; la perfection, c'est-à-dire un état de choses sans défaut, est réservée pour le ciel. Et cependant on voit des chrétiens qui fermant les yeux sur eux-mêmes, et ne consentant à les ouvrir que sur les fautes d'autrui, s'emportent dans leur fureur jusqu'à persécuter leurs frères sans mesure. Que ne songent-ils à ces paroles de saint Paul : « *Si* « *quelqu'un est prévenu de quelque délit, vous* « *autres qui êtes spirituels, instruisez-le en* « *esprit de douceur, vous considérant vous-* « *mêmes, de peur que vous ne soyez tentés.* » (Gal. 6.)

Ceci m'apprendra à me défier du scrupule qui me ferait commettre des actes imprudents et témé-

raires. Je verrai également combien j'ai besoin de considérer souvent quel est l'esprit de Dieu, combien il est doux et pacifique, afin de ne point tomber, faute d'avoir fait cette réflexion, dans le zèle indiscret. Je dirai avec le Sage : « *O Seigneur,* « *que votre esprit est bon et suave !* » (Sag. 12) et avec saint Augustin : (1) Seigneur, vous aimez et vous ne vous irritez pas ; vous êtes plein de zèle et vous gardez le calme, vous connaissez le repentir, mais il est sans douleur ; vous vous mettez en colère, mais cette colère ne trouble pas votre paix. A la vue des chutes des autres, je considèrerai ma propre faiblesse, car il n'y a pas de meilleur préservatif contre une excessive sévérité que la crainte de tomber soi-même.

1. *Confess.* l. 5. cap. 4.

Ve MÉDITATION

DE LA JUSTICE, QUI EST LA SECONDE VERTU CARDINALE ET DE LA RESTITUTION

SOMMAIRE :

La Justice est une vertu morale qui porte la volonté à vouloir rendre à chacun, par des moyens légitimes, ce qui lui est dû. — Il y a diverses espèces de Justice, selon la diversité des droits. — Il y a un grand avantage à faire acte de Justice, notamment à restituer.

I

Considérez que la Justice est une vertu morale qui porte la volonté à rendre à chacun par des moyens légitimes ce qui lui est dû.

Premièrement, nous appelons la Justice une vertu morale ; elle est en effet une bonne habitude ou qualité, qui réside dans la faculté appétitive ou dans la volonté raisonnable, et qui a pour but de la porter à un certain acte honnête, à savoir à vouloir que chacun ait ce qui lui est dû. La volonté avait besoin en effet d'une vertu pour être portée à vouloir respecter le droit d'autrui, d'autant plus qu'elle éprouve, à produire un tel acte, une difficulté toute spéciale, à cause de

son grand attachement à ses intérêts particuliers. Aussi voit-on les avares pratiquer difficilement la Justice, parce qu'un trop grand amour de leurs biens les empêche de s'en dessaisir pour les rendre à ceux qui ont un vrai droit de les posséder. Donc, puisqu'il y a pour la volonté une difficulté particulière à respecter le droit d'autrui, il a fallu une vertu spéciale pour la régler et l'incliner aux actes de Justice.

Il est dit secondement que cette vertu porte la volonté à vouloir ce qui est le droit. Par ces mots sont exprimés à la fois la différence spécifique, l'acte propre et l'objet de cette vertu ; sa différence spécifique consiste à incliner la volonté à vouloir ce qui est juste, son acte propre intérieur est de le vouloir et son objet propre est le droit de chacun, c'est-à-dire ce qui lui est dû en justice et sur quoi s'étend son domaine.

En troisième lieu, la définition porte ces mots : à chacun. Ces mots comprennent toutes sortes de personnes sans exception : Dieu, les Anges, les Saints, les grands, les parents, les riches, les pauvres, les étrangers et les serviteurs. Toutes ces personnes en effet ont quelque droit qui leur appartient et dont on ne peut les priver sans leur faire tort et sans commettre une injustice. A Dieu est dû le culte de latrie ainsi que le respect et la louange de la part de toutes les créatures ; les Anges bienheureux, qui ont courageusement combattu, ont mérité le triomphe et les honneurs de la gloire, c'est un droit qu'ils ont acquis ; les hommes élevés en dignité ont droit à être honorés ; les proches parents ont droit à être aimés ; ceux

qui ont prêté leur bien ont droit à être remboursés. Aussi la Justice embrasse-t-elle tous ces droits, et porte-t-elle la volonté à désirer y satisfaire, et par suite elle peut, au moins dans son acte intérieur, comprendre tout le monde.

Enfin, il est dit que la Justice rend à chacun par des moyens légitimes ce qui lui est dû ; parce que, pour être juste, il ne suffit pas de faire des choses justes, mais il faut encore les faire d'une manière juste. Ce ne serait pas faire acte de justice que de restituer d'un côté en dérobant de l'autre, ou de défendre un vrai droit avec des pièces et des signatures fausses. « *Tu feras justement des choses justes* » (Deut. 16), disait Dieu sous l'Ancienne Loi. Par ce moyen la Justice contente tout le monde et conserve, autant qu'il dépend d'elle, chacun dans la possession de ses biens légitimes ; elle ne dépouille jamais personne de ce qui lui est dû. C'est une vertu innocente et bienfaisante ; innocente, elle ne fait de tort à personne, ne ravit aucun bien à celui qui le possède légitimement, et si elle ôte la vie à un criminel, c'est parce qu'il en est indigne et que son crime le prive du droit de vivre ; bienfaisante, elle souhaite que tous ceux qui jouissent de leurs biens soient maintenus dans la possession de ces biens, et si elle les en voit privés, elle s'efforce de les leur faire rendre.

Je reconnaîtrai l'excellence de la Justice ; elle est en effet un bien universel, elle maintient chaque chose dans ses vraies limites, elle veille à ce que chacun possède ce qui lui est dû, de telle sorte qu'il n'y ait plus ni plaintes ni procès dans le monde. Si en effet on l'observait scrupuleusement,

tout serait dans l'ordre et chacun conserverait ses droits, Dieu aurait tous les honneurs qui lui reviennent, et les hommes tout ce qui leur appartient. C'est pourquoi, un des anciens disciples et défenseur de saint Thomas (1) est loué à juste titre, pour avoir honoré la Justice d'un culte particulier ; il disait que vouloir la bannir du commerce des hommes, ce serait vouloir priver le monde du soleil, et il ajoutait que ceux qui ont quelque empire sur les autres ne pouvaient se dépouiller de cette vertu, qui laisse ou rend à chacun ce qui lui est dû, sans changer par ce seul fait leur autorité en tyrannie. O excellente vertu, que n'êtes-vous plus forte et plus puissante dans toutes les créatures. Je désire qu'au moins vous soyez enracinée dans mon âme, car ô mon Seigneur Jésus-Christ, elle est un des premiers préceptes que vous donnez aux âmes qui veulent se consacrer à votre service, et qui sans elle ne pourront à aucun prix vous être agréables.

II

Considérez qu'il y a plusieurs espèces de Justice, selon les droits divers, et selon ce qui est dû à chacun, car il est impossible de nier qu'il y ait diverses espèces de droit. On appelle droit en effet le pouvoir légitime de posséder une chose ou de s'en servir, ou de faire une certaine action, ou d'empêcher les autres de faire ces mêmes

1. Gilles Colonne ou Romain, docteur de Paris et cardinal — Rapporté par saint Martin dans son *Histoire*.

choses. Ainsi c'est un droit que le pouvoir qu'a le potier de faire ses vases pour tel ou tel usage selon son bon plaisir; c'est un droit qu'a Dieu d'exiger les adorations des créatures ; c'est un droit qu'a un roi d'exiger de ses sujets un tribut en retour du soin qu'il prend des affaires publiques ; c'est un droit qu'a le marchand de se faire payer ce qu'il a livré ; c'est un droit qu'a un homme innocent, qui a subi un préjudice dans ses biens, son honneur ou sa personne, d'en demander et d'en poursuivre la réparation ; c'est enfin un droit qu'a le propriétaire d'une maison de l'habiter ou de la louer. Il faut en dire autant du pouvoir qu'a un évêque de visiter son diocèse, ou un seigneur d'aller à la chasse sur ses terres et d'en empêcher les autres, parce qu'on appelle droit une chose juste que l'on a le pouvoir de faire. Or, comme ces droits sont fondés sur divers principes, divers titres et diverses raisons, ils donnent lieu aussi à diverses espèces de justice.

Et premièrement, il y a un droit parfait dont on ne peut être privé sans injustice ; ce droit constitue l'objet des deux espèces de Justice parfaite, qui sont la Justice distributive et la Justice commutative.

Les particuliers qui font partie d'une communauté ont droit en raison de leurs mérites et des qualités de leurs personnes, aux biens communs, que cette communauté ou ceux qui la représentent ou encore ceux qui la gouvernent doivent distribuer équitablement. Par exemple, dans l'Eglise les bénéfices doivent être conférés aux plus dignes, et c'est une injustice qu'on leur fait toutes les fois

que de moins capables leur sont préférés. Ainsi la Justice distributive a pour objet le droit qui est fondé sur le mérite et la qualité de la personne, quand il s'agit des biens communs. Si ce droit est fondé sur un véritable domaine que l'on a sur une chose, ou en vertu des lois divines, des lois humaines ou des lois naturelles, ou en vertu de contrats particuliers que les hommes font entre eux dans l'équité, ou bien comme conséquence de torts et d'injustices subies, il donne lieu à une seconde espèce de Justice, également parfaite. Cette Justice s'appelle la Justice commutative ; elle elle a pour objet de faire respecter un droit fondé sur un vrai titre ou sur quelque chose d'équivalent à un titre, elle a aussi pour objet la réparation due pour la violation de ce droit (1).

Toutes les vertus ont des vices qui leur sont opposés. L'acception des personnes est un vice opposé à la Justice distributive. Ce vice est celui de ceux qui ont l'administration des biens publics et qui les distribuent injustement à ceux qui ne sont point les plus dignes, soit parce qu'ils sont

1. On peut considérer les hommes réunis en société à un triple point de vue : 1) au point de vue des rapports des membres de la société entr'eux ; c'est là le fondement de la Justice *commutative* qui se définit : une vertu infuse qui nous porte à rendre et à conserver à toute personne (physique ou morale), selon une égalité parfaite, ce qui lui est strictement dû ; 2) au point de vue des rapports des membres de la société avec la société elle-même ; c'est ce qui donne lieu à la Justice *légale*, qni se définit : une vertu infuse qui porte à rendre et à conserver à l'Etat tout ce qui lui est dû par les

leurs parents, soit parce qu'ils sont recommandés par leurs amis, soit parce qu'ils ont eu recours aux brigues et aux plus pressantes sollicitations, ou pour tout autre raison illégitime.

A la Justice commutative sont opposés les torts que l'on fait au prochain, ou par action, ou seulement en paroles. On lui fait tort de fait, par exemple par l'homicide, par lequel on lui ôte la vie ; par la mutilation des membres en le frappant ; en retenant ce qui lui appartient, ou en ne le restituant pas, ou en différant sans un juste motif de le restituer. On lui fait tort aussi en paroles soit devant les tribunaux, soit en dehors des tribunaux. Devant les tribunaux, il peut être traité injustement par les juges, quand ceux-ci ne jugent pas selon le droit et prononcent des arrêts iniques ; par les accusateurs et les parties qui intentent une action sans raison, font usage dans le procès de faux et appellent à leur secours toutes les malices de la chicane ; par le criminel qui a tort et qui refuse de réparer ce tort ; par les témoins dont les dépositions sont mensongères et

différentes parties qui le constituent (par le chef et les membres) ; 3) au point de vue des rapports de la société envers ses memhres, c'est ce qui donne lieu à la Justice *distributive* et à la Justice *vindicative*. La première est une vertu qui fait que ceux qui ont l'autorité publique répartissent entre les sujets les avantages et les charges communes de la société, proportionnellement aux facultés, aux mérites des sujets. La Justice vindicative est une vertu qui fait infliger aux coupables des peines proportionnées à leurs crimes ; elle se rattache à la fois à la Justice légale et à la Justice distributive.

qui cachent la vérité ; par les avocats qui défendent de mauvaises causes ; enfin par tous les officiers de Justice qui souvent commettent des injustices à l'égard des chrétiens, leurs frères.

On fait encore tort au prochain par paroles, en dehors des tribunaux ; quand on l'injurie, c'est-à-dire qu'on le déshonore verbalement et en sa présence ; quand on le calomnie, c'est-à-dire quand on lui ravit son honneur en son absence ; quand on sème des propos fâcheux sur son compte dans le but de lui faire une mauvaise réputation et de le brouiller avec son prochain ; quand on le tourne en dérision, c'est-à-dire quand on se moque de ses défauts pour le couvrir de honte ; quand enfin on le maudit, c'est-à-dire quand on lui souhaite du mal.

Toutes ces injustices sont infligées au prochain malgré lui. Mais il y en a d'autres qu'on lui fait de son gré, telles que la fraude dans la vente et dans l'achat, qui consiste à lui faire payer trop cher une chose, telles aussi que l'usure par laquelle on lui arrache un intérêt qui n'est dû à aucun titre légitime.

Puisqu'il y a tant de sortes de justice, je reconnaîtrai que de nombreuses obligations m'incombent et je m'efforcerai de juger sainement de toutes choses, grandes ou petites, afin de ne commettre aucune injustice et de ne violer le droit de personne. Oh ! plaise à Dieu que les puissants apprennent la justice, et qu'ils cessent d'opprimer les pauvres qui ont de la peine à se procurer du pain. Oh ! quel terrible et épouvantable jugement les attend ! Comme ils seront

punis pour toutes leurs violences ! Le temps court et bientôt vous paraîtrez, ô Roi de justice ; vous viendrez venger les pauvres dont les pleurs et les gémissements accuseront devant vous les puissants de les avoir ruinés et réduits, sans aucune pitié, à une extrême misère. O Seigneur, ayez pitié, vous, du monde misérable !

III

Considérez que l'accomplissement des actes de Justice apporte de grands avantages, notamment à celui qui restitue le bien d'autrui. Comme la Justice est une vertu des plus nécessaires au monde, il y a une infinité de fonctionnaires établis pour contribuer à la bonne administration de la Justice et qui tirent profit de leur charge ; ce sont les procureurs, qui la mettent en mouvement, les avocats qui l'éclairent et la défendent ; les présidents et les autres juges qui la proclament et l'imposent ; les sergents et les soldats qui l'exécutent. Toutefois, c'est celui qui restitue le bien mal acquis qui semble faire le plus grand profit. Car, comme le dit l'Archevêque de Florence (1), sept choses lui sont restituées à lui : Dieu, son âme, ses mérites, ses amis spirituels, les biens spirituels de l'Eglise, sa bonne renommée et son héritage céleste.

Dieu est restitué à quiconque restitue, quand il le doit ; car le péché mortel d'injustice, comme tout péché mortel, fait perdre Dieu à une âme, et la grâce sanctifiante qui s'acquiert par la restitution bien faite, rend Dieu présent à l'âme, à

1. Saint Antonin. *Summæ* pars. 2, tit. 2. c. 1.

laquelle il se donne de telle sorte qu'il est à elle, lui appartient et constitue son bien et son trésor, comme nous l'avons déjà médité. Son âme aussi lui est restituée ; devenue par le péché captive des soldats de l'enfer, c'est-à-dire des démons, elle est affranchie et rendue à la liberté par la grâce. Ses amis spirituels, je veux dire les Anges et les Saints lui sont restitués, car ils étaient séparés de lui pendant tout le temps qu'il retenait injustement le bien d'autrui. Les biens de l'Eglise lui sont restitués, c'est-à-dire les bonnes œuvres de toute l'Eglise, auquelles il participe de nouveau ; même les sacrements qu'il aurait reçus inutilement pendant qu'il détenait injustement ce qui ne lui appartenait pas. Sa bonne renommée lui est encore restituée ; après avoir accompli la restitution du bien mal acquis, il peut lever la tête et paraître sans rougir devant les Anges et les hommes, qui ne le considéraient auparavant que comme un voleur. Son héritage céleste enfin lui est restitué, je veux dire ce royaume éternel où abondent toutes sortes de richesses, car sans la restitution il en aurait été éternellement privé.

Après cette considération, vous demeurerez étonné qu'il y ait dans ce monde si plein d'injustices si peu de restitutions. O âmes qu'aveugle la possession de ces biens terrestres qui ne sont pas à vous, mépriserez-vous toujours de si grands avantages pour des biens si chétifs et qui ne vous suivront pas dans le tombeau, ni ne vous aideront en rien dans l'enfer, vers lequel vous vous hâtez tous les jours ? Oh ! qu'il est avare celui à qui Dieu ne suffit pas ! Oh ! que celui-là comprend

mal son intérêt qui pour quelques biens temporels, se rend indigne des richesses immenses qui constituent l'héritage des Saints et des enfants de Dieu ! O mon Seigneur Jésus-Christ, qui avez payé sur la croix une dette que vous n'aviez pas contractée, vous qui vous êtes laissé attacher à un arbre pour un fruit qui en avait été pris, imprimez dans ces âmes la crainte de votre Justice qui s'exercera au jour du jugement. Faites qu'elles comprennent ces paroles si dignes d'être retenues : « *Que sert à l'homme de* « *gagner le monde entier, s'il vient à perdre son* « *âme* ? » (Matt. 16.)

VIe MÉDITATION

DE LA VERTU DE RELIGION, QUI EST UNE VERTU SŒUR DE LA JUSTICE

SOMMAIRE :

La Religion est une vertu qui nous porte à rendre à Dieu le culte qui lui est dû à cause de son excellence. — Le culte dû à Dieu consiste dans divers actes par lesquels nous reconnaissons son excellence. — La Religion ne peut jamais rendre à Dieu un culte égal à ce que Dieu mérite.

I

Considérez que la Religion est une vertu morale qui nous porte à rendre à Dieu le culte qui lui est est dû à cause de son excellence et de son domaine sur toutes choses (1).

La Religion est appelée premièrement une vertu morale, car elle consiste dans une qualité qui dispose la volonté à un certain acte bon et louable, qui n'est autre que de rendre à Dieu le culte qui lui est dû. C'est pourquoi la définition dit aussi qu'elle nous porte à rendre à Dieu le culte qui lui est dû. Ces paroles indiquent la différence spécifique, l'acte propre et immédiat et l'objet matériel

1. D. Thom. q. 81.

de cette vertu. Sa différence spécifique consiste à incliner la volonté à rendre justice à Dieu en lui offrant le culte et l'honneur qui lui appartiennent, autant qu'une créature peut en être capable ; c'est en cela que cette vertu se distingue des autres, qui portent les facultés de l'âme à toute autre chose. Son acte propre et immédiat est de vouloir rendre à Dieu ce qui lui est dû pour reconnaître son excellence infinie ; si bien qu'aussitôt que l'homme veut intérieurement et désire rendre à Dieu ce qui lui est dû, il forme l'acte premier et essentiel de la vertu de Religion. Son objet est le culte de Dieu ; par ce mot, il faut entendre tout ce qui est de nature à procurer de la gloire à Dieu, et à exciter l'esprit des hommes à reconnaître son excellence et sa supériorité d'une part, et de l'autre, notre soumission et notre dépendance ; tels sont les actes d'adoration, le sacrifice, la prière, le vœu, la louange et généralement tout ce qui peut être rapporté à la gloire de Dieu, ou tout ce qui est capable de faire naître une bonne estime de Dieu dans toute âme raisonnable.

Par ces paroles, nous distinguons la vertu de religion spécialement des vertus théologales, dont l'acte propre et essentiel atteint Dieu sans intermédiaire et d'une manière immédiate. Par la foi en effet nous croyons en Dieu, par l'espérance nous attendons Dieu, par la charité nous aimons Dieu lui-même. Par la vertu de Religion, nous ne voulons pas Dieu, mais nous voulons le culte qui lui est dû et les actes qui peuvent lui procurer de la gloire ; c'est pourquoi la Religion n'atteint Dieu que par le moyen

de son acte intime et essentiel, à savoir par le désir de son culte qui lui dû à cause de son excellence et du domaine qu'il a sur toutes choses (1). Car c'est le propre de la Religion de rendre à Dieu certains actes de soumission comme lui étant dus à cause de ses perfections infinies, et parce qu'il est le principe de tous les biens créés. C'est pourquoi la Religion est une espèce de justice, par laquelle la créature s'acquitte de ses devoirs envers Dieu et lui reconnaît les droits qui lui appartiennent. Et quoique tout ce que renferme cet univers appartienne à Dieu, qui en est le Créateur et le Seigneur absolu, selon la parole du prophète royal : « *La terre et tout ce qu'elle renferme* « *appartient au Seigneur.* » (Ps. 23.); toutefois il

1. La vertu de Religion diffère *a*) des vertus théologales qui ont pour sujet la volonté, en ce que ces vertus veulent quelque chose qui est en Dieu, tandis que la vertu de Religion veut directement quelque chose de créé à savoir le culte divin et le veut parce qu'il est dû. L'excellence de la nature divine joue dans l'acte de la vertu de Religion un rôle semblable à celui du droit du créancier dans l'acte de justice qu'accomplit à son égard le débiteur. Ce que veut le débiteur c'est simplement acquitter sa dette, parce que c'est une chose honnête, mais dans cet acte de justice n'est pas renfermé le désir ou la volonté que le créancier possède sur un tel droit. Ce droit est la raison formelle qui détermine le créancier à vouloir payer ses dettes ; *b*) de la vertu de foi, parce que la Religion réside dans la volonté et a pour objet un bien honnête créé, tandis que la foi réside dans l'intelligence et a pour objet la Vérité divine elle-même.

s'est réservé plus spécialement certaines choses qui doivent être considérées comme lui appartenant d'une manière toute particulière et comme composant en quelque sorte son domaine royal. De tous les endroits du monde il s'est réservé les temples et les églises; de tous les jours il ne s'est réservé que les dimanches et les fêtes; de tous les biens de la terre, il s'est réservé les dîmes, les prémices et les oblations ; parmi les hommes il s'est réservé certains d'entre eux qui lui sont consacrés, soit par le caractère de l'ordination, soit par la profession religieuse et par le lien des vœux. Toutes ces choses lui appartiennent d'une manière spéciale et la vertu de Religion s'emploie à lui conserver le droit qu'il s'est réservé sur elles. C'est ce qu'elle fait par certains actes de soumission, de servitude, de dépendance et de respect envers Dieu ; tous ces actes s'appellent le culte ou le service de Dieu et constituent l'objet propre de cette vertu.

A la suite de cette considération, je concevrai une haute opinion et une grande estime de la vertu de Religion, car elle est comme l'intendante générale des finances et des redevances que les créatures sont obligées d'acquitter envers Dieu, à cause de son excellence et de sa souveraineté sur tous les êtres ; elle poursuit les créanciers de Dieu et excite toutes les volontés à satisfaire à Dieu. O mon âme, que cette vertu est nécessaire au monde, où si peu de personnes se mettent en peine de rendre leurs devoirs au grand Roi de l'univers ! Oh ! que je désire la voir fleurir partout, mais spécialement dans mon âme, afin que je vous loue, Seigneur et

vous adore, afin que je satisfasse à vos droits, sinon autant que votre excellence infinie le mérite, du moins autant que votre commandement m'y oblige et que peut le faire ma faiblesse. O Seigneur, établissez votre royaume, reprenez votre domaine dissipé. Usez Seigneur, usez de tous de vos droits et obtenez de vos créatures, par la sainte vertu de Religion, autant de services et autant de gloire qu'elles sont capables de vous en donner. Ainsi-soit-il.

II

Considérez que le culte qui est dû à Dieu et que la vertu de Religion excite à vouloir lui rendre, consiste en divers actes par lesquels nous rendons témoignage à son excellence et nous professons notre servitude. Ces actes sont intérieurs ou extérieurs. Les actes intérieurs sont la dévotion et l'oraison, par lesquels nous lui soumettons notre âme et nous professons que nous sommes ses sujets et que nous avons besoin de lui. Tel est aussi le vœu par lequel nous protestons que nous voulons le servir constamment, comme des inférieurs et des sujets servent leur maître. Au reste, dit saint Thomas, (1) nous ne rendons pas à Dieu honneur et respect en vue d'un avantage que Dieu pourrait en retirer, car Dieu possédant en lui-même une gloire infinie, ne peut recevoir de la créature aucun accroissement de gloire, mais nous lui rendons cet honneur pour l'avantage que nous en retirons nous-mêmes, car quand nous lui obéis-

1. q. 81. art. 7.

sons et le révérons, notre âme lui est soumise, et c'est dans cette soumission que consiste la perfection de l'âme. Pour tout être, en effet, la perfection consiste à être soumis au principe qui lui est supérieur, comme pour le corps la perfection consiste à être vivifié par l'âme, et pour l'air à être éclairé par le soleil. Or l'âme a besoin, pour s'unir à Dieu, d'être conduite comme par la main, et c'est ainsi qu'elle l'est par les choses sensibles et corporelles ; car dit l'Apôtre « *les réalités invi-* « *sibles de Dieu nous sont connues par les choses* « *créées.* » (Rom. I.) C'est pour cela que nous avons besoin pour rendre un culte à Dieu des choses corporelles, afin que par elles, comme par des signes, notre esprit soit excité à produire les actions spirituelles qui l'unissent à Dieu ; aussi la vertu de Religion a-t-elle des actes intérieurs, qui sont ses principaux actes et des actes extérieurs, qui ont pour fin les actes intérieurs (1).

Or pour en parler d'une manière générale, les

1. Il est de foi que nous devons rendre à Dieu un culte non seulement intérieur, mais aussi extérieur, un culte non seulement privé, mais public. « *Comme la* « *nature humaine*, dit le Concile de Trente (sess. 22. c. 5) « *est telle qu'il lui est difficile de s'élever jusqu'à la con-* « *templation des choses divines, si elle est privée de tout* « *secours extérieur, pour cette raison, notre sainte mère* « *l'Eglise a institué certaines cérémonies... dans le but* « *d'exciter par ces signes visibles de religion et de piété* « *l'intelligence des fidèles à la contemplation des plus* « *hautes vérités.* » Les canons 7 et 9 condamnent ceux qui prétendent qu'il faut abroger ces actes extérieurs du culte.

actes extérieurs sont de deux sortes. Il y en a d'abord par lesquels on offre à Dieu quelque chose de réel et d'extérieur à l'homme, comme le sacrifice, l'adoration, la louange, les offrandes, les prémices et les dîmes; quand les fidèles offrent à Dieu toutes ces choses en reconnaissance ou en paiement de ce qu'ils lui doivent, ce sont des actes de Religion. C'est aussi un acte de la vertu de Religion de faire usage, dans cette même intention, de quelque chose qui est de Dieu et qui est divin. Tel est le serment, qui consiste à jurer en temps et lieu et de la manière qui convient, c'est-à-dire avec justice, vérité et discrétion; dans un tel acte nous prenons le nom de Dieu, et nous reconnaissons Dieu comme l'auteur souverain de la vérité dont il sera témoin, au moins au jugement dernier. Tel est l'usage des sacrements, par lequel nous protestons tacitement que Dieu est sanctificateur et auteur de la grâce, qui lui assujettit de plus en plus nos âmes.

Enfin, comme les vertus s'excitent et s'entr'aident réciproquement, la vertu de Religion peut encore promouvoir tous les actes des autres vertus et les rapporter à sa propre fin, c'est-à-dire s'en servir pour rendre à Dieu ce qui est dû à sa souveraine excellence et à son souverain domaine. L'âme est de la sorte portée par la vertu de Religion à croire, à espérer, à aimer, à obéir, à être patiente, humble et miséricordieuse à l'égard du prochain, parce que ce sont là autant de choses dues à Dieu. Dans ce cas, les actes de toutes les vertus deviennent des actes de Religion, c'est-à-dire des actes inspirés par elle, produits sous

son empire et par un motif religieux. C'est ce qui a fait dire à l'apôtre saint Jacques : « *La vraie* « *religion pure et immaculée consiste à visiter* « *les orphelins et les veuves dans leur tribu-* « *lation, et à se conserver pur et net de ce* « *siècle.* » (Jacq. I.) (1). Il est vrai que la charité rapporte aussi toutes les vertus à Dieu, mais d'une tout autre manière que la vertu de Religion ; la charité les rapporte à Dieu comme étant un bien pour Dieu et la vertu de Religion comme étant le droit de Dieu et comme des choses qui lui sont dues. C'est pourquoi, si les actes de vertu considérés comme des biens de Dieu, sont l'objet de la charité, considérés comme des choses dues à Dieu, ce sont des actes de Religion. Toutefois la Religion est l'émule de la charité et

1. Aussi est-ce à bon droit qu'on entend souvent par *la Religion*, surtout à notre époque, l'observation de la loi naturelle et de la loi positive ou l'ensemble de la vie morale. L'Ecriture Sainte elle-même emploie le mot religion dans ce sens ; en beaucoup d'endroits elle se sert indifféremment de ces deux expressions : servir Dieu et lui rendre le culte qui lui est dû. « *La* « *servitude*, dit Lessius (De just. l. 2, c. 36, n. 12) *que* « *les Grecs appellent* λατρείαν *ou* δουλίαν, *est un nom* « *général qui s'applique à toutes les bonnes actions par* « *lesquelles nous obéissons ou nous plaisons à Dieu*, « *comme il est prouvé par un grand nombre de passages* « (Ps. II, 11 ; XXI, 31 ; XC, 2 ; Luc. II, 37 ; Matt. « VI, 24, etc.). » Saint Augustin définit le sacrifice : « *Toute œuvre bonne, que nous accomplissons dans le* « *but d'adhérer à Dieu dans une sainte union.* » (De Civ. Dei. l. 10, c. 6.)

approche beaucoup de la sublime perfection de cette vertu (1).

Cette considération m'apprendra à quels actes me porte la vertu de Religion et me permettra par là même de les pratiquer autant que je le pourrai dans mon état. Ces actes sont la dévotion, l'oraison, le sacrifice, les vœux, les adorations, les génuflexions, les prosternations, l'usage des sacrements, la louange et la glorification et en somme toutes les actions vertueuses considérées comme choses dues à Dieu et auxquelles l'excellence infinie et adorable a droit. Oh ! qui me donnera donc de m'acquitter de ces devoirs ? Qui fera que la Religion inspire ma volonté ? O Seigneur Jésus-Christ, qui avez rendu à Dieu d'une façon si excellente ce à quoi il avait droit, vous qui avez satisfait en rigueur de justice pour nos offenses et notre irréligion, regardez notre petitesse et notre pauvreté ; ne nous méprisez pas à cause de notre misère et de notre infirmité, mais faites-nous miséricorde, afin que nous puissions rendre à la très sainte et infinie Trinité, le culte et les honneurs qui lui appartiennent. Donnez-nous la très belle et très sainte vertu de Religion, qui nous disposera et nous inclinera à vous servir constam-

1. La vertu de Religion touche en quelque sorte aux confins des vertus théologales, car elle s'approche plus près de Dieu que toutes les autres vertus morales, puisqu'elle a pour objet direct et immédiat tout ce qui procure l'honneur de Dieu. Elle est la plus noble des vertus morales, parce que dans cet ordre de vertus on ne peut rien imaginer de plus noble que de rendre à Dieu le culte qui lui est dû.

ment, à confesser votre grandeur et notre indigence par des actes de toute sorte de vertu. Ainsi nous acquittant aussi bien que nous le pourrons de nos dettes, nous serons comblés tous les jours de plus grands dons par vous, Seigneur, qui loin de manquer de rien, êtes le principal de tous nos biens.

III

Considérez que, quoique la Religion porte la volonté à rendre à Dieu tous ces devoirs, néanmoins elle ne le sert et ne l'honore jamais suffisamment. Telle est la doctrine de saint Thomas (1); il enseigne qu'il y a certaines vertus annexées à la Justice et qui n'ont pas la perfection de la Justice, parce que, bien qu'elles rendent à un autre ce qui lui est dû, elles ne le lui rendent pas entièrement et dans la mesure où il est dû. Ainsi ce que l'homme rend à Dieu est une chose due, mais ce paiement n'égale pas la dette, de sorte que l'homme ne donne pas autant qu'il doit, suivant cette parole du prophète : « *Que rendrai-je au Sei-* « *gneur pour tout ce qu'il m'a donné ?* » (Ps. 115.) Il est également impossible d'offrir à nos parents, pour nous avoir donné la vie, une rigoureuse compensation, comme l'enseigne le Prince des philosophes (1). Et encore les hommes vertueux ne peuvent recevoir ici-bas une récompense suffisante. Voilà pourquoi le sentiment qui nous pousse

1. Quœst. 80, art. 1.
2. *Eth.* 8, c. ult.

à honorer les hommes les plus vertueux élevés en dignité, la piété qui honore les parents, et la Religion qui s'emploie aux cérémonies du culte divin, n'atteignent pas au sommet de la parfaite Justice, qui consiste à rendre à autrui autant qu'il lui est dû (1).

Or, quoi qu'il en soit de la vertu de piété et de celle qui nous fait honorer les mérites de nos semblables, ce que nous venons de dire s'applique indubitablement à la vertu de Religion, pour deux raisons principales. La première, c'est que la dette de l'homme envers Dieu est infinie, parce que l'excellence de Dieu n'a point de bornes. Donc

1. La notion de Justice comprend deux éléments essentiels : le premier est que l'œuvre accomplie soit *due* à autrui en vertu soit de la loi naturelle, soit d'une loi positive ; l'autre consiste dans une *égalité* parfaite entre ce qui est donné et ce qui est dû. C'est ce second élément qui fait défaut dans la vertu de Religion et qui l'empêche d'être une œuvre de Justice parfaite ; nous sommes dans l'impossibilité d'acquitter toute notre dette envers Dieu, nous ne pouvons l'acquitter que « *dans la* « *mesure où le permettent les forces humaines, mesure* « *dont Dieu se déclare satisfait.* » (S. Thom. II. II. q. 81, a. 5, ad 3.) — Toutefois il ne faudrait pas en conclure que pour cette raison la vertu de Religion est imparfaite en elle-même ; c'est tout le contraire qu'il faut conclure avec le Docteur angélique : « *L'excellence* « *de la vertu consiste dans la volonté, mais non dans la* « *puissance. C'est pourquoi si l'on est dans l'impuissance* « *d'atteindre à l'égalité qui est le milieu requis par la* « *justice, la vertu de religion n'en est pas moins noble,* « *pourvu qu'il n'y ait pas eu défaut de la part de la* « *volonté.* » (II. II. q. 81, a. 6, ad. 1.)

Dieu ne peut jamais être suffisamment honoré et servi par les créatures. Les Anges mêmes les plus sublimes, les plus glorieux et les plus nobles Séraphins en sont incapables; ils sont dépassés par la grandeur de la majesté divine qu'ils honorent sans cesse et qu'ils n'ont jamais suffisamment honorée. Toutefois la créature qui sert et glorifie Dieu autant que le lui permettent les lois divines, n'est pas coupable, bien que ses louanges n'égalent pas ce que mérite cette excellence infinie, parce qu'elle ne pèche pas en ce qu'elle ne répond pas par ses hommages à l'infinie perfection de Dieu, mais bien quand elle manque d'obéissance aux ordonnances divines et quand elle refuse d'exécuter ce qui lui est ordonné. C'est pourquoi, quand elle obéit aux lois de Dieu et qu'elle le sert dans la mesure où la chose lui est prescrite, elle est exempte de péché, bien que l'excellence de Dieu mérite des honneurs beaucoup plus grands et un culte plus parfait que celui qu'elle lui rend. La seconde raison pour laquelle la Religion ne rend pas à Dieu tout ce qui lui est dû, est que la dette de la créature, au lieu de diminuer à mesure qu'on l'acquitte, augmente toujours davantage, car le paiement que la Religion peut en faire, est un nouveau bienfait reçu de Dieu, bienfait qui constitue une nouvelle dette d'actions de grâces et de reconnaissance. Ceci n'a point lieu dans la Justice humaine; un homme qui est le débiteur d'un autre homme, s'acquitte peu à peu et finit par éteindre sa dette dont il est de la sorte entièrement quitte. S'il s'agit de la Religion tout au contraire la dette est insoluble, et d'autant plus insoluble

qu'on s'efforce de l'acquitter (1). Et cependant comme la louange que mérite la vertu dépend davantage de la bonne volonté que des forces des facultés, la vertu de Religion n'est pas inférieure aux autres vertus morales, étant donné que l'homme a la volonté d'honorer Dieu selon l'étendue de son excellence, si cela lui était possible. Il convient d'ajouter que cette Justice a pour objet un droit beaucoup plus noble que les autres Justices, car elle a pour objet le droit de Dieu qui est le droit le plus excellent, et elle porte la créature à satisfaire à ce droit.

S'il en est ainsi, si nous n'honorons point Dien autant que le méritent son excellence et ses rares perfections, je ne dois donc jamais croire avoir assez fait et avoir offert assez de louanges, d'adoration et de culte à cette majesté suprême, pour la gloire de laquelle je suis au monde. Si donc Dieu ne m'a imposé que peu de chose par ses commandements, ce n'a été que pour s'accommoder à ma faiblesse et pour lui imposer un joug suave et doux à porter, car ses infinies perfections mériteraient tout autre chose. Si donc je viens jamais à bout de tout ce qui m'est commandé, je ne croirai pourtant pas que je doive me borner là. L'excellence de mon Dieu et souverain principe mérite davantage ; il faut que je m'efforce de jour en jour jusqu'à l'éternité de lui procurer de la gloire et de nouveaux honneurs. O très haut Monarque, que vous en êtes digne ! Oh ! que vous méritez bien que tous, tant que nous sommes de

1. Suarez, *De Relig.* l. 18, cap. 9.

créatures au monde, nous conspirions unanimement et nous nous consumions dans ce dessein ! Quand donc ma ferveur sera-t-elle plus grande et ma dévotion plus forte ? Quand aurai-je un meilleur cœur ? Oh ! quand donc vous traiterai-je avec de plus grands respects et de plus grands hommages ? Quand vous rendrai-je un culte plus entier et plus accompli ? Je veux méditer sur ce sujet ces graves sentences. 1) Dieu doit être honoré honorablement et non pas d'une manière basse et défectueuse. 2) L'homme doit honorer Dieu à la fois avec son intelligence, son amour et sa mémoire. 3) Celui qui jure pour peu de chose et celui qui en jurant se parjure, ne sait pas honorer Dieu. 4) Hélas ! Dieu a donné des honneurs à tant d'hommes dans ce monde et ces hommes ne lui rendent aucun honneur dans leur sagesse et leur volonté. 5) L'honneur qui appartient à Dieu est supérieur à tous les honneurs du monde. 6) Celui qui n'aime pas Dieu plus que le péché, le méprise et le déshonore. 7) Celui qui voudrait beaucoup honorer Dieu, devrait penser souvent à l'honneur qu'il nous a fait par son Incarnation. 8) Celui qui pourrait procurer de l'honneur à Dieu par toutes les créatures, devrait avoir de grandes craintes, car au jour du jugement il ne pourra s'excuser (1).

1. Raymond Lullius, in *Arbore exemplific.* p. 414.

VII[e] MÉDITATION

DE QUELQUES ACTES DE LA VERTU DE RELIGION, ET PREMIÈREMENT DE LA DÉVOTION

SOMMAIRE

La dévotion est une certaine volonté actuelle de s'employer promptement aux choses qui regardent le service de Dieu. — La cause de la dévotion est la grâce et la méditation. — L'effet de la dévotion est la joie de l'âme.

I

Considérez que la dévotion est l'acte propre de la vertu de Religion ; elle est une certaine volonté actuelle de s'employer promptement aux choses qui regardent le service de Dieu et de fuir tout ce qui lui déplaît, car en même temps qu'il appartient à cette vertu d'incliner la volonté vers tout ce qui regarde le culte et le service dû à Dieu, il lui appartient aussi d'en inspirer l'amour et le désir, et c'est cet amour et ce désir qui constituent proprement la dévotion, parce qu'animés de ce désir les hommes se vouent et se donnent à Dieu pour lui être totalement soumis (1), à l'exem-

1. D. Thom. q. 82, art. 1 et 2.

ple de ceux qui parmi les Romains s'appelaient dévoués et qui se dévouaient et s'offraient aux idoles, mourant pour le salut de leurs armées, comme le firent généreusement les Décius à Rome (1). Ou bien encore les hommes inspirés par ce même désir, se vouent à Dieu pour porter la mortification de Jésus-Christ, et pour souffrir pendant leur vie la nudité, la captivité, la honte et les douleurs de sa mort, à l'cxemple de ceux qui parmi les anciens Gaulois s'appelaient aussi dévoués, et qui s'étant unis d'amitié avec quelqu'un, s'assujettissaient à subir tout ce qui arriverait à leur ami, ou bien mouraient volontairement, s'ils ne pouvaient partager leurs souffrances (2).

Demande-t-on de quelle manière la dévotion fait que nous nous employons promptement à ce qui regarde le service de Dieu, et si ces paroles signifient que la dévotion est une résolution de servir Dieu, formée promptement, sans peine et sans difficulté, ou bien si elles signifient qu'elle rend prompt à servir Dieu ? Il faut répondre que ces paroles signifient que la dévotion donne de la promptitude, de l'allégresse et de la vivacité au service de Dieu ; car quoique une âme ne forme quelquefois que difficilement la résolution de servir Dieu, néanmoins cette affection ne laisse pas d'être de la dévotion. Comme c'est le propre de l'amour de rendre plus faciles les actions que l'on aime et que l'on désire, et comme d'autre part cette dévotion est un amour pour les œuvres du service de Dieu, elle fait que

1. Tit. Livius, l. 8, dec. 80.

2. Cœsar, *De bello gall.* l. 3.

l'âme les accomplit plus promptement et plus aisément. En effet une volonté irrésolue et indifférente à l'égard d'une certaine action n'est pas prompte à l'égard de cette même action ; celle-là seule est prompte qui s'est déterminée à la faire et qui y est résolue. Ce qui n'empêche pas pourtant que par accident elle n'y rencontre encore des difficultés, soit parce qu'elle n'y est pas encore accoutumée, soit parce qu'elle est retenue par son infirmité, soit parce qu'elle est traversée par les tentations de l'ennemi. Mais cela est accidentel, parce que par sa propre vertu la dévotion rend l'âme généreuse, allègre et prompte aux œuvres du service divin ; car il suffit d'arrêter un dessein pour acquérir de la promptitude et une plus grande facilité à l'exécuter. Au reste, la dévotion renferme aussi le désir de fuir tout ce qui déplaît à Dieu, car l'amour d'une vertu, s'il est mêlé à l'amour de quelque vice, n'est plus de la dévotion. L'ambitieux qui fait des aumônes n'est pas dévot, l'impudique qui assiste exactement à la messe n'est pas dévot. Il est vrai cependant qu'on a coutume de dire qu'une personne a une dévotion particulière à telle action honnête, bien que d'ailleurs cette personne soit corrompue par des affections vicieuses ; mais c'est abuser du mot dévotion, qui ne doit être attribué qu'aux âmes qui se proposent et qui désirent exécuter promptement tout ce qui regarde le service de Dieu, tout ce qui concerne son culte et sa plus grande gloire, sans pécher. Voilà pourquoi la dévotion est une action parfaite et excellente ; il n'y a pas de bien qu'elle n'embrasse et pas de mal qu'elle

ne fuie. Elle est l'onction spirituelle qui nous enseigne tout, le soutien de toute piété, la nourricière de toutes les vertus. Elle enflamme, elle fortifie, elle donne confiance, elle purifie, elle élève les cœurs et les unit à Dieu, elle réjouit Dieu et les anges, elle honore et glorifie la Trinité, elle est l'âme et la vie de tout exercice spirituel.

J'aimerai donc cette belle dévotion et je la rechercherai pour en faire l'épouse de mon âme. Jésus-Christ en est le père, et la bienheureuse Vierge en en est la mère ; je la leur demanderai avec d'instantes prières jusqu'à ce qu'elle m'ait été accordée. Et si je suis indigne de l'avoir, j'estimerai bienheureux tous ceux à qui Dieu en fait don dans sa bonté et je ne cesserai de la considérer comme un très beau sujet de méditation.

II

Considérez quelle est la cause de la dévotion. Saint Thomas (1) dit que Dieu en est la cause principale et extérieure par sa grâce, mais que la cause intérieure c'est nous par la méditation et la contemplation. Il a été dit en effet que la dévotion est un acte de la volonté, par lequel l'homme se livre et se donne avec promptitude au service de Dieu. Or cet acte est si saint que l'homme a besoin pour l'accomplir de la grâce de Dieu. D'autre part, tout acte procède de quelque réflexion, parce que l'objet de la volonté est le bien connu ; c'est pour cela que la méditation est la cause nécessaire de la

1. Quœst. 82, art. 3.

dévotion. L'homme y est porté par deux considérations.

La première est la considération de la bonté de Dieu et de ses bienfaits, comme le dit le Prophète : « *Il m'est bon d'adhérer à Dieu et* « *de mettre mon espérance dans le Seigneur* « *mon Dieu.* » (Ps. 72.) Cette considération excite en effet la dilection, qui est la cause prochaine de la dévotion. Saint Thomas ajoute que la pensée de Dieu excite grandement l'âme à l'amour et ensuite à la dévotion, parce que Dieu est aimable par-dessus tout. Si certains sont excités davantage à la dévotion par la considération de la passion et du mystère de l'humanité de Jésus-Christ, que par celle des grandeurs et des perfections divines, cela provient de la faiblessse de l'esprit humain, qui a besoin d'être conduit comme par la main au moyen des choses sensibles, aussi bien à l'amour qu'à la connaissance des choses divines. Or, parmi les choses sensibles la principale est l'humanité de Jésus-Christ. C'est pourquoi tout ce qui s'y rattache excite beaucoup à la dévotion, quoique la dévotion consiste principalement en ce qui est de la divinité.

La seconde considération par laquelle l'homme est porté à la dévotion est celle de ses défauts, pour lesquels il a besoin de recourir à Dieu, selon ces paroles du prophète : « *J'ai levé les yeux vers* « *les montagnes, d'où me viendra le secours ; mon* « *secours vient de Dieu qui a fait le ciel et la* « *terre.* » (Ps. 120.) Cette considération chasse la présomption qui empêche l'homme de s'assujettir à Dieu, aussi longtemps qu'il se confie dans sa force.

Le commentateur du Docteur angélique (1) a développé cette doctrine, en expliquant plus au long ce qu'il faut méditer de Dieu et de nous. Pour ce qui regarde Dieu, il faut méditer sur sa bonté, sa charité envers les hommes, sur les bienfaits de notre création à son image, de la Rédemption, du baptême, de ses inspirations, de sa patience qui attend que nous fassions pénitence, de l'Eucharistie, de la préservation des dangers du corps et de l'âme, de la garde des Anges et de tant d'autres bienfaits. Pour ce qui nous regarde, nous devons méditer sur les manquements et les fautes que nous commettons, sur les peines tant passées que présentes, sur notre facilité à pécher, sur la dissipation de notre propre substance qui consiste en ce que nous habituons au mal nos pensées et nos inclinations, sur notre séjour dans une région lointaine, c'est-à-dire loin de l'amitié et de la conversation avec Dieu, sur la corruption de la volonté qui préfère le temporel au spirituel et ressent plus vivement la perte du premier que du second, sur l'absence des vertus, les plaies de l'ignorance, de la malice et de l'infirmité, sur ce fait que nous sommes dans les ténèbres, dans la corruption et dans les amertumes, sans en avoir horreur ; que nous n'entendons pas au-dedans de nous la voix du ciel, et, ce qui est pire, que nous avons tant de fois fait à Dieu cette injure atroce de le renier comme Dieu en péchant mortellement.

De telles méditations doivent être habituelles aux personnes spirituelles ; laissant là les oraisons

1. Cajetan. ad hunc artic.

vocales qui sont à discrétion, elles trouveront dans ces méditations une source de dévotion et de toutes les autres vertus. Et nul ne mérite le nom de religieux ou d'homme spirituel s'il ne se livre au moins une fois le jour à de telles pensées ; car on ne peut obtenir l'effet sans la cause, et de même on ne peut avoir la Religion actuelle sans l'aide de telles considérations. Il est vrai pourtant que les plus savants et les plus habiles à comprendre les choses, ne sont pas toujours les plus dévots ; tandis que des personnes simples, même des femmes, ont une plus grande dévotion, quoiqu'elles manquent de contemplation. Mais cela vient de ce que la science et tout ce qu'il y a de plus grand dans l'homme, est souvent pour lui une occasion de s'enorgueillir et de s'arrêter en lui-même, au lieu de se livrer et de s'abandonner entièrement à Dieu. Or cet empêchement se trouve moins dans les gens simples et dans les femmes. Voilà pourquoi la dévotion a son cours plus libre dans leurs âmes et y afflue plus abondamment, de même que le ruisseau coule mieux, quand ses eaux ne rencontrent plus d'obstacles. Néanmoins si l'homme assujettit parfaitement à Dieu sa science et toute autre perfection, la dévotion s'accroît d'autant et fait de plus grand progrès.

Qui donc pourrait comprendre combien la méditation est profitable à l'homme ? Oh ! combien le prophète a raison de se plaindre qu'une « *grande* « *désolation règne sur la terre, parce que per-* « *sonne ne réfléchit.* » (Jér. 2.) Je persévèrerai donc dans l'étude de cette *Théologie affective*, qui me fournit toutes sortes de bonnes considérations

pour connaître les perfections de Dieu et ses innombrables bienfaits, comme aussi les vertus et les biens qui me manquent et qui par là m'oblige à me donner tout à lui. O Seigneur mon Dieu, qui seul êtes le grand bien et le soutien de nos âmes débiles et misérables, vous qui dilatez nos cœurs par les bons désirs que vous nous inspirez, ôtez de notre cœur l'amour du monde et les pensées superflues des affaires de ce siècle, rompez notre attachement aux lectures qui ne nous enflamment pas d'amour pour vous, accordez-nous le bienfait de l'oraison et de la méditation des choses salutaires. O Dieu ! que je vous connaisse et que je me connaisse ! que mon âme ne désire rien autre chose que d'être consacrée et employée aux œuvres de votre service pendant la durée de cette vie, afin de vous être plus tard unie éternellement par une connaissance très pure et un très ardent amour, dans la jouissance de la béatitude.

III

Considérez l'effet de la dévotion, qui est le goût, l'allégresse et la joie de l'âme (1). Il y a en effet une dévotion qui est appelée la vraie et substantielle dévotion et qui consiste dans le désir de se donner promptement à Dieu ; et il y a une dévotion accidentelle qui est le goût et la douceur que ressent une âme à servir Dieu. Cette seconde dévotion est proprement l'effet et le fruit de la vraie et substantielle dévotion, qui ordinairement cause de la joie, parce qu'elle procède de la

1. Suarez, *De orat.* l. 2. cap. 5.

contemplation des perfections et des bienfaits de Dieu, laquelle contemplation est toujours accompagnée de liesse. C'est en effet une joie pour une âme que de penser que le Dieu à qui elle appartient, est doué de si nobles qualités et qu'il est plein de bienveillance et d'affection pour elle. « *Je me suis souvenu de Dieu et j'y ai* « *trouvé ma joie* » (Ps. 76.), dit le saint roi David. De plus la dévotion par laquelle elle se propose de se donner toute à Dieu est une espèce d'union avec celui qui est le bien de tous les êtres ; et quoique cette union ne soit pas telle que dans le ciel, elle ne laisse pas de réjouir le cœur. Ajoutons que le plus grand bien que puisse posséder l'âme ici-bas, c'est d'être vouée et consacrée à Dieu. Aussi quand l'âme réfléchit sur elle-même et considère son bonheur, elle est comblée de joie tout comme l'est celui qui désire servir un roi, quand il est admis dans son palais. C'est, disait saint François, à ceux qui servent le démon, à être tristes, et ils en ont bien sujet, puisqu'ils appartiennent à un maître si infortuné qu'il ne peut leur donner pour toute solde que des malheurs et des misères.

Il est vrai néanmoins que dans l'état de cette vie, cette joie n'est pas exempte de toute tristesse ; car l'extrême pureté de Dieu effraye de bonnes âmes qui voient que leur vie et leur grande fragilité convient peu à une telle pureté. Et puis la dévotion prend aussi sa source dans la considération des douleurs de Jésus-Chrit, d'où nait une certaine tristesse dans l'âme. Toutefois cette tristesse bien réglée n'est pas sans contentement, car

une âme dévote, considérant ses chutes et ses misères, espère en être délivrée par la puissance et la miséricorde divines, ce qui lui donne de la consolation. Et quant à la passion de Jésus-Christ, dont la pensée rend tristes les cœurs dévots, elle a quelque chose qui les récrée, je veux dire la bonté, l'immense charité du Sauveur pour les âmes qu'il a aimées plus que sa propre vie. C'est pourquoi c'est chose douce pour les âmes pieuses de pleurer sur Jésus-Christ, et toute leur tristesse se termine en joie, selon que Jésus-Christ lui-même l'a prédit à ses Apôtres : « *Votre* « *tristesse se changera en joie.* » (Jean, 16.)

Cependant plusieurs se plaignent de n'avoir aucune dévotion, c'est-à-dire de n'éprouver aucune joie ni aucun sentiment de douceur dans les œuvres du service de Dieu. Pour répondre à leurs plaintes, la plupart des livres spirituels de ce siècle, opposés en cela aux anciens, consacrent quelque chapitre à rabaisser les douceurs de la dévotion, afin qu'on en fasse peu de cas et que l'on ne s'afflige pas d'en être privé. Mais c'est traiter indignement les dons du Saint-Esprit, car ces douceurs sont des grâces de Dieu, des suavités victorieuses qui gagnent les cœurs et les convertissent. Il faut donc les désirer ardemment, les conserver soigneusement et les estimer grandement. Et quoique Dieu les donne aux petits enfants dans la vie spirituelle, ils ne sont que d'autant plus dignes d'être recherchés ; car à quel plus grand bien peuvent aspirer ici-bas les hommes parfaits, si ce n'est à être chéris de Dieu tendrement comme de petits enfants ? Et que peu-

vent-ils être autre chose à l'égard de ce Père suprême ? L'abbé Philippe (1), contemporain de saint Bernard, répond mieux aux plaintes des gens peu dévots et ses paroles méritent d'être méditées des bons esprits. Il fut dit à Adam : « *Tu mangeras ton pain à la sueur de ton* « *front.* » (Gen. 3.) Ce pain est la réfection spirituelle par laquelle notre homme intérieur est renouvelé et entretenu, tandis que l'homme extérieur se corrompt et se détruit de jour en jour. Ce pain est le goût de la divine suavité, dont parle le prophète : « *Goûtez et voyez combien le Seigneur* « *est suave* » (Ps. 33) ; cette suavité peut bien se sentir, mais non s'exprimer. Or on n'arrive à cette douceur ineffable que par le travail, et celui-là ne jouit pas du fruit de cette grande douceur, qui ne prend pas de la peine dans le combat de la sainteté. Ce travail est le jeûne, la lecture, l'oraison, la méditation, la componction, les larmes. C'est en tout cela qu'il nous convient de travailler dans cette région des morts, si nous voulons être nourris du pain des Anges, car quand nous arriverons dans la région des vivants, nous serons rassasiés de ce pain sans travail. De ces paroles il faut conclure que la plupart sont privés de dévotion par leur propre faute. Qui s'étonnera qu'un homme soit privé de dévotion, quand il n'a de pensées, d'affections, d'occupation et de sollicitude que pour s'enrichir ? Qui ne sait nullement ce que c'est que se mortifier, et qui ne fait aucun exercice de piété a le cœur tout occupé de l'amour

1. *De salute primi hominis*, cap. 22.

du monde et dans ce cœur il ne reste aucune place pour l'amour de Dieu. Qui s'étonnera qu'une dame soit sans dévotion, quand elle a passé trois heures devant trois miroirs, où elle se complaît à se regarder et à se parer d'ornements superflus, avec une abominable idolâtrie ? En voici une toute gâtée par la délicatesse et l'orgueil, qui se prive d'entrer dans l'église durant six semaines, parce que ses femmes de chambre ne réussissent pas à la bien coiffer selon sa fantaisie ; d'où lui viendrait la dévotion ? Il faudrait que Dieu fit un miracle dans l'ordre de la grâce, car la dévotion ne s'acquiert qu'à la sueur du visage. Aussi faut-il demander à celles qui se plaignent de manquer de dévotion, où sont leurs sueurs, leur travail, leur mortification. Si rien de tout cela ne se trouve en elles, il faut leur dire de ne pas s'en étonner parce que la dévotion est un pain de travail. Si au contraire ce sont des personnes qui travaillent véritablement et fidèlement, il faudra les consoler et leur dire que Dieu a différentes manières de diriger les âmes ; il faudra les engager à continuer dans cet état de sécheresse à lui être fidèles ; il faudra leur dire enfin que Dieu ne les prive de ce pain de douceur pendant un certain temps qu'il a déterminé, que pour les rendre beaucoup plus parfaites, pourvu qu'elles persévèrent dans les œuvres de pénitence, de paix et de silence.

Ce point m'apprendra à ne point mépriser les goûts et les suavités divines, dans la crainte d'offenser le Saint-Esprit qui les donne. J'apprendrai à me les procurer par des œuvres de pénitence et à les faire acquérir aux autres par une semblable

voie ; je me garderai bien d'enseigner à aucune âme que ce soit, à les dédaigner. Car si ce n'est pas ce qui constitue la dévotion substantielle, c'est cependant la dévotion accidentelle ; c'est un accident très noble, c'est un fruit et un effet très précieux de la pure et sincère dévotion. O mon Seigneur Jésus-Christ, donnez-moi de ce pain de vos chers petits enfants ; que je ne sois ni triste, ni fâcheux, ni abattu par l'ennui dans les œuvres de votre service. Dilatez mon cœur par l'allégresse et je courrai dans la voie de vos commandements. « *Que mon âme soit comme engraissée de dévo-* « *tion et que ma bouche fasse éclater des chants* « *d'allégresse.* » (Ps. 16.)

VIIIe MÉDITATION

D'UN SECOND ACTE DE LA VERTU DE RELIGION, QUI EST L'ORAISON

SOMMAIRE

L'oraison est un acte de Religion par lequel la créature raisonnable demande à Dieu avec humilité ce qu'il convient de demander. — L'oraison a une vertu impétratoire. — L'oraison dans laquelle on demande la satisfaction de ses désirs n'est pas toujours exaucée.

I

Considérez que l'oraison est un acte de Religion, par lequel la créature raisonnable demande à Dieu avec humilité les choses qu'il convient de lui demander. Elle est un acte de Religion, parce que par l'oraison l'homme rend honneur à Dieu, en tant qu'il se soumet à lui et qu'il avoue en priant qu'il a besoin de Dieu comme de l'auteur de ses biens, et qu'il veut dépendre de sa miséricorde. Par l'oraison la créature raisonnable adresse une demande à Dieu ; il n'y a en effet que les créatures douées d'intelligence qui soient capables de demander, et en demandant de prier, parce que l'oraison est proprement une demande. Mais il est difficile de

déterminer si cette demande est un acte de l'intelligence ou de la volonté. Laissons aux Théologiens subtils la discussion plus exacte de ce point et disons sommairement que c'est un acte de volonté et plutôt un désir qu'une connaissance (1). Il y a en effet trois désirs différents dans l'oraison. Le premier désir est le désir de la chose pour laquelle on prie et que l'on souhaite d'obtenir, car si on ne désire pas, on ne prie pas, et plus ce désir est grand, plus on prie avec ardeur. Voilà pourquoi on use dans l'oraison mentale de considérations qui sont propres à émouvoir la volonté vers quelque bien, afin que la volonté étant émue, on le demande à Dieu plus ardemment. Le second désir

1. Bien que la question n'ait pas une grande importance, disons cependant que saint Thomas soutient une opinion contraire et qu'il affirme que la prière est un acte de la raison pratique. (II. II. q. 83, a. 1.) Il est bien évident que l'une et l'autre faculté, l'intelligence et la volonté concourent à la prière, mais la question controversée est de savoir qu'est-ce qui constitue formellement la prière, si elle est en soi un acte de l'intelligence ou un acte de la volonté. L'opinion de saint Thomas qui la considère comme étant formellement un acte de l'intelligence nous paraît la vraie pour cette raison que la prière est une parole adressée au moins intérieurement à Dieu. Or toute parole extérieure ou intérieure est avant tout un acte de l'intelligence. La parole extérieure suppose en réalité la volonté de parler, toutefois elle procède immédiatement non pas de la volonté, mais de l'intelligence qui dicte aux lèvres les paroles qu'elles doivent prononcer ; de même la parole intérieure procède de la raison exprimant ce qu'elle a conçu.

qui se trouve dans l'oraison est d'obtenir quelque chose de la miséricorde de Dieu ; c'est pourquoi, à la suite de ce second acte, on va s'adresser à lui. Le troisième désir qui est proprement l'oraison, est que Dieu connaisse que l'on désire obtenir ce bien de sa bonté (1). Car ce désir est la direction de la créature spirituelle et comme sa langue par laquelle elle parle aux créatures spirituelles et à Dieu même, suivant ce qui a été considéré ci-dessus au sujet de la manière dont les Anges se parlent les uns aux autres. Ainsi l'âme parle à Dieu et lui adresse sa demande et son oraison, lorsqu'elle veut que Dieu sache qu'elle désire obtenir quelque bien de lui. Si cette intention et cette volonté demeurent cachées dans l'esprit sans paraître au dehors, l'oraison est mentale ; si la bouche l'exprime par la parole, l'oraison s'appelle vocale. C'est pourquoi il y a deux oraisons ; l'une mentale, qui est ordinairement plus parfaite, parce qu'on y emploie plusieurs bonnes considérations spirituelles pour fléchir la volonté et lui faire concevoir un désir ardent d'une chose qu'elle deman-

1. Il y a bien trois éléments en effet à distinguer dans la prière : *a*) le désir de la chose en vue de laquelle on prie ; *b*) la volonté de prier, c'est-à-dire d'employer pour obtenir cette chose la prière comme moyen ; *c*) et en dernier lieu *la manifestation faite à Dieu de ce désir*, avec un appel à sa bonté. C'est dans cette troisième chose qui n'est point, comme le dit à tort Bail, un troisième désir, mais une demande adressée à Dieu, que consiste formellement la prière, et c'est pour cela que, quoiqu'elle soit précédée de deux actes de la volonté, elle est elle-même un acte de l'intelligence.

dera à Dieu de la manière la plus instante ; l'autre vocale qui est ordinairement plus lente et plus froide, parce qu'on n'y apporte pas la méditation qui enflamme l'affection, laquelle à son tour donne la bonne grâce et la perfection à la prière (1).

L'oraison doit aussi se faire avec humilité, car celui qui demanderait à Dieu arrogamment,

1. L'auteur dit fort bien que l'oraison mentale est « *ordinairement plus parfaite* » que la prière vocale. Si on compare l'oraison mentale à la prière vocale faite dans des conditions simplement suffisantes, c'est-à-dire avec le seul souci de bien prononcer les paroles et l'intention générale d'honorer Dieu, c'est l'oraison mentale qui est la plus parfaite des deux : 1) parce que par elle la volonté s'unit à Dieu avec plus de ferveur ; 2) parce qu'elle exige de plus grands efforts ; 3) parce qu'elle est pour l'intelligence une source de plus grandes lumières. Mais si on compare l'oraison mentale à la prière vocale faite avec cette attention plus parfaite qui consiste à fixer son esprit sur le sens des paroles et sur Dieu, qui est la fin de la prière, on peut affirmer que la prière vocale ainsi faite l'emporte, toutes choses égales d'ailleurs, sur la prière purement mentale, soit parce qu'une telle prière réunit en elle les mérites de l'une et de l'autre prière, de la prière mentale et de la prière vocale, soit parce que c'est alors l'homme tout entier, à savoir l'âme et le corps à la fois qui honore Dieu. Peut-être cette distinction suffirait-elle pour mettre d'accord les Théologiens qui discutent sur le mérite relatif de ces deux modes d'oraison. (Voir Suarez. De relig. tr. 4, lib. 2, c. 4, v. 8.) — Il est utile de noter encore qu'on conçoit difficilement une prière vocale faite sans un peu de méditation, car sans la méditation point de dévotion, dit saint Thomas. (II. II. p. 82. a. 3.)

comme si la chose lui était absolument due, ne ferait pas une oraison, de même qu'un homme qui demande à un autre d'une manière hautaine ce qu'il estime lui être dû, n'est pas considéré comme un suppliant; la prière est essentiellement humble. Et si l'on dit que l'oraison est une ascension et une élévation de l'âme à Dieu, cela n'empêche pas que l'âme ne s'y abaisse profondément au-dessous de Dieu. L'âme en effet est dite élevée vers Dieu par l'oraison en ce sens qu'en la faisant elle doit s'approcher de lui pour se mettre en sa présence, lui offrir des louanges et des adorations qui le rendent propice et favorable. Or toutes ces choses élèvent l'âme, car elle n'a rien de plus parfait, mais n'empêchent pourtant pas qu'elle ne reconnaisse sa dépendance, sa pauvreté et son indigence, et c'est en cela que consiste l'humilité qui accompagne son oraison.

Enfin, dans l'oraison on demande à Dieu humblement les choses qu'il convient de demander. L'oraison, dit saint Jean Damascène (1), est une élévation de l'âme vers Dieu ou une demande des choses qu'il convient de demander. D'autres disent des choses qui sont convenables, parce que comme l'oraison est un acte de Religion qui tend à honorer Dieu, on ne peut la faire pour lui demander des choses mauvaises, qu'il ne pourrait accorder avec honneur, et celui qui lui en ferait la requête, le déshonorerait, car il témoignerait que Dieu pourrait être l'auteur du mal. Donc une telle demande étant déshonorante pour Dieu, ne

1. *De fide orthod.* l. 3, cap. 13.

peut mériter le nom d'oraison, car l'oraison est un acte de Religion. Si même quelqu'un demandait à Dieu ce qui est mauvais véniellement, il pécherait mortellement et son oraison ne serait pas seulement morte et inutile, mais aussi mortifère, comme étant injurieuse à Dieu qui ne peut être l'auteur du péché véniel. Si bien que l'on blâme ceux qui demandent des choses indifférentes, comme celui qui prie pour gagner au jeu, sans les référer à une honnête fin.

Si telle est la nature de l'oraison, qui est un véritable acte de la vertu de Religion, je dois m'évertuer à la faire avec esprit d'humilité et en reconnaissant ma misère, qui a besoin d'être soulagée par la miséricorde de Dieu. Par conséquent, je dois me représenter, quand je veux faire ma prière, que je suis comme un pauvre homme, indigent, malade, couvert d'ulcères et mendiant, qui implore humblement l'assistance d'un riche et très puissant seigneur. O mon Dieu, à qui il appartient d'être prié et imploré par toutes les créatures qui sont douées d'intelligence, purifiez mon intelligence et ma langue, délivrez-moi de toutes les pensées vaines et de toutes les affections qui ne conviennent pas ; faites que je m'abstienne de toute parole profane et superflue, afin que mon esprit pense purement et que ma langue prononce distinctement les paroles de l'oraison pour vous demander les biens salutaires ainsi que ce qu'il est convenable d'attendre de votre grandeur et de votre miséricorde infinie.

II

Considérez que l'oraison a la vertu d'être impétratoire par rapport à la chose demandée, parce que Dieu a fait la promesse d'exaucer les prières des hommes. « *Demandez*, dit Jésus-Christ, *et* « *vous recevrez ; si vous demandez quelque chose* « *à mon Père en mon nom, il vous le donnera.* » (Matt. 7. — Jean, 16.) Cette vertu provient de l'ordre établi par la Providence divine, qui a décidé de toute éternité qu'un certain nombre de choses se feraient dans le monde par le moyen de l'oraison. Il y a en effet deux sortes de décrets : les uns absolus, comme le décret de créer les Anges, les cieux et les éléments, parce que Dieu décida de créer ces choses sans attendre la réalisation d'aucune condition ; les autres conditionnels, tel que le décret de glorifier les Anges et les hommes, à qui Dieu statua qu'il donnerait la gloire éternelle, à la condition qu'ils s'en rendraient dignes par des actes de vertu. Telle est aussi le décret de leur accorder certains biens, qui est subordonné à leurs prières et à l'humble recours à Dieu, comme à l'auteur de tout bien. C'est pourquoi l'oraison n'apporte aucun changement aux dispositions prises par Dieu, mais elle provoque leur exécution et leur accomplissement selon l'ordre voulu par Dieu (1). De là vient que l'oraison est impétratoire et qu'elle obtient de la miséricorde de Dieu ce que Dieu a promis de donner par grâce et par faveur. Ceci doit s'entendre de l'orai-

1. S. Thom. q. 83, art. 2.

son telle que Dieu désire qu'elle soit, car plusieurs oraisons sont inutiles et n'obtiennent rien de Dieu, parce qu'elles manquent des qualités que Dieu requiert pour les exaucer.

Saint Thomas (1) réduit à quatre ces qualités. La première est que la chose demandée soit nécessaire au salut ; la seconde, qu'on la demande avec piété ; la troisième, avec persévérance ; la quatrième pour soi-même. Quant à la première qualité, plusieurs prient en vain, parce qu'ils demandent des choses préjudiciables à leur salut ou que Dieu sait ne devoir être utiles en rien à leur salut. « *Vous demandez*, dit saint Jacques, *et ne* « *recevez pas*, *parce que vous demandez mal*, « *demandant pour avoir de quoi satisfaire à* « *vos passions*. » (Jacq. 4.) Telle est l'oraison de celui qui prie pour gagner au jeu, pour obtenir un arrêt dans une cause injuste, pour avoir des prospérités abondantes, superflues, que Dieu prévoit devoir plutôt empêcher son bien spirituel que le favoriser. Aussi ces choses ne se demandent pas au nom de Jésus-Christ, c'est-à-dire de sa part, par son mouvement et son inspiration, parce qu'étant le Sauveur de nos âmes il tend principalement à leur faire demander ce qui est profitable au salut. Quant à la seconde qualité qui est de demander avec piété, cela signifie que l'oraison doit être faite avec foi et avec l'espérance théologale. « *Qu'il* « *demande avec foi*, *sans défiance.* » (Jacq. 1.) Quelques-uns ajoutent : avec la charité et l'état de grâce, rendant ainsi inutiles toutes les prières des

1. Q. 82, art. 15.

pécheurs. Mais nous ne devons pas l'admettre, parce que Dieu exauce souvent les pécheurs, comme il paraît dans le publicain. (Luc, 38.) Et il ne faut point les mettre au désespoir de rien obtenir en priant ; au contraire, il faut les exhorter à prier Dieu, malgré leurs péchés, comme faisait saint Pierre à l'égard de Simon le magicien. (Act. 8.) C'est pourquoi le judicieux Suarez (1) distingue trois sortes de pécheurs. Les premiers sont ceux qui ne savent pas qu'il sont en état de péché mortel, et qui sont dans la bonne foi. Les seconds sont ceux qui savent bien l'état où ils sont, mais qui désirant en sortir, recourent à Dieu dans ce but et se mettent en devoir de rentrer en grâce. Or rien n'empêche que ces deux sortes de pécheurs jouissent des fruits de la prière. Mais il y a une troisième espèce de pécheurs ; ce sont ceux qui connaissent leur état, s'y obstinent et ne se proposent pas d'en sortir. Il est probable que l'oraison de tels pécheurs n'est pas comprise dans la promesse que Dieu a faite d'exaucer les hommes, parce que celui-là est indigne d'être exaucé qui méprise l'amitié de Dieu. Rarement donc un tel pécheur obtient ce qu'il demande. Néanmoins la chose n'est pas certaine et plusieurs grands pécheurs de cette catégorie ont été miraculeusement convertis. Il est vrai que nous lisons dans saint Jean ces paroles : « *Nous savons que Dieu n'exauce* « *pas les pécheurs.* » (Ch. 9.) Mais, comme le remarque saint Augustin (2), ce sont des paroles

1. *De orat.* l. 1, cap. 25.
2. Tract. 44, *in Joannem.*

proférées par un aveugle, qui n'était pas assez éclairé dans la foi. Enfin la vingt-sixième erreur de l'hérétique Wiclef qui consistait à dire que l'oraison d'un réprouvé ne valait rien, a été condamnée au concile de Constance ; un réprouvé peut donc prier utilement.

Quant à la troisième qualité, qui est de prier avec persévérance, il est difficile de marquer avec précision quelle doit être la durée de la prière, jusqu'à quel terme elle doit s'étendre, et combien de fois il faut la reprendre et la recommencer. Ce qu'il y a ici de constant, c'est qu'il ne faut jamais cesser de prier, avant d'avoir obtenu l'objet de sa demande, c'est qu'il ne faut jamais cesser de prier ni par impatience, ni par défiance à l'égard de Dieu, ni par découragement. Pour ce qui concerne les biens temporels, si après les avoir demandés quelque temps, on ne les obtient pas, il convient de penser qu'il ne plaît pas à Dieu de nous les accorder, et ainsi il faudra cesser d'insister auprès de Dieu, avec une humble soumission et conformité à ses volontés et se représenter que ce n'est pas notre plus grand bien que cette chose nous soit accordée, comme il convient de le faire toutes les fois que nos supplications ne réussissent pas à notre gré. Si nous demandons des biens spirituels, comme par exemple la victoire sur une tentation ou le progrès dans quelque vertu, il faut persévérer beaucoup plus longtemps dans l'oraison ; dans ce cas elle est toujours utile, bien que son effet ne soit pas toujours assez connu.

Quant à la quatrième qualité qui consiste à

demander pour soi-même, saint Thomas (1) dit que l'oraison faite pour un autre, pieusement, persévéramment et en vue d'obtenir des biens utiles au salut, n'obtient rien quelquefois à cause d'un empêchement qui vient de la part de celui pour qui on prie, selon ces paroles de Jérémie : « *Quand « Moïse et Samuel se présenteraient devant moi « pour implorer ma miséricorde, mon cœur ne « ne se tournerait pas vers ce peuple.* » (Jér. 15.) Mais saint Thomas nous dit : quelquefois, pour nous apprendre que cela n'arrive pas toujours ; par conséquent il arrive souvent que les prières faites pour autrui sont exaucées. De là vient que saint Jacques dit : « *Priez l'un pour l'autre, afin « que vous soyez sauvés, car la prière assidue du « juste peut beaucoup.* » (Ch. 5.) C'est pourquoi si celui pour qui on prie, ne met pas de propos délibéré, par sa dureté de cœur et son obstination réfléchie un obstacle à l'effet de la prière, l'oraison est efficace (2).

D'où il faut conclure que l'homme qui demande avec foi, espérance et persévérance les choses utiles ou nécessaires au salut, les obtient de Dieu qui est fidèle dans ses promesses, et qui ne man-

1. Art. 7.

2. C'est l'opinion communément admise par les Théologiens que même la prière faite pour tout autre que soi-même est infailliblement efficace, dit Suarez (DE RELIG. tract. 4, l. 1, c. 27.) Les paroles de la promesse faite par Jésus-Christ sont en effet sans restriction : « *Tout ce que « vous demanderez,* » et dans l'Oraison dominicale il nous enseigne à prier non seulement pour nous, mais aussi pour les autres.

que jamais de parole à ses créatures. Si cependant quelqu'un refuse d'admettre cette vérité, parce que ses prières faites avec toutes ces conditions n'ont aucun succès, et qu'il n'en constate aucun effet, nous lui répondrons (1) par les paroles de saint Bernard : Dieu a si grand soin de toi que toutes les fois que tu lui demandes sans le savoir ce qui t'est inutile, il ne t'exauce pas quant à l'objet même de ta demande, mais il t'accorde à la place un don plus profitable. Ainsi tel demande à être délivré d'une affliction à qui Dieu octroie la patience, qui vaut mieux que la délivrance souhaitée ; tel prie pour être débarrassé d'une grave tentation, comme saint Paul, à qui Dieu donne la grâce et le courage de la repousser et de ne pas en être endommagé. C'est comme un père à qui l'enfant demande un couteau pour couper du pain ; comme le pauvre enfant se blesserait, le père lui refuse le couteau et lui donne le pain tout coupé. Ainsi l'oraison a une vertu impétratoire (2).

1. Serm. in cap. *Jejunii.*

2. Il nous semble que toutes les conditions que Jésus-Christ exige pour que notre prière soit efficace, lui-même les a résumées en un seul mot quand il a dit : « *Tout ce que vous demanderez* EN MON NOM, *vous sera* « *accordé.* » (Jean XIV, 13). Ces paroles ne signifient pas qu'il est absolument nécessaire d'invoquer le nom de Jésus dans notre prière, car ce nom sacré ne se trouve pas dans le modèle de la prière donné par Notre-Seigneur lui-même, l'oraison dominicale. Prier au nom de Jésus, c'est prier en union avec Jésus. Nous nous unissons à Jésus par la foi et l'espérance, qui

Il est donc bien raisonnable que les chrétiens soient très adonnés à l'oraison, et qu'ils affectionnent davantage ce saint exercice de Religion. C'est bien là une raison pour augmenter notre espérance, que d'avoir ce moyen si bon et si salutaire. Donc « *approchons-nous avec confiance du trône de* « *la grâce, afin d'y recevoir miséricorde, et d'y* « *trouver le secours de sa grâce dans nos* « *besoins.* » (Héb. 4.) O Seigneur miséricordieux, vous qui demandez à vos créatures l'honneur et la gloire, mais qui leur en laissez tout le profit, vous qui avez créé l'âme et le corps pour être servis par l'un et par l'autre, donnez-nous tout ce qui nous est nécessaire pour vous honorer dans l'exercice de l'oraison ; faites que nous recourions à vous dans nos nécessités, que nous confessions humblement votre grandeur et notre dépendance de vous en toutes choses et que, quand nous vous demanderons pieusement et persévéramment les biens salutaires, nous les obtenions de votre

s'appuie sur ses mérites et par conséquent nous prions au nom de Jésus, quand notre prière procède de la foi et de la confiance que nous avons dans les mérites du Sauveur. Nous nous unissons à Jésus, quand nous continuons l'œuvre qu'il est venu accomplir sur la terre, car alors nous nous conformons et à l'exemple et au précepte du Sauveur. Enfin nous nous unissons à Jésus principalement par la grâce sanctifiante. C'est pourquoi la prière doit procéder, pour être efficace, d'une âme en état de grâce ; elle est alors comme la prière même du Christ et digne comme elle d'être exaucée. (Voir Knabenbauer, Comm. in Jo. p. 431 et suiv.)

immense bonté, afin que nous chantions avec allégresse ce cantique de louange : « *Béni soit le Seigneur qui n'a pas repoussé ma prière et n'a pas détourné sa miséricorde de moi.* » (Ps. 65.) Et si nous ne sommes pas exaucés selon nos prétentions, que nous demeurions calmes et humiliés devant vous, adorant les secrets de votre sagesse et de votre bonté infinie et nous reposant en votre Providence.

III

Considérez plus particulièrement ce que dit l'apôtre saint Jacques : « *Vous demandez et n'obtenez pas, parce que vous demandez mal, demandant pour avoir de quoi satisfaire à vos passions.* » (Ch. 4.). Ces paroles devraient être souvent considérées par ceux qui se mettent en oraison, de peur qu'elles ne demandent autre chose que ce qui convient et pour une fin autre que celle qui convient, car Dieu n'a pas promis d'exaucer quelque autre prière que celle par laquelle on lui demande ce qui concerne le salut et non ce qui peut satisfaire les concupiscences et les passions déréglées. L'oraison tout au contraire doit nous servir dans l'intention de Dieu à demander et à obtenir la victoire contre tous les mouvements de la concupiscence déréglée, comme aussi à impétrer des lumières qui dissipent les ténèbres de notre ignorance naturelle. Si bien que parce que nous avons en nous, comme conséquence du péché originel, deux grands obstacles au salut, l'ignorance et la concupiscence, Dieu a donné à tous les hommes jouissant de l'usage de leur raison, la grâce de

faire oraison et d'obtenir par elle des secours contre les difficultés qui nous viennent tant de la part de la concupiscence que de la part de l'ignorance. De la sorte, si quelqu'un se trouve empêché de se sauver, il doit s'en attribuer la faute, comme ayant manqué de faire l'oraison, alors qu'il fallait la faire, alors qu'il devait et pouvait la faire, car chacun reçoit la grâce de faire cette oraison, et cette grâce est suffisante pour obtenir tout ce qui en plus de l'oraison est nécessaire au salut, quoiqu'on ne l'ait pas encore. Saint Augustin (1) traite dignement ce sujet et c'est une chose étonnante que plusieurs s'écartent de la vérité, pour ne pas vouloir suivre sa pensée et bien entendre ses paroles. L'âme, dit-il, a la faculté avec l'aide du Créateur, de se cultiver elle-même et de pouvoir, par un pieux travail, acquérir et posséder toutes les vertus par lesquelles elle sera délivrée et de la difficulté qui la tourmente (c'est-à-dire de la concupiscence) et de l'ignorance qui l'aveugle. Puis il ajoute : dans l'ignorance même et dans la difficulté, il ne lui a pas ôté la volonté libre de demander et de chercher et de faire effort, car il veut donner à ceux qui demandent, montrer à ceux qui cherchent et ouvrir à ceux qui frappent. Si donc, conclut-il, elle ignore ce qu'elle doit faire, cela vient de ce qu'elle n'a pas encore reçu la grâce, mais elle la recevra, pourvu qu'elle use bien de ce qu'elle a déjà reçue. Or elle a reçu la grâce de chercher pieusement et diligemment, si elle veut.

De ces passages de saint Augustin on con-

1 *De lib. arbit.* l. 3, cap. 20.

clut avec certitude que la cause de la damnation de plusieurs, est qu'ils ne prient pas pour être capables de vaincre les difficultés de leur ignorance et de leur concupiscence. Au contraire ils demandent à les satisfaire et Dieu ferme l'oreille à de telles demandes, parce que ce qu'on demande est nuisible et qu'il ne convient pas à son amour envers les hommes de l'accorder. Car, comme le dit saint Cyrille (1), rien d'amer ne peut découler de la source de la douceur, et comme dit encore Saint Augustin (2), c'est quelquefois un trait de miséricorde, que de refuser la miséricorde. Mais personne n'a trouvé sur ce sujet de plus belles paroles que le grand contemplatif de la Chartreuse (3); ses paroles sont des paroles d'or, mais en même temps elles donnent le frisson aux âmes que le motif de l'amour-propre et non de la gloire de Dieu, excite à prier. 1) Quand tu pries Dieu, dit-il, de ne pas te priver de quelque bien auquel tu es attaché par concupiscence, tu ressembles à une femme adultère, qui étant prise en flagrant délit par son mari, le supplie de ne pas interrompre son plaisir. 2) Il ne te suffit pas d'avoir fait divorce avec Dieu ; il faut encore que tu l'inclines à te conserver et à augmenter les choses dont la jouissance te corrompt, telles que les beautés des corps, les saveurs et les couleurs. 3) Quelle est la femme assez impudente pour dire à son mari : procure moi un tel ou un

1. *In Joan,* l. 9, cap. 43.
2. *In Joan,* tract. 73.
3. Guido Carthus. *Medit.*, c. 10.

tel, qui me plaît plus que toi ; autrement tu n'auras pas de repos ? Et cependant c'est ce que tu dis à Dieu, ton Epoux, lorsque aimant quelque chose plus que lui, tu le pries de te l'accorder. 4) Quand tu dis à Dieu : donnez-moi ceci ou cela, c'est lui dire : donnez-moi ce qui me servira à vous offenser. 5) C'est une vengeance bien bénigne, si l'époux surprenant son épouse en flagrant délit d'adultère, se contente d'éloigner d'elle la personne complice de son crime. Quelle ne serait pas l'impudence de l'épouse adultère si elle considérait cela comme une injure et s'en plaignait ? Et toi, quelle autre raison as-tu de te plaindre et de t'attrister, si ce n'est que Dieu t'a ôté ce qui servait à tes fornications spirituelles et à tes offenses, en te privant des créatures dont l'affection te détournait de son amour ?

J'apprendrai par ce point que l'oraison est comme la première grâce que Dieu fait à l'homme et que c'est par elle qu'il obtient les autres grâces qui lui sont nécessaires pour opérer son salut. J'apprendrai qu'il faut y avoir recours dans toutes les tentations de cette vie. Je me représenterai combien il est important d'avoir la pureté d'intention en priant et combien c'est chose dangereuse de demander à Dieu des biens temporels, des honneurs, des richesses ou des prospérités, sans les rapporter à sa gloire. C'est pour être trop attachée à ces biens et y avoir une affection démesurée, que souvent l'oraison qui devrait nous servir pour l'apaiser et exciter sa miséricorde, n'a d'autre effet que de l'irriter et de provoquer son courroux. Ainsi le remède de nos maux sert à les

augmenter. Ce qui devrait diminuer ou effacer entièrement nos péchés, les multiplie et ce qui devrait nous rapprocher du ciel et des bonnes grâces de notre Dieu, nous en éloigne davantage. Je veux donc former une bonne résolution de demander ardemment à Dieu, non pas qu'il rassasie aucune de mes concupiscences, mais qu'il les mortifie et qu'il me délivre de l'obstacle qu'elles me créent dans la voie de mon salut. Je lui dirai aussi : de l'ardeur de mes concupiscences, délivrez-moi, Seigneur ; des ténèbres de mon ignorance, délivrez-moi, Seigneur, afin que je ne respire que votre plus grande gloire et ce qui peut y contribuer. O Sauveur du monde qui nous avez été donné comme modèle dans la pratique de toute sainte action, « *enseignez-nous à prier* » (Luc, 11), avec une intention très pure et donnez-nous la force de pratiquer ce mémorable enseignement que vous nous avez donné : « *Cherchez en premier lieu le* « *royaume de Dieu et la justice de Dieu, et toutes ces choses vous seront données par surcroît.* » (Matt. 6.)

FIN DU CINQUIÈME VOLUME

TABLE DES MATIÈRES

CONENUES DANS LE CINQUIÈME VOLUME

SECOND TRAITÉ (SUITE)

DES TROIS VERTUS THÉOLOGALES, LA FOI, L'ESPÉRANCE ET LA CHARITÉ (SUITE)

TRAITÉ TROISIÈME

DES QUATRE VERTUS CARDINALES

FIN DE LA TABLE DU CINQUIÈME VOLUME

Bergerac. — Imprimerie Générale du Sud-Ouest (J. CASTANET).

Bergerac. — Imprimerie Générale (J. CASTANET), place des Deux-Conils.

